

Ce qu'il va se passer jusqu'en 2100

Essai d'économie politique prospective pour le 21ème siècle

Christian Laurut

www.christianlaurut.com

Dépot légal : mai 2024

Du même auteur :

L'imposture écologiste

Vivement la décroissance

Individu, Etat & Liberté

A quoi sert l'Etat ?

Anthropologie de la décroissance

Vers la démocratie directe

Le Grand Débat Off

L'impasse de la croissance

Sommaire

| | |
|--|----|
| Avertissement..... | 9 |
| Introduction..... | 11 |
| I. La première secousse (2025 / 2030)..... | 17 |
| I.1. Cinq ans pour admettre..... | 17 |
| I.1.1. Le masquage de la réalité déplétionniste..... | 20 |
| I.1.2. Le mythe du développement durable à la rescousse..... | 22 |
| I.1.3. L'échec du « Parti de la Taxe »..... | 24 |
| I.1.4. Les promoteurs de la détaxe..... | 26 |
| I.1.5. L'émergence d'une nouvelle doctrine politique..... | 28 |
| I.1.6. La complexification du débat sur la décroissance..... | 31 |
| I.1.7. Différenciation des postures vis à vis de la croissance..... | 36 |
| I.1.8. Différenciation des postures vis à vis de la décroissance..... | 38 |
| I.2. La guerre des décroissances..... | 41 |
| I.2.1. Etat des lieux de la mouvance décroissante avant 2025..... | 42 |
| I.2.2. Les cinq idées de la décroissance..... | 44 |
| I.2.3. La décroissance individualiste, ou décroissance volontaire..... | 46 |
| I.2.3.1. Les thèmes principaux..... | 46 |
| I.2.3.2. L'exemplarité du comportement..... | 50 |
| I.2.3.3. La contre productivité de la propagande volontariste..... | 52 |
| I.2.3.4. L'échec final de la propagande volontariste..... | 54 |
| I.2.4. La décroissance environnementaliste..... | 55 |
| I.2.4.1. Dénominations et adeptes..... | 55 |
| I.2.4.2. Les slogans..... | 57 |
| I.2.4.3. Les actions concrètes..... | 58 |
| I.2.4.4. La traduction politique..... | 62 |
| I.2.5. Les imposteurs de la décroissance..... | 69 |
| I.2.5.1. L'imposture politique..... | 71 |
| I.2.5.2. L'imposture économique..... | 72 |

| | |
|--|-----|
| I.2.5.3. L'imposture démographique..... | 75 |
| I.2.5.4. L'imposture agricole..... | 76 |
| I.2.5.5. L'imposture sociale..... | 77 |
| I.2.5.6. Le mensonge politique..... | 83 |
| I.2.6. La décroissance effondriste..... | 84 |
| I.2.6.1. Le rejet du solutionnisme..... | 84 |
| I.2.6.2. La tentation environnementaliste..... | 85 |
| I.2.6.3. La collusion avec le green business..... | 86 |
| I.2.6.4. La voie spiritualiste..... | 88 |
| I.2.6.5. La récupération des décroissants volontaires..... | 89 |
| I.2.7. La décroissance inéluctable..... | 90 |
| I.2.7.1. La querelle sémantique..... | 91 |
| I.2.7.2. La spécificité de la décroissance inéluctable..... | 93 |
| I.2.7.3. Les lignes directrices de la propagande « inéluctable »..... | 97 |
| I.2.7.4. Le glossaire de la décroissance..... | 98 |
| I.3. Vers un nouvel ordre mondial..... | 101 |
| I.3.1. La Grande Conférence..... | 101 |
| I.3.2. Le rationnement pour tous..... | 105 |
| I.3.3. La nouvelle répartition des forces géopolitiques..... | 108 |
| I.3.3.1. Les Etats Unis en patrons..... | 108 |
| I.3.3.2. Les pays du Golfe Persique privilégiés..... | 109 |
| I.3.3.3. La Fédération de Russie se place..... | 110 |
| I.3.3.4. La politique prudente de la Chine..... | 110 |
| I.3.3.5. L'Europe de l'Ouest et le Japon subissent..... | 111 |
| I.3.3.6. Les pays émergents cessent d'émerger..... | 111 |
| II. Les vingt douloureuses (2030 – 2050)..... | 115 |
| II.1. La généralisation du « doute » énergétique..... | 115 |
| II.2. Le spectre de la réapparition des grandes épidémies..... | 119 |
| II.3. Le capitalisme fragilisé..... | 121 |
| II.4. Le syndrome du « fond de cuve »..... | 123 |

| | |
|--|-----|
| II.5. Le rêve brisé du nucléaire..... | 125 |
| II.6. La fonte des « grosses boîtes »..... | 133 |
| II.7. Le retour du charbon..... | 135 |
| II.8. La décroissance de la population..... | 139 |
| II.8.1. Le franchissement du pic démographique..... | 139 |
| II.8.1.1. La décroissance médicale..... | 140 |
| II.8.1.2. La décroissance pharmaceutique..... | 142 |
| II.8.1.3. La chute de la fécondité..... | 143 |
| II.8.2. La fin du mythe de l'allongement de la vie humaine.... | 144 |
| II.9. La fin de la sécurité alimentaire..... | 149 |
| II.9.1. La faillite quantitative de l'agriculture croissanciste | 154 |
| II.9.2. La faillite stratégique de l'agriculture croissanciste | 155 |
| II.9.3. La faillite qualitative de l'agriculture croissanciste | 156 |
| II.9.4. La faillite logistique de l'agriculture croissanciste | 157 |
| II.9.5. L'agriculture industrielle enclenche la marche arrière.. | 159 |
| II.10. La nouvelle politique de santé..... | 161 |
| III. La bascule institutionnelle (2050 /2070) | 169 |
| III.1. L'effondrement définitif du mythe de la croissance..... | 169 |
| III.2. L'émergence d'une nouvelle classe révolutionnaire..... | 173 |
| III.3. La France rejoue 1789..... | 181 |
| III.4. L'élection présidentielle française de 2050..... | 189 |
| III.4.1. Les grandes lignes de la constitution de 2050..... | 190 |
| III.4.1.1. Institutions..... | 190 |
| III.4.1.2. Services publics..... | 191 |
| III.4.1.3. Sol et propriété | 192 |
| III.4.1.4. Système financier..... | 192 |
| III.4.1.5. Solidarité..... | 193 |
| III.4.1.6. Economie..... | 193 |
| III.4.1.7. Vie civile..... | 193 |
| III.4.1.8. Culture..... | 194 |
| III.4.1.9. Environnement..... | 194 |

| | |
|---|-----|
| III.4.1.10. Relations extérieures..... | 194 |
| III.5. Le post croissancisme français fait tache d'huile..... | 197 |
| III.6. La démondialisation s'opère à marche forcée..... | 201 |
| IV. Le retour de la société artisanale (2070/2090)..... | 207 |
| IV. 1. L'enterrement définitif du mythe des énergies alternatives aux hydrocarbures..... | 207 |
| IV.1.1. Le contexte général | 207 |
| IV.1.2. Le nucléaire | 210 |
| IV.1.3. L'éolien..... | 212 |
| IV.1.4. Le solaire..... | 213 |
| IV.1.5. La gravité..... | 214 |
| IV.1.6. L'hydrogène..... | 215 |
| IV.1.7. Les néo combustibles..... | 217 |
| IV.1.8. Le mythe particulier du véhicule électrique..... | 218 |
| IV.1.9. Epilogue énergétique..... | 219 |
| IV.2. La raréfaction inéluctable de la matière..... | 223 |
| IV.3. La fin de l'industrie lourde..... | 227 |
| IV.3.1. La métallurgie..... | 227 |
| IV.3.2. La pétrochimie..... | 228 |
| IV.3.3. La construction automobile, aéronautique, ferroviaire et navale..... | 229 |
| IV.3.4. La papeterie | 230 |
| IV.4. La reconversion de l'industrie légère | 233 |
| IV.4.1. Textiles et chaussures | 233 |
| IV.4.2. L'électronique..... | 234 |
| IV.4.4. L'industrie culturelle | 237 |
| IV.4.5. Le bâtiment..... | 245 |
| IV.4.6. Les cosmétiques..... | 247 |
| IV.4.7. Les médicaments..... | 248 |
| IV.5. L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire..... | 249 |
| IV.6. Le tertiaire marchand..... | 252 |

| | |
|---|-----|
| IV.6.1. Le commerce..... | 252 |
| IV.6.2. Les transports..... | 252 |
| IV.6.3. Les services financiers | 254 |
| IV.6.4. Le tourisme..... | 256 |
| IV.6.5. L'immobilier..... | 258 |
| IV.7. L'EURCIA rentre dans le rang..... | 263 |
| V. L'heure des comptes (2090/2100)..... | 267 |
| V.1. Le bilan de la croissance..... | 269 |
| V.1.1. La croissance aurait-elle pu être évitée ?..... | 269 |
| V.1.2. La croissance aurait-elle dû être évitée ?..... | 271 |
| V.1.2.1. La question de la durée (de la croissance)..... | 271 |
| V.1.2.2. La question de la vertu (de la croissance)..... | 272 |
| V.2. Après la croissance..... | 277 |
| V.3. Court épilogue provisoire..... | 287 |
| Annexe 1 - Le Pacte démocratique..... | 291 |
| Annexe 2 - Programme pour une société de l'après croissance (2022) | 296 |
| Annexe 3 - Evolution de la population mondiale en milliards..... | 340 |
| Annexe 4 - Répartition des sources d'énergie en 2020..... | 341 |
| Annexe 5 - Réserves cumulées pétrole / gaz / charbon en 2020..... | 342 |
| Annexe 6 - Répartition des réserves de charbon en 2020..... | 343 |
| Annexe 7 - Réserves de gaz naturel - 2021..... | 344 |

Avertissement

Bien que relevant manifestement du genre littéraire de l'histoire-fiction, ce récit présente certaines spécificités qui peuvent le rapprocher de l'*uchronie*, reposant sur le principe de la réécriture de l'Histoire à partir de la modification d'un événement du passé.

Il est admis que l'*uchronie* est directement associée au genre de la science-fiction, lorsqu'elle met en œuvre des moyens techniques qui permettent de remonter dans le temps et donc de modifier le passé. Dans le cas de ce récit intitulé *Histoire économique et politique du 21ème siècle*, les *moyens techniques* sont remplacés par le parti pris de situer le temps présent en 2100, et de faire raconter les principales phases de l'évolution économique, politique, mais également sociologique, du vingt et unième siècle par un professeur d'histoire.

Les pages qui suivent restituent intégralement le compte rendu imaginaire d'un cours donné à Paris Sorbonne le 5 janvier 2100 et intitulé : « *Le déclin de la civilisation industrielle pendant le vingt et unième siècle* ».

Introduction

La civilisation industrielle est apparue sur terre peu après la bataille de Waterloo et la défaite de l'empereur Napoléon Ier en 1815. Cet épisode historique marqua la fin de la suprématie de la France sur l'Europe et sur le monde. L'Angleterre prit alors le relais, mais sa domination fut assise sur une autre force que cette remarquable puissance militaire qui avait fait la gloire, mais n'avait pu éviter la déchéance, de l'aventurier corse. Cette autre et nouvelle force de pouvoir était *le charbon*, qui, extrait en quantité, véhiculé par voie fluviale et utilisé comme source d'énergie et de fusion dans les manufactures naissantes, permit d'amorcer le développement industriel et la formidable croissance économique des Temps Modernes.

A peine cent ans plus tard, le pétrole jaillissait aux Etats-Unis et supplantait le combustible solide par sa puissance calorifique et sa facilité d'utilisation, donnant du même coup à l'Amérique le premier rôle sur la planète et installant une civilisation avancée et opulente dans un périmètre, toutefois restreint, d'une quinzaine de pays favorisés.

L'exploitation intensive de ces ressources fossiles (charbon, pétrole, puis gaz) fut associée à celle des ressources minérales (fer, cuivre, aluminium, etc...) pour développer une activité métallurgique importante et une production de multiples biens matériels trouvant une application dans tous les domaines de la vie courante.

Mais cette civilisation se trouva rapidement à cours de ressources car les carburants fossiles et les minerais furent épuisés en moins de 200 ans. Le sol ayant été ainsi délesté en une durée éclair de l'intégralité des trésors que la nature avait lentement et patiemment constitués pendant des centaines de millions d'années, la disette énergétique et minérale s'installa dans le quotidien de l'espèce humaine, après que les projets alternatifs aient démontré leurs limites, leurs échecs ou leurs caractères chimériques.

Le pétrole, drogue dure

Au début du vingt et unième siècle, les individus développés étaient dépendants du pétrole pour la quasi-totalité de leurs activités quotidiennes, sans que cette dépendance soit pour autant bien comprise ou clairement reconnue par les intéressés eux-mêmes. En effet, les homos sapiens devenus *homos industrialis* attribuaient volontiers la qualité de leur mode de vie aux effets bénéfiques du *progrès technique*, émanant en ligne directe du *génie humain*, lui-même étant considéré à cette époque comme ne devant jamais défaillir.

En réalité, une analyse objective laissait apparaître une dépendance totale dans les domaines suivants : carburants pour automobiles, camions et avions, matières plastiques diverses (dont gaines électriques), cosmétiques, matériel informatique, agriculture (motorisation, engrais, produits phytosanitaires divers).

Si nous ajoutons à cette liste les domaines de la production d'électricité et du chauffage qui n'en dépendaient que partiellement (environ 30%), nous constatons que ce qui faisait l'essentiel du mode de vie de l'individu industriellement civilisé était bien conditionné par l'existence du pétrole.

Et pourtant, cet *homo industrialis* n'en était que très peu conscient, comparable ainsi au drogué qui, étant régulièrement livré par son dealer à un tarif acceptable, ne prend conscience de son addiction que lorsque l'approvisionnement se restreint, ou que les prix se mettent à flamber.

De plus, l'une des caractéristiques remarquables de la civilisation industrielle était d'avoir fixé un écart important entre le *niveau d'utilisation* et le *niveau de connaissance*, de la technologie mise à la disposition de l'individu de base.

Nous assistions en fait à une application politique planétaire du fameux *distinguo* entre le *comment* et le *pourquoi*, qui confère à l'individu une fantastique aptitude à faire marcher une machine (le *comment*) doublée d'une dramatique

méconnaissance des conditions de son fonctionnement (le *pourquoi*).

En terme plus trivial, nous pourrions dire que le système industriel avait généré des consommateurs qui *utilisaient* leurs outils sans chercher à comprendre les ressorts de leur fonctionnement.

Ce n'est certes pas uniquement cette méconnaissance qui provoqua la chute du système, mais c'est bien elle qui la rendit plus douloureuse.

- I -

**La première secousse
(2025 / 2030)**

I. La première secousse (2025 / 2030)

En 2025, pour la première fois de l'histoire industrielle, la demande effective mondiale de pétrole excéda la capacité intrinsèque de production. Contrairement aux chocs pétroliers précédents, notamment celui de 1973, il ne s'agissait pas d'une situation spéculative, mais tout simplement de la confrontation de la réalité géologique avec celle de l'économie.

Une autre alerte avait eu lieu quelques années auparavant, en 2022, avec la rétention par la Russie de ses richesses en hydrocarbures envers certains pays, mais il ne s'agissait là que d'un phénomène particulier liée à une situation politique spécifique ne mettant pas en réellement en cause la capacité technique de production de la planète toute entière.

Le croisement de la courbe de l'offre et de la demande de pétrole entraîna deux conséquences : premièrement, une augmentation générale des prix par l'application mécanique de la loi de l'offre et de la demande, deuxièmement, une nécessité de répartition géopolitique des ventes.

En effet, il apparaissait probable que les pays consommateurs dans leur ensemble allaient se porter acquéreurs pour l'intégralité de leurs besoins, et quelque soit l'élévation du prix du pétrole brut. Il s'ensuivit donc une situation inédite dans laquelle il convenait de mettre en place un nouveau dispositif régulant les volumes achetés par tel ou tel pays.

1.1. Cinq ans pour admettre

Lorsque, vers la fin de l'année 2025, le prix du baril de pétrole commença à flamber comme jamais auparavant, les observateurs patentés des médias n'y virent qu'une convulsion cyclique de plus, peu différente des nombreux épisodes précédents de la saga historique des cours pétroliers.

Confortée en cela par l'épisode des huiles de schistes, (qui

commençait néanmoins à montrer leurs limites prochaines), l'idée qu'une autre source d'hydrocarbure allait rapidement venir à la rescousse, berçait tranquillement les opinions publiques mondiales et le spectre du pic pétrolier était toujours rejeté aux calendes industrielles.

Et pourtant ! L'augmentation vertigineuse de la demande alimentée par les pays émergents, aux premiers rangs desquels se trouvaient la Chine, le Brésil, l'Inde et l'Indonésie, totalisant à eux seuls presque la moitié de la population mondiale, associée au premier plafonnement historique de la production saoudienne créaient pour la première fois dans la civilisation fossile une tension sur l'offre énergétique non induite par de complexes facteurs spéculatifs, politiques ou sanitaires, mais par une banale réalité géologique.

En effet, il s'avéra que, conformément aux prévisions de nombreux spécialistes pétroliers, peu écoutés car trop lucides, les techniques de fracturation hydraulique et de forage horizontal réduisaient considérablement la durée de vie d'un gisement et que, alors que la durée d'exploitation d'un puits conventionnel pouvait aller jusqu'à trente ans, celle d'un puits de schiste atteignait à peine deux ans, ce qui nécessitait de creuser en permanence de nouveaux puits, jusqu'à étiollement final du champ pétrolifère. Le *coup de pouce* de l'huile de roche-mère se révélait donc insuffisant pour combler l'écart grandissant entre la demande mondiale et la production conventionnelle et la tension sur le marché du brut traduisait, pour la première fois, la carence de la ressource elle-même.

Mais l'événement historique ne fut pas apprécié à sa juste mesure, ou plus exactement pas expliqué objectivement par le pouvoir politico-médiatique dominé par l'oligarchie capitaliste, elle-même assise sur la pérennité de la croissance.

Pour l'homme de la rue, cette énième augmentation du prix de l'essence ne fut pas interprétée différemment des précédentes, mais, du fait de son ampleur, cette fois-ci, elle provoqua une diminution sensible de la consommation à la pompe, ainsi qu'un fléchissement du transport aérien touristique. L'usage industriel, par contre (chauffage,

production électrique, usines, agriculture, transport routier et maritime), ne fut pas vraiment affecté, les opérateurs répercutant sur le prix des produits et services l'accroissement de charge dû à l'envolée du pétrole.

Le consommateur, confronté à une inflation des biens de consommation courants (dont les aliments issus de l'agriculture pétro-dépendante) opéra alors un ajustement budgétaire par une diminution de ses dépenses de déplacement privé, que ce soit en automobile (courts séjours et courtes distances) ou en avion (longs séjours et longues distances).

C'est ainsi que la pénurie naissante du pétrole ne fut pas identifiée comme telle par les masses du fait de l'effet compensateur opéré par cette réduction volontaire de mobilité. La capacité d'adaptation humaine jouait donc à plein, semblant ainsi, dans un premier temps, donner raison aux analyses des ultra-libéraux prétendant que la décroissance fossile ne surviendrait jamais, grâce à l'effet d'ajustement spontané et durable de l'offre et de la demande.

Tout paraissait donc se stabiliser naturellement dans cette première partie de quinquennat déplétionniste, de sorte que la diminution historique de la production globale de pétrole ne se traduisit pas par une restriction visible de la disponibilité du liquide visqueux.

Jusque vers 2025-27, l'interprétation officielle de la situation répandue par les médias, le personnel politique et les commentateurs adoubés, fut celle d'une crise économique sérieuse provoquée par un renchérissement des produits de consommation courante (dont nourriture et carburants), lui même généré par un dysfonctionnement du système industriel, voire d'un essoufflement du modèle capitaliste.

Chaque camp politique tentait alors d'exploiter à son avantage le cours des événements, les libéraux accusant l'emprise de l'Etat sur l'économie et les socialistes stigmatisant le marché comme unique responsable de la situation.

Pour les premiers, l'inflation législative des dernières

décennies et l'immixtion toujours plus grande de l'Etat dans la vie économique avait dépouillé le capitalisme de toutes ses vertus croissantes et le renchérissement des produits de première nécessité n'était que le résultat de cette politique interventionniste qui avait fait perdre à l'entreprise privée toute sa souplesse, sa réactivité et, au final, l'essentiel de sa productivité.

Pour les seconds, le raisonnement était inverse, il s'agissait en fait des premiers symptômes annonciateurs de la faillite annoncée du libéralisme, celui-ci étant entré dans sa phase ultime annonçant sa fin de vie prochaine.

En dernière analyse, et pour juguler la crise, les libéraux réclamaient donc une déréglementation totale de l'initiative privée, tandis que les socialistes exigeaient ni plus ni moins qu'une collectivisation tout aussi totale de l'économie.

1.1.1. Le masquage de la réalité déplétionniste

A aucun instant, le rôle de la déplétion pétrolière ne fut mis en évidence, car elle n'entrait dans la logique argumentaire d'aucun parti politique. Le concept du *développement durable* ayant été validé par toutes les tendances de l'échiquier de la pensée politicienne, la foi du grand public dans les *énergies alternatives*, vertes et renouvelables, semblait inébranlable et une réelle secousse économique due à d'éventuels problèmes de disponibilité fossile ne pouvait pas être raisonnablement envisagée.

Les baisses de la consommation d'essence par les automobilistes et de la fréquence des voyages aériens par les touristes, furent considérées uniquement sous l'angle budgétaire, ces restrictions auto-infligées trouvant leur cause dans le renchérissement de tous les autres produits de base, ce qui laissait ainsi moins d'argent disponibles aux ménages pour effectuer ce type de dépense.

Les *écologistes* n'étaient pas les derniers à ignorer le rôle de la diminution de la production pétrolière, tant leur aversion du fossile et leur religiosité des énergies dites *vertes* en ajoutaient à leur cécité politique.

Même les *décroissants*, espèce politique groupusculaire nouvellement apparue dans le paysage public à partir du début des années 2010, n’y virent que du feu car ils étaient pour la plupart issus de la famille des gauches et plus occupés à combattre le libéralisme en prônant une décroissance volontaire qu’à diagnostiquer les signes annonciateurs d’une décroissance inéluctable. Car cette crise naissante se nommait, pour eux, une *récession* et certainement pas une *décroissance*, simple manifestation d’un dysfonctionnement avéré d’une *société croissante sans croissance*, de l’avatar final du libéralisme, etc. bref, de tout sauf des premiers signes annonciateurs d’une société qui venait d’augmenter dangereusement son *niveau d’entropie*.

En effet, depuis 1971, l’économiste américano-roumain *Nicholas Georgescu Roegen* avait mis en évidence le rôle de la *loi de l’entropie* selon laquelle l’énergie d’un système tend inéluctablement à la dégradation et avait expliqué que le processus économique matériel ne pouvait se répéter et s’accroître indéfiniment dans un monde où l’énergie et la matière étaient limitées. Ayant basé ses travaux sur les principes de la thermodynamique et notamment sur le deuxième principe qui introduit la notion d’*entropie*, Georgescu-Roegen allait même plus loin que la thermodynamique traditionnelle, en suggérant un *quatrième principe* selon lequel la matière se dégraderait aussi inéluctablement que l’énergie. Le recyclage ou la découverte de procédés de production sobres en énergie, ne lui apparaissaient alors pas suffisants pour éviter la crise bio-économique de la société industrielle.

Entretemps, la production de pétrole continuait à régresser et l’Arabie Saoudite fut amenée à reconnaître, pour la première fois que le débit de ses robinets ne pouvait plus être augmenté pour palier le déficit du reste du monde. Une déclaration solennelle fut effectuée le 15 décembre 2030 par le ministre saoudien du pétrole qui livrait également de nouveaux chiffres sur les réserves de son pays en hydrocarbures.

Ces chiffres, revus à la baisse, mettaient en évidence la

surestimation permanente qui avait prévalu durant les décennies précédentes, mais qui avait été néanmoins pressentie (et dénoncée) par les théoriciens du pic pétrolier regroupés au sein de l'ASPO (*Association for the Study of the Peak Oil*).

Emboitant le pas de l'Arabie Saoudite, les principaux pays producteurs comme l'Irak, l'Iran, le Nigeria, le Venezuela et la Russie réajustèrent leurs estimations à la baisse afin de donner une image définitivement réaliste de la situation.

A partir de cette mise au point, c'est l'ensemble de l'opinion mondiale qui dut se résoudre à admettre enfin l'évidence : *la civilisation industrielle manquerait désormais de pétrole de façon inéluctable et irrémédiable, elle en manquerait de plus en plus au fil des ans et elle devait même entériner sa fin définitive !*

1.1.2. Le mythe du développement durable à la rescousse

Entériner la fin annoncée du pétrole était une chose, mais admettre la fin inéluctable de toute forme d'énergie anthropique en était une autre. Car l'opinion publique n'était pas encore prête à cela, bercée qu'elle était par ce nouveau mythe du *développement durable* censé éloigner le spectre d'une décroissance économique inéluctable et généralisée.

Vers la fin des années 1970, en effet, Herman Daly, ancien élève de Georgescu Roegen mais économiste empreint d'un réalisme professionnel qui allait bientôt le propulser dans les hautes sphères de la banque mondiale, avait lancé le concept de *steady state economy*, traduit en français par la formule, plus ronflante mais moins exacte, de *développement durable*. Mais peu importait en réalité la signification globale et réelle de cette idée rassurante, car seul l'adjectif *durable* restait suspendu au dessus des foules dubitatives. Peu importait au fond de savoir sous quelle forme cette durabilité promise devait s'appliquer à la croissance, c'est à dire sous la forme d'une croissance perdurant sur le même rythme, d'une croissance perdurant sur un rythme ralenti, ou bien, comme la formule *steady state economy* de Daly le suggérait littéralement, sous la forme d'un état stationnaire prolongé.

Cette notion de durabilité avait d'ailleurs marqué, dès son

apparition, la rupture entre Roegen et Daly, le maître ayant sèchement rappelé à son disciple que l'application des lois de la thermodynamique à l'économie rendait cette alternative censément impossible et que la décroissance inéluctable était la seule issue de la société industrielle. Ce à quoi Daly avait répondu à Roegen : « Peut-être, cher maître, mais j'ai acquis la conviction que *les gens n'accepteront pas l'idée de la décroissance* ».

Cette phrase prémonitoire de Daly (*les gens n'accepteront pas l'idée de la décroissance* !) résume à elle seule l'état d'esprit des populations humaines pendant les trente premières années du vingt et unième siècle. Car elle souligne, de la manière la plus précise qui soit, le fait que *l'homo industrialis*, avant même de chercher à déterminer de façon scientifique si la durabilité de son mode de vie était possible, rejetait par principe et au préalable l'idée même qu'il puisse ne pas l'être.

Le débat sur la décroissance ne se situait donc pas au niveau de l'échange d'arguments objectifs, mais au niveau de l'affirmation d'une croyance à caractère quasi religieux. Ce biais était encore amplifié par une confusion regrettable introduite via le mouvement des décroissants *dits volontaires* qui, bien que limité à un groupe restreint de quelques milliers de militants répartis dans une dizaine de pays les plus riches, développait l'idée qu'il fallait ralentir la croissance mondiale pour vivre mieux, ce qui au final renforçait la crédibilité de la durabilité possible de la croissance en déportant le débat sur les composantes qualitatives de l'objectif croissanciste.

C'est ainsi que, prônant une *sobriété volontaire* et une *frugalité vertueuse*, ces autoproclamés décroissants accréditaient au final le fait que la croissance pouvait très bien durer éternellement, d'autant que leurs prescriptions, passablement vagues et imprécises, traduisaient en réalité plus une volonté de ralentissement de la croissance (c'est à dire d'une diminution en valeur relative de l'augmentation annuelle du PIB), plutôt que celle d'une décroissance radicale (c'est à dire d'une diminution en valeur absolue du PIB annuel).

Cette imposture, volontaire ou non, procédait du succès de l'idée de développement durable, moyennant un arrangement

sur le niveau de ce développement, le qualificatif durable restant, pour sa part, bien en place et non contesté.

Dans l'esprit commun, il n'était donc pas douteux que, malgré la déplétion pétrolière dûment constatée, la croissance du PIB ne saurait être remise en question à terme, ni la pérennité du mode de vie industriel entamée.

1.1.3. L'échec du « Parti de la Taxe »

Dans cette perspective de la fin du pétrole, les pays fortement consommateurs mais faiblement producteurs, comme ceux de l'Europe occidentale notamment, se virent confrontés à une alternative stratégique opposant les *partisans de la taxe* et les *partisans de la détaxe*.

Entre les tenants de ces deux options diamétralement opposées, la polémique fut virulente mais de courte durée. Les décroissants technocrates, zélateurs historiques du *parti de la taxe*, redoublaient d'effort pour tenter de faire adopter une nouvelle forme de capitalisme d'état dit *capitalisme durable* visant, en fait, à transférer les profits du capitalisme classique, jugé responsable de la destruction de l'écosystème de la planète et, accessoirement, du gaspillage pétrolier, vers une noblesse d'état *éclairée* rémunérée par la taxation des énergies fossiles résiduelles.

En France, certaines personnalités représentatives de ce parti informel avaient acquis, depuis le début des années 2000, une certaine audience médiatique. Il s'agissait notamment de MM. Jean-Marc Jancovici, consultant en décarbonisation et *Monsieur énergie* sur sur le PAF (Paysage audiovisuel français), Alain Grandjean, président de la société *Capitalisme durable*, Nicolas Hulot, ex-animateur TV, ex-ministre et fondateur du Pacte écologique, auxquels était venu s'ajouter José Bové, ex-leader paysan spécialisé dans la lutte contre les OGM mais rallié au système via une place de député européen. Toutes ces personnalités étaient, depuis des années, obnubilées, voire obsédées, par la *taxation de l'énergie*.

Dès 2025, les partisans de la taxe accréditèrent la déplétion pétrolière et réaffirmèrent donc tout naturellement que le meilleur moyen de faire face à la pénurie était de réduire la

consommation par un renchérissement du prix de vente au détail des hydrocarbures. Leur argumentation, qui avait jusqu'alors bien résisté à la controverse dans les salons feutrés des cénacles restreints tant que la raréfaction de la ressource n'était qu'une hypothèse théorique, vola toutefois en éclat face aux exigences de la rue, lorsque cette raréfaction devint un fait visible.

L'idée de la taxation, tranquillement émise par ces technocrates donneurs de leçons fut vigoureusement rejetée par le peuple pour la raison principale qu'elle aurait réservé, si elle avait été appliquée, l'utilisation de l'énergie fossile, et surtout du carburant automobile, à une seule élite financière capable d'en payer le prix, ainsi qu'à une caste privilégiée pouvant obtenir des dérogations pour raison d'état (dont probablement MM. Jancovici, Grandjean, Hulot, Bové, etc....).

En conclusion, l'idée qui prévalut fut celle de considérer l'énergie comme une donnée *fondamentalement démocratique* qui ne saurait devenir soudainement aristocratique, même dans un contexte de raréfaction inéluctable des ressources globales.

Cette idée, qui était celle des partisans de la *détaxe*, fut majoritairement plébiscitée et la volonté commune exigea que la pénurie soit équitablement répartie sans discrimination ni passe-droit d'aucune sorte.

Sur un plan plus spirituel, les partisans de la *détaxe* gagnèrent le cœur du public en proférant que la *fête de l'énergie fossile* devait s'achever, comme elle avait débuté, c'est à dire dans le plaisir et pas dans la contrainte. Selon eux, cette civilisation fossile devait ainsi brûler ses derniers feux allègrement et tourner la page pour entamer sereinement un autre chapitre historique, même si ce dernier promettait d'être particulièrement ingrat.

C'est dans cet état d'esprit que s'organisèrent, comme nous allons le voir plus loin, la plupart des politiques énergétiques des pays consommateurs.

1.1.4. Les promoteurs de la détaxe

Vers le milieu de l'année 2022, alors que la guerre Russo-Ukrainienne battait son plein et que, par voie de conséquence, celui du réservoir de la voiture particulière du français moyen devenait de plus en plus onéreux à payer, le ministre de l'économie de l'époque, Bruno Lemaire, sommé par le peuple de réduire le montant des taxes étatiques sur l'essence afin de compenser la hausse du brut, avait répondu du haut de sa superbe vision aristocratique des choses : « *baisser le prix de l'essence, moi jamais ! Et ce essentiellement pour la protection du climat. je ne veux pas favoriser les émissions de CO2 dans l'atmosphère et l'accroissement du réchauffement climatique* ».

Ce discours était d'une hypocrisie flagrante puisque la détaxation demandée ne visait aucunement à augmenter la consommation d'essence par tête, mais uniquement à permettre aux classes les plus pauvres de continuer à pouvoir se déplacer, notamment pour se rendre sur les lieux de leur labeur quotidien, et, plus particulièrement encore, à partir des périphéries urbaines où l'oligocratie au pouvoir n'avait pas jugé bon d'installer des services de transports en commun accessibles.

Cette justification fallacieuse de la taxe, par le ministre n°2 du gouvernement de la France, trahissait en réalité la connivence de l'Etat avec les grands groupes pétroliers, dont au premier rang Total Energie, qui, dans le même temps, triplait ses bénéfices en tirant profit de la crise énergétique. Cette résistance fit toutefois long feu et le ministre dû se résoudre, sous la pression populaire, à une réduction du prix à la pompe afin de le ramener près de son niveau antérieur.

Ce premier épisode était déjà annonciateur de la défaite future des *partisans de la taxe*, les Jancovici, Hulot et Cie dont le fameux slogan anglicisé *In tax we trust*, fut montré du doigt dans les années 2025/2030 comme le symbole le plus accompli du capitalisme d'Etat sacrifiant les bas revenus sur l'autel des riches, sous le spécieux couvert de la sauvegarde du climat.

Les partisans de la détaxe avaient, eux, leurs racines dans les masses populaires auxquelles, précisément, les riches avaient *vendu* la croissance depuis deux siècles comme porteuse de tous les bienfaits, garante de solution à tous les problèmes, mais sans toutefois leur préciser que cette croissance salvatrice reposait essentiellement sur une disponibilité durable en pétrole bon marché.

C'est ainsi que le masque commençait à tomber et que l'équation implacable : *pas de pétrole, pas de croissance, donc baisse des revenus* apparaissait très clairement aux yeux du citoyen ordinaire, en dépit de l'information rassurante diffusée par les mass-médias, propagande prenant de plus en plus la forme de *fake news* auxquelles de moins en moins de gens souscrivaient en leur for intérieur.

La puissance des partisans de la détaxe s'amplifiait à mesure que la crédibilité des zéloteurs de la taxation du pétrole déclinait et que leur vision d'une société à deux vitesses énergétiques (les riches pouvant rouler en automobile et les pauvres contraints de marcher à pied), était débusquée sous le voile supposé protecteur de leurs propos climatiquement vertueux.

Certains observateurs virent dans cette défaite des *partisans de la taxe*, comme le début de la fin du capitalisme, mais cette conclusion était quelque peu prématurée. Il ne s'agissait, en réalité, que des premiers hoquets d'une forme particulière du capitalisme, née au début du vingt et unième siècle : le *capitalisme d'état*, ou *capitalisme de connivence*, qui s'était spécifiquement exprimé et développé dans le domaine de l'écologie et avait nourri les activités du *capitalisme vert*, ou *green business*. Ce mode de faire valoir économique d'un genre nouveau n'était plus basé sur le principe supposé vertueux de la libre concurrence entre une multiplicité d'opérateurs privés censée aboutir au meilleur rapport qualité.prix pour le consommateur, mais au contraire sur l'exploitation par un contingent limité d'opérateurs adoués par l'Etat d'une clientèle captive contrainte par la législation à acquérir leurs produits.

I.1.5. L'émergence d'une nouvelle doctrine politique

A partir de 2030, ce principe dit *de la détaxe* s'était définitivement imposé au sein des pays riches en PIB, mais pauvres en ressources fossiles, dont notamment l'Europe de l'Ouest et le Japon, qui furent couramment dénommés pays *riches-pauvres*, ce terme pointant ainsi le problème de la pérennité de leur développement comparativement à la faiblesse de leur potentiel énergétique.

Le souci principal de leurs gouvernements devenait alors le maintien du prix des carburants à un niveau acceptable pour la population, car si le principe du rationnement finissait par être admis par tous comme une réalité incontournable, celui d'une augmentation des prix renchérissant les transports et les déplacements fut unanimement contesté.

Dès lors, dans un souci de paix sociale garante de la stabilité du système en place, et afin de contrer les accusations sous-jacentes d'imprévoyance, les gouvernements furent amenés, ainsi que les partisans de la détaxe l'avaient auparavant pronostiqué, à diminuer puis à supprimer totalement les taxes sur les produits fossiles.

Ces mesures s'avérèrent toutefois insuffisantes, au delà d'un certain temps, pour maintenir les prix à un niveau raisonnable. C'est ainsi que les différents *états riches-pauvres* en vinrent assez rapidement, dans les années suivantes et en ordre plus ou moins dispersé, à subventionner les importations, c'est à dire à prendre en charge les coûts de transports, de stockage, de raffinage et de distribution conduisant ainsi naturellement à une nationalisation de tout le circuit de post-production.

Les matières fossiles (pétrole, gaz, charbon) furent de la sorte décrétées *service public*, les états supportant financièrement l'ensemble des coûts depuis l'achat de l'équivalent-baril jusqu'aux frais de livraison client (pompe, bouteille de gaz, distributeur, etc...).

Ayant la maîtrise complète du circuit, les états devinrent en mesure d'établir eux mêmes des prix *politiquement corrects*, évitant ainsi l'accroissement trop rapide du mécontentement et s'achetant ainsi une bonne conscience sociale dans un domaine où la suspicion du grand public allait en s'amplifiant.

En effet, dans ce contexte de contrainte résultant de l'insuffisance de la production, les masses restaient encore persuadées, avec raison, que la seule voie pour éviter les surprofits capitalistes et l'enrichissement spéculatif des professionnels de la filière devait nécessairement passer par une *nationalisation de l'ensemble du circuit de l'énergie fossile*.

L'adoption par les états *riches-pauvres* du *système de la détaxe*, sous la pression de leurs opinions publiques, ouvrit de fait une brèche sans précédent dans le dispositif capitaliste.

C'est ainsi que l'Europe de l'Ouest et le Japon se retrouvèrent entraînés dans un *processus spontané* de décapitalisation de l'énergie. En effet, cette évolution radicale ne fut guidée par aucune doctrine révolutionnaire apparente, ni activisme déclaré mais amenée implacablement par une volonté populaire intuitive proche du concept de *spontanéité des masses* chère aux anarchistes.

De fait, ces mouvements de *nationalisation de l'énergie* qui allaient bientôt s'étendre, comme nous le verrons plus tard, à d'autres secteurs de l'économie, ne ressemblaient en rien aux systèmes de collectivisations que nous avons vu se développer en URSS au milieu du vingtième siècle, car, en ces débuts d'années 2030, les états gestionnaires n'y obtenaient aucun renforcement de pouvoir, mais, bien au contraire étaient en voie de rétrogradation dans un rôle nouveau pour eux : celui d'*outil au service du peuple*.

Cette conception nouvelle de l'Etat dénommée *Etat-Serviteur*, avait été introduite en 2010 par le mouvement *Démocratie Directe & Résilience*, mais était restée largement confidentielle, faute d'une volonté suffisante d'accéder à la visibilité

politique de la part des membres de ce mouvement.

En 2020, le *Parti pour l'après croissance (PPAC)*, groupe politique informel, avait repris et retravaillé les travaux de *Démocratie Directe & Résilience* dans le cadre d'une option résolument politique et sous la forme d'un *Programme pour une société de l'après croissance*, véritable projet de révision de la constitution et des codes juridiques français en vigueur à l'époque. Ce programme proposait un nouveau système d'organisation politique visant à empêcher le développement des injustices sociales et apte à répondre aux contraintes bio-économiques des temps prochains. Il était basé sur une hypothèse fondamentale, la *décroissance inéluctable* de la civilisation industrielle, et sur douze principes directeurs déclinés en une centaine de règles concrètes. Il proposait ainsi un cadre législatif pour que la société industrielle puisse mettre en œuvre sa capacité de résilience dans des conditions optimales et construire son déclin en se préservant de l'effondrement.

Ce programme introduisait une conception nouvelle d'un état totalement *au service* de la population (*l'Etat-Serviteur*), investi d'un rôle purement gestionnaire de certains domaines économiques dans l'unique but de fournir au citoyen le meilleur rapport qualité-prix et laissant à ce dernier une liberté d'action sans précédent.

Enfin, bien qu'étant ciblé sur les institutions françaises, ce programme affirmait une vocation internationaliste et se présentait comme pouvant être approprié par tout mouvement politique en charge d'une gestion nationale ou locale de la décroissance inéluctable.

Poussé par un souci de visibilité médiatique plus affirmé que le groupe *Démocratie Directe & Résilience*, le *Parti pour l'après croissance (PPAC)* présenta même un candidat à l'élection présidentielle française de 2022, qui ne put néanmoins accéder à la phase finale de l'élection, faute d'avoir obtenu le nombre requis de parrainages d'élus du système.

C'est ainsi qu'à partir de 2022, certains courants informels issus de la lutte pour la détaxe, nombre de reliquats écologistes ou décroissants, une bonne partie de trotskistes en proie au doute dialectique, ainsi qu'un contingent substantiel d'anarchistes de droite comme de gauche commencèrent à se rapprocher du *Parti pour l'après croissance (PPAC)* qui, peu à peu, prit sa place sur un échiquier politique en pleine restructuration.

1.1.6. La complexification du débat sur la décroissance

Parallèlement à cette prise de conscience progressive mais irrémédiable de la fin du pétrole, le débat sur la décroissance s'intensifiait et, dans le même temps se complexifiait. Depuis les années 2010, la décroissance apparaissait comme une idéologie portée par l'activisme médiatique d'une certaine frange intellectuelle petite-bourgeoise au sein de quelques pays les plus développés de la planète. Cette frange prônait la diminution volontaire du PIB, soit par le biais d'une modification des comportements consuméristes individuels, soit par le biais de l'édiction de mesures limitatives autoritaires et étatiques, soit par une conjonction des deux, sans indiquer toutefois de manière très précise les modalités concrètes et les domaines dans lesquels ces limitations devraient intervenir.

Ces discours, émanant d'individus ayant déjà connu les effets de la croissance et portant sur elle un regard sévèrement critique, n'avaient naturellement aucun impact sur l'immense majorité des habitants de la planète qui n'y avaient encore pas eu accès et n'envisageaient leur avenir que dans le cadre de son avènement le plus rapide possible. Pour ces *oubliés de la croissance*, c'est à dire pour environ 7 milliards d'individus sur un total de 8 milliards fin 2022, le terme, la notion même de *décroissance* n'avaient aucun sens. Ainsi, à l'aube des années 2025, 88% des habitants de la planète terre confirmaient la fameuse sentence d'Herman Daly : « *les gens n'accepteront pas l'idée de la décroissance* », et la poussaient même plus loin en ignorant jusqu'à l'existence du *mot* décroissance.

Le débat sur la décroissance souffrait également de la grande confusion qui régnait dans l'esprit commun autour de la définition du terme. Une large responsabilité en incombait aux quelques mouvements autoproclamés *mouvements de la décroissance* qui avaient ôté au terme initial son essence objective pour le transformer en notion subjective, porteuse d'une idéologie particulière. Le mot décroissance, en effet, est un substantif désignant l'état de quelque chose qui décroît, qui diminue et dont l'intensité peut être mesurée par des outils statistiques spécifiques et disponibles en l'état de la science actuelle.

Mais, dans le discours des *décroissants volontaires*, le terme décroissance s'était mis à signifier une forme nouvelle de société vers laquelle il fallait tendre afin de retrouver une joie de vivre que la croissance était supposée avoir fait disparaître et ce, par des moyens associant la modification du comportement individuel et l'action coercitive de la législation, sans que la répartition quantitative entre les deux options ne soit jamais clairement énoncée.

A cette première confusion, s'ajoutait celle provoquée par certains environmentalistes qui pointaient toutes les externalités négatives de la croissance (pollution, chute de la biodiversité, réchauffement climatique, etc..) et pour lesquels une *décroissance limitée* à certains secteurs *dits écologiques* paraissait suffisante pour garantir une durabilité de la croissance globale.

Face à ce galimatias sémantique, les membres du *Parti pour l'Après Croissance (PPAC)*, s'efforçaient depuis 2020 de reprendre et poursuivre les efforts de *Démocratie Directe & Résilience* afin de rétablir la signification originelle du terme décroissance dans l'esprit commun, c'est à dire celle de la *constatation objective d'un état* de choses, qui dans le cas d'une application à l'activité économique pouvait être mesuré par un indice reconnu : le PIB (Produit Intérieur Brut). Ce parti pris de relier directement la croissance (donc également la décroissance), à la stricte mesure du PIB nécessitait toutefois d'être explicité, au risque d'engendrer un fâcheux amalgame

entre une doctrine qui se contentait de faire référence au PIB pour les besoins de son argumentaire et une autre doctrine supposée qui chercherait en réalité à le valoriser en tant que tel. En effet, pour les membres du PPAC, qui avaient commencé à se dénommer les *décroissants inéluctables* (afin d'être bien distingués des décroissants volontaires ou des décroissants environnementalistes précités), la référence au PIB répondait au souci d'utiliser les mêmes outils de mesure que les gestionnaires de la société croissanciste pour étayer la démonstration de leur *théorie de la décroissance inéluctable*.

Ainsi, face à tous ceux qui étaient convaincus de la durabilité de la croissance et quel que soit leur niveau de conviction, les théoriciens de la décroissance inéluctable opposaient des arguments contraires, mais néanmoins assis sur les mêmes indices.

Cette association systématique de l'indice du PIB à la définition de la croissance traduisait la volonté des décroissants inéluctables de parler le même langage que les maîtres du pouvoir auxquels ils s'opposaient, d'une part, mais également de définir clairement ce qu'ils mettaient dans le mot décroissance lorsqu'ils débattaient avec les représentants d'autres tendances agités par ledit terme, d'autre part.

Car il était incontestable que le PIB était reconnu par la quasi-totalité des populations de la planète comme un indice de mesure de la croissance et le fait que certaines mouvances groupusculaires contestaient la validité du PIB en tant que mesure d'une autre croissance à laquelle ils donnaient une définition différente (par exemple la croissance du bonheur, du bien-être ou du bien-vivre) constituait un élément équivoque supplémentaire, ajoutant encore de la confusion aux confusions précédemment évoquées.

En réalité le PIB mesurait quelque chose de bien précis, et n'avait pas la vocation, ni la prétention de mesurer autre chose que ce pour quoi la société de la croissance l'avait créé, c'est à dire l'accroissement de la consommation et l'accroissement des revenus, deux premiers modes de calcul

du PIB, ainsi que l'accroissement de la valeur ajoutée cumulée de l'ensemble des opérateurs économiques, troisième mode de calcul traduisant en terme comptable les deux premières évaluations exprimées de manière plus triviale.

La différence d'une année sur l'autre entre le résultat du PIB ainsi calculé mesurait ce que les gestionnaires de la société croissante de l'époque dénommaient : la *santé de l'économie*. De ce fait, si la différence était positive la santé de l'économie était jugée bonne et l'économie était dite *en croissance*, si la différence était négative la santé l'économie était jugée mauvaise et l'économie était dite *en décroissance*.

Les politiques économiques de tous les pays étant unanimement orientées vers la croissance, on constatait un accroissement régulier du PIB cumulé au niveau mondial, masquant néanmoins d'importantes disparités régionales et nonobstant de courts épisodes de diminution globale liés à des phénomènes circonstanciels (2009 crise financière dite des subprimes, 2020 crise sanitaire de la pandémie Covid19).

Parallèlement, et depuis l'invention du PIB en 1934 par Simon Kuznets, chargé par le congrès américain de créer une comptabilité nationale afin de mesurer l'effet de la Grande Dépression de 1929 sur l'économie, la grande hantise des politiciens gestionnaires était, naturellement, une situation de diminution durable du PIB, spectre auquel ils avaient d'ailleurs donné un nom inapproprié, celui de *récession*.

Car la logique aurait voulu que, l'augmentation du PIB mesurant l'intensité de la croissance économique, une diminution de ce même PIB mesurât le niveau d'une *décroissance* économique. Mais l'affaire était plus complexe, parce que le mot *croissance* avait été progressivement investi d'une signification conceptuelle supérieure, quasiment religieuse, voire sacrée, symbolisant la quête collective par tous les hommes, de l'abondance, de l'insouciance, de l'évidence, de la jouissance et pour tout dire d'un bonheur durable marquant la fin de l'Histoire.

On comprend dès lors que le terme de *décroissance*, synonyme

naturel d'une diminution du PIB, ait été jugé irrecevable du point de vue même de sa sonorité autant que de sa charge émotionnelle potentiellement disruptive d'un principe sacré. A peine voyait-on quelques thuriféraires de la croissance parler du bout des lèvres de *croissance négative*, tentant ainsi par une sorte d'euphémisme l'exercice hasardeux de définir la décroissance par la croissance. Bien plus, l'expression croissance négative était fondée sur l'idée-force que la durabilité de la croissance était une règle inéluctable et qu'une diminution du PIB ne pouvait constituer qu'un accident de parcours de la croissance dont la dénomination devait rester empreinte de la notion pérenne et fondatrice.

Les gestionnaires de la société de la croissance ayant ainsi délaissé le terme de décroissance, d'autres s'en étaient alors emparés pour lui faire dire autre chose, ajoutant ainsi une dernière touche à la confusion générale.

Nous comprenons dès lors toutes les nuances que pouvaient revêtir, au début des années 2025, les différentes postures individuelles face à un concept aussi confus que celui de *décroissance*.

Face à cet imbroglio sémantique, le *Parti pour l'Après Croissance (PPAC)*, avait décidé de proposer une série de définitions relatives à chaque positionnement particulier vis à vis de la croissance et de la décroissance, prenant place au sein d'un travail plus vaste d'élaboration d'un glossaire des principaux termes socio-politiques utilisés à l'époque dans le discours médiatique.

Publié initialement dans l'indifférence générale, ce glossaire, et notamment la déclinaison qu'il proposait des variantes *croissantes et décroissantes*, acquis progressivement une notoriété grandissante en raison de la clarification qu'il apportait dans la compréhension des dissensus spécifiques entre diverses mouvances, qui sans son apport, fussent restées indéchiffrables par le citoyen ordinaire.

Il est à noter que ces différentes acceptions étaient posées en temps qu'*idées simples*, au sens qu'avait notamment défini John Locke, ce qui supposait que chacune d'entre elles puisse

être éventuellement combinée avec une ou plusieurs autres afin de constituer une *idée complexe*, restituant plus précisément et plus définitivement le positionnement d'un individu donné.

1.1.7. Différenciation des postures vis à vis de la croissance

Le glossaire du PPAC distinguait trois positionnements principaux vis à vis de la croissance :

1 – *Croissanphile* : terme nouveau désignant un individu qui aimait la croissance au sens de *l'idée* de la croissance. Le croissanphile se réjouissait chaque jour des bienfaits que lui apportait la croissance, au point qu'il pouvait les énumérer et les argumenter, même face à un individu qui ne les lui contestait pas ostensiblement. Zélateur infatigable, il était également un consommateur avide, pour qui l'acquisition de nouveaux produits ou services issus de la croissance constituait un objectif premier et fondamental guidant son existence.

2 – *Croissanciste* : terme également nouveau désignant un individu agissant pour activer, augmenter, ou maintenir la croissance dans la limite, naturellement, de son pouvoir de le faire. A la différence du croissanphile qui favorisait la croissance en y souscrivant moralement et en l'alimentant financièrement par la consommation, le croissanciste participait, en plus, au fonctionnement interne de la croissance en tant qu'opérateur économique. De ce point de vue, le *croissanciste* semblait devoir être obligatoirement *croissanphile* au préalable, bien que des observations plus fines aient identifiées un contingent non négligeable de *croissancistes non croissanphiles*, c'est à dire d'opérateurs économiques motivés par le seul appât du gain et non par la finalité croissante de l'activité économique qu'ils entreprenaient. Ce contingent réduit, mais pas inexistant, était en réalité constitué par un reliquat porteur de l'esprit ascétique initial du capitalisme, tel qu'avait pu notamment le décrire Max Weber dans son ouvrage « *L'éthique protestante et*

l'esprit du capitalisme », empreint du seul objectif d'accumulation du capital à l'exclusion de toute autre considération, dont au premier chef la jouissance par la consommation, symptôme de base du *croissanphile*.

3 - *Croissant* : terme déjà largement usité jusqu'alors pour désigner l'ensemble disparate des croissanphiles et croissancistes réunis en une seule chapelle, mais redéfini par le PPAC pour désigner plus particulièrement tout individu persuadé de la *durabilité de la croissance*. La spécificité fondamentale du croissant résidait donc en une posture résolument prospective, se projetant vers un avenir qui ne pouvait que ressembler au présent par la perpétuation de valeurs immuables et de performances économiques identiques, nonobstant une modification éventuelle, et plus ou moins substantielle, des moyens mis en œuvre pour les obtenir.

Au sein de cette catégorie des *croissants* ainsi redéfinie, le glossaire du PPAC distinguait cependant deux sous-catégories, compte tenu du fait distinctif que tous les croissants avaient la même vision de l'avenir, mais que tous ne l'avaient pas pour les mêmes raisons. Car certains croissants croyaient en la durabilité de la croissance pour des *raisons scientifiques*, alors que d'autres y croyaient pour des *raisons religieuses*, cette deuxième sous catégorie étant largement la plus nombreuse.

Les croissants *dits scientifiques* asseyaient leurs certitudes sur un mix de lois économiques, dont nous savons aujourd'hui qu'elles ne sauraient bénéficier du critère scientifique, puisqu'il est clair que l'économie n'est pas une science, mais tout au plus un enchaînement de raisonnements découlant de l'observation de la chose économique. Cette évidence n'en était toutefois pas encore une à cette époque et des théories de la croissance comme le *modèle de Solow*, par exemple, faisaient alors figure de lois scientifiques. A l'instar de ce modèle bien connu pour avoir démontré son inexactitude par la suite, la plupart des lois économiques invoquées pour justifier de la pérennité de la croissance étaient fondées sur le théorème

illusoire que l'innovation technologique était la source fondamentale de la croissance et que, la technologie perdurant, la croissance devrait, elle aussi, nécessairement perdurer. L'Histoire se chargea naturellement de démontrer le contraire peu de temps après.

Les croissants *dits religieux*, les plus nombreux, avaient définitivement troqué la thérapie de leur angoisse existentielle par l'espoir aléatoire d'un bonheur dans l'au-delà contre celle de la certitude d'une croissance bien réelle tout au long de leur existence ici-bas. Cette nouvelle croyance leur apparaissait plus rentable que l'ancienne car monnayable de leur vivant, et ses grands prêtres plus crédibles, car plus nantis et mieux lotis que les anciens .

1.1.8. Différenciation des postures vis à vis de la décroissance

Dans le même esprit que les déclinaisons autour du terme *croissance*, le glossaire du PPAC visait à mettre de l'ordre dans le marécage des appellations relatives au terme *décroissance*, tels que :

1 - *Décroissanphile* : terme nouveau désignant un individu qui, au contraire du croissanphile, aimait la décroissance au sens de *l'idée* de la décroissance. Le décroissanphile exultait de joie à chaque hoquet visible de la croissance, la perspective annoncée de la fin du pétrole et des hydrocarbures le ravissait et la vision d'un monde ramené à un mode de faire valoir économique de type médiéval lui donnait du cœur à l'ouvrage.

2 - *Décroissanciste* : terme également nouveau désignant un individu mettant en œuvre des dispositifs dans l'objectif de faire diminuer le PIB national, voire mondial. A la différence du *décroissanphile* qui se contentait de souscrire moralement à *l'idée* de la décroissance, le décroissanciste pensait contribuer à son avènement concret en tant que contre-opérateur économique mettant en œuvre diverses stratégies, certaines relevant de l'action individuelle et d'autres de l'action

collective. De ce point de vue, le *décroissanciste* était obligatoirement *décroissanphile* au préalable, à la différence de ce que nous avons dit de certains *croissancistes* pouvant être *non croissanphiles*.

Ce terme nouveau de *décroissanciste*, ainsi précisé, se mit progressivement, à partir des années 2025, à remplacer celui de *décroissant* qui avait été utilisé jusqu'alors (à des sauces diverses et variées, il faut bien le reconnaître) afin de lui conférer désormais une signification à la fois différente et plus claire, comme nous allons le voir ci-après.

3 - *Décroissant* : ce terme déjà largement usité et galvaudé jusqu'alors pour désigner l'ensemble disparate des décroissanphiles et décroissancistes réunis en une seule chapelle, fut redéfini par le PPAC pour désigner très précisément, et exclusivement, tout individu persuadé de la *non durabilité de la croissance*. La spécificité fondamentale de ce *nouveau décroissant* résidait donc en l'acquisition d'une posture résolument prospective, qui l'amenait à se projeter dans un avenir marquant inévitablement l'arrêt final de la croissance et le début d'une décroissance durable et inéluctable.

Mais contrairement aux *croissants*, les *décroissants* ne fondaient pas leur conviction sur une croyance de type religieux, mais exclusivement sur des arguments scientifiques. Ces nouveaux décroissants tenaient par ailleurs à se présenter comme des *décroissants inéluctables*, l'adjectif associé *inéluctable* ayant pour objet de bien marquer leur différence avec l'ancienne appellation de décroissant, désormais requalifiée en décroissanciste, comme nous l'avons déjà dit. Enfin, ces nouveaux décroissants se présentaient comme des *théoriciens*, leur *théorie de la décroissance inéluctable* ne devant rien à une quelconque action volontariste, mais résultant de la simple application des lois de la physique, et notamment de la thermodynamique, à l'évolution de l'économie de la société industrielle.

Selon les *décroissants* (inéluctables), la décroissance devait

survenir *quoi qu'on fasse* et le problème n'était pas de hâter sa survenue mais de commencer à réfléchir à la mise en place d'une nouvelle organisation collective apte à gérer cette décroissance, autrement dit de *construire politiquement* le déclin inéluctable. Ces nouveaux décroissants, fondamentalement et résolument politiques, se rassemblèrent progressivement autour du *Programme pour une société de l'après croissance*, dont nous avons déjà parlé précédemment. Ce programme différait de tous les autres programmes de l'échiquier politique de l'époque, en ce sens qu'il définissait de façon très détaillée une autre organisation institutionnelle ainsi qu'un autre mode de pensée politique, se conformant ainsi à la célèbre loi énoncée par Albert Einstein : « on ne résout pas un problème (= *l'impasse de la croissance*) avec le mode de pensée qui l'a créé (= *le système politique oligocratique*) ».

1.2. La guerre des décroissances

2025 constitua une date charnière dans l'histoire de la société industrielle à plusieurs titres. Le premier élément déterminant, en forme de rupture idéologique, fut la prise de conscience par le grand public que, pour la première fois depuis son démarrage aux alentours des années 1850, la croissance apparaissait comme n'étant pas forcément ni indubitablement garantie quant à sa durabilité. Nous étions toutefois encore très loin d'un doute généralisé, mais un coin significatif venait d'être enfoncé dans le credo croissantiste, qui allait s'enfoncer de plus en plus profondément au fil des ans.

Le deuxième élément, de nature plus politique, consistait en une remise en question des fondements du concept de décroissance, que le travail de redéfinition lexicale entrepris par le *Parti pour l'après croissance (PPAC)* depuis 2022 avait par ailleurs amorcé. C'est ainsi que, dans cette perspective, nombre de mouvances, soit se revendiquant plus ou moins du concept générique de décroissance, soit utilisant le terme décroissance de façon plus ou moins parcimonieuse dans leurs propos, se virent contraintes de clarifier leur discours face à un grand public qui, pour la première fois, imaginait comme non impossible le fait que ce terme puisse recouvrir une forme de réalité concrète.

Cette impérieuse nécessité de clarification externe (vis à vis de l'opinion) mais également interne (vis à vis des différentes mouvances les unes par rapport aux autres) engendra un débat acerbe dans lequel les procès d'intentions se disputaient aux accusations d'imposture, au point que cette période 2025/2030 vit s'instaurer une grande confrontation houleuse et pas toujours loyale, qui prit le nom de *guerre des décroissances*.

I.2.1. Etat des lieux de la mouvance décroissante avant 2025

Avant 2025, la mouvance dite *décroissante* n'était pas homogène et toutes ses composantes étaient loin de poursuivre le même but dans le cadre de leur engagement politique. Ne serait-ce que de ce seul point de vue, il devenait donc nécessaire de préciser le sens exact du mot *décroissance*. En effet, de la frange décroissante façon greenwashing d'EELV (Europe Ecologie Les Verts), à l'eschatologie apolitique des effondristes, en passant par le clientélisme semi-décroissant de la France Insoumise, le mot magique de *décroissance* était utilisé, comme nous l'avons déjà dit, à des sauces diverses et variées, pas toujours très claires, et souvent teintées d'alibi occultant des desseins de pure politique politicienne.

A l'instar de Voltaire déclarant : «*gardez-moi de mes amis, mes ennemis je m'en charge*», les décroissants inéluctables (au sens que nous avons indiqué avoir été donné par le PPAC) comprirent qu'ils ne devaient pas pêcher par excès de naïveté et se jeter dans les bras du premier décroissant venu (ou l'accueillir dans les leurs), au risque de se perdre dans la confusion des idées, au mieux, ou dans l'erreur de trajectoire politique, au pire. Ainsi, dans le monde impitoyable de la politique de cette époque où la plupart des acteurs avançaient masqués (et parfois même, paradoxalement, à leur insu), il importait de pouvoir distinguer, dès le premier coup d'œil, les *vrais décroissants* des *faux décroissants*.

Pour ce faire, les *décroissants inéluctables* se mirent en devoir d'établir un cahier des charges très précis permettant de déterminer facilement qui était véritablement décroissant et qui ne l'était pas, mais aussi et surtout, qui prétendait être décroissant mais qui ne l'était pas en réalité, catégorie assez répandue qui fut rapidement qualifiée du terme générique d'*imposteurs*, avant même que de penser à établir le portrait robot du *décroissant de la onzième heure*, espèce déjà pronostiquée mais qui ne sévira effectivement que plusieurs années plus tard et dont nous reparlerons ultérieurement.

Ceci étant posé, personne ne contestait toutefois qu'il puisse y

avoir plusieurs acceptions du terme décroissant, correspondantes chacune à des conceptions ou visions, ou interprétations, ou déformation, ou même usurpations différentes du mot *décroissance*. Tout le monde s'accordait sur le fait qu'il relevait de la liberté individuelle de chacun d'attribuer un sens arbitraire à un terme qui n'était pas déposé à l'INPI (institut national de la propriété intellectuelle) et par conséquent de l'utiliser dans le cadre de l'objectif qui était le sien.

Dans la réalité, *n'importe qui pouvait se déclarer décroissant* dans la mesure où l'utilisation du terme n'est pas protégée par une réglementation quelconque (par un copyright, ou droit d'auteur) et que le glossaire du PPAC n'avait pas force de loi (et qu'il ne revendiquait d'ailleurs pas à l'avoir).

Cette situation n'était d'ailleurs ni gênante, ni choquante dans la mesure où elle ne faisait que traduire une liberté d'expression dont la limitation (souhaitée par certains) aurait été (si elle avait été mise en vigueur) manifestement inquiétante pour la démocratie. La question fondamentale n'était donc pas de savoir qui avait le droit d'utiliser le mot décroissant, ou qui a le droit de s'intituler *mouvement de la décroissance*, mais bien de savoir de quoi on parlait lorsqu'on parlait de décroissance.

La première chose à faire, pour ceux qui priorisaient par dessus tout la clarté du discours politique, était donc de *formuler clairement leur propre définition de la décroissance*, tout en admettant que d'autres puissent en formuler de différentes, et sans que, pour autant, ils se considèrent fondés à le leur reprocher au prétexte que leur définition soit la seule valable. Bien plus, ils s'attachaient à exiger la réciproque de leurs adversaires, c'est à dire que ces derniers fassent l'effort de définir clairement leur décroissance, d'une part, et qu'ils acceptent de ne pas revendiquer le droit exclusif d'utilisation du terme, d'autre part.

C'est ainsi qu'un débat actif s'engagea entre tous les courants se revendiquant de la décroissance, ou utilisant le mot décroissance. A l'origine, ce débat avait été présenté sous les meilleurs auspices en ce sens qu'il était censé aboutir : soit à

une définition commune du concept de décroissance, soit à un constat d'approche multiforme du terme (chaque approche faisant alors l'objet d'une définition particulière). Une telle démarche avait pour objectif d'apporter une clarification nécessaire au niveau du grand public qui pourrait ainsi se positionner plus facilement par rapport à des discours paraissant similaires sur la forme, mais en réalité souvent radicalement dissemblables le fond.

Cette définition nécessaire de telle ou telle décroissance ne pouvait, naturellement, se satisfaire de quelques mots, ni même de quelques lignes. Elle devait consister en une formulation claire des idées générales qu'elle recouvrait. Et ce n'était qu'à partir de cet effort de synthèse que l'opinion publique pourrait, par comparaison avec des formulations concurrentes, déterminer les points de rapprochement et d'achoppement de la façon la plus précise.

1.2.2. Les cinq idées de la décroissance

Dans un premier temps, et pour bien fixer les idées, il ne paraît pas inutile de rappeler la définition que donnait le dictionnaire du mot décroissance, en ce début du vingt et unième siècle. Le *Larousse*, aussi bien que le *Robert* s'accordaient pour signifier que le mot *décroissance* exprimait *la situation de quelque chose qui diminue, et lui attribuaient comme synonymes : déclin, diminution.*

De ce point de vue, il est clair que certaines acceptions empreintes de contenu idéologique ou philosophique, qui avaient été imposées ou suggérées, par certaines mouvances politiques de l'époque étaient manifestement non conformes à la définition initiale et lexicale du mot. La preuve en fut donnée par la suite, lorsque, après les *trente douloureuses* dont nous reparlerons plus tard, il apparut clairement et définitivement que la décroissance ne relevait pas de l'idéologie ni de la philosophie, mais, bien au contraire, de la constatation physique d'un système qui décroît inéluctablement.

Mais l'opinion publique n'était pas encore parvenue à ce

niveau de réalisme et, dans sa diversité, interprétait le mot *décroissance* de multiples façons en opérant la combinaison de plusieurs idées que nous pourrions aujourd'hui, avec le recul qui est le nôtre, énumérer au nombre de cinq et classifier en tant qu'idées génériques. Cinq *idées simples*, véritables unités de base structurantes de la notion de *décroissance*, dont certaines pouvaient naturellement être combinées entre elles, par deux, voire par trois, pour donner naissance à une *idée dérivée* sensiblement plus complexe puisque, comme nous l'avons déjà dit plus haut, les idées complexes qui restent divisibles et fragmentables ne sont que des associations d'idées simples qui, elles, sont, par hypothèse indivisibles.

1. *La première idée simple* de la décroissance, était celle de la décroissance interprétée comme un objectif permettant de changer le mode de vie actuel de chaque individu par un mode de vie meilleur, et que nous dénommerons : la *décroissance individualiste volontariste, ou décroissance volontaire*.
2. *La deuxième idée simple* de la décroissance, était celle de la décroissance interprétée comme un objectif permettant de réduire, voir d'annuler, un certain nombre d'externalités négatives de la croissance, et que nous dénommerons : la *décroissance environmentaliste, ou décroissance écologiste*
3. *La troisième idée simple* de la décroissance, était celle de la décroissance interprétée comme un argument politique permettant d'élargir une base électorale et que nous dénommerons la *décroissante politicienne, ou imposture décroissante*.
4. *La quatrième idée simple* de la décroissance, était celle de la décroissance interprétée comme une résultante inéluctable du processus industriel et comme première phase plus ou moins rapide d'un effondrement sociétal, également inéluctable, et que nous dénommerons : la *décroissance effondriste, ou collapse-décroissance*.

5. *La cinquième idée simple* de la décroissance, enfin : était celle de la décroissance interprétée comme une résultante inéluctable du processus industriel, mais pouvant être encadrée par un nouveau système économique-politique pour éviter l'effondrement, et que nous dénommerons : *la décroissance inéluctable*, interprétation déjà suggérée par le glossaire du PPAC et qui s'imposera progressivement au fil des ans comme étant la seule restituant la réalité du concept de décroissance et fut même dénommée un certain temps : *décroissance réelle*, par opposition aux quatre autres idées simples précitées qui ne nous semblent pas décrivait la vraie décroissance, c'est à dire celle qui allait survenir.

I.2.3. La décroissance individualiste, ou décroissance volontaire.

I.2.3.1. Les thèmes principaux

Depuis les années 2010, cette interprétation de la décroissance tendait à vouloir s'imposer comme étant la seule vraie décroissance, la seule décroissance recevable, aussi bien dans les médias que par l'intermédiaire du discours de ses représentants autoproclamés, par ailleurs fractionnés en plusieurs mouvances rivales revendiquant alternativement la paternité, voire la propriété du terme et s'invectivant sans en permanence et sans retenue.

Cette décroissance volontariste était souvent présentée par ses hérauts comme *leur décroissance à eux*, afin de bien signifier que le mot décroissance leur appartenait et que tout utilisateur (du mot) non agréé par eux ne pourrait être qu'un usurpateur.

La description que nous avons faite plus haut de cette interprétation de la décroissance, en tant qu'*objectif permettant de changer le mode de vie actuel de chaque individu par un mode de vie meilleur*, nécessite d'être précisée mais il importe de dire

qu'elle contient en toile de fond une idée fondamentalement ambitieuse qui pourrait se résumer par la formule lapidaire : *changer le monde actuel par un monde meilleur*.

Mais, en réalité, cette première idée simple et radicale pouvait, dans certains cas, être associée avec plusieurs autres, et notamment avec la troisième idée simple, celle qui permettait de classer son utilisateur dans la catégorie des *imposteurs*, cas de figure qui sera étudié un peu plus loin.

D'autres dénominations étaient également attachées à cette interprétation de la décroissance, dont, notamment : *la décroissance choisie*, qui témoignait particulièrement bien du fait que ses partisans faisaient le choix d'un autre modèle de société, dont le schéma avait été plus ou moins pensé et prédéterminé dans le domaine de l'organisation sociétale.

Accolées à cette décroissance choisie, d'autres acceptions courantes cohabitaient telles que : *la décroissance individualiste*, *la décroissance prosélytique*, *la décroissance culturelle*, *la décroissance exemplaire*, ou encore *l'objection de croissance*. Tous ces termes pouvaient être employés alternativement dans le discours médiatique, mais s'appuyaient tous sur un socle commun, celui de la conception d'une décroissance issue de l'imagination, d'où également ce sobriquet dont elle fut parfois affublée (notamment par les théoriciens de la décroissance inéluctable) de *décroissance imaginaire*.

Les thuriféraires de cette *décroissance volontaire*, ou *décroissance choisie* étaient essentiellement des gens s'appliquant à suivre un mode de vie individuel fondé sur une réduction de la consommation d'un certain nombre de produits et services désignés par eux comme étant emblématiques de la société de la croissance, pouvant même aller jusqu'au bannissement intégral, mais sans que, pour autant, un principe strict et universel ait été auparavant établi permettant de déterminer à coup sûr si tel produit relevait d'une action militante par rapport à tel autre qui n'en relevait pas. Cette incertitude laissait libre cours aux interprétations les plus variées, voire à d'incessantes querelles, entre ceux qui voulaient réduire ceci

et d'autres réduire cela, sans compter ceux qui souhaitaient boycotter ceci et pas cela.

Les zélateurs les plus rigoureux de cette décroissance volontaire avaient bien tenté d'établir une sorte de règle d'application issue de la notion d'*empreinte écologique* qui pouvait s'énoncer ainsi : « il faut réduire sa consommation afin de redescendre au dessous de l'empreinte écologique globale, appelée aussi *seuil de soutenabilité* ». Cette prescription pseudo-scientifique présentait l'inconvénient majeur de buter sur le chiffrage de la répartition individuelle de l'effort demandé au niveau d'un pays donné, et pire encore au niveau de la planète toute entière, même à supposer que le mode de calcul de la donnée *empreinte écologique* puisse être établi de façon incontestable, ce qui était loin d'être le cas.

Cette catégorie globale de décroissants volontaires qui poursuivaient tous ce même idéal ainsi formulé : «*La décroissance est un objectif permettant de changer le mode de vie actuel de chaque individu par un mode de vie meilleur*», ou de façon plus ambitieuse : «*La décroissance est un objectif permettant de changer le monde actuel par un monde meilleur*» se divisait néanmoins en deux sous-catégories :

1. ceux qui se confinaient dans un périmètre identitaire (*identitaire* étant pris ici sans aucune connotation politique mais comme signifiant la volonté d'un groupe de se déterminer individuellement par rapport à une appartenance à certaines valeurs génériques) et que nous dénommerons les *décroissants volontaires individualistes*,
2. ceux qui se donnaient comme mission de promouvoir auprès du grand public un projet collectif dit de décroissance et que nous dénommerons les *décroissants volontaires prosélytes*. Ceux-ci furent par la suite assimilés aux imposteurs de la décroissance (voir plus loin) après que leurs motivations profondes eussent été percées à jour.

Ces deux sous-catégories schématiques n'étaient toutefois pas totalement hermétiques et de nombreuses porosités existaient entre les deux, certains décroissants individualistes se laissant par moment ou intermittence plus ou moins tenter par la posture prosélyte.

Sur le plan des arguments véhiculés par ces types de décroissants, plusieurs thèmes, étaient mis en avant, plus ou moins complémentaires d'ailleurs selon que la posture prosélyte soit privilégiée ou pas.

Premier thème : la *santé*, faisant largement consensus au sein des décroissants individualistes qui s'appliquaient à améliorer leur alimentation par l'ingestion d'aliments non issus de l'agriculture industrielle, par le choix d'un cadre de vie exempt de pollution atmosphérique et de stress professionnel.

Deuxième thème : le *réchauffement climatique*, dont nous reparlerons abondamment plus loin.

Troisième thème : le *nucléaire*, thème historique mais qui entrainait en collision avec le thème du réchauffement climatique, générant ainsi des confusions de plus en plus inextricables au sein de cette mouvance

Quatrième thème : la *joie de vivre*, fondé sur le postulat que la société de la croissance avait plongé les gens dans un marasme mental dont seul la décroissance volontaire pouvait les extraire. L'acte de faire décroître le PIB devenait alors un fait culturel jouissif. Un thème connexe à la joie de vivre était celui de l'amélioration supposée des relations sociales par l'augmentation de la fréquentation physique des gens entre eux, thème symbolisé par le slogan : *moins de biens, plus de liens*. D'où l'appellation adjacente parfois utilisée de *décroissance culturelle*.

1.2.3.2. L'exemplarité du comportement

Un cinquième thème occupait une place de choix chez les décroissants volontaires : *l'exemplarité du comportement*, symbolisé par les démarches de retour à la terre, les expériences de monnaie locale, la pratique du vélo, le rejet des outils de communication virtuels (tels que la visioconférence ou même le téléphone mobile), la sobriété consumériste, etc. Tous ces types de pratiques étaient regroupés sous un terme générique très en vogue à l'époque, celui d'*alternatives concrètes* qui étaient supposées devoir faire tache d'huile au sein de la population et envahir les comportements du plus grand nombre. C'est ainsi que, par une multiplication numérique et spontanée des pratiquants de ces alternatives concrètes, une *masse critique* devait être atteinte débouchant alors sur une généralisation pacifique et sans heurt de ces comportements, entraînant de fait une diminution globale du PIB, c'est à dire la décroissance.

Sur le fond et en théorie, la plupart des gens du commun n'étaient pas hostiles à ces préconisations, mais dans la réalité immédiate (qui, se renouvelant chaque jour à l'identique, devenait en fait une *réalité durable*), l'immense majorité de la population manifestait clairement qu'elle avait d'autres préoccupations plus urgentes que de répondre à ces appels à la frugalité ainsi que le confirmaient d'ailleurs de nombreux sondages d'opinion, où la volonté d'adopter ce type de comportement *dit décroissant* n'apparaît quasiment jamais dans les réponses des citoyens interrogés.

Bien au contraire, la quasi totalité des sondés croyait alors dur comme fer (fer qui sera pourtant épuisé aux environs de 2087 !) que le progrès technique allait perdurer indéfiniment et venir pallier tous les problèmes rencontrés par la croissance. On entendait régulièrement dans la bouche de tel ou tel citoyen ordinaire la célèbre phrase extraite du catéchisme croissanciste : «*je fais pleinement confiance au génie humain pour trouver la solution à tous les problèmes qui lui seront posés*», illustration saisissante de l'incommensurable orgueil de l'*homo industrialis* qui le dirigeait tout droit dans cette

impasse de la croissance dont nous sommes aujourd'hui sortis à grand peine pour tenter de construire un avenir le plus durable possible.

En réalité, ce thème de l'exemplarité du comportement était porteur de nombreuses ambiguïtés car, d'une part, ce qui pouvait paraître exemplaire pour l'un ne l'était pas forcément pour l'autre et, d'autre part, le débat pouvait varier en fonction d'un certain nombre de paramètres qui, s'ils étaient changés retournaient les questions en sens inverse.

- Prenons par exemple le paramètre *pourquoi* : ceux qui pensaient que la décroissance devait s'installer parce que la croissance est néfaste à l'homme préconisaient nécessairement des actions différentes de ceux qui pensaient qu'elle était inéluctable pour des raisons géologiques.
- Prenons ensuite le paramètre *où* : ceux qui pensaient que la décroissance devait s'installer dans tous les secteurs de l'activité humaine préconisaient nécessairement des actions différentes de ceux qui pensaient qu'elle ne devait s'appliquer que dans certains domaines.
- Prenons encore le paramètre *quand* : ceux qui pensaient que la décroissance devait s'installer maintenant et tout de suite préconisaient nécessairement des actions différentes de ceux qui pensaient qu'il fallait profiter du bon temps avant que le ciel ne leur tombât sur la tête, etc.

Cette divergence manifeste dans l'appréciation commune de ce qui est bon et de ce qui est mauvais pour l'avenir de l'homme, renvoie à la notion équivoque d'*intérêt général*, dont le déroulé de l'Histoire du vingt et unième siècle nous a montré qu'elle avait été largement manipulée par les gestionnaires de la croissance.

Cette appropriation remarquable de l'*intérêt général*

imprégnait même, sans doute à leur corps défendant, certains idéologues parmi les plus sympathiques de la cause réductionniste, témoin cette expression d'un décroissant notoire : « *le capitalisme donne à jouir, mais il n'est pas sûr que cette jouissance soit de bonne qualité !* » Jolie formule certes, mais qui traduisait cependant une fâcheuse tendance à flirter avec le *péché de certitude*, dans un monde connu pourtant, à cette époque et encore aujourd'hui, pour être globalement fait du contraire.

En un mot, les décroissants volontaires-individualistes étaient tout près de croire qu'ils détenaient la *Vérité-Sur-La-Terre* et que c'étaient les autres qui, comme avait écrit un jour Jean Paul Sartre, les faisaient vivre dans un enfer.

1.2.3.3. La contre productivité de la propagande volontariste

Mais il y avait plus grave car ces préconisations de frugalité, qu'elles fussent exemplaires ou pas, présentaient un défaut majeur : *l'inefficacité*.

Prenons par exemple *l'économie de l'énergie*. Quel écho pouvait donc bien avoir, en ce premier quart du vingt et unième siècle et auprès du citoyen ordinaire, cette préconisation : *réduisons notre consommation d'énergie ?* Naturellement aucun, car quel que soit l'échantillon auquel elle s'adressait, c'est à dire soit au citoyen interpellé en tant qu'individu particulier, soit au citoyen considéré comme l'ensemble des individus constituant une nation, cette incantation omettait de prendre en compte une variable déterminante : *le niveau de revenu*.

Et c'est pourquoi cet appel à l'abstinence fit long feu car, dès 2025 la contrainte géologique sur les approvisionnements en hydrocarbures indispensables aux déplacements professionnels et au chauffage des logements des classes laborieuses réduisait le problème à une question triviale de budget, et cette abstinence présentée comme une vertu par les décroissants volontaires se traduisait en abstinence subie par

les ménages à faible revenu.

Au niveau des nations, la problématique était quelque peu différente dans la mesure où les pays pauvres en hydrocarbures, c'est à dire *nous autres*, les européens, ne voyions pas de raison logique de nous rationner (ou auto-rationner) pour ce qui concernait des matières premières que nous ne possédions pas mais que nous devions acheter à ceux qui les possédaient alors que *eux autres*, ceux qui les possédaient, commençaient à découvrir tout l'intérêt qu'il pouvait y avoir à ne pas trop nous en céder afin de préserver leurs stocks et assurer le devenir de leurs petits enfants.

En termes clairs, la question se posait plutôt ainsi : pourquoi un français (par exemple) aurait-il dû économiser le pétrole (pour d'autres raisons que purement budgétaire, comme toute autre denrée par ailleurs) alors que cette attitude n'aurait fait que libérer des quantités plus grandes pour les ressortissants des autres pays ?

Un saoudien, par contre avait tout intérêt à le faire , soit afin d'assurer son avenir énergétique pour des dizaines d'années, soit pour augmenter sa rente tout en diminuant ses quantités vendues, soit pour les deux raisons cumulées.

Nous voyons donc que, en tenant compte des contingences mondiales, la démarche de *frugalité dans un seul pays* n'était que l'expression ponctuelle d'une cécité régionaliste, tout comme le *socialisme dans un seul pays*, avait constitué, en son temps, une vision déformée de la cause communiste.

Il devenait évident que, hormis une entente mondiale sur le sujet, toute démarche partielle de décroissance volontaire ne ferait que libérer plus de croissance pour le reste du monde, illustrant ainsi une application planétaire du bon vieux principe des vases communicants.

Il est à noter que ces envahissants et moralisants *appels à l'abstinence*, différaient largement des innocentes trajectoires hippies des années post 1968, en ce sens qu'ils portaient en

eux le germe détestable de la culpabilisation de l'autre et le ferment redoutable de l'ostracisme du comportement. Ces deux quêtes se situaient également aux antipodes anthropologiques l'une de l'autre parce que la quête soixante-huitarde ne prenait pas en compte la raréfaction prochaine des ressources terrestres alors que celle des années 2020 ne pensait qu'à cela avec effroi. Dans les années 1968, le mouvement hippie de retour à la terre était un mouvement insouciant, tout entier tourné vers un plaisir qui naissait naturellement du rejet du mode de vie consumériste, alors qu'en ce premier quart du vingt et unième siècle, la mouvance décroissante volontariste individualiste frôlait la schizophrénie en tentant de se persuader que les efforts ingrats qu'elle prêchait, lui garantiraient, une fois effectués, une *Joie de Vivre* version païenne du Paradis sur Terre.

1.2.3.4. L'échec final de la propagande volontariste

Cette idée simpliste d'une décroissance économique, voulue conjointement et simultanément par tous les *homos industrialis* de la planète qui rompraient de plein gré avec la croissance, était une chimère. C'était une chimère sympathique, mais ce n'était qu'une chimère, un rêve, une construction imaginaire de l'esprit car *cette décroissance ne vint jamais*, en dépit des pronostics des porte-paroles militants de la décroissance volontaire individualiste continuant inlassablement à annoncer la survenue prochaine d'un élan populaire vers la frugalité, un soi-disant désir des masses à la réduction du PIB et un prétendu souhait de diminution du niveau de leurs revenus.

Ces ressentis incantatoires n'étaient, malheureusement, que le fruit de leur imagination, car la réalité était inverse. En effet, depuis 1968, date à laquelle les critiques contre la société de consommation et le capitalisme avaient commencé à se développer, on n'avait pas observé pas la moindre évolution positive dans ce sens. Bien au contraire, plus de cinquante ans après, le PIB n'avait cessé de s'accroître, la société de consommation s'était développé et le capitalisme s'était

consolidé, dans le même temps où les inégalités s'étaient renforcées et l'écart des revenus s'était agrandi. Ce bilan déplorable s'était installé triomphalement sur les ruines de la pensée volontariste individualiste tout au long de ce dernier demi-siècle malgré les appels incessants à la sobriété vertueuse.

Et c'était bien là, une preuve manifeste que tous ceux qui prétendaient alors que les populations étaient demandeuses d'une réduction volontaire de leur train de vie, vivaient dans le déni et ne devaient sans doute la pertinence de leur discours qu'à la recherche d'une notoriété factice auprès d'une militante groupusculaire.

Ainsi, dès l'aube des années 2025, la cause était entendue pour tous les observateurs objectifs : *la décroissance serait subie et certainement pas décrétée.*

1.2.4. La décroissance environnementaliste

1.2.4.1. Dénominations et adeptes

Nous venons d'étudier l'évolution historique du mouvement de la décroissance individualiste volontariste qui ralliait les adeptes de tous ces petits gestes individuels, qui tels des colibris, ces minuscule oiseaux capables d'atteindre des vitesses fulgurantes et même de reculer en volant, s'agitaient un par un chacun dans leur périmètre particulier et se confortaient de l'idée que des milliards de gouttes d'eau peuvent éteindre un incendie.

Eteindre l'incendie..... C'était également ce que voulaient faire les adeptes d'une autre catégorie de *décroissants*, ceux qui étaient habités par la troisième idée simple parmi les cinq idées structurantes possiblement constitutives d'un comportement décroissant (liste de cinq idées que nous avons identifiées dans le chapitre 1.2.2. Page 45), c'est à dire celle de la décroissance interprétée comme un moyen permettant de réduire, voir d'annuler, les *externalités négatives* de la

croissance.

Cette frange décroissante quelque peu hétéroclite se vit affublée d'une série de dénominations relatives à chaque type d'externalité dont elle se saisissait, comme par exemple la *décroissance climatique*, désignant tous ceux qui annonçaient lutter contre un supposé dérèglement climatique, ou plus précisément la *décroissance réchauffiste*, désignant tous ceux qui luttèrent contre un supposé réchauffement néfaste de la planète, parfois agrémenté de variantes telles que : *décroissance carbonique*, rappelant le rôle déterminant du CO₂ dans le réchauffement de l'atmosphère.

Plus globalement cette mouvance était souvent dénommée *décroissance écologiste*, mais cette appellation laissa progressivement la place à *décroissance environnementaliste*, locution plus précise d'autant que le terme générique d'écologie commençait à reprendre sa signification initiale de *science étudiant les lieux et conditions d'existence des êtres vivants et des rapports établis avec leur environnement* après que des dérives sémantiques l'ayant amené, pour des besoins généralement de politique politicienne, à désigner tout et n'importe quoi aient été dénoncées dans le débat public.

Parmi les adeptes de cette forme de *décroissance environnementaliste* on retrouvait un contingent non négligeable de décroissants individualistes (décrits dans le chapitre précédent) partisans des petits gestes individuels au quotidien, mais l'essentiel du militantisme était ici porté vers l'action collective, par l'intermédiaire de groupes de pression organisés, avec pour objectif annoncé d'obliger le pouvoir politique à prendre certaines mesures en faveur de l'environnement. Un contingent non négligeable, certes, mais ne représentant pas toutefois l'essentiel de la troupe globale de ces décroissants environnementalistes essentiellement jeunes urbains, souvent cadres d'entreprises dynamiques, peu tentés par le retour à la terre ou la simplicité volontaire, mais plutôt soucieux de pouvoir continuer à vivre leur vie *moderne* dans un environnement néanmoins non dégradé par cette *modernité*.

1.2.4.2. Les slogans

La grande majorité des slogans des décroissants environnementalistes tournaient autour de la lutte contre le réchauffement climatique, thème majeur, voire unique développé par cette mouvance décroissante. En voici, à titre d'exemples, quelques uns, en vrac pris au hasard, au sein de leurs multiples manifestations, dénommées *marches pour le climat*.

- *The snow must go on* : sans doute conçu par des amateurs de sports d'hiver inquiets d'une éventuelle disparition de la neige dans leurs stations préférées
- *La terre c'est comme la bière. Plus c'est chaud moins c'est bon* : sans doute conçu par les buveurs de bière, récents impérialistes des terrasses de cafés, mais également par ceux qui oubliaient que la révolution néolithique, c'est à dire celle qui avait produit le monde dans lequel ils vivaient, n'avait été rendue possible que par un réchauffement climatique
- *Make the world Greta again* : sans doute conçu par des fans de la gentille petite Greta (Thunberg), égérie pubère ayant acquis une renommée mondiale après avoir protesté durant l'été 2018 devant le Parlement suédois, à l'âge de 15 ans, contre l'inaction de son gouvernement face au changement climatique
- *Je suis sûr que les dinosaures pensaient qu'ils avaient le temps aussi* : sans doute conçu par ceux qui ignoraient manifestement que les dinosaures avaient vécu paisiblement cent soixante millions d'années et que leur extinction ne fut pas due à leur activité (contrairement à l'activité humaine mise ici en accusation)
- *Phoque (Fuck) le réchauffement climatique* : sans doute conçu par des malpolis
- *La planète est plus chaude que mon copain* : sans doute

conçu par toutes celles qui se sentaient délaissées

- *Rejoignez le côté vert de la force* : sans doute conçu par les admirateurs inconditionnels du grand cinéaste d'art et d'essai qu'est Georges Lucas
- *Arrêtez de niquer nos mers* : sans doute conçu par les copains-copines de Joe Starr

Bref, ce florilège quelque peu potache parle de lui-même et donne une idée saisissante du niveau des revendications, et accessoirement du niveau de réflexion, de cette mouvance environnementaliste

1.2.4.3. Les actions concrètes

A l'instar d'un ancien président français, Emmanuel Macron, fondateur d'un parti politique dénommé « *En marche !* » les décroissants environnementalistes étaient de grands marcheurs. C'est ainsi que leur principale activité consistait à défiler aussi souvent que possible, en scandant des slogans appelant les gouvernants à *prendre leurs responsabilités*, ce qui signifiait, en termes clairs, à accélérer la *transition écologique* dont les mesures afférentes étaient censées faire diminuer les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère, source désignée du réchauffement climatique.

Dans la réalité, ces marches revendicatives se *réduisaient* à l'action climatique, délaissant la dénonciation d'autres externalités négatives de la croissance, telles que notamment :

- la toxicité des aliments produits par l'agriculture industrielle, qui étaient en passe, à cette époque, de dégrader irrémédiablement la santé humaine,
- la stérilisation imminente des terres arables qui menaçait de rendre la production alimentaire quantitativement insuffisante pour nourrir les dix milliards d'êtres humains prévus à l'horizon 2030,

- les dangers fatals de l'industrie nucléaire, génératrice potentielle de la pollution la plus grave pour l'espèce humaine,

De ces trois externalités négatives de la croissance, périls bien plus concrets et imminents que le réchauffement climatique, les décroissants environnementalistes n'en parlaient pas, et ce pour une raison bien simple que nous pouvons aujourd'hui confirmer, c'est qu'ils ne s'en souciaient pas.

Ils ignoraient notamment le risque nucléaire, que nous avons aujourd'hui éliminé en supprimant sa source (c'est à dire l'industrie éponyme), et, bien plus, ils le niaient en prenant résolument partie pour la poursuite et l'intensification de cette industrie au prétexte qu'elle ne dégageait pas de CO₂. L'histoire nous a montré à quel point cette attitude était suicidaire, et nous subissons encore de nos jours les conséquences et les reliquats de la fermeture de cette sombre parenthèse industrielle.

A propos du gaz carbonique, la forfaiture allait encore plus loin, car les décroissants environnementalistes n'ont jamais cherché à rétablir la vérité dans l'esprit du grand public soumis à cette fausse propagande qui cherchait à assimiler le gaz carbonique à un polluant ou à une émanation toxique. Jamais ils n'eurent l'honnêteté de bien préciser que le CO₂ était un gaz essentiel à la vie humaine et végétale et que le problème ne venait que de son excès dans la couche supérieure de l'atmosphère contribuant à augmenter l'effet de serre et donc réchauffer la surface terrestre. Bien au contraire, ils profitèrent largement de cette confusion pour englober, sans broncher, le gaz carbonique, source de la vie sur terre, dans la rubrique générale de la grande pollution, dévoilant de fait leur malhonnêteté intellectuelle.

Par ailleurs, ces infatigables marcheurs évitaient soigneusement de dénoncer l'emprise de l'industrie pharmaceutique qui confinait l'essentiel des populations développées de la planète dans une totale dépendance médicamenteuse, sans laquelle l'indice d'espérance de vie

allait s'effondrer beaucoup plus rapidement que par le biais réchauffement climatique, ainsi que nous l'avons constaté à partir de la deuxième moitié du vingt et unième siècle. En réalité cette perspective sanitaire ne les inquiétait pas le moins du monde, seul le péril climatique les préoccupait.

Travaillés par cette obsession climatique ils s'engagèrent dans de dérisoires actions à l'encontre des gouvernements, auprès de divers tribunaux pour justifier de leur action *écologique*. Or, il paraissait bien évident que les instances qu'ils saisissaient n'étaient que des purs produits du système et que, hormis une neutralité de façade, la connivence de ces pseudo-tribunaux (par ailleurs privés de tout pouvoir coercitif) avec le système politique attaqué n'était pas douteuse. Ces actions, qui n'aboutirent naturellement à rien, révélèrent cependant que le qualificatif de *dérisoire* qui leur fut initialement donné par certains de leurs contempteurs, devait être modifié en une acception singulièrement plus complexe.

Car dire qu'elles étaient dérisoires revenait à établir un constat objectif quant à leur impact réel, et présupposait par ailleurs que leurs auteurs étaient de bonne foi. Cet adjectif suggérait également que, par naïveté, inexpérience politique ou défaut de jeunesse (voire infantilisme), ces activistes environnementalistes ne se rendaient pas compte de la connivence de fond qui existait entre toutes ces instances représentatives de la société capitaliste croissanciste.

Mais la réalité était plus trouble car il s'avéra rapidement que leurs actions étaient essentiellement fondées sur le retentissement médiatique qu'elles étaient susceptibles de générer. C'est ainsi qu'ils commencèrent à apparaître aux yeux du peuple, non pas comme des néophytes pêchant par simple excès de naïveté, mais comme de véritables spécialistes du marketing politique. Car, au final, peu importait le résultat de ces actions judiciaire pourvu que leur visibilité médiatique propulse leurs protagonistes sous les feux de la rampe.

Exemple : Le Conseil d'Etat chargé en novembre 2020

d'instruire une plainte contre l'Etat pour inaction climatique avait *enjoint* le gouvernement à justifier que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre auxquels il s'était engagé à l'horizon 2030 pourraient être respectés. En termes clairs, le Conseil d'Etat avait simplement *agité son petit doigt* en direction du gouvernement français, pas plus ! Ce qui était couru d'avance dans la mesure où cette instance était, comme son nom l'indique, un corps d'état dont le président était ni plus ni moins que le premier ministre, le vice-président un fonctionnaire énarque, et tous les autres membres des salariés de l'Etat.

Autre exemple : Le Tribunal administratif de Paris chargé d'instruire en février 2021 une plainte similaire de la Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, Oxfam et l'association Notre Affaire à tous, réunies sous la bannière l'*Affaire du siècle*, avait condamné l'État à verser *un euro symbolique* à ces quatre associations, en réparation du préjudice moral, pour ne pas avoir tenu ses engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre par le passé. Là encore l'affaire était pliée d'avance, puisque ce *Tribunal administratif* était composé de juges relevant du statut général de la fonction publique, que leur recrutement par l'École Nationale d'Administration (ENA) constituait le recrutement de droit commun et que leurs nominations étaient prononcées par décret du président de la République.

Autant dire que, dans un cas comme dans l'autre, c'est l'Etat qui se contrôlait et se jugeait lui-même et que ces pseudo-procès n'étaient que de grossières farces, dont le seul objectif était de donner le change vis à vis du grand public, en fournissant un alibi démocratique de façade à l'ensemble de leurs protagonistes des deux bords.

Car qui pouvait raisonnablement penser que tous ces décroissants climatiques, marcheurs infatigables, soient ignorants de cette connivence ? Qui pouvait raisonnablement penser que des gens comme Nicolas Hulot, Cécile Duflot (patronne d'Oxfam) fussent naïfs au point de penser qu'un salarié pouvait être en capacité de juger et de punir celui de

qui il percevait son revenu d'existence ? Une bonne partie du grand public, malheureusement, fut un temps abusée par cette mystification avant que le masque de ces manipulateurs ne tombasse de façon irrémédiable.

Il apparut plus tard, de façon évidente, qu'en dehors d'un véritable tribunal populaire composé de citoyens désignés aléatoirement et disposant d'un réel pouvoir coercitif sur l'Etat, aucune autre instance ne pouvait être investie de la légitimité nécessaire à ce type d'action. Ces actions dérisoires, autant qu'illusoire, apparaissaient donc comme étant uniquement tournées vers un objectif de visibilité politique ponctuelle.

1.2.4.4. La traduction politique

Les décroissants environnementalo-écologistes, censés dénoncer toutes les externalités négatives de la croissance, et dont nous avons vu que le réchauffement climatique était, en réalité, leur principal (voire leur seul) cheval de bataille, se présentaient aux yeux du grand public comme les champions de la transition.

La transition..... Ce mot avait acquis une sorte de magie mystique, à l'instar de celle que les décroissants individualistes, décrits dans le chapitre précédent, cherchaient à conférer au mot *décroissance*. Mot magique certes, mais qui soulevait néanmoins un certain nombre d'interrogations.

Première interrogation : *transition d'où vers où ?* Transition, naturellement d'une société produisant du réchauffement climatique vers une société qui n'en produirait plus. Ce premier point semblait assez clair, mais la suite devenait plus confuse.

Deuxième interrogation : *transition de quoi vers quoi ?* Question qui en amenait naturellement une autre : *Qu'est-ce qui produit le réchauffement climatique ?* La réponse des décroissants

écologistes était alors unanime : les hydrocarbures (ou ressources fossiles si l'on préfère), c'est à dire les ressources énergétiques qui constituaient à cette époque 85% de l'énergie mondiale, les 15% restants étant générés par autre chose, mais avec néanmoins l'apport du fossile pour l'édification et pour la maintenance des infrastructures de production.

Bref, il s'agissait donc de mettre en œuvre une transition énergétique, c'est à dire une transition qui ferait dépendre la société industrielle non pas d'une énergie produite à partir des hydrocarbures, mais d'une énergie produite sans hydrocarbure. Jusque là encore, leur doctrine, à défaut d'être réaliste, semblait tout au moins relativement claire.

Mais, une question subsidiaire d'importance majeure restait toutefois passablement ignorée : une transition énergétique d'accord, mais en conservant le même niveau de production industrielle, ou en le diminuant ? C'est à dire en termes clairs, une transition énergétique en mode *développement durable*, ou en mode *décroissance* ?

Et c'est là que les choses commençaient à se compliquer singulièrement car les décroissants environnementalistes furent incapables de répondre à cette question fondamentale, pour la raison très simple qu'ils ne souhaitaient pas qu'on la leur pose en termes clairs, et n'acceptaient d'en débattre qu'en terme vagues.

Cette *question pénible* à laquelle ils rechignaient à répondre pouvait se détailler ainsi : « *la diminution de l'utilisation des hydrocarbures que vous préconisez signifie-t-elle également une diminution du PIB (c'est à dire des biens et des services produits par la société climato-compatible), ou bien cette diminution de l'utilisation des hydrocarbures signifie-t-elle une ouverture vers un monde climatiquement meilleur mais avec sensiblement le même niveau de fourniture de biens et de services (c'est à dire à PIB constant), et ce grâce à l'utilisation d'énergies nouvelles non polluantes et non réchauffantes pour l'atmosphère ?* »

Quelle réponse à cette importante question apportaient alors

tous ces décroissants marcheurs infatigables ? Cette question, en réalité, faisait partie des objections pénibles, ou questions pénibles dont nous avons déjà parlé à propos des décroissants individualistes volontaristes et qui constituaient les zones d'ombre les plus significatives de ces mouvances. Une question à laquelle ils évitaient tout simplement de répondre !

Dans la réalité, leur discours de façade écologiquement correct confirmant la nécessité de réduire un peu la voilure de la production économique (dans certains secteurs seulement et pas dans d'autres qui, eux, pourraient au contraire continuer de progresser ???!), les faisait apparaître, en fait et au final, comme les meilleurs promoteurs du grand objectif consensuel dont tout le monde rêvait alors : *un développement durable débarrassé de toute externalité négative* .

Du coup le concept de transition énergétique, relevant d'une science dure (la physique) induisant de fait une équation pas facile à résoudre (objection pénible), cédait la place à un concept plus facile à promouvoir, parce que procédant d'une science molle (l'écologie), celui de *transition écologique*, avec lequel on pouvait *dire, faire* ou *faire dire* à peu près tout et n'importe quoi.

Ainsi le tour était joué grâce à l'utilisation ad libitum du terme de *transition écologique*, évitant ainsi d'avoir recours à toute explication scientifique, ou même rationnelle, de leur doxa.

Bien plus, les gouvernants eux-mêmes, qui étaient par ailleurs les représentants patentés des adorateurs et zélés de la croissance, adhéraient pleinement à cette doctrine de la *transition écologique* dont ils avaient même fait, en France, un ministère dénommé *Ministère de la transition écologique* qui remplaça en 2011 l'ancien *Ministère de l'écologie* tout court.

Plus grave, cette notion de *transition écologique* témoignait de l'ignorance, par ses promoteurs, du véritable contenu du mot *écologie*. Car nous savons que l'écologie est une science étudiant les lieux et conditions d'existence des êtres vivants et

les rapports qu'ils établissent avec leur environnement, dont les praticiens se nomment les *écologues*. A titre de comparaison, nous pouvons citer, par exemple, la physique qui est une science étudiant et tentant d'expliquer les phénomènes naturels de l'univers, dont les praticiens sont les physiciens.

Nous voyons donc clairement tout le ridicule qu'il y avait à créer un *ministère de l'écologie* pouvant être comparé, pourquoi pas, à un *ministère de la physique*, voire à un ministère de la chimie, ou un ministère des mathématiques. Et c'est ainsi que ces pseudos-écologistes apparaissaient comme les acteurs politiques de la science écologique distincts des écologues qui, eux, restaient les praticiens techniques de la science, tout comme les physiciens, les chimistes, ou les mathématiciens auraient pu être désignés en tant qu'acteurs politiques des sciences physiques, chimiques ou mathématiques, dont les praticiens techniques seraient restés les physiciens, les chimistes et les mathématiciens.

Cette intrusion de la politique dans la science fut une des caractéristiques les plus désastreuses de cette époque et rendit plus difficile encore la prise de conscience des réalités par le grand public, au fur et à mesure que, parallèlement, la décroissance affirmait son inéluctabilité.

Dans les faits, ce ministère à vocation scientifique avait plusieurs fois changé de nom. De *ministère de l'Environnement* en 1971-2007, il devint *ministère de l'Écologie et du Développement durable* de 2007 à 2017), puis *ministère de la Transition écologique et solidaire* à partir de 2017, pour terminer en *ministère de la Transition* tout court à partir de 2030, marquant ainsi le désarroi de ses gestionnaires devant la dénomination de quelque chose qui les dépassait.

En réalité, seule la dénomination initiale de Ministère de l'Environnement (celle de 1971) énonçait un objectif clairement défini : la *protection de l'environnement*. Toutes les dénominations suivantes n'avaient eu pour seul effet que d'obscurcir le propos par l'adjonction de locutions ronflantes,

polysémiques et imprécises, celle de 2017 *transition écologique* étant tout simplement absurde, comme nous venons de le démontrer. Absurde, certes, mais rentable, puisque dans le système capitaliste de l'époque, bien peu d'actions humaines étaient entreprises qui ne fussent pas susceptible de générer du profit financier et il était clair que ce ministère *sui generis* dit de la transition écologique était destiné principalement à favoriser les juteux profits des industries vertes dont les écologistes politiques étaient, par ailleurs, les co-auteurs et meilleurs VRPs.

Dans cette affaire de climat devenue la seule ligne de mire de l'écologie officielle, capitalistes croissancistes et partis verts, ou partis abusivement dénommés écologistes, marchaient main dans la main au niveau des états-majors, de la même façon que les adorateurs de la croissance et les infatigables marcheurs climatiques se confondaient au niveau des individus de base.

Auréolés de la vertu supposée indiscutable de la science climatologique, les écologistes politiques étaient dès lors devenus de fervents adorateurs de la croissance par le truchement d'une simple requalification de la *croissance tout court* devenue peu fréquentable, en *croissance verte* et avaient pu ainsi se délivrer à moindres frais de leur angoisse existentielle.

Ce merveilleux concept de *croissance verte* commençait même à supplanter celui de *développement durable*, après que ses zéloteurs se soient rendu compte qu'il présentait le double avantage de receler en son sein le mot croissance (premier avantage), d'une part, mais également d'être porteur de réconciliation sociale entre deux catégories de citoyens somme toute assez similaires et comprenant soudainement qu'elles pouvaient éviter un affrontement fâcheux en convenant tacitement qu'un intérêt financier bien partagé valait mieux qu'une divergence idéologique stérile (deuxième avantage déterminant).

Au niveau opérationnel, la grande trouvaille de la *transition*

écologique permettait le développement d'un *capitalisme-bis* dont l'argumentaire commercial était fondé sur un discours environnemental supposé incontestable.

Plus encore que d'aspirer à *l'incontestabilité*, ce discours postulait à la reconnaissance d'*intérêt général*, et même, pourquoi pas, à la criminalisation de sa contestation. Cette pénalisation de toute opinion contradictoire avait d'ailleurs été envisagée en 2014 par la ministre et secrétaire nationale du parti écologiste EELV, Cécile Duflot, en déclarant que la contestation du réchauffement climatique devait être punie de la même peine que celle prévue par la loi Fabius Gayssois tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe.

C'est ainsi que le colossal business de la transition écologique permettait d'alimenter la croissance du PIB, au nez et la barbe des décroissants bio-économistes, dont nous parlerons plus loin, qui y opposaient en vain, et dans le désert médiatique, les effets inéluctables des lois de la thermodynamique et de l'entropie.

Les écolopolitiques ne s'étaient donc jamais aussi bien portés financièrement dans ces années d'avant-2030, que ce soit François de Rugy président de l'Assemblée Nationale en 2018, ou Nicolas Hulot, ministre intermittent mais millionnaire permanent (7,2 M€ de revenus en 2017) pendant ces années fastes. Bref, la transition écologique c'était encore plus de croissance, et surtout pour ces écologistes-là.

Un événement social était d'ailleurs venu souligner encore un peu plus la collusion de fait entre les capitalistes croissancistes et les écologistes politiques : la crise des *gilets jaunes* de novembre 2018.

Ce mouvement populaire et spontané, amorcé en dehors de tout encadrement politique, témoignait du profond malaise des catégories à faible revenu face à la dégradation permanente de leur pouvoir d'achat dans la société croissanciste.

L'une des caractéristiques les plus symptomatiques de ce phénomène était que ces citoyens, à qui l'oligarchie gouvernante avait vendu la croissance depuis des dizaines d'années en tant que remède et solution à leur paupérisation, s'étaient soudainement résolus à ne plus croire en la vertu de cette dernière dont ils avaient pu constater concrètement l'inefficacité à leur fournir un revenu décent.

Largement déçus par la théorie du ruissellement qui expliquait sans rire que l'enrichissement des riches favorisait automatiquement celui des pauvres, telles des retombées radioactives autour du cœur d'un réacteur nucléaire irradiant tout sur leur passage, les gilets jaunes avaient, bien au contraire, le sentiment que plus il y avait de croissance et de technologie, plus ils perdaient en pouvoir d'achat.

Or, il se trouvait que, parallèlement aux actions hebdomadaires des *gilets-jaunes-prolétaires-à-faibles-revenus*, se déroulaient sans discontinuer les sempiternelles marches pour le climat des *bourgeois-bohèmes-écologistes-à-bons-revenus*.

Il se trouvait également que l'une des causes initiales de la révolte des *gilets-jaunes-prolétaires-à-faibles-revenus* était l'augmentation de la taxe étatique sur l'essence, qui renchérisait très sensiblement le prix du carburant nécessaire pour que les *gilets-jaunes-prolétaires-à-faibles-revenus* poussés hors des centres villes par la spéculation immobilière des *bourgeois-bohèmes-écologistes-à-bons-revenus*, puissent se rendre à leur travail faiblement rémunéré en automobile, moyen de déplacement auquel ils étaient par ailleurs contraints à cause du refus d'instaurer des transports en commun péri-urbains par les édiles bourgeois des localités concernées.

Par surcroît il convient de préciser que cette fameuse TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) source de la révolte des *gilets-jaunes-prolétaires-à-faibles-revenus* était précisément la taxe fétiche des *bourgeois-bohèmes-écologistes-à-bons-revenus* (« *In tax we trust* », slogan de messieurs JM Jancovici, Alain Grandjean, et Nicolas Hulot répété dans chacun de leurs livres) qui avaient, par ce biais,

découvert le filon magique du financement de leur capitalisme-bis(-vert) via les ponctions fiscales sur les *gilets-jaunes-prolétaires-à-faibles-revenus*.

Car le fond du problème, c'était que cette taxe, source de la révolte populaire, constituait en réalité le mode d'approvisionnement privilégié pour le besoin en fonds de roulement des capitalistes verts et que sa contestation par les gilets jaunes révélait au grand jour la collusion des ecolopolitiques et du grand capital.

Cette complicité devint dès lors de plus en plus évidente, au point que la dénomination d'*écologiste* fut remise en question au sein même de la mouvance éponyme et que le journal « *La Décroissance* », porte-parole de la tendance volontariste, publiait un éditorial co-signé de ses deux patrons Vincent Cheynet & Bruno Clémentin : *Les véritables écologistes se trouvent engagés non pas seulement à s'affronter au système productiviste, mais d'abord à dénoncer ceux qui prétendent parler en leur nom dans l'espace médiatique et qui ne sont en fait que les agents les plus spécieux du système (comprenez EELV)*.

Mais, dans ce que nous pourrions dénommer ce *marécage de la décroissance*, il n'y avait pas que de telles idées illusoire et plus ou moins sympathiques, il en existait malheureusement d'autres moins naïves et plus machiavéliques, masquant souvent des intentions politiciennes, capitalistes et destinées à faire tout simplement le jeu de la croissance.

1.2.5. Les imposteurs de la décroissance

Au sein des promoteurs d'une décroissance volontaire faite de petits gestes individuels dont la plupart témoignaient d'une réelle volonté de ralentir la marche de la croissance, se trouvaient néanmoins, dissimulés dans la masse, un certain nombre d'imposteurs, porteurs de *fausses idées* de la décroissance et utilisant ce mot magique comme prétexte attractif destiné à masquer un objectif de pure politique politicienne.

Ces visées médiatiques prenaient appui sur une utopie, une chimère, une illusion, un fantasme même : celui d'une décroissance décidée spontanément par l'ensemble des *homos industrialis* de la planète qui, par application de la fameuse stratégie de la *masse critique* (déjà évoquée dans le chapitre consacré aux décroissants volontaires individualistes), déboucherait sur une généralisation pacifique et sans heurt de certaines pratiques individuelles dites *exemplaires* au sein de la population toute entière,.

Cette stratégie de la *masse critique*, nonobstant son caractère chimérique, faisait appel aux qualités les plus nobles de l'homme considéré en tant que citoyen, mais elle fut progressivement dévoyée, à partir des années 2020 sous l'impulsion de certains activistes qui se révélèrent être des *imposteurs*.

Ces imposteurs infiltrés au sein de la mouvance décroissante étaient des idéologues issus du socialisme politicien traditionnel, sortes de naufragés de la politique en rupture par déshérence d'une gauche jugée trop molle, et qui avaient trouvé dans l'exploitation du mot magique de *décroissance* (appelé aussi pour cette occasion *mot obus*) un moyen modernisé et actualisé pour promouvoir leur enracinement indéfectible dans une gauche revisitée par eux mais restant fermement attachée à une présence au sein de l'échiquier partidaire.

C'est ainsi que, peu à peu et soumis à l'influence des ces imposteurs infiltrés, beaucoup de décroissants individualistes, qui étaient au départ, hostiles à tout programme et se plaisaient à répéter : « *nous avons un projet, mais pas de programme* », furent influencés progressivement par ces habiles bateleurs et se mirent à convenir de la nécessité d'inclure *certaines éléments programmatiques* dans leurs projets, articulés principalement autour d'une revendication démagogique, devenue leur revendication-phare : celle de l'octroi d'un *revenu inconditionnel pour tous*.

Cette imposture était flagrante, car le mot décroissance, alors

très à la mode, n'était utilisé que pour servir de support à une lutte sociale, somme toute assez classique, pour l'obtention de droits supplémentaires.

Contraints néanmoins de justifier quelque peu de leur volonté décroissante, ils avaient établi une sorte de programme rassemblant un certain nombre de préconisations hétéroclites, aussi vagues que péremptoires, et exemptes de toute proposition de mesure législative concrète, telles que :

- développer le petit commerce au détriment des grandes surfaces,
- réduire le gaspillage
- privilégier le durable, le réparable plutôt que le jetable.
- réduire les importations en provenance des pays du sud
- interdire la publicité et l'obsolescence programmée
- sortir de l'Otan
- supprimer les paradis fiscaux

Bref un inventaire pas tout à fait à la Prévert, mais presque, et qui témoignait d'une imposture globale au sein de laquelle on pouvait identifier cinq déclinaisons particulières.

1.2.5.1. L'imposture politique

Ces imposteurs de la décroissance se reconnaissaient tout d'abord à l'affirmation quasi-obsessionnelle de leur *ancrage à gauche* à tel point qu'un de leurs chevaux de bataille favori était la dénonciation de ce qu'ils dénommaient la *décroissance de droite*. Plus précisément, et rompant ainsi avec les principes apolitiques initiaux des décroissants volontaires, cette mouvance commença à présenter des listes de candidats *dits décroissants* aux élections européennes de 2019, municipales de 2020 et législatives de 2022 sur les bases programmatiques approximatives énumérées plus haut.

Par ailleurs, et bien qu'ils prétendaient officiellement ne pas

vouloir collaborer avec les partis du système, ces candidats reportaient généralement leurs votes, dans le secret des isolements et après avoir été éliminés au premier tour, sur les candidats du parti de la France Insoumise ou sur Jean Luc Mélenchon lors de l'élection présidentielle de 2017 .

A partir de 2022, toutefois, cette complicité non dite avec l'ex-parti de gauche, ne sembla plus suffire à ces *imposteurs de la décroissance* et leur soif de visibilité politique les poussa à tomber définitivement le masque en appelant à voter pour l'apparatchik socialiste Delphine Batho lors de la primaire écologiste de 2022, puis un peu plus tard après la défaite de cette dernière, à cautionner ouvertement la primaire populaire initiée par le parti socialiste et, quelque temps après à soutenir l'ex-ministre socialiste Christiane Taubira dans ses efforts d'union de la gauche.

I.2.5.2. L'imposture économique

L'imposture économique est illustrée par un de leur slogan fétiche : « *la récession n'est pas la décroissance* », à lui seul révélateur de l'inversion du raisonnement pratiqué par ces faux décroissants. Ainsi, selon eux, une décroissance subie devait se dénommer *une récession*, alors qu'une décroissance voulue se nommerait *une joie de vivre*.

C'était naturellement une absurdité puisque les ferments et les raisons de la décroissance du système de production industrielle se trouvaient déjà à l'intérieur même du système. Les événements qui suivront montreront d'ailleurs clairement que la notion de décroissance économique n'existait qu'à travers son caractère inéluctable lié à la simple application des lois de la physique (et plus particulièrement des lois de la thermodynamique).

Un autre support média emblématique de cette mouvance imposteure, *La maison commune de la décroissance*, n'avait de cesse de calomnier la décroissance inéluctable qu'elle dénommait *libérale-physicaliste* et vouait aux gémonies les plus

sombres les exégètes de Nicholas Georgescu Roegen, théoricien de la décroissance inéluctable (et, accessoirement, pourtant initiateur du terme décroissance). A l'instar du journal *La Décroissance*, dont nous avons déjà parlé, et de son slogan *Le journal de la joie de vivre*, la phrase fédératrice ce blog autoproclamé décroissant était significative : *La croissance, c'est le non-sens ; le bon sens, c'est la décroissance*, ce qui laissait à penser que la croissance était un chemin possible, mais pas souhaitable, alors qu'il existait un autre chemin possible, la décroissance, celui-ci souhaitable.

Ce raisonnement démontrait de la façon la plus claire possible que ces imposteurs ne croyaient pas vraiment en l'arrivée inéluctable de la décroissance, sinon ils n'auraient pas dit *La croissance, c'est le non-sens*, ils auraient dit *La croissance n'est pas durable* et ils n'auraient pas dit *Le bon sens, c'est la décroissance*, ils auraient dit : *Après la croissance vient obligatoirement la décroissance*.

Mais en réalité, l'imposture était encore plus grave car ils allaient jusqu'à affirmer que la croissance *pourrait* bel et bien durer si leurs préconisations n'étaient pas appliquées.

Cette idée quasi-obsessionnelle qu'il fallait décroître maintenant et tout de suite de façon volontariste par une diminution individuelle de la consommation des ressources naturelles finies, idée théorique dont nous connaissons bien aujourd'hui le caractère illusoire, n'avait évidemment aucun sens dans le cadre de l'action isolée d'un seul pays. Cette idée, par ailleurs tout à fait respectable et sympathique dans son intentionnalité, occultait cependant un non-dit de taille concernant précisément la durabilité de cette décroissance voulue.

Pour nous permettre de mieux comprendre ce non-dit qui amena un bon nombre de gens de cette époque à se fourvoyer dans le raisonnement sur la décroissance, nous devons considérer les deux prémisses qui l'introduisaient :

1. le mode vie que la société de la croissance engendre

crée une dette vis-à-vis des générations futures.

2. tout ce que nous consommons aujourd'hui en termes de ressources non renouvelables, constitue autant de ressources qui ne seront pas disponibles pour les générations futures.

Si ces deux prémisses étaient bien exactes, un doute s'installait néanmoins dans l'esprit des observateurs lucides lorsqu'ils entendaient dire de la part de ces imposteurs qu'en décroissant volontairement *maintenant et tout de suite*, on pourrait conserver suffisamment de ressources naturelles finies pour les générations à venir.

Car, alors, une question fondamentale se posait, qu'ils classaient dans *les objections pénibles* et à laquelle ils évitaient soigneusement de répondre afin d'éviter d'être acculés dans leurs retranchements et d'être démasqués. Cette question toute simple était celle-ci : que signifie exactement l'adverbe *suffisamment*, et notamment son extension *suffisamment pour combien de temps* ? Et la réponse qui traduisait le fond de leur pensée et qu'il n'osaient pas donner était celle-ci : *nous allons laisser aux générations futures suffisamment de ressources naturelles finies pour une « période durable »*.

C'est ainsi que les observateurs lucides dans un premier temps, puis le reste de l'opinion publique dans un deuxième temps, se rendirent compte que ces faux décroissants parlaient en réalité d'une *décroissance durable*, concept qu'ils substituaient allègrement à celui de *développement durable*, perpétuant ainsi, mais sans le dire, le concept d'*état stationnaire* suggéré par Hermann Daly, et dont Nicholas Georgescu Roegen avait largement démontré le caractère fallacieux dans les années 1980.

Cette liaison entre décroissance durable, état stationnaire et développement durable n'était pas fortuite puisque c'est Herman Daly, lui-même, qui avait incité la Banque mondiale à réfléchir au concept de *développement durable* au début des années 1990, à partir de réflexions tiré de son ouvrage *Steady-*

La cause était donc entendue : cette décroissance ainsi vendue n'était en réalité qu'une représentation particulière du fameux mirage de l'état stationnaire développé.

1.2.5.3. L'imposture démographique

Le paramètre démographique étant un élément déterminant pour le calcul de l'empreinte écologique, elle-même marqueur majeur de la toxicité de la civilisation industrielle, nous aurions pu nous attendre à ce que tous ceux qui prêchaient la diminution volontaire du PIB prennent en compte l'évolution quantitative de la population dans leurs matrices prévisionnelles.

Or, très curieusement – mais nous allons voir plus loin qu'en fait il y a une explication pernicieuse à cette curiosité – ces soi-disant décroissants ne considéraient pas l'accroissement démographique mondial comme un problème .

Afin de justifier leur positionnement, ils se basaient sur un certain nombre d'éléments dont notamment une déclaration de Jean Ziegler, ancien rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation des populations au Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies qui, en octobre 2011, avait écrit en substance dans la publication alternative *Basta !* : « *Il y a assez de nourriture aujourd'hui pour nourrir tout le monde sur cette terre ! On pourrait aujourd'hui nourrir normalement 12 milliards d'humains, presque le double de l'humanité.* » L'idée simpliste sous-tendant cette affirmation étant qu'il suffisait tout simplement d'aller chercher la nourriture là où il y en avait, pour l'amener là où il n'y en avait pas.

Or, ce raisonnement procédait d'un calcul très théorique qui consistait à évaluer la quantité de nourriture globalement produite dans le monde, la multiplier par un nombre moyen de calories au kilo, évaluer ensuite le nombre de calories nécessaires à chaque individu pour ne pas mourir de faim

(soit environ 2.200 calories par jour) et diviser enfin le premier chiffre par le nombre d'habitants de la planète, obtenir ainsi un résultat supérieur à 2.200, et en conclure que c'était donc possible !

Il est bien évident que cette arithmétique sommaire ignorait un nombre considérable de paramètres et de variables aléatoires, et il n'est pas certain du tout que Ziegler, quand il avait prononcé cette phrase, sous-entendait qu'on pouvait continuer à accroître la population terrestre de façon illimitée par la simple application de cette équation rudimentaire.

1.2.5.4. L'imposture agricole

Un autre élément gravement suspect concernait la vision que ces soi-disant décroissants, (dont la plupart étaient issus d'un milieu urbain), avaient de la future agriculture, celle de l'après-croissance, celle qui allait prendre la suite de l'agriculture industrielle après la raréfaction finale des ressources pétrolières, voire après la décision hypothétique des population de s'en passer volontairement.

Or, ils semblaient ignorer que cette agriculture industrielle était alors dépendante à 100 % du pétrole et que l'agriculture post-fossile serait *forcément* biologique, c'est à dire tout simplement une agriculture comme autrefois, comme avant le pétrole, et soumise à des rendements plus faibles qui ne permettraient pas de nourrir dix milliards d'humains.

Et pourtant, ils tentaient à toutes forces de persuader les populations qu'avec des techniques prétendument *nouvelles* (mais qui ne l'étaient pas en réalité, car héritées d'un passé très ancien), comme notamment la permaculture ou l'agroforesterie, les hommes allaient pouvoir non seulement maintenir mais encore *augmenter* la productivité à l'hectare d'une agriculture privée d'hydrocarbure et de traction mécanique.

Cette mystification émanant de pseudo-idéologues,

majoritairement issus d'un milieu urbain, ignorant tout de la réalité agricole et ayant perdu tout lien avec le monde rural, fut sévèrement dénoncée par les vrais décroissants, (les décroissants inéluctables que nous étudieront en détail dans le chapitre I.2.7 page 90) pour la croyance néfaste qu'elle cherchait à instiller dans l'esprit de militants sincères.

Contrairement à ce qu'annonçaient ces mystificateurs, ces façons culturelles n'avaient rien de nouveau, ni rien de révolutionnaire. C'étaient tout simplement des façons de faire l'agriculture d'avant le pétrole, mais qui avaient été renommées à l'aide de termes plus efficaces du point de vue de l'écolo-marketing et qui donnaient lieu, par ailleurs, à d'incessantes publicités pour des stages de permaculture vendus à des sommes plus que rondelettes.

Ces rêves bio-productivistes tentaient de fournir des preuves de leur existence réelle en citant les résultats de micro-expériences ici ou là, dans ce qu'ils nommaient les *alternatives concrètes*. Un exemple souvent cité était celui d'une ferme expérimentale la « *Ferme du Bec Héllouin* » dont la rentabilité était plus assurée par la vente de ses produits de formation que par ceux de son jardin maraîcher, mais à partir duquel étaient néanmoins échafaudées des matrices et des extrapolations mirobolantes dignes de Jean de Florette. Et c'est bien à partir de données fantaisistes de ce genre que ces imposteurs s'étaient donné pour objectif de disséminer dans l'esprit de militants sincères la croyance illusoire en une agriculture mondiale privée de pétrole et de machinisme, mais néanmoins capable de nourrir dix milliards d'êtres humains.

1.2.5.5. L'imposture sociale

Après le mirage d'une agriculture biologique obtenant des rendements plus élevés que l'agriculture industrielle, une autre mystification était entretenue par les imposteurs de la décroissance : celle de la possibilité qu'une société en décroissance puisse fournir à tout le monde un revenu

inconditionnel, dénommé encore plus explicitement *dotation inconditionnelle*.

Cette idée, hautement démagogique, présentée sous forme revendicative envers un système restant par ailleurs inchangé dans sa forme capitaliste, avait été formalisée dans un manifeste intitulé *Un projet de décroissance*, sous titré *Pour une dotation inconditionnelle d'autonomie*, qui, naturellement n'explicitait pas la relation, ni le lien causal, entre décroissance et revenu minimum garanti, ce qui justifiait par ailleurs que tout questionnement sur ce lien putatif soit rangé, lui aussi, au rayon des *objections pénibles*.

Pour bien comprendre cette mystification autour de ce *concept* de revenu inconditionnel, il convient de se reporter à l'état d'esprit qui flottait dans la classe politique française en ce premier quart du vingt et unième siècle. Car il faut savoir que, sous la pression des classes populaires de plus en plus paupérisées par l'emballlement du système capitaliste croissanciste, le principe d'un revenu garanti était dans les cartons de presque tous les partis politiques, chacun proposant un dispositif sensiblement différent de celui de son voisin, tant au niveau du montant souhaité qu'au niveau des critères d'obtention de ce revenu.

La *dotation inconditionnelle* prônée par les imposteurs de la décroissance, se distinguait de tous les autres schémas d'assistance par son aspect cornucopien :

1. son montant devait être assez élevé, de l'ordre de 1.000 euros mensuel, voire plus,
2. son attribution devait être inconditionnelle, c'est-à-dire non soumis à conditions de ressources
3. elle serait attribuée de la naissance à la mort,
4. et enfin, elle ne serait pas soumise à une contrepartie en travail.

Ce système présentait quatre caractéristiques objectives. Il était :

1. démobilisateur des énergies laborieuses,
2. directement lié à la durabilité du capitalisme,
3. favorisateur de l'augmentation de la natalité,
4. couplé à un revenu maximum autorisé

Voyons ces quatre caractéristiques dans l'ordre.

1 - Démobilisateur des énergies laborieuses :

Un tel revenu inconditionnel, s'il avait été instauré, aurait constitué un élément démobilisateur de l'énergie, de l'activité et de l'inventivité individuelle, dans la mesure où il eût rendu loisible à tout individu de ne pas avoir d'activité économique dans le sens traditionnel, c'est-à-dire se livrer à un acte d'échange moyennant rémunération de produit et de service qu'il aurait fabriqué, ou à l'élaboration duquel il aurait participé.

Or, nous avons bien vu par la suite que notre société confrontée à une situation de décroissance, (c'est à dire une économie qui décline par la diminution progressive de la disponibilité en ressources naturelles) avait eu besoin d'une mobilisation sans précédent de tous les efforts individuels. Nous nous sommes également rendus compte que la nécessité de faire fonctionner l'économie avec moins d'énergie et moins de matières premières nous avait amené à exhumer de multiples savoir-faire balayés par la technologie pétrolière, et que cet effort n'avait pu être mené à bien que grâce à la cette mobilisation de toutes les forces individuelles.

2 - Directement lié à la durabilité du capitalisme

Cette deuxième caractéristique démontrait de façon éclatante la complicité de ces faux décroissants avec le système capitaliste. En effet, bien qu'ils s'affirmaient anticapitalistes et anti-productivistes (avec des mots), ils se faisaient objectivement les alliés du capitalisme (dans leurs actes) puisqu'ils comptaient sur les marges et les bénéfices des entreprises commerciales pour fournir les sommes énormes

nécessaires au financement de cette dotation inconditionnelle.

Un calcul effectué en 2020 faisait apparaître, pour la France, le chiffre de 800 milliards annuels nécessaires à cette dotation, soit 1.000 euros par personne multiplié par 62 millions d'habitants et multiplié par 12 mois. Ce chiffre de 800 milliards qui était tranquillement annoncé par les *imposeurs de la décroissance*, c'était presque la moitié du PIB de la nation et à peu près l'équivalent de l'ensemble des prélèvements obligatoires.

Donc, pour pouvoir financer cette dotation inconditionnelle (appelée souvent plus pudiquement *revenu de base*) il était impératif d'avoir des entreprises commerciales réalisant de larges bénéfices, afin que l'Etat puisse effectuer une ponction fiscale de ce niveau.

Il apparaissait évident aux observateurs lucides qu'il ne serait pas possible de dégager ces sommes faramineuses avec des entreprises fonctionnant en basse énergie dans le cadre d'une situation de décroissance économique générale, mais que seul un capitalisme croissant et florissant pourrait le permettre. Cette évidence apportait une preuve supplémentaire de l'imposture de ces décroissants.

3 – Favorisateur de l'augmentation de la natalité.

La troisième caractéristique de ce revenu de base inconditionnel était son orientation objectivement nataliste. En effet, donner un revenu à tout le monde, de la naissance à la mort, cela aurait automatiquement incité chaque famille à avoir des enfants, puisqu'elle allait pouvoir bénéficier de facto, à chaque naissance, d'un revenu supplémentaire. C'était, en réalité, une incitation financière à la natalité à peine déguisée.

Or, il paraissait évident qu'une augmentation démographique conjointe à une décroissance économique et, consubstantiellement, à une diminution des rendements agricoles, poserait un problème crucial pour la survie

alimentaire l'humanité. Toute politique qui poussait à la natalité semblait donc néfaste de ce point de vue.

4 - Couplé à un revenu maximum autorisé(RMA)

Ce RMA, ainsi dénommé, procédait de l'idée que l'Etat devait *contrôler* le revenu de chaque individu afin qu'il ne dépasse pas un certain seuil et devait, pour ce faire, instaurer un dispositif fiscal coercitif supplémentaire destiné à prélever l'intégralité du dépassement. Le seuil généralement proposé étant de quatre fois le SMIC.

En termes chiffrés des années 2020, un individu, avec ce système, n'aurait pas eu le droit de gagner plus de 4.500 euros mensuels. Il s'agissait donc d'établir une législation fiscale encore plus rigoureuse que celle en vigueur à cette époque, ce qui aurait conduit à un accroissement très fort de l'autoritarisme de l'Etat et du volume de la bureaucratie. Au plan idéologique, il ne s'agissait ni plus ni moins que d'établir l'avènement de *l'impôt roi*, puisque l'impôt apparaissait dans ce schéma, comme investi du rôle de *grand régulateur* de la justice sociale.

Heureusement l'absurdité de ce projet fut largement mis en évidence par les *décroissants inéluctables*, qui arguèrent que ce dispositif, s'il était mis en place, ne pourrait tout simplement pas fonctionner, pour la raison qu'il souffrirait d'un grave vice de conception interne.

Dans un premier temps, les contempteurs de cette idée de *revenu maximum autorisé* soulignèrent que les personnes qui l'avaient conçue, n'avaient aucune expérience ni pratique de l'entreprise et raisonnaient de façon académique, universitaire et toute théorique. En effet, il paraissait bien évident que ce dispositif de prélèvement fiscal serait inefficace, pour la simple raison qu'il déclencherait automatiquement une réaction instinctive de *plafonnement volontaire* des revenus par les individus et les entreprises concernés, dans le but avoué d'éviter d'atteindre ce seuil et ainsi, ne pas avoir à perdre intégralement le fruit du

différentiel de travail nécessaire à la génération du surplus ainsi confisqué.

Le déni de cette réalité comptable était symptomatique de la part de gens qui ne connaissent pas les rouages réels du mode de production des richesses et qui considéraient le revenu salarial et le budget étatique, comme des données acquises, naturelles et axiomatiques sur lesquelles il suffirait de légiférer pour que leur montant évolue. Cette source de financement imaginée par ces *imposeurs de la décroissance* pour financer leur dotation inconditionnelle était donc mécaniquement vouée à l'échec et fut dénoncée avec succès par les décroissants inéluctables. Ces derniers soulignèrent également que cette affaire de revenu inconditionnel relevait de la pure politique politicienne et de sa propension à concocter des propositions foncièrement démagogiques dans l'objectif unique de rassembler le plus de monde possible autour d'une bannière partidaire. Car il est vrai qu'un grand nombre de personnes, concernées ou pas par la décroissance, furent séduits (et donc *abusés*) par l'idée de recevoir de l'Etat une dotation inconditionnelle de la naissance à la mort, avant qu'ils ne rendent compte que ce n'était qu'un miroir aux alouettes placés devant leurs yeux par des aventuriers de la politique politicienne.

La composante *sur-socialisante* de cette idée de dotation inconditionnelle pouvait, au premier abord, rappeler la fameuse *maladie infantile du communisme* dénigrée par Lénine en 1920, et qui désignait l'ultra gauche, mais elle traduisait, de fait, une réalité beaucoup plus tempérée : celle d'un *réformisme qui n'osait pas dire son nom*, posture exclusivement revendicative, voire syndicaliste, directement inspirée des pratiques de la gauche traditionnelle et elle conduisait ces soi-disant décroissants à devoir ré-affirmer en permanence leur appartenance à la famille politique de la gauche, au point qu'ils avaient même intitulé un de leurs livres collectifs : *Notre décroissance n'est pas de droite*.

Cette liaison affirmée de façon quasi-obsessionnelle entre la décroissance et la gauche politicienne se révéla naturellement

sans objet lorsque la décroissance inéluctable s'installa quelques décennies plus tard, mais elle l'était déjà aux yeux des analystes lucides de cette époque qui soulignaient, à chaque occasion propice, que la croissance n'était (et n'avait pas été) ni de droite ni de gauche, et que la décroissance ne le serait pas non plus. Car il est un fait historique incontestable que tous les gouvernements de gauche avaient prôné la croissance depuis le début de la révolution industrielle, au même titre que les gouvernements de droite, et que, de ce point de vue, il n'était pas judicieux de distinguer une différence sensible de positionnement entre ces deux factions. En dépit de ces évidences, les imposteurs de la décroissance restaient littéralement obsédés par la possibilité qu'il puisse exister une *décroissance de droite*. Cette éventualité les horrifiait car ils considéraient la décroissance comme étant leur *propriété intellectuelle*, génératrice de droits d'auteur chaque fois qu'elle était citée ou pouvant justifier une plainte en plagiat chaque fois qu'elle semblait détournée par d'autres.

1.2.5.6. Le mensonge politique

Toutes ces dérives du raisonnement les conduisaient à pratiquer le *mensonge politique* au quotidien, notamment à chaque fois qu'ils prétendaient combattre le capitalisme avec des dispositifs qui ne pouvaient pas exister sans lui, contradiction difficile à identifier par l'esprit commun, ce qui leur permettait de perdurer dans le mensonge sans être ostensiblement sanctionnés par l'opinion publique.

Cette posture se trouvait par ailleurs renforcée par la production régulière de *simili-programmes*, souvent simples *copier-coller* des programmes du parti gauchiste de la France Insoumise ou du parti écologiste EELV (Europe Ecologie Les Verts). Ces programmes approximatifs quant aux principes énoncés apportaient néanmoins l'exacte démonstration que ces soi-disant décroissants n'étaient que d'aimables réformistes, qui, tout comme les autres partis politiques de l'échiquier oligocratique du moment étaient imprégnés de l'idée de réformer à *l'intérieur* d'un système capitaliste qui

resterait par ailleurs inchangé quant à ses fondamentaux.

Car l'histoire nous a appris que cette *option réformiste* n'était finalement qu'une *option complice*, puisque le capitalisme s'en accommodait fort bien, qu'il l'adorait même, notamment parce qu'elle lui permettait de se *renforcer*, à chaque fois, par le contournement habile de ces dérisoires oppositions, et la mise en place de techniques de récupération devenues de plus en plus efficaces au fil du temps.

1.2.6. La décroissance effondriste

Vers la fin des années 2010, une nouvelle tendance était apparue dans le paysage de la décroissance, fondée sur le quatrième idée simple répertoriée dans le chapitre 1.2.2, c'est à dire la décroissance interprétée comme une résultante inéluctable du processus industriel et comme première phase plus ou moins rapide d'un effondrement sociétal, également inéluctable. Cette tendance avait été dénommée *décroissance effondriste*, ou *collapso-décroissance*.

Une question anecdotique, mais non dénuée d'intérêt, travaillait les analystes du marais décroissant. C'était celle de savoir si ce nouveau courant avait contribué à accroître le nombre global des exégètes de la décroissance pris en tant que concept général et non précisé, ou s'il n'avait fait que *siphonner* des unités dans les contingents voisins pour constituer le sien. Mais la question la plus importante, c'était surtout de savoir si ce courant allait être capable, ou avait une volonté réelle, de proposer une alternative politique pour faire en sorte que, précisément, cet effondrement annoncé ne survienne pas. La réponse à cette question, très politique s'il en est, arriva très vite : c'était non !

1.2.6.1. Le rejet du solutionnisme

Bien que les effondristes s'assignassent parfois le projet général de *construire un déclin*, nous aurions cherché en vain, dans leur discours, ne serait-ce qu'une amorce de programme

d'action. Bien plus, ils aimaient à affirmer haut et fort leur rejet du *solutionnisme* et concentraient leur réflexion prospective sur les techniques d'adaptation de l'esprit aux nouvelles circonstances qu'ils pronostiquaient.

1.2.6.2. La tentation environnementaliste

Un autre élément important était la place qu'ils attribuaient au réchauffement climatique (encore lui) dans leur approche de la catastrophe pronostiquée. En effet, au lieu de considérer ce réchauffement comme une externalité possiblement supplétive à la cause entropique première du déclin industriel, ils en faisaient l'argument principal, emboîtant ainsi le pas à l'engouement médiatico-populaire visant à décerner à ce phénomène le titre de fléau numéro un du temps présent.

Plus grave, en mettant le péril du réchauffement climatique en tant que cause première et essentielle du déclin industriel, les *effondristes* favorisaient, dans l'esprit commun, la dissémination maligne de l'idée selon laquelle le processus économique de la société industrielle pourrait peut-être perdurer et, partant, s'affranchir des lois de la physique thermodynamique, si jamais ce pronostic du réchauffement climatique n'était pas confirmé, ou même s'il était terrassé par une géo-ingénierie anthropique et victorieuse.

Au-delà de cette nuance épistémologique et pas forcément lisible par le citoyen ordinaire, il paraît aujourd'hui évident que les effondristes avaient cédé à la facilité du marketing populaire en privilégiant la rhétorique plus accessible et plus séduisante de l'eschatologie climatique, par rapport à la démonstration plus technique et plus ingrate de la loi de l'entropie. Cette nuance produisait néanmoins de grands effets car, dans l'ombre portée des multiples marches et manifestations en faveur du climat, la propagande effondriste basée sur le réchauffement rejoignait de facto l'espérance partagée par tous ces marcheurs naïvement optimistes, d'un avenir possiblement restauré grâce à une pression

respectueusement exercée sur le pouvoir politique.

Cette illusion, bien que fâcheuse, en n'avait pas moins pour conséquence directe d'évacuer le débat sur la non-durabilité du processus industriel lui-même et requalifiait du même coup les effondristes en tant qu'inutiles lanceurs d'alerte auprès de maîtres du pouvoir qui pouvaient continuer à dormir tranquillement sur leurs deux oreilles, assurés qu'ils étaient d'être en capacité de récupérer l'affaire en moment et temps voulu..... Cette relégation au statut de simple *poil à gratter du système* qui leur était infligée par les analystes incorruptibles de la décroissance inéluctable était naturellement discutée par les intéressés eux-mêmes, mais semblait néanmoins leur convenir pour la part sensible de notoriété qu'elle leur conférait.

1.2.6.3. La collusion avec le green business

En poussant encore un peu plus loin leurs commentaires critiques, certains analystes soupçonnaient les effondristes d'agir (à leur corps défendant ou pas) en tant qu'aiguillon favorable au green business, lui aussi entièrement structuré autour du réchauffement climatique et de la lutte contre le CO₂, et dont la maxime pouvait se résumer en termes triviaux, ainsi : *halte au CO₂, sinon gare à l'effondrement !*

Ces soupçons émergents se transformèrent même en preuves manifestes lorsque les relations fraternelles que les effondristes entretenaient avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - sous-titrée changement climatique et transition écologique et énergétique) furent mises au grand jour et concrétisées par nombre d'interventions de leurs plus célèbres représentants lors de conférences organisées par ce fleuron gouvernemental du capitalisme vert.

Comme on pouvait le craindre, il fut confirmé par la suite que le refus des effondristes de réfléchir à une alternative institutionnelle au capitalisme d'état (le fameux mépris du

solutionnisme) les conduisait tout droit dans les bras des maîtres du pouvoir de l'époque et ils furent, du même coup et sans même sans rendre compte, rangés eux aussi dans la catégorie des imposteurs de l'écologie politique. En réalité, la crête sur laquelle ils cheminaient était très étroite et le discours désespérant d'un avenir sans issue, passé le premier impact attractif, se révélait rapidement peu mobilisateur dans la poursuite de l'action militante. Et malgré le fait peu contestable que les meilleurs protagonistes de la collapsologie ne pouvaient guère être soupçonnés d'avoir initialement choisi cette voie pour y faire carrière, il arriva un moment où l'impératif de la *satisfaction du client* en vint à conditionner sensiblement la pérennité de leur entreprise.

C'est ainsi qu'après avoir fait la démonstration de l'inéluctabilité de l'effondrement, ils se trouvèrent alors placés devant l'obligation de choisir une suite à donner à leur raisonnement. Ils crurent, dans un premier temps, pouvoir le faire au travers d'une cohabitation de l'action politique et spirituelle, mais la dichotomie de ce fragile équilibre apparut rapidement et chaque versant de cette crête étroite se révéla finalement exclusif l'un de l'autre. Ayant bien conscience que rester sur la ligne étroite du prosélytisme collapsologique serait synonyme de choisir délibérément une propagande pour la résignation philosophique à une mort programmée, les effondristes furent sommés de choisir entre deux injonctions quelque peu contraires : celle du spiritualisme adaptatif et celle de la transition volontariste.

Ce *double bind*, cher à Gregory Bateson et René Girard, les conduisait à hésiter sans cesse entre l'action contre les émissions de CO2 au niveau de la collectivité et le conseil en développement personnel au niveau de l'individu. Sans aller jusqu'à dire que cette dualité peu évidente les entraînait vers une sorte de schizophrénie, force est de constater que l'association de ces deux pulsions ne facilitait pas la cohérence de leurs actions.

Pour ce qui concerne la *pulsion politique*, leur parti pris radical de non-solutionnisme, associé à une absence totale d'analyse

critique de l'économie politique, les conduisait à confondre *neutralité militante* et *adhésion au système*. Et les simples faits qu'ils validaient yeux fermés les conclusions du GIEC (Groupe intergouvernemental d'étude pour le climat), et qu'ils se référaient volontiers aux préconisations de l'ADEME, déjà citée, prouvaient de façon évidente que, pour eux, ne pas faire de politique revenait à ne pas contester le système.

1.2.6.4. La voie spiritualiste

Pour ce qui concerne la *pulsion spiritualiste*, la voie était plus libre et plus claire, et ils finirent par s'y consacrer exclusivement en se proposant d'apporter un soutien psychologique complémentaire à tous ceux qui s'étaient engagés dans la construction d'une alternative institutionnelle adaptée à la gestion du déclin économique inéluctable.

En effet, la résilience politique, c'est à dire l'action consistant à faire en sorte de retrouver ses propriétés initiales après l'altération sociétale de la croissance, était une affaire qui nécessitait une mobilisation importante sur le plan mental et spirituel. Cette *écologie de l'esprit*, consubstantielle à l'écologie du milieu naturel, constituait un domaine vierge à défricher et les effondristes furent, de ce point de vue, les plus aptes à prendre en charge l'immense chantier visant à couvrir les besoins en accompagnement psychologique des individus confrontés à la nécessité de transformer leur volonté croissanciste en contrainte décroissanciste. Car la perspective de mettre en place une nouvelle organisation collective pour gérer la contrainte décroissante passait également par un travail sur le fonctionnement interne de chaque individu, et, de ce point de vue, les sciences sociales pouvaient utilement servir l'économie politique.

Cette expertise des effondristes dans le domaine des sciences sociales se traduisit sur le terrain par des résultats concrets et probants. C'est ainsi qu'ils *recupérèrent* une bonne partie des décroissants volontaires et, d'une façon plus générale, tous ceux qui vilipendaient la croissance en tant que contempteurs

du mode de vie qu'elle générerait.

1.2.6.5. La récupération des décroissants volontaires

Le terme de récupération est même faible car, en réalité, c'est pratiquement toute la mouvance volontariste qui fut absorbée par la lame de fond effondriste. Dès 2021, déjà le bateau volontariste prenait l'eau, à tel point les premiers à se poser la question de leur survie furent les intéressés eux-mêmes, à force de séminaires et de colloques dont les titres se passaient de commentaires, par exemple : « Pourquoi avons-nous échoué à construire un mouvement de la décroissance ? », ou encore : « Quelle réponse les décroissants peuvent-ils apporter face à l'effondrement ? ».

En réalité, les décroissants volontaires, également dénommés *objecteurs de croissance*, ne faisaient que récolter ce qu'ils avaient semé depuis les années 2000, en pensant pouvoir s'ériger en seuls dépositaires du label de la décroissance, et conserver indéfiniment le monopole de la définition du terme. Ce positionnement de chapelle fermée et ostracisante leur valut, dans les années 2020, d'être délaissés par nombre de militants au profit d'autres approches, et notamment celle des effondristes.

Un des résultats les plus édifiants de cette déconfiture fut la récupération de leurs miettes par le parti politique de la *France Insoumise*, concrétisée par la mise en chantier d'un programme dit *éco-socialiste*. Quant à leur département *alternatives concrètes*, il fut battu en brèche par des mouvements plus citoyens, tels les colibris par exemple.

En réalité, les décroissants volontaires avaient déjà perdu leur *guerre de la décroissance* au début des années 2020, car la plupart des militants avaient intégré son caractère inéluctable et avaient commencé à s'intéresser plus aux dispositifs adaptatifs à mettre en œuvre pour optimiser sa gestion, qu'aux moyens aléatoires susceptibles de hâter sa survenue.

Pire encore, le discours catastrophiste qu'ils avaient toujours rejeté se révélait dès lors comme celui qui faisait recette. Ce paradoxe était notamment illustré par un interview de *Vincent Liegey*, l'un des principaux porte-parole du mouvement de la décroissance volontaire (Parti Pour la Décroissance / PPLD) réalisé en 2014 dans le cadre d'une série vidéo intitulée *Demain La Décroissance* à qui il était demandé : « *vous qui vous présentez comme ayant été amené à la décroissance par les travaux de Nicholas Georgescu Roegen, pourquoi ne parlez-vous pas (ou très peu) du pic pétrolier dans les conférences du PPLD* », et qui avait alors répondu : « *nous avons cessé de le faire parce que nous nous sommes aperçus que cela faisait fuir les militants* ».

Ainsi, par une triste ironie du sort et moins de dix ans plus tard, c'était ce type de discours qui plaisait aux militants, et les décroissants du mouvement *dit-de-la-décroissance* se retrouvaient dans la désagréable obligation de retourner leur discours à cent quatre vingt degrés pour éviter la désaffection de leurs anciennes troupes.

Cet exemple singulier montre à quel point le clientélisme et la stratégie de recherche purement quantitative d'adhérents par l'administration d'un discours supposé séduisant avait conduit les *décroissants volontaires* dans une impasse politique. Ce fut également le cas pour la plupart des groupuscules obsédés par l'obtention d'une visibilité médiatique au détriment d'une rigueur idéologique qui était souvent affirmée, dans les bureaux politiques, comme étant moins estimable que la première, mais que l'histoire se chargea de réhabiliter par la suite pour le malheur de cette catégorie d'idéologues approximatifs.

1.2.7. La décroissance inéluctable

Au début des années 2020, une nouvelle interprétation de la décroissance fit son apparition, concurrentement à celle des décroissants volontaires, des environmentalistes et des effondristes : *la décroissance inéluctable*, idée selon laquelle la décroissance surviendrait quoi qu'on fasse, et qui allait

progressivement s'imposer par rapport à toutes les autres interprétations de la décroissance.

1.2.7.1. La querelle sémantique

Cette *nouvelle décroissance* revenait à la source sémantique et physique du terme, et avait entrepris de gommer les dérives consécutives à son accaparement par la mouvance volontariste.

En effet, si le dictionnaire Larousse, depuis sa création en 1852, indiquait pour le mot décroissance : *Action de diminuer progressivement en intensité et/ou en quantité*, ce dernier avait ajouté depuis 2010 : « *Projet politique préconisant un ralentissement du taux de croissance dans une perspective de développement durable* », cédant en cela à l'influence médiatique des décroissants volontaires. Cette définition supplétive du dictionnaire officiel et patenté confirmait ainsi officiellement l'objectif de développement durable sous-tendu par le discours des décroissants volontaires. Le dictionnaire Robert avait également suivi la même chemin mais sa définition supplétive était quelque peu différente, à savoir : « *Projet politique remettant en cause la croissance économique.* »

Les *décroissants inéluctables* se battirent bec et ongles pour que ces définitions supplétives soit expurgées des deux dictionnaires de référence, afin de ne considérer que la définition lexicale première ne prenant pas en compte l'origine de l'événement *décroissance* et ne retenant que constatation objective d'un état qui décroît, quelle que soit la nature de la dynamique interne du processus. Cette démarche visant à rétablir l'exactitude objective du terme, s'adressait également au grand public qui, sous l'influence de la propagande des décroissants volontaires, avait oublié le sens véritable de ce mot et avait tendance à considérer la décroissance comme une idéologie politique.

Les *décroissants inéluctables* contestaient également que l'on puisse conférer à un terme donné deux significations désignant d'une part, la constatation objective d'un état et,

d'autre part, l'ensemble des moyens subjectifs susceptibles d'y parvenir, en faisant remarquer que le mot décroissance était le seul à réaliser cette contorsion grammaticale. Le mot *bonheur* était-il défini par à la fois par l'énumération de critères d'évaluation et par une feuille de route détaillée permettant aux hommes d'y accéder. La réponse était naturellement *négative*, et il en était de même pour d'autres mots fondamentaux tels justice, paix, santé, liberté, égalité, et...plus particulièrement le mot *croissance* qui ne bénéficiait pas d'une telle polysémie officielle et dont le *Larousse* donnait la définition suivante :

- Augmentation des dimensions de l'ensemble d'un corps organisé ou de l'une ou l'autre de ses parties
- Développement, extension, augmentation de quelque chose (La croissance de la production industrielle).
- Contraires : déclin, décroissance, dépérissement, diminution, recul, repli
- En économie : Augmentation sur une longue période de la production et des dimensions caractéristiques de l'économie d'un pays, se traduisant par un accroissement des revenus distribuables. L'indicateur le plus couramment utilisé pour mesurer la croissance est le produit intérieur brut (P.I.B.)

Et le Robert :

- Pour un organisme : Fait de croître, de grandir, développement. La croissance d'une plante, d'un animal.
- Pour une chose : Fait d'accroître, augmentation, développement, progression. La croissance d'une ville. Croissance économique.

Nous voyons donc que les dictionnaires de référence ne suivaient pas la même logique définitionnelle pour les deux mots (croissance et décroissance), alors qu'ils les associaient pourtant en tant qu'antonymes. Ainsi la décroissance était définie comme un projet politique, alors que la croissance ne l'était que comme un état constaté et mesurable.

Face à cette argumentation des décroissants inéluctables, certains contradicteurs rétorquaient que le rôle d'un dictionnaire était également de prendre en compte, pour un terme donné, une signification nouvelle qui se serait durablement installée dans l'esprit commun. Ils soutenaient que c'était le cas pour le mot *décroissance*, que la majorité des gens assimilaient désormais plus à un projet politique d'un groupuscule d'individus qu'à un état constaté de l'économie nationale. Les décroissants inéluctables renvoyaient alors ce raisonnement en demandant pourquoi le mot *croissance* n'était pas assimilé, lui aussi, à un projet politique, mais plutôt à une notion comptable (l'augmentation du PIB) alors que la recherche de la croissance à tout prix était indubitablement le projet politique quasi unanime de la majorité électorale. Mais ils n'obtenaient pas de réponse des interpellés, en application du principe récurrent de non réponse aux *objections pénibles*.

Vu de l'extérieur, cette querelle pouvait ressembler à un simple pinaillage sur les mots, mais elle traduisait en réalité un clivage qui allait se révéler fondamental entre ces deux visions de la décroissance.

1.2.7.2. La spécificité de la décroissance inéluctable

Depuis le début des années 2000, une certaine frange de la gauche politicienne avait identifié une clientèle séduite par l'idée d'un changement de mode de vie associant *frugalité et subsides* de l'Etat. Cette militante se développa d'autant plus facilement que les contours exacts de cette frugalité vertueuse n'étaient pas définis avec précision, chacun pouvant y ranger ses propres aspirations particulières, et que la dotation financière réclamée à l'Etat était souhaitée universelle, conséquente et inconditionnelle. Enfin, il convient de préciser que ce projet de décroissance, ne prévoyait pas d'éradiquer le capitalisme, mais, bien au contraire, de cohabiter avec lui pour l'obliger à financer cette fameuse dotation inconditionnelle.

La différence avec les nouveaux *décroissants inéluctables* était de taille, puisque ces derniers, au contraire des *décroissants volontaires*, ne se présentaient pas comme des idéologues

porteurs d'un projet politique à court terme, mais comme des théoriciens lanceurs d'alerte à propos d'une réalité scientifique occultée par le pouvoir en place. Ainsi pour ces *théoriciens de la décroissance*, la décroissance n'était pas un projet politique, mais une situation économique devant inévitablement survenir dans un avenir proche, quoi qu'on fasse.

De ce point de vue, ils étaient de fidèles disciples de l'économiste mathématicien *Nicholas Georgescu Roegen*, dont les travaux avaient d'ailleurs abouti à la création du concept de décroissance aux alentours des années 1970, c'est à dire bien avant l'apparition des décroissants volontaires.

Dans son ouvrage scientifique majeur « *The Entropy law and the Economic Process* » paru en 1971 et résumé en 1979 dans un opuscule intitulé « *La Décroissance* », Nicholas Georgescu Roegen avait démontré que la décroissance du système industriel était inéluctable du fait de l'application des lois de la physique, et notamment de la thermodynamique, au processus économique.

Dans un autre ouvrage « *Energy and economic myths* » il avait également dénoncé certains mythes économiques, dont celui de la production industrielle exempté de toute pollution. Selon NG Roegen, le système industriel ne pouvait éviter la pollution tant qu'il fonctionnerait, et ne pouvait pas non plus éviter sa décroissance à terme. Ce n'était ni plus ni moins que la théorie de la décroissance inéluctable, celle que partageaient, défendaient et argumentaient les *nouveaux décroissants*, dits inéluctables.

Nous voyons bien que cette interprétation de la décroissance était largement différente de l'idéologie de la décroissance individualiste volontariste (idée n°1 dans la liste des 5 idées simples décrites au chapitre I.2.2.), se donnant pour objectif de changer le mode de vie actuel dénoncé comme culturellement néfaste par un mode de vie meilleur apportant la joie de vivre grâce à la mise en place de mesures de nature à faire diminuer volontairement le produit intérieur brut (PIB) de la collectivité, ainsi que de réduire (voir d'annuler)

un certain nombre d'externalités négatives de la croissance, au sein d'un système capitaliste et oligocratique restant par ailleurs inchangé.

Cette idée de *décroissance inéluctable* était également très différente de l'idée décroissante véhiculée par certains aimables défenseurs de l'environnement (les *décroissants environnementalistes* décrits au chapitre I.2.4.), dont les quelques timides préconisations d'apparence décroissante n'avaient pour seul objectif que de rendre un peu moins invivable l'environnement de l'homo industrialis, tout en restant pour l'essentiel dans le bain économique-politique d'un capitalisme croissantiste inchangé (idée simple n° 2 de notre classification du chapitre I.2.2.).

Cette idée de *décroissance inéluctable* était également très différente de l'idée véhiculée par ceux qui furent dénommés par la suite les *imposteurs de la décroissance* (idée simple n°3 dans notre nomenclature), et servie par une technique politicienne utilisant le mot magique de décroissance en tant qu'argument propagandiste permettant d'élargir sa base électorale par l'apport de bulletins de votes de partisans approximatifs.

Enfin, cette idée de *décroissance inéluctable* était également très différente de l'idée véhiculée par les promoteurs du *capitalisme vert* (branche spécifique du capitalisme chargée de récupérer tout type de tendance décroissante), le mot décroissance n'étant utilisé dans leurs propos qu'en tant qu'argument économique permettant de développer des activités lucratives censées l'éviter, et visant à instaurer une *croissance verte*. Cette interprétation de la décroissance fut d'ailleurs dénommée *décroissance marchande* (idée simple dérivée de l'idée n°2 dénommée décroissance environnementaliste dans notre classification).

Mais cette idée de *décroissance inéluctable* se rapprochait, par contre, de celle véhiculée par les *effondristes* (ou collapsologues quatrième catégorie dans notre nomenclature), idée selon laquelle la décroissance était bien

une résultante inéluctable du processus industriel, à cette différence près toutefois qu'elle constituait la première phase d'un effondrement sociétal plus ou moins rapide, également inéluctable, ce dont les théoriciens de la décroissance inéluctable doutaient, pour un certain nombre de raisons que nous aurons l'occasion d'exposer plus loin.

Pour être exhaustif sur le chapitre de la spécificité de cette théorie de la décroissance inéluctable, il ne paraît pas inutile de mentionner l'idée de la décroissance véhiculée par les représentants de l'oligocratie capitaliste de l'époque, c'est à dire celle d'un simple accident de parcours, altération ponctuelle et provisoire de la croissance économique mesurée par une diminution du PIB, et devant être résolu au plus vite afin de reprendre le processus d'augmentation régulière. De ce point de vue les années 1975, 1993, 2009, et 2020 avaient déjà été des périodes de décroissance objective, mais que le pouvoir politique en place avait préféré dénommer *croissance négative*.

Cette interprétation de la décroissance était d'ailleurs parfaitement en phase avec leur interprétation d'un autre concept, celui de *résilience*, qu'ils définissaient comme la capacité de revenir à l'état de croissance après une altération due à une *récession*, alors que, pour les théoriciens de la décroissance inéluctable, la résilience était la capacité à revenir à un état de cohérence écologique après une altération due à une période de croissance, ce qui était précisément tout le contraire et fut confirmé par la suite et jusqu'à nos jours.

Nous avons déjà parlé de ce terme de récession qui était régulièrement utilisé par les décroissants volontaires pour désigner la décroissance inéluctable (c'est à dire celle qu'ils n'auraient pas provoquée eux-mêmes), mais nous voyons que ce terme servait également aux croissancistes pour masquer pudiquement leurs périodes de décroissance objective sous un terme ne faisant pas référence à la racine étymologique du phénomène. Mais cette polysémie n'était en réalité qu'apparente puisqu'il est aujourd'hui établi que les deux mots *récession* et *décroissance* sont parfaitement synonymes, le

premier n'ayant été créé que pour des besoins de propagande politicienne.

1.2.7.3. Les lignes directrices de la propagande « inéluctable »

Les théoriciens de la décroissance inéluctable déploierent tous leurs efforts pour faire reconnaître une définition de la décroissance qui soit la plus proche possible de celle donnée par NG Roegen, et précisant bien que ce terme ne devait être employé que pour désigner un *état constatable ou constaté*.

Ils tenaient à préciser que, même dans le cas où son emploi porterait sur le pronostic d'un *état à survenir*, ce dernier ne pourrait être confondu ou mélangé, avec les éléments constitutifs de sa survenue. De fait, cette acception de la décroissance se rapprochait de celle des *effondristes* (idée n°4 de notre nomenclature), dans la mesure où elle signifiait une résultante inéluctable du processus industriel, mais à cette différence sensible qu'elle ouvrait la porte à un projet politique post-croissance susceptible d'éviter l'effondrement, contrairement aux effondristes qui restaient singulièrement muets sur ce point..

Les *théoriciens de la décroissance inéluctable* soutenaient inlassablement l'idée que la décroissance n'était pas une idéologie, ni une philosophie, ni, encore moins, une religion, mais que c'était une réalité proche, une évolution inéluctable *quoi qu'on fasse* liée à la simple application des lois de la physique dont la société industrielle avait cru pouvoir s'affranchir, évolution dont la première phase était sans doute déjà amorcée à partir des années 2020, mais qui n'était pas encore visible à l'œil nu par le citoyen ordinaire, en raison des artifices de masquage mis en place par l'oligocratie croissanciste.

En ces années de pré-décroissance, les *théoriciens de la décroissance inéluctable* n'étaient pas en mesure de fixer avec précision la date de survenue de la phase visible de cette

évolution inéluctable. Ils se bornaient à indiquer qu'elle était prochaine et qu'elle dépendrait d'un certain nombre de facteurs difficiles à évaluer avec certitude. Afin d'explicitier cette petite zone d'incertitude au sein d'un périmètre plus vaste de certitude, leur action militante privilégiait la production de chiffres, tableaux et graphiques visant à démontrer que le système de la croissance était proche d'un état de banqueroute généralisée d'un point de vue économique, et par voie de conséquence d'une rupture majeure d'un point de vue politique.

La conclusion de leur propagande pouvait être résumée ainsi : « La seule question d'importance qui doit être posée n'est pas tant de savoir s'il faut être *pour ou contre* la décroissance, mais bien plutôt de savoir comment et sous quelle forme il va être possible de s'adapter au déclin inéluctable de notre système industriel tout en évitant un effondrement sociétal. »

1.2.7.4. Le glossaire de la décroissance

Pour mener à bien cette entreprise d'information et de clarification, il fut également nécessaire de redéfinir le sens précis de tous les termes dérivés du concept de décroissance.

Car un véritable hold up sémantique avait été opéré par les décroissants volontaires sur le mot *décroissance* depuis les années 2000, parallèlement d'ailleurs à celui perpétré par les écologistes sur le mot *écologie*, dans le but de le détourner de son sens et de l'utiliser à leur profit.

A tel enseigne que le dictionnaire, comme nous l'avons déjà dit, s'était même mis à jour en indiquant que la décroissance était une *politique préconisant un ralentissement du taux de croissance dans une perspective de développement durable* et qu'un décroissant n'était rien d'autre qu'un partisan cette politique volontariste. La confusion était donc profonde et c'est pourquoi les théoriciens de la décroissance ouvrirent un grand débat public sur les deux alternatives suivantes :

- soit la décroissance est inéluctable et donc, personne ne peut être *partisan* de la décroissance (peut-on être partisan que le soleil doive se coucher à l'ouest ?)
- soit la décroissance n'est pas inéluctable (ce qui revient à dire que la croissance peut durer) et les partisans de la décroissance, sont bien ceux qui la souhaitent ou agissent pour la déclencher

Ce débat eut l'avantage de révéler que l'utilisation du mot décroissance créait une confusion regrettable entre un élément objectif et un élément subjectif et amena à la conclusion que ce terme devrait désormais être réservé à la désignation de quelque chose dont on pouvait constater objectivement la diminution.

Une fois cette clarification opérée, la question fut alors posée de savoir comment dénommer ceux qui étaient *partisans de la décroissance*, c'est à dire ceux qui appelaient de leurs vœux le déclin du PIB, ou qui prétendaient vouloir agir pour le faire décliner.

Mais c'est là que les choses se compliquèrent singulièrement parce que tous les courants de pensée ne s'accordaient pas forcément sur la mire du déclin du PIB, certains estimant qu'un déclin du PIB qui surviendrait sans être provoqué par leur seule action politique serait de mauvaise qualité (il lui donnait ce fameux nom de *récession*) et, par conséquent ne relèverait donc pas de la décroissance.

C'est ainsi que, par la magie de la pensée des décroissants volontaires, un critère objectif, la diminution du PIB, acquérait une dimension subjective, la manière dont ce PIB diminuait....

Compte tenu de toute cette confusion et ambiguïté qui s'était instaurée autour du terme décroissance et autres termes connexes, on comprend aujourd'hui toute l'importance des efforts déployés à cette époque par les théoriciens de la décroissance inéluctable pour faire entrer dans le langage

courant un véritable glossaire de la décroissance. C'est ainsi qu'à la suite du grand débat public sur la décroissance, la déclinaison sémantique suivante fut officiellement ratifiée : :

- la décroissance est l'état objectivement constaté de quelque chose qui diminue
- la croissance est l'état objectivement constaté de quelque chose qui augmente
- un décroissant est une personne dont les cellules vitales ont amorcé une dégradation progressive vers le vieillissement, puis la mort
- un décroissanciste est une personne qui agit pour que le PIB de la société actuelle diminue
- un décroissanphile est une personne qui aime l'idée que le PIB de la société actuelle puisse diminuer
- un croissanciste est une personne qui agit pour que le PIB de la société actuelle augmente
- un croissanphile est une personne qui aime l'idée que le PIB de la société actuelle puisse augmenter
- un théoricien de la décroissance est une personne qui démontre, à l'aide d'arguments scientifiques, que la société actuelle va inéluctablement décroître.

1.3. Vers un nouvel ordre mondial

1.3.1. La Grande Conférence

L'idée de la décroissance inéluctable étant définitivement intégrée par les opinions publiques, les dirigeants politiques des différents pays de la planète mirent en chantier des programmes opérationnels pour gérer la société contrainte. C'est ainsi qu'un nouvel ordre énergétique mondial commença à s'esquisser après que les dirigeants des *Etats Unis et de la Fédération de Russie* se soient réunis en secret fin 2030 à Sludianka, une petite station touristique de Sibérie sur les bords du lac Baïkal, dans l'objectif de s'accorder sur une stratégie d'encadrement global de l'utilisation des ressources fossiles jusqu'à leur étiolement final.

Une conférence mondiale de l'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon), appelée *Grande Conférence*, fut ensuite organisée, réunissant pays consommateurs et pays producteurs. Un seuil minimum de consommation, ou de production fut fixé pour participer à cette conférence. Ainsi les pays suivants furent représentés, par ordre d'importance décroissant :

Au titre de pays producteur/consommateur (5): Etats Unis, Russie, Chine, Australie, Canada

Au titre de pays producteur (25) : Iran, Arabie Saoudite, Inde, Venezuela, Kazakhstan, Qatar, Afrique du Sud, Emirats Arabes unis, Iraq, Ukraine, Koweït, Nigeria, Angola, Turkménistan, Libye, Algérie, Indonésie, Colombie, Pologne, Brésil, Malaisie, Mexique, Norvège, Egypte, Azerbaïdjan, Tchéquie

Au titre de pays consommateur (12) : Japon, Grande Bretagne, Allemagne, France, Italie, Espagne, Belgique, Suède, Danemark, Hollande, Finlande, Autriche

Cette conférence des *Quarante Deux* qui réunissait ainsi des pays sélectionnés selon des critères chiffrés et objectifs

(montant du PIB pour les pays consommateurs et montant des réserves fossiles cumulées en gigatonnes d'équivalent-pétrole pour les pays producteurs) accoucha des dispositions suivantes :

1. Les pays signataires reconnaissaient le droit des pays producteurs à disposer librement de leurs ressources fossiles et garantissaient l'intégrité territoriale à tout pays producteur qui déciderait de réduire ou de supprimer ses exportations en vue de préserver ses propres ressources pour alimenter son marché intérieur.
2. Les pays consommateurs garantissaient aux pays producteurs le maintien de leurs revenus du pétrole et du gaz naturel grâce à l'établissement d'une grille d'augmentation des tarifs garantie sur vingt ans, ajustant ces derniers sur le taux de déplétion moyen calculé par l'ASPO (Association for the study of the peak oil). Ainsi la progression des prix du pétrole et du gaz fut fixée à 5% par an, taux moyen de déplétion annuelle résultant des différentes modélisation de cet organisme. La monnaie de référence choisie était le dollar US constant, ainsi les prix du pétrole pouvaient être réajustés chaque année en fonction de l'indice des prix et du taux d'inflation US.
3. Les pays producteurs s'engageaient à respecter la fixation et l'échelle mobile des prix sur vingt ans arrêtées par la Grande Conférence, mais ils conservaient la liberté d'établir leurs contrats commerciaux d'exportation avec les pays consommateurs de leur choix pendant toute cette période.
4. Les pays consommateurs étaient invités à mettre en place un système de rationnement dont un modèle indicatif fut établi par la conférence

On remarquera tout d'abord que cette *Grande Conférence*

posait en termes très fort le principe de non ingérence fossile, c'est à dire garantissait que chaque pays producteur ne pouvait être dépossédé de ses ressources par la force et qu'il restait libre de leur utilisation, mais également que seuls le pétrole et le gaz bénéficiaient d'une réglementation tarifaire, et pas le charbon.

La question du charbon

Avec le recul du temps, nous pourrions nous demander aujourd'hui pourquoi les gouvernements de l'époque n'avaient pas souhaité encadrer la tarification de cette ressource, qui était pourtant la plus abondante au niveau des réserves, bien plus que le pétrole ou le gaz. La raison de ce traitement particulier était double, tenant à l'état d'esprit des populations vis à vis du charbon d'une part, et à la répartition géopolitique des réserves, d'autre part.

Il faut bien comprendre que le charbon, qui s'avéra constituer, après les années 2050, la seule ressource énergétique disponible pour l'homme, était victime depuis les années 2010 d'une campagne de dénigrement orchestrée par les partis écologistes dont la montée en puissance dans le champ politique était à son apogée en 2030, date de début de la *Grande Conférence*. L'usage du charbon était jugé responsable d'externalités négatives de tous ordres, notamment de pollutions atmosphériques et, surtout, de la diffusion de dioxyde de carbone (gaz carbonique) dans l'atmosphère, gaz à effet de serre censé contribuer au réchauffement climatique, grand épouvantail putatif de ce début de vingt et unième siècle.

Comme nous l'avons déjà vu dans les chapitres précédents, ces partis politiques *dits écologistes*, n'avaient en réalité rien d'*écologique*, au sens scientifique du terme, mais étaient en réalité des officines commerciales au service du capitalisme vert (le green business) chargées de fournir une justification idéologique aux dépenses (émanant essentiellement de fonds publics) permettant financer les dispositifs et infrastructures pour l'utilisation des énergies dites *nouvelles et propres* dont

nous verrons par la suite le caractère illusoire, mais qui, sur le moment, étaient source de juteux profits financiers pour les opérateurs de la filière.

Dans cette optique, le charbon faisait figure de bouc émissaire en tant qu'*énergie sale*, et son *abandon volontaire* ouvrait un marché de remplacement considérable pour ces énergies chimériques, puisque, en 2030, le charbon représentait encore plus de 25% de la consommation énergétique mondiale (voir annexe 4). Dans ces conditions, la *Grande Conférence* n'avait aucune raison de s'occuper de réglementer la distribution du charbon, puisque l'abandon volontaire de cette ressource était annoncée unanimement par les décideurs politiques de l'époque.

La deuxième raison de cet *oubli* du charbon par la GF (Grande Conférence) était beaucoup plus occulte et tenait à la répartition géographique de la ressource. Comme le montre le tableau de l'annexe 6, cinq pays (USA, Russie, Chine, Australie, Inde) possédaient à eux seuls 80% des réserves et une entente tacite s'était établie entre eux, qui conduisit tout naturellement la Grande conférence à *oublier* le charbon, d'autant que l'opinion publique mondiale était déjà toute acquise à son abandon. Avec le recul qui est le nôtre aujourd'hui, il paraît évident que cette intention n'était qu'un leurre et que les dirigeants des cinq pays en question savaient pertinemment, en coulisse, que le charbon qu'ils possédaient leur permettrait, individuellement, de retarder la décroissance inéluctable de façon significative.

Quoi qu'il en soit, cet accord mit fin à l'effet yoyo et au caractère épisodiquement spéculatif du prix du pétrole et du gaz en leur donnant enfin cette visibilité à long terme si souvent réclamée par les économistes. Il aura fallu pour cela attendre d'apercevoir le fond du puits, mais tout le monde se consola en se rappelant la célèbre maxime disant qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

De plus, toutes les parties y trouvèrent finalement leur compte. Les pays producteurs d'abord qui, bien qu'ayant pu

sans doute rêver à de juteux sur-profits dans le futur contexte de déplétion, furent toutefois rassurés par la garantie d'intégrité de leur territoire donnée par la *Grande Conférence*, se préservant ainsi du spectre d'une colonisation militaire par les plus forts. Les pays consommateurs ensuite, qui, acceptant par avance une augmentation importante, mais programmée, des prix de la ressource purent budgétiser et mener plus clairement leur nouvelle politique énergétique. En acceptant par avance de payer la ressource de plus en plus cher, et jusqu'à un plafond placé très haut, ils se tranquillisaient certes *dans la douleur*, mais se donnaient ainsi la possibilité de tourner mentalement la page du pétrole vingt ans avant sa fermeture effective.

1.3.2. Le rationnement pour tous

Le principe du rationnement établi par la *Grande Conférence* (GC) était indicatif et ne revêtait pas de caractère obligatoire. Ses caractéristiques témoignaient implicitement d'un esprit égalitaire et démocratique que n'avaient certainement pas consciemment en tête ses rédacteurs mais qui, guidé par la seule logique du bon sens et de la sauvegarde de l'équilibre mondial, aboutirent de fait à créer le premier point de fragilisation du système capitaliste, celui-ci allant être suivi de plusieurs autres comme nous le verrons plus loin.

Le principe de rationnement de la GC fut ainsi énoncé :

1. Une gestion de tickets de rationnement était assurée administrativement par les services fiscaux de chaque pays avec la création de deux catégories d'utilisateurs : les *particuliers* et les *professionnels*.
2. Tous les particuliers âgés de plus de 18 ans se voyaient attribuer une quantité annuelle identique de tickets de carburant et fuel domestique.
3. Les professionnels (dont les agriculteurs et les transporteurs routiers) étaient classés par catégorie d'activité et recevaient une quantité annuelle de

tickets de carburant variable selon leur catégorie et la taille de leur entreprise.

4. Les transports aériens et ferroviaires étaient nationalisés et l'Etat s'attribuait annuellement un quota de consommation

Ce système d'inspiration fortement égalitaire, appliqué dans la plupart des pays développés, engendra immédiatement un marché parallèle des tickets de rationnement qui fut autorisé, voire encouragé par l'Etat, permettant ainsi un rééquilibrage spontané des consommations et des coûts.

En effet, aussi bien dans la catégorie des particuliers que des professionnels, certains mirent en vente tout ou partie de leurs tickets, amorçant ainsi un transfert de leur consommation d'énergie fossile vers *autre chose*, tout en tirant des revenus (nets d'impôts) de la revente de leurs tickets.

Cet *abandon du fossile* pouvait ainsi être initié par chacun, progressivement et sans contrainte, et trouvait son financement, non par le biais de subventions publiques, mais par les fonds individuels de tous ceux qui décidaient, pour des raisons diverses et variées, de continuer à utiliser plus longtemps cette énergie.

La mise en place de ce dispositif de rationnement souligna encore plus l'échec cuisant des *partisans de la taxe* en conférant à l'Etat un rôle respectueux et libérateur de l'individu, au lieu de lui confier, une fois de plus et une fois de trop, le rôle de *collecteur vertueux* pour le bien de populations jugées trop infantiles pour gérer leur propre budget.

Cette logique particulière découlait en fait du paradigme général instauré par la *Grande Conférence* et, on constata que, dans les pays développés, la volonté de visibilité des prix accompagnait de celle de la maîtrise de la consommation. Inversement et malheureusement, les pays du (redevu) tiers-monde, écartés de fait du marché mondial des hydrocarbures, n'eurent ni les moyens techniques ni la

volonté politique de mettre en place un tel système. Les produits fossiles y devinrent économiquement anecdotiques et réservés à une minorité mafieuse ou féodale.

Le prix du charbon, resté libre, subit alors des hausses par suite du phénomène bien connu d'alignement de l'économie de marché. Une alerte psychologique sérieuse ayant été ainsi donnée, c'est ensuite tout le marché des minerais qui fut soumis à de fortes tensions spéculatives à la hausse.

Cette situation, qui resta bien maîtrisée d'un point de vue technique et monétaire, grâce au rationnement et à la grille de contrôle des prix du pétrole, créa néanmoins un précédent inédit et instilla dans l'esprit des masses le *doute énergétique*, concept nouveau et révolutionnaire qui progressivement, mais inexorablement s'attacha à grignoter les miettes de celui de la *croissance durable*.

L'intérêt du capitalisme mondial n'étant pas de créer la panique, les gouvernements de la planète s'entendirent, dans le cadre de la conférence mondiale citée plus haut, sur une stratégie de communication auprès des masses visant à étouffer dans l'œuf toute inquiétude néfaste.

Un *Groupement International de Maîtrise de l'Energie* (GIME) fut créé sous la houlette de l'ONU, qui prit ses quartiers dans les infrastructures du défunt GIEC (Groupement Interprofessionnel pour l'Etude du Climat), car le problème du réchauffement climatique avait cessé d'un coup de sensibiliser les foules. Il fut chargé de favoriser la réussite de la Grande Conférence par son travail sur la visibilité des prix à long terme, avec pour objectif de permettre une transition optimale vers des énergies (supposées) de substitution. La propagande issue des travaux du GIME servit ainsi de socle aux nouveaux discours politiques des dirigeants des pays riches.

Ils furent aidés en cela par l'incrédulité endémique de l'immense majorité des populations quant à une régression possible de leur mode de vie et tentèrent d'occulter le

problème, autant que faire se peut, en diminuant spontanément les taxes sur les matières fossiles, *amortissant* ainsi l'effet de la hausse programmée des prix du brut sur le prix des carburants et produits dérivés divers.

Toutefois, dans ce nouveau contexte de doute énergétique mondial et fort de la permission de la GC, certains pays producteurs furent tentés d'amorcer un changement de politique commerciale et, parfois sous la pression de leurs opinions publiques, de réduire de façon significative leurs exportations afin de préserver au maximum leur consommation future.

La question vitale de l'approvisionnement en énergie primaire étant désormais posée à l'échelle de la planète toute entière, le principe du *chacun pour soi* tendait ainsi à prendre progressivement le pas sur l'idée aléatoire d'une *solidarité énergétique*, ravivé en cela par un fort sentiment d'inquiétude mystique et réurgent que les historiens et analystes politiques du moment comparèrent à celui qui saisit les populations médiévales à l'approche de l'An Mille.

Hormis les pays affichant un faible ratio consommation/production, les autres pays possesseurs de réserves fossiles (pétrole, gaz, charbon) envisagèrent même de cesser définitivement toute exportation.

1.3.3. La nouvelle répartition des forces géopolitiques

1.3.3.1. Les Etats Unis en patrons

Figurant au premier rang mondial pour les réserves fossiles cumulées, avec notamment le stock de charbon le plus gigantesque de la planète, ils furent le dernier des grands pays à adopter le rationnement général, aux environs de 2045.

Le mode de vie américain étant fondamentalement lié à la liberté et la facilité des déplacements inter et intra-urbains, cette date de départ du rationnement fut repoussé jusqu'à

l'extrême limite du raisonnable.

En dépit du déclin irrémédiable de leurs gisements de pétrole de roche-mère dont le boom éphémère n'avait duré qu'une vingtaine d'années (entre 2010 et 2030), les Etats-Unis possédaient encore des réserves de pétrole conventionnel non négligeables les plaçant au 12^{ème} rang mondial. De plus, ils avaient la main politique (et militaire) sur l'Arabie Saoudite (1^{er} rang), les Emirats Arabes Unis (5^{ème} rang), l'Irak (4^{ème} rang), le Koweït (6^{ème} rang). C'est pourquoi, le rationnement resta catégorisé et modéré pendant les premières décennies.

La filière CTL (*Coal To Liquid*), c'est à dire la fabrication d'essence synthétique à partir du charbon, dont les USA restaient le plus gros détenteur mondial, fut activée afin de garantir le fonctionnement des véhicules automobiles et des avions à niveau constant et la production d'électricité dans les centrales thermiques à charbon intensifiée.

C'est ainsi que des dizaines d'usines furent mises en chantier à la hâte, sans dispositif de séquestration du CO₂, car le problème du climat était devenu secondaire face aux exigences énergétiques de la population. De plus, l'heure n'était pas à des dépenses jugées superflues, pour des installations destinées à terminer en ruines industrielles à l'horizon de 2150, lorsque les ultimes wagonnets grinçants auraient fini de livrer, à bout de force, leurs derniers lignites acceptables.

1.3.3.2. Les pays du Golfe Persique privilégiés

Considérés comme des petits états, tant par leur nombre d'habitants que par leur influence politique, ils ne furent pas concerné par le rationnement avant l'assèchement définitif des nappes d'hydrocarbures et conservèrent ainsi un statut privilégié de *paradis énergétiques* comparable à celui des paradis fiscaux de la fin du vingtième siècle, au sein desquels les étrangers fortunés purent jouir de résidences et de véhicules énergivores comme au bon vieux temps des trente

glorieuses. Ces pays continuèrent par ailleurs à exporter l'essentiel de leur production, sous contrôle US.

1.3.3.3. La Fédération de Russie se place

Figurant au deuxième rang mondial des réserves cumulées d'hydrocarbures, avec notamment les plus importants gisements de gaz naturel de la planète, ce pays bénéficiait cependant d'une sphère d'influence politique et militaire beaucoup plus réduite que celle de son ancien rival US.

Seuls le Kazakhstan (pétrole 10^{ème} rang/charbon 6^{ème} rang) et le Turkménistan (gaz 4^{ème} rang) pouvaient être maîtrisés, avec doigté politique cependant, en tant que membres de l'ex-URSS. Le cas de l'Ukraine (charbon 7^{ème} rang) fut plus particulier car cet ex-satellite était passé sous influence américaine après la révolution de 2014 (dite révolution de Maïdan) et avait progressivement autorisé l'installation de bases militaires de l'OTAN près de la frontière russe. Ne voulant pas accepter cette situation, les russes déclenchèrent début 2022, une opération militaire spéciale qui eut pour conséquence l'annexion de plusieurs territoires frontaliers par ailleurs particulièrement riches en charbon et, accessoirement en minerais. C'est ainsi que la Russie se rendit maître de 63% des gisements de charbon, mais également de 11% des gisements de pétrole et de 20% des gisements de gaz, de 42% des métaux et 33% des terres rares ukrainiens.

Cette configuration relativement favorable fut toutefois insuffisante pour éviter un rationnement de la population russe comparable à celui du reste de l'Europe, à cette différence que ce dernier avait en outre un objectif de conservation des ressources intérieures pour préserver une autoconsommation future et prolongée.

1.3.3.4. La politique prudente de la Chine

Figurant au troisième rang des réserves d'hydrocarbures cumulées, composées principalement de charbon, la Chine fit

néanmoins figure de grande perdante de la *Grande Conférence*, à cause de sa faible influence géostratégique en 2030 (bien que pouvant compter sur les gisements pétroliers de l'Angola que ne lui disputèrent pas USA ni Russie). Elle adopta rapidement le rationnement, ce qui ne posa pas de problème politique ni social, la donne énergétique toute entière étant ainsi définitivement intégrée au capitalisme d'état en vigueur dans ce pays.

1.3.3.5. L'Europe de l'Ouest et le Japon subissent

Ne possédant pratiquement aucune réserve de matières fossiles (mis à part l'Allemagne, la Pologne et la République Tchèque où il restait un peu de charbon), ces deux blocs développés furent soumis à un rationnement sous conditions US et par voie de conséquence définitivement satellisés par l'Oncle Sam.

Seule la France se distingua un temps en s'engageant à fond dans la filière nucléaire, contrairement à l'Allemagne et à la Grande Bretagne, qui ne remirent pas en cause immédiatement leur désengagement amorcé depuis 2010. Après avoir obtenu la neutralité passive des partis écologistes et avoir négocié le soutien des écolo-nucléaristes par l'octroi de fauteuils ministériels à MM. Jancovici et Hulot, l'Etat français mit en chantier de nouvelles centrales nucléaires, se donnant ainsi pour objectif d'atteindre le 100% électrique nucléaire dans les meilleurs délais et de réserver les importations de pétrole sous quota US à son utilisation en tant carburant automobile.

1.3.3.6. Les pays émergents cessent d'émerger

Hormis la Chine, les pays dits *émergents* virent leur trajectoire vers la croissance fauchée en plein vol. Le Brésil, l'Indonésie, la Malaisie, pays peu dotés en ressources fossiles et ne bénéficiant pas, au contraire de l'Europe de l'Ouest, d'un allié puissant, furent soumis à un rationnement drastique proche de la famine énergétique.

Les USA étant occupés à perfuser l'Europe de l'Ouest, la Russie et la Chine se repliant sur elles-mêmes, ces pays qui avaient un temps caressé l'espoir de s'élever au niveau des grandes nations, se virent rapidement entraînés dans une régression économique inéluctable.

Le Brésil, notamment déçanta amèrement lorsqu'il se vit contraint d'abandonner le projet d'exploitation de ses gisements pétrolifères sous marins du Tupi, présentés en son temps par le populiste président Lula comme la garantie d'un avenir radieux pour le pays, mais dont la technologie d'extraction à une profondeur de 7.000 mètres (dont 2.000 m de couche de sel) ne put être maîtrisée dans un contexte de décélération générale de l'industrie et des techniques.

Seule l'Inde se distinguait dans ce groupe émergent grâce à ses fortes réserves de charbon, ce qui lui permit, comme nous le verrons plus tard, d'intégrer le club très fermé des résistants temporaires à la décroissance avec les Etats-Unis, la Russie, la Chine et l'Australie (EURCIA) qui purent maintenir jusqu'en 2070 un certain niveau de production énergétique.

- II -

**Les vingt
douloureuses
(2030 - 2050)**

II. Les vingt douloureuses (2030 – 2050)

II.1. La généralisation du « doute » énergétique

Au début des années 2030, le *doute énergétique* apparu vers 2025, se transforma en certitude pour l'ensemble des individus de la planète. Le (redevenu) Tiers Monde n'eut guère de difficulté à s'habituer à cette idée, et, dans les faits, le lâchage des pays riches n'eut d'effet notoire que sur les classes dirigeantes qui, seules, avaient bénéficié des avantages gradués fournis par la fréquentation des pays industriels.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'une tendance malthusienne s'était emparé de certains pays producteurs/exportateurs d'hydrocarbures. Des nations comme le Venezuela (30 millions habitants), le Nigeria (150 millions habitants), l'Angola (13 millions), l'Iran (76 millions), fortement dotés en réserves pétrole+gaz, mais soumis à d'importantes tensions politiques internes furent tentés par le choix de l'autarcie énergétique à long terme et se posèrent la question d'une cessation définitive de leurs exportations.

Au *Nigeria*, les activistes du MEND (Mouvement d'Emancipation du Delta du Niger) furent définitivement liquidés vers 2030, par le pouvoir en place aidé par les conseillers militaires de la CIA et c'est ainsi que le premier producteur d'hydrocarbures d'Afrique et le septième exportateur mondial devint un second Irak pour les Etats-Unis, mais beaucoup plus stable, sécurisé, imperméable à la propagande terroriste de type Al Quaid et bénéficiant d'un intéressant système de corruption très rôdé dans les domaines bancaires et politiques.

Le cas du *Venezuela* fut un peu plus long à régler, car les successeurs du président Hugo Chavez perpétuèrent, sous une forme renforcée, leur discours *populo-guévariste*, se traduisant sur le plan politique par un nationalisme affirmé, doublé d'un anti-américanisme toutefois modéré. Et c'est ainsi que ce pays s'enferma pendant plusieurs années dans un

superbe isolement supposé assurer au pays la prospérité pour au moins un siècle.

Malheureusement les vénézuéliens apprirent à leurs dépens que le pétrole n'était pas grand chose, sans la technologie *qui va avec...* Les américains appliquant, à leur rencontre, un embargo économique, commercial et technique (avec notamment le démantèlement de leurs usines Ford), les *chavistes* se virent petit à petit privés de véhicules et d'infrastructures en bon état de fonctionnement, leur permettant d'utiliser leur pétrole.

Livré techniquement à lui-même, et dans l'incapacité de se tourner vers la Russie qui respectait le Yalta énergétique, le Venezuela se vit mis en situation de reprendre le rôle, autrefois tenu par Cuba, de petite épine sud-américaine plantée dans le pied du géant Yankee.

Malgré cet isolement et le retrait des techniciens et des compagnies nord américaines, le Venezuela maintint son industrie à un niveau acceptable, sans être capable toutefois de reprendre seul la production automobile abandonnée par Ford.

Au final, et sans l'apport des pétrodollars, la politique malthusienne des *chavistes* se révéla être un échec sur le plan du niveau de vie de la population, puisque celui-ci alla en déclinant d'année en année. C'est ainsi que les partis d'opposition, démocratiques mais financés par les USA, finirent par reprendre le pouvoir vers 2050, conférant ainsi au Venezuela un statut intermédiaire et durable de pays *semi-riche*, mais définitivement mis en orbite occidentale pour ce qui est de l'approvisionnement pétrolier.

L'Europe de l'Ouest et le Japon, devenus totalement dépendants des USA pour leurs approvisionnements fossiles, continuèrent à suivre avec attention le parcours de la France qui, ayant obtenu carte blanche pour développer sa filière nucléaire, se lancera également à corps perdu dans la mise au point de véhicules et engins à propulsion électrique. Fission

nucléaire et motorisation électrique deviendront, dès le début des années 2030, le credo et l'objectif numéro un de ce pays, considéré par les USA comme un élément pilote et expérimental de la recherche dans ce domaine.

Dans l'attente des résultats de l'expérience française, les *Etats Unis* restaient donc retranchés dans un scepticisme et un attentisme prudent vis-à-vis aussi bien de l'énergie nucléaire que de l'automobile électrique. Cette position ne faisait que confirmer les doutes américains exprimés depuis déjà fort longtemps sur la rentabilité et la fiabilité de la filière nucléaire, et concrétisait le retrait relatif de la première puissance mondiale dans son développement, par rapport à d'autres nations économiquement plus faibles.

Dans les faits, la politique officielle américaine consistait à laisser faire et observer la France mener son aventure du *tout-électrique-nucléaire* d'Etat, alors qu'à l'intérieur, l'ensemble des industriels et investisseurs privés continuait à se désintéresser de l'atome, jugé financièrement non rentable et techniquement risqué.

Tout en gardant un œil sur le *laboratoire français*, les américains s'attachèrent surtout à réduire leur consommation de carburant fossile en amorçant une modification spectaculaire de leur way of life et en *dé-banlieusardisant* leurs villes, presque à la même vitesse qu'ils les avaient *banlieusardisées* entre 1950 et 1970, période euphorique où la première puissance pétrolière mondiale jouissait d'un carburant bon marché et coulant à flots. Ils donnaient ainsi la preuve de leur formidable capacité d'adaptation, contrairement à d'autres pays plus réticents à secouer l'inertie des habitudes et du conformisme populaire.

Ces vingt douloureuses sonnèrent également le glas de la *mondialisation* et c'est ainsi que les ateliers délocalisés de Malaisie, de Corée du Sud, d'Inde et de Chine furent progressivement rapatriés dans leurs pays d'origine corrélativement au renchérissement et à la raréfaction des transports internationaux, provoquant du même coup un

affaiblissement important de l'activité économique des pays qui les accueillent.

Privé du souffle de la mondialisation, la *Chine* notamment vit sa croissance miraculeuse s'effondrer et fut de nouveau confrontée à son problème démographique endémique, alors que son programme nucléaire était remis en cause par la politique de repli sur soi de ses partenaires techniques, et que les rendements agricoles chutaient par suite de la pénurie des produits pétroliers (carburants, fertilisants, pesticides).

Ses fortes réserves de charbon (3^{ème} rang mondial) lui permirent néanmoins d'alimenter ses nombreuses centrales thermiques pour fournir l'électricité nécessaire à l'éclairage et au chauffage des villes, de faire tourner les usines et de fabriquer du carburant synthétique pour les tracteurs agricoles. Mais l'arithmétique implacable fixant à quelques décennies l'épuisement des mines, le pays tout entier vivra ces vingt années dans le spectre d'une famine annoncée, dont la prévention devint l'un des objectifs prioritaires du gouvernement et un enjeu national ancré dans la conscience collective des masses.

L'Inde suivit une évolution similaire à celle de la Chine, en exploitant les 4^{ème} réserves mondiales de charbon, mais dans ce pays presque aussi peuplé que son voisin oriental, le spectre d'une pénurie alimentaire fatale commença également à s'installer.

Si nous incluons dans cette problématique les *pays du sud-est asiatique* (Vietnam, Laos, Cambodge, Indonésie, Malaisie) peu ou pas dotés en ressources fossiles et délaissés par la mondialisation économique, c'est près de la moitié de la population mondiale, qui à partir des années 2030, se trouvait ainsi menacée par le fléau de la famine, mais, également, par celui de la résurgence d'épidémies dévastatrices dont les premiers symptômes annonciateurs (minimisés au début par les autorités sanitaires) étaient déjà apparus depuis une décennie.

II.2. *Le spectre de la réapparition des grandes épidémies*

Après plusieurs alertes peu significatives, SRAS en 2004 (774 morts), H1N1 en 2009 (18 500 morts), les maladies à coronavirus commencèrent à s'installer plus sérieusement à partir de 2020 avec la Covid19 en provoquant 6,5 millions de morts fin 2022 au sein d'une population mondiale de 8 milliards d'individus, soit 0,0008%. Malgré ce très faible pourcentage de mortalité globale, les différents lobbies médicaux financés par les laboratoires de vaccins firent pression sur les gouvernements pour obtenir la mise en place de mesures coercitives d'obligations vaccinales largement acceptées par une opinion publique manipulée par un matraquage grossier orchestré par les grands médias d'information, eux-mêmes financés par les pouvoirs politiques en place afin d'entretenir au sein des populations un climat de psychose de mort par le Covid suffisamment invasif pour rendre le citoyen ordinaire enclin à toutes les soumissions.

L'objectif réel de cette opération médiatique était naturellement le profit financier. Pfizer, leader mondial de l'industrie vaccinale, voyant son chiffre d'affaires dépasser les 54 milliards de dollars en 2022. La réalité devait toutefois rappeler les hommes de cette époque à plus de raison, car, malgré l'injection de milliards de doses de vaccins à répétition et plusieurs fois par an, le coronavirus continuait de frapper par le biais de variants sans cesse renouvelés. C'est ainsi que la fragilisation sanitaire commença à s'installer sur la planète Terre et qu'un *doute médical* s'ajouta au *doute énergétique* cité précédemment.

Ces deux doutes, l'énergétique et le médical, ébranlaient des certitudes qui avaient permis à la croissance de s'installer en tant que doxa incontestable dans l'esprit de l'*homo industrialis*, pour les garanties qu'elles lui apportaient en terme de confort matériel et de santé physique. Les dégâts humains provoqués par ces coronavirus (dont la Covid19), restèrent certes limités

en terme de mortalité jusqu'en 2030, mais ils laissaient planer le risque de l'apparition de types de virus ou bactéries plus létaux dont le traitement resterait conditionné par la seule capacité technique d'une industrie pharmaceutique elle-même mise en danger par le spectre de la raréfaction de l'énergie, et à l'exclusion de toute capacité du corps de *l'homo industrialis* à lutter contre ces agents extérieurs par la voie naturelle.

II.3. Le capitalisme fragilisé

Avec l'échec du *Parti de la taxe* dans les pays développés, le capitalisme avait perdu son joker, celui permettant de se transformer en capitalisme d'état pieusement dénommé *capitalisme durable*, et de remplacer ses marges industrielles libérales par des impôts camouflés sous un alibi écologique.

Au début des années 2030, les pays développés avaient donc réussi à confisquer le reliquat des ressources fossiles sans rencontrer de difficultés notoires. Le principe d'amortissement de la hausse des prix par la diminution des taxes d'Etat s'appliquait presque partout aboutissant à un premier palier où, les taxes ayant été réduites à zéro, l'augmentation annuelle du prix du brut était compensée par les subventions publiques.

Les gestionnaires des Etats capitalistes croissancistes ayant nationalisé l'énergie se voyaient donc contraints de la revendre à perte, afin de maintenir aussi longtemps que possible le principe de l'énergie bon marché, seul garant d'une cohésion sociale sans laquelle ils n'auraient pu se maintenir au pouvoir. Sur un plan pratique, le système de rationnement sans augmentation de prix avait installé de nouveaux comportements chez le consommateur, notamment dans le domaine des transports.

Par l'intermédiaire du GIME (Groupement International pour la Maîtrise de l'Energie), les pays consommateurs harmonisèrent leur politique de rationnement du carburant selon le principe dit *auto/avion/camion*, c'est-à-dire que le rationnement du carburant fossile devait s'appliquer dans un premier temps aux véhicules particuliers, puis dans un deuxième temps, aux transports aériens, et enfin aux transports routiers.

II.4. Le syndrome du « fond de cuve »

En 2050, le calendrier tarifaire établi par la Grande Conférence arrivait à son terme. Le prix du baril de pétrole n'avait été ainsi multiplié *que* par 2,6 en dollars constants, ce qui, somme toute, constituait une réussite diplomatique incontestable et avait évité que l'humanité ne sombre dans le chaos en ce milieu de vingt et unième siècle.

En fonction de la politique énergétique adoptée par les différentes nations et du niveau de prise en charge par les états du coût final, les prix des carburants et des produits dérivés avaient varié d'un pays à un autre mais étaient restés néanmoins abordables pour le consommateur.

Dans les pays dont les états avaient choisi *d'amortir* financièrement le calendrier tarifaire (Europe, Japon) l'augmentation plafonna même à 1,5 en monnaie constante.

Malheureusement, ces palliatifs financiers ne masquèrent qu'en partie l'inéluctable réalité de la diminution régulière des quantités mises en vente. La politique de rationnement adoptée par la grande majorité des nations développées arriva à son terme avec la fin du calendrier tarifaire programmé par la Grande Conférence. Celle-ci se réunit en session extraordinaire en 2050 pour constater d'une part la justesse des prévisions déplétionnaires de l'ASPO et, d'autre part, statuer sur le schéma de liquidation du fond de cuve.

Les gisements de pétrole et de gaz étant devenus proches de l'épuisement, il fut finalement décidé de rendre sa liberté au marché des hydrocarbures et après une série de discussions remarquablement consensuelles, la Grande Conférence fut dissoute.

Dès lors, la loi du plus fort et du plus riche reprit ses droits pour le feu d'artifice final. Cette dernière décade sera compulsive et erratique pour les derniers accros du fossile, personnes physiques ou personnes morales, et la dernière

goutte de pétrole naturel sera brûlée par un avion militaire américain effectuant une mission d'espionnage au dessus de l'Iran, le 11 septembre 2060.

II.5. *Le rêve brisé du nucléaire*

Dès la tenue de la Grande Conférence et la mise en place des rationnements, l'idée qui avait prévalu était celle d'un transfert progressif et maîtrisé vers les énergies alternatives et, principalement, renouvelables.

A cet instant-là, et malgré l'apparition du *doute énergétique*, la confiance des populations était grande, tant la religion du progrès restait ancrée dans les esprits. Cette foi populaire en les hommes scientifiques était sans limite et le maintien du mode de vie développé paraissait assuré grâce aux plans sur la comète solaire, éolienne, hydrogène ou atomique.

Relayant les concepts du G.I.M.E, les hommes politiques imposèrent un discours rassurant fait de *société hydrogène*, *d'énergie absolue* (fusion nucléaire) et *civilisation solaire*. La réalité à venir fut malheureusement bien différente !

La France commença à prendre conscience du *piège nucléaire* dès 2040. A cette date, le pays se trouvait confronté à un triple problème :

1. le coût du démantèlement des centrales de première génération arrivant en fin de vie
2. le coût de construction des nouvelles centrales
3. le maintien de la sécurité dans un environnement global de régression économique et sociale

En 2010 la France comptait 19 centrales nucléaires produisant environ 100 millions de Tep (tonnes équivalent pétrole) sous forme de KWh électriques. Par ailleurs elle consommait 130 millions de Tep d'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon), dont 50 millions pour les seuls transports.

Dès lors l'objectif clairement annoncé du *laboratoire français* fut de viser une élévation de la production de Kwh nucléaires à

230 millions de Tep, soit une multiplication par 2,3 du nombre des sites et, par conséquent, la mise en chantier de 25 centrales nouvelles.

Or le parc initial venant à échéance aux alentours de 2035 et devant être renouvelé à cette même date, c'est face à un hallucinant chantier de 34 nouvelles centrales à construire et 19 anciennes à démanteler que se trouvait confrontée la France à moins de dix ans de la fin du calendrier fossile.

L'Etat français ayant déjà abandonné ses recettes fiscales sur les hydrocarbures, puis engagé des dépenses de subvention de la filière afin de maintenir les prix à un niveau acceptable pour la population, eut à supporter, de plus, le double choc financier des constructions et des démantèlements nucléaires.

En effet, ces coûts se révélèrent très supérieurs à ceux évalués avant 2010 et ayant servi de base aux prévisions budgétaires. La raison en était tout simplement que les moyens mécaniques et l'outillage utilisés sur les différents chantiers avaient subi progressivement le renchérissement et la pénurie des combustibles fossiles, encore irremplaçables au bon fonctionnement des engins.

Etant classés prioritaires, ces chantiers ne subirent certes pas de rationnement en carburant, mais une course de vitesse s'engagea pour que leur achèvement soit effectif avant 2050, date de fin du calendrier tarifaire établi par la Grande Conférence.

Ce chantier *pharaonique* de 34 centrales à construire et 19 à démanteler, mit l'Etat français en situation de grande difficulté financière et un débat public s'engagea afin de déterminer la marche à suivre. Les recettes fiscales ayant diminué du fait du ralentissement économique, des solutions de financement furent envisagées, mais elles se soldèrent toutes par des échecs retentissants.

Dès 2030, un emprunt public fut lancé sans rencontrer le succès espéré, car malgré l'attachement de principe des

populations au maintien de leur niveau de vie, le *doute énergétique* renforcé par l'influence grandissante des idées du *Parti Pour l'Après Croissance (PPAC)* , freinait toute velléité d'investissement financier individuel dans un domaine où la confiance en l'avenir était fondamentalement nécessaire.

De surcroît, malgré la multiplication des déclarations de bonnes intentions de la part du personnel politique (et même les preuves données par la suppression des taxes pétrolières) la défiance du public envers ses dirigeants allait en s'amplifiant, empêchant ainsi toute collecte de fonds soit disant dévolus à une cause nationale et d'utilité publique mais dont la destination réelle faisait l'objet de larges soupçons.

En effet, *l'opacité de la comptabilité publique* depuis de longues décennies avait déjà ancré dans l'esprit du peuple la conviction que les sommes publiques destinées *en principe* à tel secteur économique ou social ne suivaient pas toujours le canal prévu et pouvaient se perdre dans des méandres administratifs ou particuliers difficiles à identifier. C'est ainsi que l'Etat français fit les frais d'une des premières conséquences de la secousse de 2030, à savoir une défiance objective et définitive du peuple face à ses dirigeants.

Parallèlement, un grand projet nommé *Plan Electricité* alimenté par une propagande intensive et financé par le *green business* (ainsi que par le lobby nucléaire!), proposa aux entreprises et aux personnels du *Grand Chantier* (Grand Chantier = construction de 34 nouvelles centrales + démantèlement de 19 anciennes), de travailler gratuitement en échange de bons du trésor sans garantie et à percevoir lors de jours meilleurs.

Ce projet fut considéré par le public comme une sinistre plaisanterie et retiré en toute hâte. Si en 1793, Georges Danton avait pu réussir la levée en masse des sans-culottes pour aller sauver la République en versant leur sang, en 2030, ses héritiers ne réussirent pas à sauver le nucléaire avec le portefeuille des travailleurs.

Contrairement à ce qu'avaient imaginé les promoteurs du *Parti de la taxe* (MM. Jancovici, Grandjean, Hulot et Bové), le *sursaut national* visant à sauver le pays par le nucléaire n'eut pas lieu et leurs fameuses comparaisons historiques (comme par exemple les efforts de guerre des américains et des nazis en 39/45 !) se révélèrent totalement inopérantes, sans doute pour la simple raison que le peuple ne vit pas dans la fin du pétrole un péril majeur et dans le sacrifice (financier) pour le dieu nucléaire un objectif ultime.

Le *laboratoire français* livra ainsi un premier verdict qui ne manqua pas d'édifier les observateurs mondiaux, dont les USA au premier chef.

Un emprunt international visant à lever des fonds pour assurer l'avenir de la filière fut alors tenté, avec précisément l'argument du *pays test*, mais sans plus de succès, les pays étrangers opposant soit de fausses raisons alambiquées et de mauvaise foi, soit tout simplement un refus poli. Seuls les USA proposèrent une somme, habilement calculée pour ne pas être suffisante.

Le parti au pouvoir essaya ensuite de *faire passer* un impôt spécial, mais après l'échec de la levée de l'emprunt public, celui ci apparut aux yeux de l'opinion comme un *emprunt obligatoire*, et le projet fut retiré après une première et seule manifestation regroupant trois millions de personnes sur les Champs Elysées.

Sans véritable financement, le chantier pharaonique s'engagea néanmoins, le gouvernement tablant sur une stratégie de *fait accompli*, soutenu en cela par une coalition politique inédite associant aux partis socialistes et capitalistes traditionnels, les décroissants technocrates (les taxeurs), les écologistes reconvertis au nucléaire (c'est à dire presque tous), et même l'extrême gauche (qui craignait de perdre son fonds de commerce électoral-syndical en cas de régression industrielle).

Vers 2040, la question du financement atteignit son point de

vérité, mettant en cause l'achèvement même du *Grand Chantier* ! Pris à la gorge, le gouvernement décida alors de prendre deux mesures radicales, non sans avoir obtenu au préalable la neutralité résignée des principales organisations syndicales à l'issue de concertations secrètes : *la fin de l'aide sociale et des allocations chômage* !

C'est ainsi que les diverses cotisations afférentes à ces deux secteurs furent affectées directement au financement du *Grand Chantier*, les prestations correspondantes étant supprimées. Ce coup de force sans précédent suscita une très forte émotion dans le public, mais les manifestations restèrent limitées grâce à la connivence des dirigeants syndicaux, ayant opté ainsi pour la première fois en faveur du maintien du système industriel au détriment des acquis sociaux.

Malheureusement pour le lobby nucléaire, le pontage financier ainsi réalisé se révéla très rapidement insuffisant, et des voix intérieures s'élevèrent pour rediriger également vers le *Grand Chantier*, les *budgets de la sécurité sociale et des caisses de retraites*.

Cette fois c'en était trop et les syndicats refusèrent de cautionner cette option drastique. Un grand débat s'ouvrit alors au plan national, avec pour objectif annoncé de déboucher sur un référendum décisif qui vit s'opposer l'immense majorité de la classe politique aux seuls partisans du *Parti pour l'après Croissance (PPAC)* renforcés par un reliquat d'écologistes restés farouchement opposés au nucléaire.

Les partisans du *oui* tentèrent, une fois de plus, de jouer sur le sentiment national et de tabler sur le concept de la mobilisation générale, mais en commettant toujours la même erreur, c'est à dire confondre l'idée de *patrie en danger* avec celle de *société industrielle en danger*.

En fait, quinze ans déjà après la première secousse, de nouveaux raisonnements et de nouveaux comportements avaient commencé à s'installer en profondeur chez l'individu

de base, sans que la classe politique ou les représentants de l'Etat n'aient su en saisir l'ampleur réelle. Le rationnement des carburants avait incité une proportion grandissante de la population à faire évoluer son mode de vie dans un sens plus frugal en énergie et à commencer d'envisager l'avenir sous un angle plus artisanal qu'industriel.

Nombre de gens avaient presque abandonné l'usage de l'automobile pour les transports en communs ou le vélo, et la pratique du cheval monté ou attelé tendait à se développer un peu partout.

Cette évolution dans les modes de transports s'accompagnait d'un recentrage de l'habitat près des lieux de travail et d'une diminution considérable de l'agitation technologique des premières années du siècle. L'apparition progressive de ce nouveau mode de vie, imposé par les circonstances (et non choisi par un raisonnement volontaire) témoignait de la possibilité qu'une vie réelle était possible après la société industrielle, chose que les partis, tant socialistes que capitalistes, continuaient encore à refuser d'envisager.

C'est pourquoi, malgré une campagne intensive et très coûteuse en faveur du *oui*, c'est le *non* qui l'emporta dans les urnes lors du référendum de 2045, le peuple signifiant ainsi, clairement et à la surprise de la classe politique, le refus de se sacrifier pour une fée électricité devenue visiblement trop chère et suspectée de disséminer le risque radio-actif sur tout le territoire.

Avant même que les gammes de véhicules électriques prévus pour remplacer les engins à explosion ne soient mises en chantier, le *rêve* nucléaire français trouvait donc son épilogue sous la forme triviale d'une impasse budgétaire et politique.

Au final, conformément aux dispositions prévues en cas de victoire du *non*, dix chantiers seulement furent achevés sur les trente neuf entamés, les vingt neuf restants étant abandonnés en cours de construction, témoignages emblématiques d'un fiasco pourtant prévisible.

L'aide sociale et l'indemnisation chômage furent rétablis, mais à des niveaux inférieurs à ceux auxquels ils étaient octroyés avant leur suppression.

Aux horizons 2050, la France comptait donc dix nouvelles centrales, plus dix proches de leur fin de vie et neuf en cours de démantèlement, c'est à dire une capacité de production sensiblement égale à celle de 2010, mais gérée par un *état-nation* exsangue financièrement, moralement déconsidéré et jugé coupable d'avoir attenté aux acquis sociaux.

Le reste du monde ayant tiré les enseignements de l'expérience française, les pays développés optèrent tous, les uns après les autres, pour une politique de maintien en l'état de leur parc nucléaire faisant porter leurs efforts techniques sur l'allongement de la durée de vie des centrales et ne mettant en chantier que le nombre strictement nécessaire pour renouveler les sites voués à disparaître.

Les pays ayant adopté une stratégie de *sortie du nucléaire* dans les années 2010, comme l'Allemagne par exemple, se résolurent, par un réflexe d'alignement, à redémarrer la construction d'un parc minimum. Cette filière, après avoir suscité des espoirs fous, montrait ainsi ses limites et l'énergie produite, bien que nécessaire pour compenser la diminution du fossile, restait confinée à ses utilisations du début du siècle (éclairage, chemins de fer, motorisation d'outillage et partiellement chauffage).

En 2050, la dot naturelle d'uranium 235 avait par ailleurs considérablement diminué, et les prévisions de réserves ne dépassaient pas trente ans. Conscients de ce problème, les pays les plus avancés (hormis la France dont la totalité de l'effort technique et scientifique avait été monopolisé par le *Grand Chantier*) poussèrent au maximum la recherche et l'expérimentation des surrégénérateurs dans l'espoir de donner à cette filière une véritable réalité (ces réacteurs utilisaient de l'uranium 238 dont les quantités disponibles étaient cinquante fois plus importantes que celles de l'uranium 235).

Mais à ce mi-siècle, les avancées scientifiques dans le domaine n'avaient malheureusement pas encore permis d'établir la fiabilité, ni la rentabilité de cette solution technologique, à tel point que les différents surrégénérateurs expérimentaux répartis dans le monde (USA, Japon, Russie, Grande Bretagne, Italie, etc.) subirent le triste sort de leur petit cousin français *Superphénix*, définitivement stoppé en 1997.

II.6. La fonte des « grosses boîtes »

La Grande Conférence de 2030 n'avait pas précisé les conditions particulières du rationnement pour les entreprises et s'était bornée à indiquer que ces dernières devraient être classées par catégorie d'activité et recevoir une quantité annuelle de tickets de carburant variable selon leur catégorie et leur taille. Les états-nations tirèrent de ce principe général des modalités d'applications sensiblement différentes selon la configuration de leurs opinions publiques

En France, un débat public fut engagé sous la pression des *partisans de la détaxe*, dont nous avons déjà parlé précédemment et qui, dès 2030 avaient définitivement enterré les velléités aristocratiques des *taxeurs compulsifs* et progressivement installé l'idée du critère égalitariste de la distribution de l'énergie. Fort de cette première avancée majeure, le *Parti pour l'après croissance (PPAC)* développa, dans le cadre de ce débat, une idée nouvelle visant à élargir l'égalitarisme des personnes physiques à celui des personnes morales.

La grande idée du *PPAC* reposait le principe démocratique d'un *quota d'énergie identique allouée à toute personne morale quelque soit sa taille*, lui même sous-tendu par une remise en cause du concept même de personnalité morale issu de la révolution industrielle. Ce statut juridique avait, en effet, ouvert la voie à un nouveau type de faire valoir économique (le capitalisme). Il portait, conjointement avec le système de la création monétaire *ex nihilo* et celui du crédit porteur d'intérêt, la lourde responsabilité de l'emballement croissant qui commençait à buter contre les murs épais d'une impasse paraissant infranchissable. Les idéologues du *PPAC* soutenaient l'idée que les entreprises devaient redevenir des personnes physiques, comme c'était le cas avant la révolution industrielle et que le rationnement de l'énergie pouvait, de ce fait, constituer un outil majeur de redéploiement du tissu économique vers la sphère physique. En d'autres termes, il fallait encourager par tous les moyens

les entreprises constituées en sociétés (Société anonyme, SARL, SAS, en commandite, etc.) à se transformer en personnes physiques.

Le dispositif égalitaire du rationnement, associé à un marché libre des tickets avait pour objectif de produire des transferts de rééquilibrages et entraîner un mouvement d'essaimage des grosses entreprises en une multitude de petites unités, conjointement à un mouvement de relocalisation des sites de production. C'est ainsi que le concept de l'entreprise individuelle de petite taille et non régie par la loi du capital devait progressivement s'imposer en tant que standard mieux à même de gérer les problèmes créés par la réduction obligatoire de la voilure énergétique.

Après l'adoption officielle de ce système de rationnement égalitaire, l'éclatement progressif des méga-structures s'opéra, dans un premier temps, par l'incitation faite aux cadres des grandes entreprises à se convertir en sous traitants exclusifs et à créer leurs entreprises personnelles.

Dans un deuxième temps, cette forte dissémination des compétences en dehors des contextes oligopolistiques innerva un tissu dense de micro-structures adaptées aux nouveaux besoins et comportements des consommateurs, réalisant par ailleurs d'importantes économies d'échelle et laissant, de fait, les *grosses boîtes* ployer sous les excès de charges énergétiques.

II.7. Le retour du charbon

Pendant que la France expérimentait les réalités de la filière nucléaire, avec les désillusions que nous venons de décrire, un certain nombre de pays réhabilitaient l'usage du charbon, notamment pour les besoins de chauffage, de production d'électricité et de transport maritime et ferroviaire.

Les états-nations possédant de grosses réserves comme les Etats-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, l'Australie et, dans une moindre mesure l'Allemagne, la Pologne, la République Tchèque et le Brésil trouvèrent infiniment plus économique, et surtout plus simple techniquement de produire leur électricité à partir de centrales à charbon pouvant être construites en un an à peine, et sous forme de petites unités localisées près des lieux de consommation (contrairement aux centrales nucléaires qui, pour des raisons de coût d'échelle nécessitaient de grosses unités et, pour des raisons d'environnement, devaient être situées plus loin des lieux de distribution).

Le problème des émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbonique furent rapidement évacués, d'une part parce que les préoccupations énergétiques étaient devenues plus cruciales que les préoccupations *dites écologiques*, et d'autre part, parce que la régression des transports, notamment aériens, et le ralentissement général de l'activité industrielle avaient fait diminuer d'autant ces mêmes émissions.

La filière CTL (Coal To Liquid) c'est à dire la fabrication de carburant synthétique à partir du charbon, utilisé par l'Allemagne nazie pendant la guerre de 1939/45 après qu'elle ait échoué dans son projet de s'emparer des champs pétrolifères de Bakou, fut développée dans certains pays très fortement dotés, en dépit du médiocre rendement énergétique de ce processus. C'est ainsi que les Etats-Unis, la Chine et l'Inde notamment purent compenser pendant un certain temps la diminution de leurs approvisionnements en pétrole

par ce type de carburant.

Les autres pays riches dépourvus de charbon (Europe de l'Ouest, Japon) trouvèrent sans trop de difficulté les quantités nécessaires pour satisfaire leurs besoins (malgré l'établissement de quotas par les principaux pays producteurs), la solidarité entre pays développés jouant à plein pour cette dernière ressource fossile promise à une espérance de vie largement supérieure à celle de ses deux autres cousines.

C'est ainsi que la Russie, par ailleurs largement rassurée par ses énormes réserves de gaz naturel (30% des réserves mondiales) et de pétrole, alimenta volontiers l'Europe avec des containers charbonniers transitant par convois ferroviaires ininterrompus de Vladivostok à Malaga.

Le chemin de fer n'échappa pas au retour de la locomotive à vapeur, tout comme la marine qui se vit contrainte de remettre en services ses énormes chaudières thermiques abandonnées au début du vingtième siècle. On assista même à la renaissance progressive de la marine à voile, de célérité aléatoire, mais libre de toute contrainte énergétique.

Quant à l'aviation, son activité alla en déclinant pour atteindre son niveau le plus bas en 2060. Peu avant cette date, les déplacements aériens ne concernaient déjà plus que les appareils militaires des quelques pays dominants, tels les Etats-Unis, la Grande Bretagne, la France, la Russie et la Chine.

L'aviation civile, et notamment le transport de voyageurs, fut définitivement abandonné en 2050. La construction aéronautique avait subi, dans le même temps, une spectaculaire fusion/réduction au niveau mondial avec l'absorption d'Airbus par Boeing et la concentration de la fabrication des seuls avions militaires sur le site de Seattle.

Le transport routier suivit la même évolution que l'aviation en suivant une pente déclinante jusqu'à la fin du calendrier

tarifaire pétrolier. Les engins de fort cubage destinés aux convois internationaux furent les premiers touchés et cessèrent progressivement de polir le bitume des grands axes de communication.

Puis les moyens courriers subirent le même sort, tandis que le nombre des véhicules légers et particuliers en circulation dans le monde était diminué par dix entre 2030 et 2050. Un nombre limité de petits véhicules électriques de faible puissance et rayon d'action furent mis à la disposition des individus les plus fortunés pour les déplacements intra-urbains, le peuple de base devant se contenter du vélo ou de l'autobus.

Le reliquat de véhicules traditionnels à essence fut dévolu aux déplacements inter-urbains de particuliers conservateurs et aux transports commerciaux de proximité. L'industrie automobile, nationalisée presque partout, fut amenée à se concentrer et à ne proposer qu'une gamme réduite de deux ou trois modèles épurés à des utilisateurs résiduels que l'engin à quatre roues avait définitivement cessé de faire rêver.

II.8. La décroissance de la population

II.8.1. Le franchissement du pic démographique

Parti d'une population estimée à cinq millions d'âmes avant la révolution néolithique (soit il y a environ douze mille ans), l'espèce homo sapiens en totalisait 170 millions en l'an zéro, soit une multiplication par 35 en dix mille ans.

En 1900, la multitude des homos sapiens (en voie de devenir des *homos industrialis*) atteignait 1,5 milliards d'âmes, soit une multiplication par 9 en deux mille ans, progression restant dans le même ordre de grandeur que celle de la période précédente, puisque rapportée à dix mille ans, la progression démographique de l'homo sapiens pendant cette période d'un peu moins de deux mille ans s'établissait à 45 (au lieu de 35). L'accélération démographique de l'espèce humaine était donc restée très limitée jusqu'en 1900.

Les choses changèrent radicalement après 1900 puisque le seuil des 2,5 milliards fut franchi dès 1950, portant à 320 le coefficient multiplicateur rapporté à 10.000 ans.

L'accélération démographique s'amplifia encore après 1950, si bien qu'en novembre 2022, l'ONU indiquait que la barre des 8 milliards d'humains était atteinte, seuil symbolique dévoilé mi-juillet à l'occasion de la *journée mondiale de la population*. De quoi donner un certain vertige aux contempteurs de la croissance, d'autant que cet organisme annonçait même une progression à environ 9,7 milliards d'habitants pour 2050 et autour de 10,4 milliards pour 2080. La suite infirma naturellement cette prédiction délirante, mais le chiffre de 8 milliards d'*homos industrialis* était bien réel en 2022, ce qui faisait encore grimper le coefficient multiplicateur dix-millénaire à 458.

En réalité, ce chiffre de 8 milliards correspondait à un pic démographique à partir duquel la population mondiale ne fit que décliner par la suite, progressivement mais

irréremédiablement, contredisant ainsi par la réalité des chiffres le mythe d'une population mondiale indéfiniment croissante entretenu par les zéloteurs infatigables de la croissance oeuvrant au sein des organismes internationaux, tels l'ONU par exemple.

Et pourtant d'autres sources non officielles faisaient déjà état de projections inverses, mais qui ne furent relayées par aucun média dominant. La même année où l'ONU publiait ses pronostics euphoriques de 10 milliards d'humains sur Terre, Jean Laherrère, président de l'ASPO France (association pour l'étude du pic pétrolier) et référence mondiale pour la production de courbes et graphiques rendant compte du devenir des stocks de matières finies énergétiques et minérales publiait en septembre 2022 un document de 47 pages et 95 graphiques intitulé : «*Les 2/3 des pays de la planète ont une population en voie d'extinction*» dans lequel il démontrait que l'évolution constatée des taux de fertilité conduisait irréremédiablement ces pays à la régression démographique.

Ainsi, bien avant la prise en compte de la réalité de la décroissance économique, des chercheurs avisés avaient déjà annoncé une décrue démographique basée sur les seuls critères de comportements sociaux, sans même tenir compte des contraintes techniques, autrement plus radicales, qui allaient naître des décroissances médicale, pharmaceutique et alimentaire.

II.8.1.1. La décroissance médicale

Le ralentissement de la machine économique associé à la raréfaction des matières premières énergétiques et minérales commença à produire des effets significatifs sur l'activité des professionnels de santé à partir de 2030 en affectant aussi bien le fonctionnement des établissements de soins que la production de l'industrie pharmaceutique.

Le déclin de la prise en charge médicale des homos

industrialis agissait en tenaille avec, d'un côté une diminution budgétaire et, de l'autre côté, une réduction des moyens techniques.

La *réduction budgétaire* était liée à la diminution mécanique des prélèvements obligatoires sur les salaires et les entreprises, qui avaient permis, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, un financement intensif et généralisé des protocoles de soins et, par voie de conséquence le maintien en vie de millions d'humains qui, sans ces artifices, auraient succombé à toute une variété de maladies.

En France, l'échec du référendum de 2045 proposant d'affecter le budget de la sécurité sociale au grand chantier nucléaire avait provisoirement assuré le maintien du système de financement des soins médicaux, mais sans pour autant garantir le niveau des sommes perçues pour l'alimenter. Or, la décrue de l'activité économique ayant contraint les entreprises à réduire leur nombre de salariés, les cotisations de l'assurance maladie s'en virent réduites d'autant, alors que le nombre global des malades restait inchangé. La réduction des prestations était donc inévitable et la tendance amorcée à partir de 2030, date début du rationnement énergétique, alla en s'amplifiant au cours des années qui suivirent.

C'est ainsi que des arbitrages drastiques s'imposèrent concernant la répartition budgétaire de la sécurité sociale dont la première étape fut la réduction progressive de la prise en charge dite du *quatrième âge* (c'est à dire au delà de 75 ans) qui avait pourtant constitué le fleuron le plus abouti de la civilisation industrielle, en tant que financement luxueux destiné à une frange de la population dont la hauteur des besoins était inversement proportionnelle au niveau de ses contributions. Ce segment de population présentait en effet la double caractéristique remarquable d'être exonéré de cotisation maladie et de consommer plus d'un quart du montant des dépenses de santé financées par la sécurité sociale (soit, pour la France environ 70 milliards d'euros).

La première mesure prise par le gouvernement français,

bientôt suivi par tous les autres gouvernements de la planète, fut donc de cesser progressivement la gratuité de prise en charge médicale pour tous les individus ne cotisant pas à l'assurance maladie, ouvrant ainsi la voie vers un retour à l'autofinancement de la santé et amorçant la fermeture d'une parenthèse sur-socialisante n'ayant duré que l'espace d'un siècle à peine.

La *réduction des moyens techniques* était plus directement reliée au déclin du tissu industriel général, impactant notamment la fabrication et la maintenance des machines à soigner (blocs et outils opératoires, appareils de radiothérapie, etc.) et à diagnostiquer (échographe, IRM, scanner, etc.). C'est ainsi que le dépistage précoce systématique de nombre d'affections cessa d'être effectué et que le traitement mécanisé ou semi-mécanisé (chirurgie robotique) de certaines maladies déclarées diminua dans les mêmes proportions.

II.8.1.2. La décroissance pharmaceutique

En ce début de vingt et unième siècle le système de soins proposé par la profession médicale était tout entier dépendant des produits de l'industrie pharmaceutique, sans l'apport desquels la quasi totalité de ses prescriptions aurait été inopérante. Hormis le fait que cette industrie était fortement consommatrice d'énergie, les dizaines de milliers de médicaments qu'elles fabriquait chaque jour étaient essentiellement produits à partir de matières premières fossiles, issues des raffineries de pétrole. Ces médicaments contenaient généralement des molécules organiques complexes, obtenues en plusieurs étapes à partir de matières premières simples, les produits chimiques de base, dérivés eux-mêmes du pétrole. De plus, ces opérations de synthèse nécessitaient souvent l'utilisation de métaux, comme par exemple l'étain pour le célèbre Paracétamol, dont la raréfaction était en cours.

C'est ainsi que la production de l'industrie pharmaceutique amorça un déclin irrémédiable à partir de 2030, réduisant

d'autant la capacité du système de soins de la société industrielle.

II.8.1.3. La chute de la fécondité

La prise de conscience de l'inéluctabilité de la décroissance provoqua un réflexe malthusien au sein des populations des pays développés qui, à tort ou à raison, furent saisies par un fort sentiment d'inquiétude quant à la qualité du mode de vie des enfants du futur dans un monde soumis au déclin économique. Leur imaginaire ayant été solidement colonisé par la religion de la croissance, ces populations ne pouvaient raisonnablement envisager une vie heureuse dans une société décroissante, le bonheur semblant aller de pair avec un haut niveau de technologie et une multitude de biens ouverts à la consommation.

Nous incluons dans cette classification de *pays développés* l'intégralité du continent asiatique dont la population représentait plus de la moitié des humains en 2022 (4,6 milliards). C'est ainsi que la plupart des ménages limitèrent leur procréation à un enfant, soit volontairement comme en Europe de l'ouest ou en Amérique du nord, soit sur les injonctions des gouvernements, comme en Asie. Parallèlement, un nombre significatif de ménages cessa même tout net de procréer, et ce nombre alla croissant dans le temps et sur tous les territoires considérés.

Ce réflexe d'auto limitation de la fécondité ne fut pas immédiatement suivi dans les pays sous-développés, notamment sur le continent africain, car la prise de conscience n'était pas encore totale en 2030 et le poids des traditions sociales et familiales encore très vivace. Ce n'est qu'avec l'apparition des restrictions alimentaires dues au déclin de l'agriculture industrielle que la baisse du taux de fécondité s'installa en tant que réponse adaptative à une situation contrainte.

La décrue démographique mondiale commença donc à

s'installer à partir de 2030 après que les prévisions croissancistes de l'ONU aient été rapidement démenties par les faits. Durant les vingt années qui suivirent la courbe déflationniste fut inversement symétrique de celle qui avait fait grimper la population mondiale de 3,7 à 7,7 milliards entre 1970 et 2020. En 2050, la population mondiale d'humains était ainsi redescendue à 5 milliards sans qu'aucun élément nouveau susceptible de modifier cette tendance dans un futur proche ait pu être identifié.

La conjonction de la décroissance des soins médicaux dépendants de la technologie industrielle et de celle de la fécondité en réponse à la contraction de la production alimentaire allait nourrir la décrue démographique jusqu'à la fin du siècle pour aboutir à la stabilisation que nous connaissons aujourd'hui. Les 1,6 milliards d'humains présents sur la planète Terre en ce début de vingt deuxième siècle rejoignent ainsi dans les statistiques démographiques ceux du début du vingtième. Entre 1900 et 2100, deux siècles se seront donc écoulés pendant lesquels l'espèce humaine aura caressé le rêve fou de pouvoir s'affranchir des lois naturelles en perpétrant deux péchés d'orgueil : celui de *d'allonger sa durée de vie* et celui de *fabriquer sa propre alimentation*.

Bien que ces deux quêtes ne fussent pas intrinsèquement irrecevables, c'est plutôt les moyens mis en œuvre pour les atteindre qui se révélèrent inappropriés.

II.8.2. La fin du mythe de l'allongement de la vie humaine

Au début du vingt et unième siècle, la doctrine officielle était que la croissance améliorerait la santé de l'homo industrialis. Elle se basait sur les chiffres de l'espérance de vie qui, pour la France notamment, était passée de 48 ans en 1900 à 84 ans en 2012. Ces résultats apparemment flatteurs avaient été obtenus par l'intermédiaire d'un modèle dominant unique de *politique de santé* sur lequel toutes les nations s'étaient alignées, hormis quelques variantes locales de détails observées ici ou là.

Le traitement mondial de la crise du Covid19 à partir de 2020 en avait d'ailleurs donné un exemple frappant, du fait de l'adhésion universelle à l'idée que le traitement médicamenteux (en l'espèce un produit chimique de synthèse dénommé *vaccin*) était la seule solution au problème, et démontrait donc bien l'unicité de la stratégie de santé de l'ensemble des peuplades d'homo industrialis.

Cette politique de santé de la société croissanciste mondialisée ne cachait pas son objectif in fine qui était bien *l'allongement de la vie* de l'homo industrialis, par tous les moyens et quoi qu'il en coûte.

Pour mesurer les résultats de cette politique, la société croissanciste de l'époque disposait d'un outil de mesure qu'elle pensait imparable : *l'indice d'espérance de vie*. D'autant que la représentation graphique de l'évolution de cet indice en fonction du temps, depuis l'âge néolithique, faisait apparaître une très grande similitude avec la courbe du PIB, c'est à dire une quasi linéarité en abscisse jusqu'en 1850 et un cabrage asymptotique sur l'axe des ordonnées à partir de cette date conventionnellement choisie comme marquant le début de la société industrielle croissanciste. Cette corrélation tendait donc à accréditer l'idée que la croissance industrielle s'accompagnait automatiquement d'une augmentation de l'espérance de vie, et, par induction de raisonnement, contribuait dans le même temps à *améliorer la santé* de l'espèce humaine.

Mais cette conclusion hâtive dut, dans un premier temps, être modérée, et même, dans un deuxième temps, en partie contredite.

Un premier ajustement fut opéré relatif aux facteurs qui avaient déterminé l'augmentation de l'espérance de vie, dont notamment une bonne hygiène corporelle et domestique, une alimentation quantitativement et qualitativement équilibrée, des conditions satisfaisantes de logement et de travail (notamment au niveau de la pénibilité), sans oublier une minimisation du stress dans la vie courante de l'individu.

L'ensemble de ces facteurs étaient antérieurs à la grande croissance industrielle.

Bien sûr, s'ajoutait à cette liste les progrès de la médecine curative, ces derniers directement liés à la croissance industrielle, qui constituaient le principal moteur de l'augmentation de l'espérance de vie puisque tous les chiffres s'accordaient à dire qu'ils avaient, pratiquement à eux seuls, contribué à multiplier par deux cet indice depuis 1910, date après laquelle les premiers facteurs précités n'avaient contribué que pour une part minoritaire à l'accroissement de la durée de vie de l'homo industrialis.

En résumé, pour la France :

- aux alentours des années 1750 l'espérance de vie était de 35 ans pour une population de 24 millions d'homos pré-industrialis,
- aux alentours des années 1900 l'espérance de vie était de 48 ans pour une population de 40 millions d'homos en cours d'industrialisation, le gain de 13 ans de l'indice pouvant être attribué essentiellement à l'amélioration des facteurs sociétaux (hygiène, alimentation, travail, logement, stress)
- en 2017, l'espérance de vie était de 83 ans pour une population de 66,5 millions d'homos industrialis, le gain de 35 ans par rapport à 1900 devant être majoritairement attribué à l'action de la médecine. Il est à noter que ce pic ne fut jamais dépassé et que le recul de l'espérance de vie s'amorça à partir de cette date sous les effets conjoints des limites de l'efficacité des médicaments et de la décroissance de leur production industrielle

Le choc provoqué par la prise de conscience de ce pic de l'espérance de vie mit en lumière un fait majeur, jusqu'alors occulté, à savoir l'importance qu'il y avait de bien faire la distinction entre ce qui relevait de la médecine et ce qui

relevait des facteurs sociétaux, en tant qu'éléments constitutifs de l'augmentation de l'espérance de vie. Cette distinction causale conduisit à une autre distinction, celle-ci de nature essentielle, à savoir distinguer ce qui relevait consubstantiellement de la croissance industrielle et ce qui aurait pu ne pas en relever, raisonnement qui pouvait s'illustrer avec ces deux questions antagonistes :

1. Peut-on imaginer qu'une société puisse améliorer l'hygiène, l'alimentation, les conditions de travail, le logement et le stress sans passer par une forte croissance industrielle ?
2. Peut-on imaginer qu'une société puisse développer une médecine à haute technologie médicamenteuse sans passer par une forte croissance industrielle ?

Les réponses par l'affirmative à la première question, et par la négative à la seconde étaient évidentes et soulignaient encore plus l'erreur de la communication officielle qui, depuis près d'un siècle avait assimilé le facteur santé au seul facteur médecine (et plus précisément médecine médicamenteuse), donnant ainsi force de loi à la formule : *être en bonne santé c'est se soigner en absorbant des médicaments.*

C'est ainsi que le bon sens populaire commença à suggérer que l'indicateur de l'espérance de vie pourrait possiblement ne pas rendre pas compte correctement de la bonne santé de l'homo industrialis.

Le fait que la politique de santé de la société industrielle croissanciste ait négligé les thérapies préventives (au sens d'éviter de tomber malade, et non pas de détecter précocement les premiers signes de la maladie, rappelons le encore une fois), constituait déjà un premier élément de preuve qu'elle associait indubitablement la bonne santé de l'individu à sa dépendance aux produits élaborés par la chimie de synthèse des laboratoires industriels.

Ayant toutefois commencé à prendre conscience de cet inconvénient statistique, les gestionnaires de santé avaient bien tenté de promouvoir de nouveaux indicateurs de mesures, tel l'espérance de vie en bonne santé (EVBS en anglais *Healthy Life Years* ou *HLY*), censé mesurer *le nombre moyen d'années de bonne santé que l'on peut espérer vivre au sein de l'indicateur strict de l'espérance de vie (EV) dans les conditions médicales, sociales et sanitaires du moment*, l'objectif officiel étant d'introduire un élément qualitatif dans une donnée d'évaluation purement quantitative. Malheureusement, la formulation absconse de cet indicateur rendait inintelligible son interprétation par le grand public. Une autre tentative fut alors effectuée avec l'invention d'un autre indicateur dénommé *espérance de vie sans incapacité (EVSI)*, qui, bien qu'étant sensiblement plus clair que le précédent, n'en restait pas moins dépendant de la fiabilité statistique des données médicales collectées sur la notion d'incapacité (handicap physique ou mental, réversible ou non selon les cas), d'une part, et peu stable dans sa conception puisqu'on parlait tantôt d'EVSI à la naissance et tantôt d'EVSI à 65 ans, ou même d'ESVI à 80 ans (le fameux quatrième âge).

Toutes ces approximations des experts de la santé croissanciste n'échappaient pas à la sagacité du grand public, déjà bien rôdé au décryptage des discours des politiciens au pouvoir sur les questions énergétiques, et témoignaient à l'évidence de leur profond désarroi devant la difficulté qu'ils rencontraient pour masquer aux yeux du peuple une aveuglante réalité pouvant se résumer en une phrase très simple et parfaitement intelligible celle-ci : *L'homo industrialis était un grand malade qui ne devait sa survie qu'à la prise de médicaments de plus en plus sophistiqués.*

Le mythe de l'allongement durable de la vie de l'homo industrialis, qui avait en partie porté le credo de la croissance, était en train de s'écrouler !

II.9. La fin de la sécurité alimentaire

Initiée au début du vingtième siècle et mondialement généralisée à partir de 1945, l'industrialisation de l'agriculture était censée garantir une sécurité alimentaire durable à l'homo industrialis. En ce sens, elle rejoignait les aspirations de l'industrialisation de la médecine censée elle aussi garantir une sécurité vitale durable. Ces deux aspirations, fondatrices des *deux plus grands mythes* du siècle écoulé témoignaient de l'incommensurable orgueil des thuriféraires de la société industrielle croissanciste qui avait conduit à professer que l'esprit de l'homme était devenu plus grand que la Nature et même plus grand que sa propre nature originelle.

Ce péché d'orgueil faisait fi de deux évidences. La première est que l'homme, du point de vue de son besoin d'alimentation, n'est qu'*un animal comme un autre*. La seconde est que l'acte alimentaire constitue un *rapport à l'environnement*, et sans aucun doute le rapport le plus fondamental qui, par ailleurs et rappelons-le, a été longtemps le *seul* rapport que l'homme ait *entretenu* avec son environnement, avec la Nature, avec sa *mère nature*.

Cette fonction alimentaire primitive exclusivement naturo-centrée s'était exercée en mode *chasseur pêcheur cueilleur* pendant une très longue période, puisque, même si nous nous limitons à l'homme en tant qu'homo sapiens, ce mode alimentaire avait perduré environ 300.000 ans. Et ce n'est que depuis 10.000 ans à peine (date de la révolution néolithique), qu'homo sapiens a commencé non plus *entretenir*, mais à *établir*, de nouveaux types de rapports avec son environnement autres que ceux relevant du seul geste de prédation alimentaire.

Mais depuis la fin de la deuxième guerre mondiale (1945), une évolution, une révolution même, avait installé l'idée qu'une sécurité alimentaire durable, et définitive pouvait être acquise, et ne plus être jamais remise en question.

Cette *sécurité alimentaire* présentait deux aspects complémentaires, mais néanmoins distincts : un aspect

qualitatif et un aspect quantitatif. Sa mise en place progressive mais très rapide, est dénommée *troisième transition agro-alimentaire*, faisant ainsi suite à deux autres transitions :

1. *La première transition agro-alimentaire* se situant durant la période néolithique, il y a environ 10.000 ans qui fut caractérisée par une sédentarisation de l'homo sapiens et accompagnée d'un abandon progressif du mode alimentaire chasseur-pêcheur-cueilleur pour un nouveau mode basé sur la domestication de la nature végétale (l'agriculture) et de la nature animale (l'élevage).
2. *La deuxième transition agro-alimentaire* se situant aux environs de l'année 1850, date conventionnelle de début de la société industrielle, à partir de laquelle de nouvelles méthodes issues des avancées technologiques de l'industrie furent appliquées, dans un premier temps à l'agriculture, puis, peu de temps après, à l'élevage. Cette deuxième transition fut symbolisée par le début de la mécanisation agricole qui facilita le travail nécessaire aux différentes opérations culturales, d'une part, ainsi que par le commencement de l'emploi des engrais chimiques qui contribuèrent à augmenter de façon spectaculaire le volume des récoltes, d'autre part.

La *deuxième transition alimentaire* traduisait deux faits sociétaux majeurs plus ou moins interactifs entre eux.

Le premier fait sociétal était celui du *point de non-retour alimentaire*, car à partir de cette date, en effet, l'homme avait coupé définitivement les ponts avec sa mère nourricière, la Nature, pour ne faire dépendre son alimentation « que » de la technologie issue de son cerveau. Une dérivée seconde de cette composante apparut progressivement, à savoir le *dépassement de la biocapacité* naturelle alimentaire des sols arables (biocapacité = niveau moyen de production alimentaire naturelle d'un hectare global), avec une première accélération à partir de 1900, date de début de la mécanisation agricole, et plus rapide encore à partir de 1945, avec la généralisation des intrants de synthèse (fertilisants,

fongicides, pesticides, etc.).

Le deuxième fait sociétal issu de cette deuxième transition fut *l'introduction de données d'économie politique dans le processus de l'alimentation humaine*, c'est à dire la prééminence absolue des notions de *rendement* et de *productivité*.

Mais cette *deuxième transition agro-alimentaire*, qui avait accompagné les débuts de la société industrielle et posé les fondements de l'agriculture moderne, fut dépassée par une accélération vertigineuse datant de la fin de la deuxième guerre mondiale, la *troisième transition alimentaire*, associant, cette fois, de nouveaux facteurs liés à la stratégie géopolitique du capitalisme (par ailleurs en voie de mutation vers un capitalisme mondial) et aboutissant finalement au concept de la *mondialisation*.

Cette mondialisation de la production alimentaire se concrétisait par l'application stricte par *tous les agriculteurs de la planète* d'un cahier des charges unique établi par le capitalisme international.

C'est ainsi que les agriculteurs se transformèrent progressivement, plus ou moins consciemment et plus ou moins à leur corps défendant, en chefs d'entreprises capitalistes, ce qui eut pour effet notamment de réduire considérablement leur nombre, puisque la mire de la rentabilité, dernier stigmate de l'industrialisation totale de l'agriculture, rendait inévitable la course à l'accroissement de la taille des exploitations. Tout le monde connaît la statistique française : 80% d'agriculteurs en 1800 devenus 5% en 2020. Ces chiffres se passent naturellement de tout commentaire.

C'est ainsi qu'à partir de 1945, date fatidique, le domaine de la production agricole allait donc s'industrialiser encore plus rapidement que l'artisanat ne l'avait été avant lui.

L'argument majeur invoqué par les différents pouvoirs publics pour justifier la mise en place cette agriculture industrielle, était alors de *mettre fin définitivement aux risques de famines* et d'accéder à *l'autosuffisance alimentaire*. Mais ce magnifique et spectaculaire élan avait surtout pour objectif d'abaisser la part du coût de la nourriture dans le budget des ménages afin de pouvoir libérer d'autant la part disponible

afin que ces derniers puissent acheter tous les autres produits de consommation proposés par la machine industrielle.

Dans cette période foisonnante de la reconstruction d'après guerre et de démarrage des *trente glorieuses*, rien ne devait freiner l'essor de la consommation, et surtout pas la vulgaire contrainte alimentaire qu'il fallait, coûte que coûte, réduire au minimum.

Car la consommation alimentaire n'était pas jugée suffisamment extensible pour nourrir la croissance globale, dont l'essentiel dépendait de l'accroissement de la consommation des produits de l'industrie et, également, des innombrables services naissants.

D'un point de vue général et objectif, il est bien évident que la consommation alimentaire ne pouvait être sensiblement développée que grâce à un accroissement démographique. C'était une première limite arithmétique. Mais il est également bien évident qu'à population constante, la production agricole ne pouvait pas être développée non plus au delà d'une deuxième limite située, celle-ci, au delà du comblement des besoins essentiels.

Double limite donc, qui n'existait pas, ou tout au moins qui pouvait être repoussée très loin dans le cas des autres produits, dont l'extensibilité de la consommation n'avait de limite, cette fois, que le budget financier disponible par tête de consommateur.

Pour les gestionnaires capitalistes croissancistes, et par l'intermédiaire des gouvernements complices qu'ils contrôlaient, il était donc fondamental de faire en sorte que les produits alimentaires soient les moins chers possibles, et ceci, afin que les consommateurs puissent disposer du maximum de leurs revenus pour acheter d'autres produits.

Posé ainsi, le montage présentait toutefois un point faible. En effet, si les denrées alimentaires devaient être abondantes et bon marché pour les raisons que nous avons indiquées, comment assurer une rentabilité à ceux qui allaient avoir la charge de les produire ?

Cette équation fut alors supposée devoir être résolue par le paramètre *augmentation des rendements* intimement associé lui-

même, à celui d'*augmentation de la productivité*.

Et c'est donc ainsi qu'il fut décidé, à l'échelle de plusieurs continents, d'appliquer à l'agriculture le système d'exploitation industrielle, en ne craignant pas d'imposer, si nécessaire par la force de la loi, la métamorphose de toute une profession ainsi que l'abandon d'une logique professionnelle pourtant historiquement validée.

Par ailleurs, et d'un point de vue plus politique, cette *révolution agricole*, portée par la bureaucratie des états gestionnaires, ne pouvait pas être comparée à celle de l'industrie, qui, elle, a contrario, avait été portée par le libéralisme et l'esprit d'entreprise individuelle.

Une autre différence importante résidait dans le fait que, si le développement de l'industrie à la fin du dix neuvième siècle s'était matérialisé par la production de *biens nouveaux par un processus nouveau*, la révolution agricole, elle, se matérialisait à la fin du vingtième siècle par la production de *biens identiques par un processus nouveau*.

L'abandon forcé de la polyculture-élevage au profit du mode monocultural intensif et productiviste, la soumission de toute une profession aux industriels amonts (fabricants de matériel, d'engrais et de produits phytosanitaires) et aux commerçants avals (grande distribution, import-export) fut l'œuvre magistrale et exclusive du pouvoir politique croissanciste qui, grâce à un cocktail machiavélique de lois contraignantes et de primes incitatrices, était parvenu à transformer, pour prendre l'exemple de l'Europe, l'exploitant agricole indépendant en un fonctionnaire zélé de la Politique Agricole Commune (PAC).

Au delà d'un jugement idéologique sur la validité de cette révolution agricole, il nous importe surtout, aujourd'hui en 2100, de bien comprendre les points de fragilité de cette agriculture industrielle mondialisée, dont le plus aveuglant fut sa *dépendance absolue à la filière des hydrocarbures*.

Au contraire de la polyculture-élevage qui optimise le cycle naturel, fournit une fumure organique, pratique la rotation des cultures, l'assolement et minimise les besoins de mécanisation, la monoculture industrielle bouscule la nature, utilise des tonnes d'engrais, de fongicides et de pesticides

chimiques (fabriqués à partir de gaz et de pétrole), et a recours à des engins toujours plus puissants et gourmands en gas-oil pour remuer une terre toujours plus compacte et plus desséchée.

De fait, cette *agriculture fossile* mondialement instituée était en totale contradiction avec les vœux pieux de *durabilité* régulièrement distillés par la propagande croissanciste. Mais il est un fait que l'immense majorité des gens de cette époque ne semblait pas s'en rendre compte.

II.9.1. La faillite quantitative de l'agriculture croissanciste

A partir de 2030, les méthodes intensives, commencèrent de produire des effets dévastateurs visibles sur la terre arable et les taux de fertilité de certains sols amorcèrent une régression qui préfigurait déjà la formule suivante : *toujours plus* de puissance mécanique, *toujours plus* d'engrais chimiques, *toujours plus* de pesticides, pour *toujours moins* de rendement.

Car, en effet, alors que les prévisions démographiques indiquaient qu'il faudrait nourrir neuf milliards de personnes en 2050, voici qu'après des décennies de croissance continue, les rendements du blé, du riz et du maïs s'essoufflaient déjà depuis 2025. Pire, ces trois piliers de l'alimentation mondiale déclinaient dans certaines régions, faisant déjà craindre une crise majeure. Mais ces informations inquiétantes furent soigneusement cachées aux yeux et aux oreilles du grand public.

Dans les milieux confidentiels et autorisés, par contre, les interrogations allaient bon train. Comment expliquer une telle panne ? Les cultures auraient-elles atteint leurs limites biologiques ? Le modèle agricole croissanciste serait-il à bout de souffle ?

A partir de 2020 déjà, de nombreuses publications scientifiques avaient révélé l'ampleur du phénomène naissant : l'essoufflement des rendements du blé gagnait d'autres productions agricole, la Chine et l'Inde voyaient les performances de leurs innombrables rizières plafonner tandis que le maïs montrait des signes inquiétants en Asie, en Afrique, en Europe et dans une partie de la *Corn Belt*, aux

Etats-Unis.

C'était donc par la voix de scientifiques reconnus, et pas par celle de prédicateurs fantaisistes, qu'une menace sur la sécurité alimentaire de la planète dès 2050 était ainsi exposée.

Le constat était d'autant plus alarmant que la plupart des terres fertiles étaient déjà exploitées et il n'apparaissait pas possible d'augmenter sensiblement la surface cultivable à l'échelle mondiale. Des organismes comme la FAO misaient donc sur une augmentation continue et soutenue des rendements, croyance qui ressemblait de très près à un combat perdu d'avance, alimenté par l'illusion d'une impossible croissance infinie.

II.9.2. La faillite stratégique de l'agriculture croissanciste

A ce triste tableau de mauvais résultats techniques, venait s'ajouter le signe d'une faillite stratégique annoncée et liée la raréfaction prochaine et inéluctable de l'énergie fossile sur laquelle était fondé le modèle industriel de la pétro-agriculture.

Car la déplétion pétrolière avérée signifiait la disette prochaine en carburant pour les tracteurs et les moissonneuses, ainsi que le manque d'engrais, de pesticides et de fongicides pour les terres. Dit autrement, c'est l'écroulement de tout le système intensif à haute énergie fossile qui se profilait sans que, pour autant, une autre ressource soit dores et déjà identifiée comme étant capable de lui succéder.

Mais la baisse des rendements n'était pas la seule hypothèque posée sur la production alimentaire, il y avait également la diminution inexorable de la superficie des terres cultivables, aggravée par la dégradation de la *couche fertile* des surfaces restantes.

Cet *épiderme de la planète*, qui menaçait de disparaître, est constitué d'une couche de terre féconde de trente centimètres en moyenne, dénommée *humus*, jouant le rôle d'un formidable réacteur biologique et abritant d'intenses échanges biologiques et physico-chimiques. L'humus rend d'immenses

services en fournissant notamment les éléments indispensables à la croissance végétale, filtrant l'eau, contrôlant l'alimentation des nappes souterraines, régulant le cycle du carbone et de l'azote.

Malheureusement, l'agriculture industrielle avait mis en place un ensemble de pratiques qui, en moins de cent ans, avaient entrepris de balayer l'essentiel du lent travail patiemment effectué par la Nature durant des millions d'années pour structurer la terre nourricière.

Par surcroît, dans les pays les plus développés, de nombreux *contaminants toxiques* étaient à la manœuvre pour contaminer les sols.

Cette situation d'*état d'urgence des sols arables* mettait en situation de péril objectif la capacité alimentaire de la planète depuis 2025, sans toutefois que le grand public s'en alarmasse outre mesure.

II.9.3. La faillite qualitative de l'agriculture croissanciste

En ce milieu du vingt et unième siècle, le mythe de la sécurité alimentaire de la planète était donc contesté sur le *plan quantitatif*, notamment par la chute des rendements et la stérilisation des sols arables, mais il l'était également sur le *plan qualitatif*, c'est à dire au niveau de la qualité des aliments produits par l'agriculture industrielle.

Cette dégradation qualitative fatale ne concernait pas les critères *organoleptiques* de ces aliments, par exemple l'éventuelle perte du goût savoureux de tel ou tel fruit ou légume (autant d'éléments ne relevant que de la subjectivité individuelle, même partagée par l'opinion publique dans son ensemble, mais, somme toute, de faible importance et de faible impact sur la santé globale), elle touchait en réalité à un problème

beaucoup plus grave : celui de l'incorporation, dans les produits issus de l'agriculture industrielle, de *nouveaux composants* de nature à mettre en danger tout simplement la survie de l'espèce.

Cette modification de la structure interne des aliments produits par ce type d'agriculture, notamment la présence de résidus de fongicides, herbicides et pesticides notoirement toxiques, ajoutée aux mutations génétiques des souches de semences désorientait l'organisme humain en créant des intolérances de plus en plus graves.

II.9.4. La faillite logistique de l'agriculture croissanciste

Hormis les faillites stratégiques, quantitatives et qualitatives que nous venons d'évoquer, une quatrième faillite, celle-ci d'ordre logistique, achevait de laminer l'agriculture industrielle en ce début des années 2050. Une faillite logistique, directement lié à la concentration urbaine, affectait plus particulièrement les pays développés.

Cette concentration urbaine généralisée n'avait fait que s'accroître depuis les dernières décennies avec la formation de mégapoles compactes que certains n'hésitaient pas désormais à qualifier de *cloaques urbains*, comme par exemple :

- la population de la région parisienne qui comptait 12 millions d'habitants en 2025 et représentait 18% de la population française,
- la population de la région londonienne comptait 15 millions d'habitants en 2025 et représentait 23% de la population de la Grande Bretagne.

Cet hyper développement urbain était naturellement une aberration écologique à plusieurs titres, mais tout particulièrement au titre de la sécurité alimentaire.

Si la corrélation entre le début de la croissance et celui de la concentration urbaine semblait évidente, le phénomène avait

été encore amplifié par l'exode rural, lui même provoqué par la baisse du nombre des agriculteurs rendu inéluctable par les orientations de l'agriculture industrielle. Au delà des problèmes écologiques proprement dit posés par le concept du tout-urbain (au sens, encore une fois, des conditions d'existence de l'espèce humaine et des relations avec son environnement), il nous apparaît aujourd'hui que le risque le plus grave pris par la communauté humaine de l'époque est celui d'avoir rompu avec la loi ancestrale qui veut que, pour garantir sa pérennité, une ville se doit d'être *autosuffisante d'un point de vue alimentaire grâce au potentiel de sa ceinture agricole, maraîchère, céréalière et d'élevage*.

Amorcé dès le début du vingtième siècle, ce mouvement de rupture s'était largement amplifié après la seconde guerre mondiale, pour atteindre rapidement un point de non-retour, ratifié et scellé, si l'on peut dire, par le bétonnage des ceintures agricoles urbaines devenues le socle des zones pavillonnaires ou, terme consacré, par l'*artificialisation des terres arables*, phénomène calamiteux qui avait enfoui sous le bitume hydrocarboné la crème de nos terres fertiles.

Ainsi la France, par exemple, avait perdu près d'un quart de sa surface agricole entre 1970 et 2020, et c'est la surface d'un terrain de football qui y disparaissait toutes les cinq minutes.

Bien sûr, ces facteurs aggravaient mathématiquement le risque quantitatif en faisant diminuer les surfaces cultivables, mais ils fragilisaient aussi considérablement la *logistique alimentaire* des concentrations urbaines dont l'approvisionnement était désormais devenu dépendant à 100% des transports, donc du pétrole, dans la mesure où les aliments proposés aux masses urbaines étaient produits très loin de leur lieu de consommation.

On estimait généralement, vers 2022, qu'une mégapole comme Paris, par exemple, où 40.000 semi-remorques entraient et sortaient de Rungis chaque jour, n'avait que deux à trois jours d'autonomie alimentaire.

II.9.5. L'agriculture industrielle enclenche la marche arrière

Bénéficiant d'un statut prioritaire pendant la période de rationnement et n'ayant à supporter qu'une hausse raisonnable du prix du gas-oil, la plupart des exploitants agricoles choisirent de maintenir leurs pratiques intensives jusqu'en 2040, quoique abandonnant toutefois les façons culturales réclamant beaucoup de puissance (labours profonds, remembrements,..) et réduisant sensiblement l'usage des engrais et produits phytosanitaires dérivés du pétrole ou du gaz. Un nombre restreint d'entre eux, conscient que l'échéance annoncée de 2050 marquerait la fin de l'agriculture et de l'élevage industriels, choisirent d'anticiper les événements et entamèrent une reconversion de leur mode d'exploitation en réintroduisant progressivement la traction animale et la fertilisation organique.

Dans le même temps, et à l'image du *plan électricité* sévissant en ville, un *plan diester* fut appliqué aux campagnes. L'idée de faire rouler les automobiles à l'électricité nucléaire se déclinait de la sorte aux champs, avec le projet de faire marcher les tracteurs au biodiesel, carburant élaboré à partir d'oléagineux (colza, tournesol,) de céréales (blé, orge) ou même de plantes fourragères (betterave). C'est ainsi qu'une partie du financement consacré au *Grand Chantier* fut consacré à la construction d'une multitude de petites unités de transformation, souvent couplées avec les coopératives de collecte, chargées de convertir une partie des récoltes en biocarburant.

Le diester ainsi produit et utilisé en mélange avec le fuel pétrolier était subventionné par l'Etat afin que son prix de vente ne dépassât pas celui du fuel. Pour ce faire, il fut décidé que le producteur percevrait une rémunération de son apport en biomasse au cours du jour, indépendamment de ses achats en biocarburant.

Ainsi, l'Etat prenant en charge les coûts de construction, d'entretien et de fonctionnement de l'usine rurale et

l'agriculteur recevant un paiement pour sa récolte, le diester ne constituait pas pour ce dernier un renchérissement de son énergie motrice.

Ce système fut néanmoins abandonné par la force des choses, après la dérégulation des prix du pétrole/gaz de 2050 et la banqueroute financière de l'*Etat-Energie* qui s'en suivit.

Livrées à la dure loi de la transparence comptable, les stations de diester durent faire payer à son juste prix le produit transformé, notamment en y imputant les coûts de fonctionnement et ceux de la matière première. Dès lors, le différentiel de rentabilité avec la force motrice animale se retourna en faveur de cette dernière.

C'est ainsi que le monde agricole découvrit avec stupeur que le coût du *Kwh/cheval*, c'est à dire le produit de la récolte de la surface de terre cultivable nécessaire à l'alimentation d'un équidé divisé par la puissance du même animal, était en réalité devenu inférieur au coût du *Kwh/diester*, c'est à dire de la somme des coûts nécessaires à la production d'une quantité de diester dégageant 1 Kwh.

En termes clair, à partir de 2050, la traction animale commença à devenir plus rentable économiquement que la traction motorisée au diester et l'agriculture amorça un virage à cent quatre vingt degrés qui devait la ramener progressivement vers des techniques et des méthodes datant d'avant la révolution industrielle, dont la connaissance dut être exhumée de la mémoire collective, afin qu'elles puissent être à nouveau appliquées avec toute l'efficacité nécessaire.

II.10. *La nouvelle politique de santé*

La prise de conscience de l'addiction aux hydrocarbures qui avait installé le *doute énergétique* dans l'esprit des populations, et, partant, le doute sur la durabilité d'un système économique basé sur l'utilisation des ressources naturelles finies, n'avait été pas été provoquée par un raisonnement scientifique anticipant la décroissance mais, au contraire, par le choc d'une réalité immédiate exposant à ciel ouvert l'impossibilité de continuer la croissance dans un monde soumis à une diminution inéluctable de la disponibilité en matières premières énergétiques et minérales.

De la même façon, c'est bien la décroissance subie des moyens médicaux et pharmaceutiques qui amena la prise de conscience du niveau de dépendance médicamenteuse atteint par l'espèce humaine en ce début de vingt et unième siècle. En dépit de quelques opinions contradictoires isolées et ostracisées dans le maëlstrom médiatique, les propagandes gouvernementales avaient réussi jusqu'ici à convaincre les populations que le dispositif médico-pharmaceutique de la société croissanciste avait amélioré la santé de l'homme, à tel point que ce système avait été dénommé *système de santé*. Les chiffres officiels et rebattus médiatiquement n'avaient cessé de faire état d'une augmentation vertigineuse et durable de l'espérance de vie, en se gardant bien toutefois de préciser la dépendance étroite de ces résultats avec les moyens mis en œuvre pour les obtenir.

La réduction progressive de la production médicamenteuse et des moyens médico-techniques mit les populations en face de cette réalité soigneusement occultée pendant plus d'un siècle par les propagandes gouvernementales. Dès lors il apparut clairement que l'allongement de la durée de vie humaine avait été obtenu exclusivement grâce à l'utilisation d'artifices techniques afin de pouvoir réduire les maladies et non pas grâce à une amélioration de la résistance de l'organisme humain face à leur survenance.

Cette confusion soigneusement entretenue, dont le fleuron le plus édifiant était la synonymie fausement établie entre *dépistage* et *prévention*, commença à s'estomper lorsque les populations se rendirent compte de l'incroyable niveau de fragilité atteint par le corps humain durant le siècle écoulé. Cette extrême fragilité éclatait au grand jour au fur et à mesure que l'accompagnement chimio-pharmaceutique diminuait, au point que les observateurs neutres et avisés en vinrent à se demander si l'espèce humaine serait capable de retrouver *a minima* les standards d'espérance de vie d'avant la civilisation industrielle (c'est à dire d'avant 1850) ou si elle se dirigeait vers des chiffres encore inférieurs.

A partir des années 2040, époque à laquelle les premiers effets de la décroissance médicamenteuse commencèrent à se faire sentir et être visibles aux yeux du grand public (notamment à travers la publication des chiffres de la mortalité après 75 ans), un débat s'engagea sur la notion d'espérance de vie et la qualité des indicateurs susceptibles d'en rendre compte.

En se basant sur les données françaises de l'INED (institut national des études démographiques) il fut rappelé que l'espérance de vie, prise en tant qu'âge moyen, atteint par les citoyens français à partir de leur naissance était de 25 ans en 1750. Compte tenu du fait que plus de la moitié des enfants mourraient avant l'âge de dix ans à cette époque, l'espérance de vie corrigée sans mortalité infantile pouvait être donc évaluée à 50 ans au milieu du dix-huitième siècle. La question posée était donc de savoir si la régression en cours de l'espérance de vie, qui avait déjà été ramenée de 83 ans (chiffre 2022) à 75 ans (chiffre 2040) pourrait se stabiliser où si elle était destinée à rejoindre les chiffres de 1750.

Il apparut très vite que, dans le cadre d'une nouvelle politique de santé durable et déconnectée de la technologie médicale, la notion d'espérance de vie devait être mesurée différemment, en tenant compte notamment de trois principes fondamentaux qui étaient ceux-ci :

1. La collectivité ne disposait plus de moyens

techniques permettant de prolonger artificiellement la vie d'un individu au delà d'un certain état de dégradation naturel de ses constantes vitales dû à l'âge. Dans un ordre d'idée similaire, la décroissance de ces moyens ne permettait plus de mener à bien les opérations chirurgicales de remplacement d'organes ou de membres osseux.

2. Les troubles physiques affectant la santé des adultes ne pouvaient plus être traités par des moyens nécessitant une utilisation massive de ressources finies énergétiques et minérales traitées par la chimie de synthèse, mais uniquement par des moyens de médecine dite douce, ou *phytothérapique*, utilisant des ingrédients directement tirés de la biomasse renouvelable.
3. La poursuite d'un objectif d'amélioration de la santé humaine devait passer par la recherche de méthodes destinées à éviter la survenance de la maladie et non de la soigner après qu'elle se soit déclarée.

Ces trois principes posaient en réalité les bases d'une nouvelle éthique médicale. Le *premier principe* renvoyait aux oubliettes tous les rêves d'*homme augmenté*, voire d'immortalité, bercés par nombre de croissantoscientistes illuminés pour faire redescendre ces derniers en face de l'implacable réalité du vieillissement naturel. Par la même occasion, l'état de *vieillesse en bonne santé* s'en trouvait revalorisé au détriment du système des mouiroirs hyper médicalisés dans les établissements d'hébergements du quatrième âge, dont le principe d'acharnement thérapeutique systématique sur des individus décrépés et exfiltrés de leur environnement social apparaissait désormais comme une tentative d'exploitation commerciale de la fin de vie et, au final, comme une véritable insulte au genre humain.

Le *second principe* rétablissait la suprématie de la médecine phytothérapique traditionnelle, par rapport à la médecine allopathique liée à la chimie de synthèse. Cette dernière se

trouvait donc en voie de régression inéluctable, cent cinquante ans à peine après sa création. Sa dépendance inconditionnelle aux éléments énergétiques et minéraux finis de la nature lui était fatale et la pharmacopée ne devait désormais s'appuyer que sur des ingrédients renouvelables, comme les plantes par exemple.

Le *troisième principe*, enfin, permettait la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation la notion de prévention à sa juste signification et sa vraie valeur. La première étape de cette entreprise prit la forme d'une vaste campagne d'information menée par les mouvements politiques et citoyens convaincus de la théorie de la décroissance inéluctable, afin d'expliquer au grand public que les actions dites de *prévention* promues par les gestionnaires croissancistes depuis plus d'un siècle n'étaient en réalité que des actions de *dépistage*, destinées non pas à éviter qu'une maladie survienne, mais, simplement, à traiter précocement une maladie en cours afin d'avoir le plus de chance possible d'en atténuer les effets.

Ce principe, le plus important des trois principes posés pour établir une nouvelle évaluation de l'espérance de vie, introduisait une nouvelle vision de la santé humaine, en tant qu'*état exempt de maladie* et non pas en tant qu'*état de maladie* prise en charge par le système médico-industriel.

Cette vision n'était pas nouvelle car portée depuis des dizaines d'années par de nombreux groupes de militants opposés à la médecine chimique et partisans d'une médecine dite *naturelle*, mais elle était restée très marginale, voire groupusculaire, car peu convaincante aux yeux du grand public face aux résultats spectaculaires obtenus par la médecine croissanciste en terme d'allongement de l'espérance de vie des malades déclarés. En réalité, la promotion de la médecine naturelle avait souffert du défaut qu'elle ne s'appuyait que sur des éléments subjectifs et des arguments de ressentis facilement contredits par les résultats chiffrés obtenus par les méthodes croissancistes en termes d'espérance de vie, aussi bien que de niveau de vie.

Dans les faits, et à l'aube des années 2050, la médecine naturelle s'imposait désormais en tant que seule médecine possible (d'un point de vue objectif) et non pas en tant que seule médecine souhaitable (d'un point de vue subjectif). Ce nouveau système de santé affirmait la nécessité de privilégier la prévention de la maladie en développant des techniques pour qu'elle ne survienne pas, au détriment du fameux dépistage (fallacieusement dénommé prévention avant cette date) qui fut d'ailleurs progressivement abandonné faute de moyens. C'est ainsi que la profession de la santé commença à évoluer vers celle que nous connaissons aujourd'hui, avec une offre de service largement axée sur le travail en amont de la maladie et tournée vers une patientèle privilégiant la consultation *en état de bonne santé*. L'abandon progressif du curato-centrisme s'accompagna symétriquement de l'émergence d'une *nouvelle médecine* dont le diagnostic clinique portait avant tout sur l'étude du mode de vie du patient. Parallèlement, les hommes prirent l'habitude de se préoccuper de leur santé avant d'être malade et d'aller consulter les *nouveaux médecins* afin de vérifier si les différentes composantes de leurs hygiènes de vie et habitudes comportementales étaient de nature à les préserver ou pas de dysfonctionnements futurs de leur métabolisme.

- III -

**La bascule
institutionnelle
(2050 /2070)**

III. La bascule institutionnelle (2050 /2070)

A peine 200 ans après son ouverture, la parenthèse fossile était donc en train de se refermer. La nouvelle donne énergétique avait réussi la triple performance de renvoyer au placard des techniques jugées pourtant définitivement *acquises*, de faire réapparaître des pratiques considérées comme *dépassées* et d'enclencher de nouveaux mode d'organisation sociale estimés jusqu'alors comme *utopiques*.

III.1. L'effondrement définitif du mythe de la croissance

L'effondrement visible du mythe de la croissance ne fut en réalité que le symptôme aveuglant d'une cause plus profonde, à savoir *l'inversion du raisonnement énergétique*. Depuis le début de l'ère industrielle, le grand public, et même la grande majorité des scientifiques et des politiques, avaient considéré que l'énergie procédait de la technique, alors que la réalité était inverse.

Abusés par le fait que le déroulé du progrès technologique et celui de la production énergétique s'étaient effectués simultanément, ils en avaient conclu que la science pouvait créer de l'énergie, et que, à défaut d'extraire de la ressource fossile, le *génie humain* n'aurait aucune difficulté à extraire autre chose, d'une manière différente, mais avec tout autant de succès.

C'est ainsi que les *chantres du progrès infini* avaient imprudemment mis sur le même plan :

- la plantation à coup de marteau d'un tuyau de fer dans un champ pétrolifère de Ghawar (opération simple) *et* la fission d'un atome d'uranium dans un réacteur à neutrons rapides (opération complexe),
- l'arrachage au piolet d'un morceau d'anthracite dans

une mine à ciel ouvert (opération simple) *et* la fabrication en laboratoire d'un panneau photovoltaïque au sélénium (opération complexe),

- la récupération d'un gaz naturel s'échappant d'une fissure sédimentaire (opération simple) *et* la fabrication de diester dans une usine transformant par passage successif dans une série d'alambics complexes, des graines de colza cultivés avec des engrais chimiques, récoltés et acheminés avec des tracteurs fonctionnant au gas-oil (opération complexe).

En un mot, l'idée qui prévalait était celle que, grâce à sa maîtrise technique, l'homme ne rencontrerait *jamais* aucun problème s'il décidait de remplacer l'énergie fossile par une autre énergie, et quelque soit la complexité du processus à mettre en œuvre, il lui suffisait de le *vouloir* et, ensuite, de *fabriquer* cette énergie nouvelle. Tout simplement !

Ainsi, très peu d'individus de cette époque comprenaient la différence entre une énergie de stock (ou primaire) et une énergie fabriquée (ou secondaire). Cette erreur de raisonnement à l'échelon planétaire était tellement *énorme*, que nombre d'historiens actuels cherchent encore à expliquer ce phénomène unique dans l'épopée humaine (le lecteur de cet ouvrage, lui, aura toutefois déjà compris les raisons profondes de ce malentendu historique).

N'oublions pas qu'en 2010, lorsqu'on interrogeait l'homme de la rue sur la fin du pétrole, il répondait : « *s'il n'y a plus de pétrole, on aura l'électricité* », sans même se rendre compte que l'électricité était fabriquée avec du pétrole !...

Pire, l'erreur était double ! D'une part, la certitude technique se révéla présomptueuse dans la mesure où, dans beaucoup de domaines les résultats n'atteignirent pas les objectifs espérés, comme par exemple :

- la surrégénération, qui n'aboutira pas,

- la fusion nucléaire, qui ne verra jamais le jour et dont le projet-phare ITER sera abandonné,
- le photovoltaïque, qui n'atteindra jamais les rendements espérés, notamment parce que le sélénium (toxique et polluant par ailleurs) viendra à manquer pour la fabrication des panneaux,
- l'éolien, qui ne pourra jamais sortir de son rôle d'énergie d'appoint,
- les barrages hydrauliques, dont les plus anciens continueront de s'envaser et de diminuer inexorablement en performance,
- etc...

D'autre part, la certitude économique sera démentie par les chiffres comptables, dans la mesure où les énergies secondaires se révélèrent infiniment plus coûteuses que les énergies de stock, une fois que les leurs des subventions gouvernementales se furent dissipés.

La simple logique aurait pourtant dû aider à déchiffrer l'équation falsifiée d'une énergie fossile taxée mais égale en prix de vente à une énergie secondaire subventionnée grâce à l'impôt.

Le bon sens élémentaire aurait pourtant dû aider à comprendre que *quelque chose qu'on fabriquait à l'issue d'un processus complexe* coûterait forcément plus cher (en argent, mais aussi, et surtout, en quantité de matière première utilisée) que *quelque chose qu'on allait simplement récolter dans la nature*.

Mais rien n'y fit et les individus de l'époque durent se résoudre à accepter le fait que la réalité des lois physiques, et notamment celles issues du deuxième principe de la thermodynamique, étaient plus fortes que leurs désirs

humains. Cette croyance aveugle et fatale en la réalisation certaine des phantasmes de l'*homo industrialis*, associée à la présomption sans limite de ses *élites* scientifiques est considérée par les historiens actuels comme l'expression d'un véritable *obscurantisme* beaucoup plus massif que celui qu'on avait pu attribuer à l'homme moyenâgeux, et, en tous cas, largement plus lourd de conséquences.

III.2. *L'émergence d'une nouvelle classe révolutionnaire*

Au début du vingt et unième siècle, le capitalisme était à son apogée. Après l'implosion des pays communistes de l'Europe de l'Est vers 1990 et la conversion du communisme chinois à l'économie de marché, il n'avait plus aucun concurrent sérieux sur l'ensemble de la planète. Le grand triomphateur s'était même payé le luxe de phagocyter son ennemi historique, le socialisme, qui, subissant ainsi une évolution politico-darwinienne, était devenu une simple variable d'ajustement sociale, un organe régulateur des masses associé au capitalisme.

Dans cette société ainsi devenue *socialo-capitaliste* les rôles étaient donc bien distribués, chacun gérant au mieux les intérêts de son propre fonds de commerce politique. D'une certaine façon, nous pouvons dire que qu'il n'existait plus de *classe exploitée* visible, au sens marxiste du terme, puisque les salariés (cf. le prolétariat) avaient engrangé d'innombrables acquis sociaux dans le même temps où les patrons (cf. la bourgeoisie) avaient accumulé de faramineux profits financiers. Acquis sociaux et profits financiers, socialistes et capitalistes, cheminaient donc main dans la main, en assez bon équilibre, sur une ligne qui paraissait ne jamais devoir s'étrécir tant que la croissance pourrait être maintenue à un chiffre positif.

Le concept de *classe exploitée*, ou de *travailleur exploité*, ne faisait donc plus recette dans le discours politique, se voyant irrémédiablement remplacé par la notion de *prise en charge* qui monopolisait désormais le terrain revendicatif ! C'était le nouveau paradigme social d'une civilisation industrielle devenue consensuelle et dont le développement ne semblait pas devoir connaître de limite.

En effet, depuis la fin de la seconde guerre mondiale en 1945, les superprofits capitalistes, rendus possibles par l'abondance de l'énergie fossile bon marché, avaient permis de financer

toutes les *grandes prises en charge* (assurance maladie, chômage, retraites, aide sociale) et de gommer ainsi toutes les aspérités sociales susceptibles de troubler la paix du ménage socialo-capitaliste.

Tout allait donc presque pour le mieux dans la meilleure des sociétés, la plus richissime que l'histoire ait jamais connue. Les capitalistes percevaient leurs profits, les salariés jouissaient de leurs acquis, les retraités touchaient leurs prestations, les sans emplois bénéficiaient de leurs allocations, etc.

Il était pourtant une classe dont personne ne parlait, qui ne manifestait ni se manifestait, et qui échappait à toute prise en charge patronale ou étatique. Une classe que personne ne protégeait, qu'aucun organisme n'assistait et qu'aucun dispositif ne soutenait. Une classe qui n'était certes exploitée par personne (au sens marxiste du terme), mais qui, objectivement, pouvait être qualifiée de *défavorisée* au regard de la palette d'avantages et de garanties dont elle était privée comparativement à toutes les autres. Cette classe défavorisée était celle des *travailleurs indépendants non réglementés*, celle que nous appelons aujourd'hui *travailleurs libres (ou individus agissants)* et qui constituent la classe unique de la société actuelle.

Pour bien comprendre l'émergence du concept de *travail libre* (ou *individu agissant*), il convient de revenir sur le système des professions réglementées qui sévissait à cette époque. Une profession réglementée était une profession contrôlée par des lois locales ou étatiques et régie par une association professionnelle qui en fixait les critères d'accès, évaluait les qualifications et les diplômes des candidates et candidats, et accordait le certificat, le titre réservé ou le permis d'exercice aux candidats qualifiés. La France était championne du monde toutes catégories pour le nombre de ces professions, ces dernières étant avant tout un fruit de son histoire et représentant la forme moderne des communautés de métiers de l'Ancien Régime, avant la révolution de 1789.

Si nous pouvons facilement admettre l'intérêt pour le citoyen d'avoir une garantie déontologique lorsqu'il utilise les services d'un professionnel réglementé, il n'en reste pas moins que ce système restrictif était un système contraire à la liberté d'entreprendre, qu'il freinait le développement économique et qu'il favorisait de fait la création de monopoles générateurs d'injustice sociale.

Et même s'il est vrai que ce système était hérité de l'histoire, il s'était considérablement développé avec la société industrielle durant tout le vingtième siècle et les professions réglementées étaient, en ce début de vingt et unième siècle, beaucoup plus nombreuses qu'au dix huitième siècle. En fait, ce phénomène témoignait magistralement de la maladie infantile de la société *socio-capitaliste* d'alors c'est à dire la déresponsabilisation de l'individu par le réglementarisme tous azimuts.

En termes chiffrés, la France comptait, en 2010, environ 2,3 millions de travailleurs indépendants non salariés contre 23 millions de travailleurs salariés. Le travailleur indépendant avait le choix entre plusieurs statuts juridiques possibles selon qu'il exerçait en nom propre ou en société. S'il exerçait en nom propre il pouvait exercer sous le statut juridique de profession libérale, artisan, ou commerçant. S'il exerçait en société, il pouvait être gérant majoritaire de SARL, ou associé de société en nom collectif.

Sur ce total de 2,3 millions, 800.000 environ exerçaient des professions réglementées. Ces professionnels étaient apparemment indépendants et autonomes, mais bénéficiaient en fait d'une protection contre la concurrence, parfois d'un monopole, voire d'une clientèle captive.

Il restait donc 1,5 millions de travailleurs indépendants exerçant des *professions non réglementées*, que nous nommerons par anticipation et assimilation avec notre dénomination actuelle *travailleurs libres* (ou *individus agissants*) et qui étaient les seuls citoyens à prendre *de véritables risques* dans leur activité professionnelle, mettant souvent en jeu leur

patrimoine personnel pour démarrer, consolider ou soutenir leur emploi.

Ces travailleurs ne bénéficiaient d'aucun *filet de sécurité* en cas d'échec et ne pouvaient pas compter sur une indemnisation en cas de perte d'activité, ni sur aucun recours judiciaire contre les présumés responsables de cette perte d'activité, contrairement aux travailleurs salariés qui bénéficiaient d'assurance chômage et de juridiction prud'homale.

De plus, l'administration fiscale et sociale les considérait à l'identique des travailleurs salariés et ne faisait pas de distinction entre les *revenus salariés* et les *revenus non salariés* pour l'établissement de l'impôt et des prélèvements obligatoires.

Dans notre société actuelle, nous jugerions injuste de traiter de la même façon un revenu obtenu en prenant des *risques financiers*, personnels, commerciaux et judiciaires, et un revenu obtenu sans engager de responsabilité personnelle ou obtenu dans le cadre d'une profession protégée. Cette notion de *prise de risque* qui nous paraît aujourd'hui *fondamentale*, était alors totalement ignorée par la loi et dans le discours politique.

Ces considérations n'intéressaient d'ailleurs personne au début du vingt et unième siècle, à moins qu'elles ne fassent partie des sujets tabous ou politiquement incorrects prudemment enfouis sous la chape de plomb du seul discours médiatiquement recevable.

Posées en terme de revendications putatives, on ne voit même pas de quelle façon celles-ci auraient pu s'exprimer sous forme de tel ou tel mouvement social ayant un semblant d'impact sur le pouvoir politique. Pouvait-on imaginer un seul instant les travailleurs libres faire grève ou bloquer des dépôts de carburant? Ces démarches n'avaient pas de place dans leur culture naissante, car ils avaient appris, de par leurs conditions de fonctionnement de classe, à ne compter que sur eux même et ne rien attendre de l'Etat.

Les *travailleurs libres* étaient par conséquent les seuls individus capables de s'adapter rapidement à la déplétion fossile et minérale, et aux bouleversements économiques que celle-ci allait entraîner.

Cette évidence fut palpable dès que les premiers signes concrets de la décroissance commencèrent à se manifester. Alors que l'immense majorité de la population se tourna vers l'Etat en le sommant d'agir pour rétablir la situation, multipliant grèves et manifestations surréalistes, les *travailleurs libres*, eux, réalistes et pragmatiques, se comportèrent de la même façon que les *individus agissants* d'aujourd'hui, c'est à dire *en faisant avec ce qu'ils avaient*, et non pas *avec ce qu'on aurait pu leur donner*, ou ce qu'ils auraient pu obtenir par la revendication.

Il n'est naturellement pas question de jeter le discrédit sur les travailleurs salariés de cette époque, ni de mépriser leurs luttes sociales avec notre regard d'aujourd'hui, car il est établi que les avantages sociaux arrachés par les travailleurs salariés au patronat et à l'Etat capitaliste pendant toute la période que dura la civilisation industrielle furent dans l'ordre des choses du processus historique. Mais il apparaît néanmoins clairement que la méthode employée pour les obtenir devint progressivement inefficace au fur et à mesure que le contexte de déclin industriel s'installait.

Plus grave, il s'avéra que les masses salariées furent incapables de modifier leur stratégie bien rodée depuis plus d'un siècle, avant qu'elles ne soient acculées à l'évidence de la décroissance économique inéluctable. L'idée fermement enracinée dans les esprits que *tout s'obtient par la lutte sociale* devenait dramatiquement sans objet alors même que le peuple se voyait contraint, face à l'épuisement de la dot terrestre, de diminuer sa consommation, son niveau de vie et son confort.

L'entrée dans cette société de la décroissance subie nécessita de déployer un effort de responsabilité individuelle qui se situait aux antipodes du schéma revendicatif habituel des

travailleurs salariés, mais qui constituait déjà le quotidien des *travailleurs libres*.

Les *travailleurs libres* assumèrent donc tout naturellement le rôle de force vive de la nouvelle société et leur exemple frappa les esprits de la majorité qui était habituée à aspirer aux *prises en charges généralisées* et à refuser les *démarches à risques* non garanties de résultat. Relégués au statut de classe défavorisée dans la société industrielle, les *travailleurs libres* se révélèrent capables de faire face mieux que les autres aux difficiles contraintes qui se profilaient à l'horizon. Ils furent ainsi les premiers à rejoindre les rangs du *Parti pour l'après croissance (PPAC)* et à porter son projet de réorganisation complète du fonctionnement d'une société bientôt privée de l'énergie fossile.

III.3. *La France rejoue 1789*

A certains égards la France de 2050 présentait deux points communs avec celle qui avait fait la grande révolution et sonné le glas de la monarchie : le discrédit (radical) de la caste dirigeante et l'aspiration (diffuse) du peuple à une autre forme de gouvernance. Elle avait néanmoins l'avantage sur sa prédécesseure d'avoir pu tirer les enseignements historiques et politiques de cette période de cinq années (entre 1789 et 1794) où deux forces contraires porteuses chacune d'une vision sociétale différente s'affrontèrent dans un contexte particulièrement exacerbé.

En 1789, un seul point faisait consensus entre ces deux forces contraires : le rejet du pouvoir monarchique. Mais ce rejet prenait une signification différente pour chacune d'entre elles.

Pour les uns, il ne s'agissait que de rejeter la façon dont la monarchie exerçait le pouvoir depuis des décennies, voire des siècles, et un simple ajustement législatif permettant de laisser libre cours à leurs aspirations d'enrichissement financier aurait pu suffire.

Pour les autres, c'était le principe même de la monarchie, l'essence de son pouvoir qui était remis en cause. Il se trouva que les péripéties de l'histoire réunirent, à un moment donné, ces deux forces dans un même élan abolitionniste, mais la suite des événements prouva que le principe monarchique pouvait rapidement refaire surface et accompagner la première faction dans ses projets de développement économique.

Car le fond de la question était bel et bien *économique*, et l'enjeu était bien, déjà, la *croissance*. Une croissance voulue par les forces économique-financières naissantes au sortir du moyen-âge, mais bridée par les lois monarchiques immuablement protectionnistes et conservatrices. Ces nouvelles forces avaient commencé à s'organiser de façon éphémère à partir de 1750, avec le *mouvement physiocratique*,

mais elles se fondirent rapidement dans un plus vaste ensemble posant la recherche du profit financier en tant que valeur suprême. Les représentants de cette tendance pendant la grande révolution française étaient réunis au sein du parti de la *Gironde*, alors qu'en face une autre force politique, *la Montagne*, visait à défendre les intérêts et promouvoir le rôle du peuple dans la nouvelle organisation sociale en gestation.

On connaît l'enchaînement des événements qui amenèrent la chute des montagnards après le 9 Thermidor et la victoire définitive des girondins, et qui allaient permettre l'installation au pouvoir de la caste des marchands. Mais il n'empêche que la mémoire collective conserva néanmoins intact et vivace le souvenir de la désillusion vécue par les masses populaires flouées dans leurs espoirs et ayant finalement agi en tant que levier révolutionnaire pour le seul compte de la bourgeoisie naissante et de son avènement politique.

Cette *révolution volée*, au cours de laquelle on avait pu voir se dérouler le processus historique stupéfiant d'une classe minoritaire utilisant à son profit le rôle moteur de la multitude et prenant la place des anciens maîtres en modifiant simplement leur système de domination, servait de référence, en ce début de vingt et unième siècle, pour les théoriciens de l'après croissance qui s'attachaient à alerter les citoyens sur les risques de récupération de la décroissance inéluctable par les forces de perpétuation de la domination de classe.

Ces militants, dont la plupart étaient sympathisants du PPAC (Parti Pour l'Après Croissance) ne cessaient de rappeler le célèbre discours d'*Emmanuel-Joseph Sieyès* du 7 septembre 1789 devant la jeune assemblée nationale constituante expliquant à ses pairs que la révolution avait été faite, en principe, pour que le peuple fasse lui même les lois (système qu'il dénommait *démocratie*), mais que le peuple n'ayant *ni assez d'instruction, ni assez de temps* pour pouvoir s'en occuper, il fallait oublier la démocratie et instaurer un système qu'il dénommait *gouvernement représentatif* (dont le nom fut

modifié plus tard en *démocratie représentative*), afin de conserver l'impact symbolique du terme démocratie, mais qui, au final, ne *saurait être une démocratie* (selon les propres termes de Sieyès).

Et c'était précisément le risque d'un stratagème similaire que dénonçaient les *théoriciens de l'après croissance* en alertant les masses sur les intentions de la classe croissanciste au pouvoir de revendiquer la légitimité de son maintien pour gérer la décroissance. A l'aube des années 2050, le discours des maîtres du pouvoir pouvait se résumer à ceci : « *la décroissance est inéluctablement en marche, certes, mais nous sommes les plus qualifiés pour gérer cette situation, car elle très complexe et seuls nos experts rémunérés sont capables de trouver les bons ajustements, à l'opposé du citoyen ordinaire qui n'a ni le temps, ni les compétences pour s'occuper de cela* ».

En réponse à cette harangue, le discours des *théoriciens de l'après croissance* se fondait sur le célèbre principe énoncé par Albert Einstein : « *on ne résout pas un problème avec le mode de pensée qui l'a créé* ». Ils expliquaient que le problème de la décroissance inéluctable avait été créé par la pensée économique des croissancistes encore au pouvoir aujourd'hui et que, en application de ce principe imparable, ceux qui avaient créé la croissance n'étaient pas qualifiés pour gérer la décroissance ou, dit en d'autres termes, que le logiciel de gestion dont ils avaient acquis la pratique dans les grandes écoles du pouvoir n'était plus adapté à la situation et que leur esprit était trop formaté pour pouvoir utiliser une autre méthode.

Plus de deux siècles et demi après la révolution de 1789 il apparaissait évident qu'un vide politique s'ouvrait, propice à toutes les alternatives, rendant possible une véritable bascule institutionnelle mais ouvrant, également, la porte à tous types de manipulation. Deux certitudes s'étaient néanmoins bien installées dans l'esprit du peuple :

1. Le système politique représentatif mis en place depuis 1789 était définitivement disqualifié en tant

que système de fabrication de la loi,

2. La loi ne devait être élaborée que par le peuple,
3. Le peuple ne devait pas se laisser voler cet objectif.

Cette aspiration du peuple à être la seule source de la loi rejoignait de fait celle de 1789 tout en s'enrichissant de son échec, ce qui lui permit de décrypter les discours trompeurs et les complots ourdis par tous ceux qui entendaient conserver le même type de pouvoir en l'habillant sous une autre forme.

La première étape de cette *révolution douce* de 2050 fut la réforme de la loi électorale pour la présidence de la république, abolissant le dispositif aristocratique dit des *cinq cent signatures*, réservant le droit de candidater à une minorité de personnes *parrainées* par les seuls élus du système représentatif (députés, sénateurs, maires). Ce principe foncièrement antidémocratique qui garantissait le maintien automatique du système de *gouvernement représentatif* (comme aurait dit Sieyès) était contesté depuis le début des années 2020, notamment par l'intermédiaire de l'association *Recours Constitution* qui s'était donnée pour objectif d'exercer un contrôle citoyen sur la constitution et les lois, et avait initié ses travaux par une analyse critique objective de la loi électorale réglementant le déroulement de l'élection présidentielle. C'est ainsi que *Recours Constitution* était arrivé à la conclusion que cette loi était contraire à la constitution (donc anticonstitutionnelle) et qu'elle devait donc être abrogée.

Plusieurs recours en Conseil d'Etat avaient été déposés, basés sur de volumineux mémoires en requête soigneusement argumentés établissant sans ambiguïté que la loi organique du 16 novembre 1962 qui instituait le système des parrainages n'était pas conforme à la constitution. Ces recours précisaient par ailleurs que cette loi n'avait même pas été validée officiellement par le Conseil Constitutionnel qui, bottant en touche sous la pression des événements de l'époque (guerre d'Algérie et attentat contre le président Charles de Gaulle),

s'était tout simplement déclaré incompétent (fait unique dans l'histoire) validant ainsi de fait ce *putsch législatif*.

La dénonciation de l'anticonstitutionnalité de cette loi, (critique objective s'il en est), rejoignait et s'additionnait à toute une série de critiques plus subjectives portant sur l'éthique et le fondement démocratique de l'élection présidentielle, portées par de nombreux mouvements et même par une partie des médias de masse. C'est ainsi que le Conseil d'Etat, après avoir opposé de multiples rejets successifs, finit par céder devant ces pressions conjointes, et invalida définitivement, en mai 2050, la loi organique sur les parrainages, ouvrant ainsi la possibilité à tout citoyen de se présenter à l'élection présidentielle, rupture de nature révolutionnaire au cœur même du système oligocratique en place.

Parallèlement à cette abrogation, le gouvernement fut contraint de céder également sur une revendication majeure attribuant à chaque candidat et de façon égalitaire l'accès à un organe multimédia d'expression libre l'ILEP (*Infrastructure de Libre Expression Politique*). Cette mesure, tout aussi révolutionnaire que la précédente, était extraite d'un ensemble plus vaste, le *Pacte Démocratique*, proposition de charte élaborée par un think tank citoyen, le "*Groupe de réflexion sur l'avancée de la démocratie*", et visant à établir un ensemble de règles constitutionnelles, législatives ou réglementaires permettant à la pluralité des citoyens une libre diffusion de leurs idées politiques et rendant plus facilement accessible leur participation aux différentes élections.

Cette charte proposait une série de seize mesures législatives, dont les six premières posaient les bases de la création de l'ILEP, organisme dévolu à la réglementation de la propagande électorale et du débat politique, dans les termes suivants :

1. Le service public dénommé *Infrastructure de Libre Expression Politique (ILEP)* a pour objet de mettre à disposition une infrastructure matérielle d'expression

et de diffusion permanente pour tous les groupes politiques qui en font la demande, qu'ils aient sollicité ou non la reconnaissance officielle de parti politique. Cette infrastructure matérielle comprend un équipement technique de chaîne TV, de chaîne radio, de chaîne internet de quotidien presse et d'un réseau dense de salles municipales, incluant la fourniture des canaux de diffusion, ainsi que des techniciens de maintenance, à l'exclusion de tout journaliste.

2. En période de votation électorale ou référendaire, le service public de l'*Infrastructure de Libre Expression Politique* fournit, additionnellement, une plateforme internet sur laquelle tous les candidats sont autorisés à déposer leurs documents de propagande numérisés dans un format préétabli par l'*ILEP* ou numérisés par l'*ILEP*.
3. Une stricte égalité d'accès aux équipements de ce service public en temps et en espace est garantie à chaque groupe politique déclaré, quelque soit son importance numérique ou les résultats obtenus lors des différentes élections. Tous les groupes politiques membres de l'*ILEP* ont à leur disposition un quota égal en temps et en espace pour chacun des canaux de diffusion. Les groupes politiques ont la faculté d'utiliser tout ou partie de ces quotas.
4. La moitié au moins de l'espace attribué à chaque groupement doit être consacrée au débat contradictoire.
5. Chaque mouvement est tenu de répondre favorablement à toute demande de débat. Chaque mouvement est libre du choix des personnes qui vont le représenter et utiliser son temps de parole.
6. Le service public de l'*ILEP* est géré techniquement par le ministère de l'intérieur, mais sous le contrôle d'une Commission *Contrôle de la Vie Politique* (CCVP) composée paritairement de 50 citoyens et de 50 membres de l'*ILEP*.

Ces six mesures sont présentées ici sous forme synthétique et résumée. Le texte complet du Pacte démocratique peut être consulté sous sa forme plus détaillée en annexe 1.

III.4. L'élection présidentielle française de 2050

A la suite de la réforme législative abrogeant le système des parrainages et instituant l'*infrastructure de libre expression politique (ILEP)*, l'élection présidentielle de mai 2050 vit la victoire d'un candidat citoyen, lui même porte parole du *Parti Pour l'Après Croissance*.

Il est important de rappeler que ce parti se distinguait de la plupart des mouvements politiques de l'époque par le fait qu'il avait toujours refusé, depuis sa création en 2020, de solliciter sa reconnaissance officielle en tant que parti politique et de se soumettre aux obligations juridiques et financières liées à cette reconnaissance. Mais cette distinction avait désormais perdu toute signification depuis la réforme de début 2050 qui permettait désormais aux groupements politiques de se constituer librement, aux candidats citoyens de se présenter librement à tout type d'élection et d'être soutenu librement par tout parti.

Le candidat vainqueur avait inscrit une seule mesure à son programme : le *déclenchement d'un référendum proposant de modifier la constitution* dans les termes énoncés par le *Programme pour une société de l'après croissance*. Il avait été élu en pleine connaissance de cause par le peuple avec plus de 70% des voix et c'est en toute logique que, trois mois plus tard, la nouvelle constitution fut ratifiée par un score similaire.

Le *Programme pour une société de l'après croissance* était fondé sur une double hypothèse traitée en tant que *postulat fondamental de la décroissance*, à la fois politique et physique. La composante politique de ce postulat fondamental énonçait la consubstantialité de la croissance avec la démocratie représentative (dénommée *oligocratie*), tandis que sa composante physique énonçait l'inéluctabilité de la décroissance industrielle du fait de l'application des lois de la science physique. En conséquence, il proposait un cadre juridique susceptible de gérer de façon optimale la prochaine société contrainte, matérialisé par un schéma global et complet de révision du corpus législatif, c'est à dire de la

constitution et, accessoirement, des codes juridiques.

Ce programme était différent des habituels programmes politiques dans la mesure où il n'était pas constitué d'un catalogue de mesures particulières pouvant être incorporées ici ou là dans le système actuel, mais qu'il se présentait, au contraire, comme un ensemble indissociable devant être considéré comme un tout et destiné à remplacer la constitution en vigueur dans son intégralité. Le contenu de ce vaste programme constitutionnel figure en annexe 2, mais ses grandes lignes sont développées dans le chapitre suivant.

III.4.1. Les grandes lignes de la constitution de 2050

III.4.1.1. Institutions

Pouvoir législatif : Le pouvoir d'élaborer les règles coercitives, c'est à dire la loi prise en tant que terme générique, est le pouvoir suprême. Ce pouvoir ne peut être exercé que directement par le peuple, à l'exclusion de toute forme de représentation. Ainsi, l'assemblée nationale et le sénat sont supprimés, l'ensemble des citoyens devenant la source unique de la loi. Cet ensemble exerce le pouvoir législatif et délègue la fonction exécutive à une entité bureaucratique dénommée *Etat* selon un mandat impératif. Chaque citoyen peut proposer la création, la modification ou l'abrogation d'une loi ou d'un article de la Constitution. L'élaboration de la loi comprend 4 phases : l'initiative, la présentation, le débat et la votation. La phase d'initiative relève de la société civile. Les phases de présentation, débat et votation se déroulent au sein d'assemblées citoyennes locales, nommées agoras.

Parcours législatif : Il est créé une agora par tranche de 3.500 électeurs. Des séances sont consacrées au débat d'idées, d'autres aux projets de loi, d'autres à la discussion et d'autres au vote. Les projets de lois peuvent être déposés depuis n'importe quelle agora.

Quorums : Un projet de modification de la loi doit recueillir 50.000 signatures de citoyens majeurs pour être présenté aux

agoras, à la discussion et au vote. Il est adopté à la majorité des votants, sous réserve d'une participation d'au moins la moitié des citoyens. Un projet de modification de la constitution doit recueillir les signatures de 1% des citoyens majeurs pour être présenté aux agoras, à la discussion et au vote. Il est adopté à la majorité des citoyens majeurs.

Fonction exécutive : La fonction exécutive, dénommée Etat, est assurée par un ensemble de fonctionnaires dirigé par un *gouverneur exécutif* élu par les agoras tous les 5 ans au scrutin de liste sur la base d'un programme et d'une liste nominative de ministres. Le gouverneur exécutif est révocable dans les mêmes conditions qu'une modification de la constitution, en cas de non-respect prouvé de son programme. Tout citoyen peut présenter sa candidature dès lors qu'il recueille les signatures de 50.000 citoyens majeurs. Il n'entre pas dans les attributions de la fonction exécutive d'élaborer des règles coercitives qu'elles quelles soient. La fonction exécutive est soumise au pouvoir suprême, c'est à dire au pouvoir législatif.

Liberté de constitution et égalité de traitement pour tous les groupes politiques : Une stricte égalité d'accès aux équipements du service public de l'infrastructure de libre expression politique (ILEP) en temps et en espace est garantie à chaque groupe politique librement constitué.

Collectivités locales : Elles ne sont plus administrées par des élus locaux mais par des mandataires contrôlés par les agoras du territoire. Les projets sont soumis aux mêmes conditions que les projets de loi, selon une assiette calculée sur la base de la population locale concernée.

Responsabilité des dirigeants : Le gouverneur exécutif et les membres du gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions, des crimes ou délits au moment où ils ont été commis.

III.4.1.2. Services publics

Secteur public marchand : Il est constitué des entreprises à forte empreinte écologique. Les activités couvertes sont pour l'essentiel l'énergie, la sidérurgie, la construction automobile,

aérienne, navale, ferroviaire, le BTP et la pétrochimie, .

Le secteur public non marchand : Il comprend la santé, l'enseignement, la sécurité intérieure et extérieure, la justice, les transports urbains et péri-urbains, l'infrastructure de l'information politique, la fourniture d'eau et d'énergie, le patrimoine historique, les services funéraires, la gestion du territoire et la gestion des structures de Pouvoir Citoyen. Les services relevant de ce secteur sont entièrement gratuits de plein droit pour tout citoyen.

Financement de l'Etat : Suppression de toute forme d'impôt. Les bénéficiaires du secteur public marchand financent le secteur public non marchand.

III.4.1.3. Sol et propriété

Sol national : Il est propriété collective, appartient en parts égales virtuellement à chaque citoyen majeur et génère à chacun un revenu locatif dans la limite d'un tantième recalculé chaque année.

Redistribution du patrimoine : Dès la mise en application de la nouvelle constitution, une redistribution générale des patrimoines est opérée selon des modalités déterminées par une commission composée de citoyens tirés au sort et placée sous le contrôle des agoras. Cette redistribution générale n'a lieu qu'une fois.

Biens non transmis du vivant du propriétaire : Ils sont liquidés par la collectivité après le décès du propriétaire. Une commission fixe un prix et procède à la vente en donnant priorité aux descendants, à enchère égale. Le fruit de la vente des biens non transmis est redistribué chaque année, à parts égales, à tous les citoyens.

III.4.1.4. Système financier

Monnaie : La création monétaire par les banques privées est abolie. L'Etat émet une monnaie basée sur l'or. Une monnaie virtuelle d'échange, sans création monétaire, est gérée par l'Etat dans le cadre d'une Banque d'échange. Toutes les monnaies libres sont licites mais ne sont pas garanties par

l'Etat.

Banque Nationale : Elle octroie une prime de démarrage d'activité, en monnaie d'échange, à chaque citoyen entrant dans la vie active et lui reverse les revenus du sol (tantième) ainsi que la répartition des successions.

Crédit : Le crédit monétaire porteur d'intérêt n'est plus garanti par l'Etat (donc aboli de fait)

III.4.1.5. Solidarité

Ateliers Nationaux : tout citoyen peut intégrer de plein droit ces établissements qui fournissent un hébergement, une nourriture et un pécule mensuel d'environ 500 euros en contrepartie d'un travail adapté.

III.4.1.6. Economie

Statut juridique de l'entreprise : Toute activité économique peut être entreprise librement par tout citoyen, en tant que personne physique. La personnalité morale est abolie.

III.4.1.7. Vie civile

Nationalité : La nationalité est acquise lorsque les deux parents sont français et après 10 ans de résidence continue dans le cas contraire. Lorsqu'un seul parent est français, la nationalité est acquise de façon provisoire jusqu'à 14 ans. Aucun français ne peut cumuler sa nationalité avec une autre.

Scolarité : Sous condition de la réussite à un examen, un droit universel aux études de 10 ans est ouvert à tout citoyen. Ce droit peut être exercé à tout moment de la vie active.

Santé : Aucun traitement médicamenteux ne peut être obligatoire. Le service public de la santé s'engage à proposer une offre thérapeutique diversifiée comprenant obligatoirement la phytothérapie.

Natalité : Les aides à la natalité sont abolies, dont les allocations familiales et les aides à l'enfance.

III.4.1.8. Culture

Patrimoine national : L'entretien du patrimoine historique et culturel de la collectivité est assuré par les Ateliers Nationaux.

Propriété intellectuelle : La paternité d'une œuvre de création est garantie par l'Etat, mais elle peut être librement copiée, dupliquée et diffusée sous réserve de comporter le nom de l'auteur initial.

Oeuvres de création : Le service public de la culture organise un Grand Marché de l'Art annuel. Dans le cadre de ce Grand Marché de l'Art, des créations culturelles sont acquises par le service public d'après les votes des citoyens visiteurs et dans le cadre d'un budget déterminé.

III.4.1.9. Environnement

Compostage et assainissement : Le compostage des déchets alimentaires et la récupération des déjections humaines sont assurés par un dispositif public gratuit. L'accès au réseau des égouts est condamné.

Agriculture : L'agriculteur est locataire de la collectivité. Aucun recours aux intrants de synthèse n'est autorisé. La vie animale, le végétal, le minéral ne peuvent être brevetés.

III.4.1.10. Relations extérieures

Immigration : Toute personne étrangère peut circuler, s'installer et exercer toute activité professionnelle librement en France. Ces personnes n'ont ni droit de vote, ni accès aux Ateliers Nationaux, ni aux services publics de façon gratuite pendant les cinq premières années de leur résidence cumulées. Ils ne bénéficient pas des revenus du sol.

Défense nationale : En cas d'agression extérieure ou de catastrophe naturelle la défense du territoire est assurée par une armée défensive permanente.

Neutralité : la France est un pays neutre sur le plan des relations internationales Cette neutralité interdit toute intervention militaire extérieure hormis dans le cadre du pacte défensif entre pays neutre. Lorsque la durée de

l'intervention excède quatre mois, le Gouverneur exécutif soumet sa prolongation au vote des agoras.

Union européenne : Les représentants européens sont nommés par le gouvernement et révocables par les agoras. Le Gouvernement soumet aux agoras les projets d'actes législatifs de l'Union européenne. Tout projet de loi d'adhésion d'un État à l'Union européenne est soumis au vote des agoras. La République peut décider de sortir de l'union européenne si un projet de loi abrogeant le Titre III.9 est adopté par les agoras.

III.5. *Le post croissancisme français fait tache d'huile*

Avec la bascule institutionnelle de 2050, la France était le premier pays à entériner définitivement la fin de la croissance et à s'installer résolument dans une gestion de la décroissance inéluctable. Mais cette bascule nationale ne faisait que traduire les aspirations sous-jacentes des peuples du monde entier face à une réalité de plus en plus aveuglante qui n'allait pas tarder à se matérialiser par des révolutions juridiques similaires au bouleversement français.

Contrairement à ce qu'avaient pronostiqué, au début du vingt et unième siècle, les décroissants technocrates inconsciemment inféodés au grand capital, on n'assista pas à une décrue industrielle organisée dans le cadre d'une planification conçue par des *gouvernants élitaires* déclarant officiellement vouloir agir *pour le bien du peuple*, mais, au contraire, à la résultante d'un ensemble de forces économiques, politiques et sociales déclenchées aléatoirement par la déplétion fossile qui faisait émerger une *intelligence collective* nouvelle chez des populations appelées à prendre progressivement le pas sur les prérogatives de *l'Etat tout puissant*.

C'est ainsi que la deuxième partie du vingt et unième siècle marqua, dans la plupart des pays développés, le déclin des technocrates de tous bords, qu'ils soient d'obédiences politicienne, économique, sociale ou écologique.

De même qu'on assistait à l'effondrement du mythe de la *croissance infinie* (et par la même de son avatar le *développement durable*), on voyait, pour le plus grand soulagement des individus opprimés, disparaître enfin les taxeurs, régulateurs, réglementaristes, planificateurs, législateurs, et autres échafaudes de matrices économiques en bureau confiné.

Ce processus irréversible de remplacement des Etats politiciens par des états gestionnaires s'accompagna de la transformation progressive du métier d'homme politique qui,

depuis déjà la moitié du vingtième siècle ne relevait plus que d'une technique marketing consistant, dans un premier temps, à identifier et cristalliser les désirs préconscients des populations grâce aux sondages d'opinions, et, dans un deuxième temps, à savoir enclencher rapidement la marche arrière lorsqu'une mesure mal fagotée apparaissait finalement contraire à la volonté du plus grand nombre. Les politiciens de l'ex-civilisation industrielle furent ainsi remplacés par des gestionnaires au service unique de l'intérêt public et contrôlés par le peuple assemblé.

Par ailleurs, la fin des ressources fossiles et par voie de conséquence, la rareté et la cherté de l'énergie furent des facteurs déterminants de la montée en puissance de la responsabilisation individuelle. L'individu de base, appelé à se débrouiller avec moins qu'avant et sans le parapluie d'un *Etat-providence* en situation de faillite, fut amené à raisonner sans passer obligatoirement par la case *Etat*.

C'est ainsi que l'entité étatique, en perdant l'essentiel de son pouvoir coercitif et autocratique, fut progressivement rétrogradée dans un rôle de gestionnaire avisé placé sous le contrôle de l'intelligence collective.

De nouvelles doctrines politiques emboîtèrent le pas de cette évolution spontanée des masses, tirant les leçons du socialisme et du capitalisme défaits. Le déclin des macrostructures, qu'elles soient d'inspiration bureaucratiques ou financières ouvrit une voie royale à la dissémination de microstructures flexibles, individuelles et locales.

Pour la première fois dans l'histoire des sociétés humaines, l'Etat était mis en face de ses responsabilités, jugé sur ses résultats et sommé de s'autofinancer sans avoir la possibilité de recourir à l'impôt.

La constitution française de 2050, véritable révolution juridique au travers de ses 116 articles, traduisait en réalité cinq grandes idées-forces :

1. La fabrication de la loi ne peut émaner que du peuple assemblé
2. La bureaucratie exécutive (gouvernement central et

mandataires locaux) peut être contrôlée par le peuple assemblé

3. L'activité économique, hormis les services publics marchands, ne peut être menée que par des personnes physiques
4. La création monétaire est basée sur l'étalon-or
5. Le crédit monétaire porteur d'intérêt est aboli

Ces cinq grands principes furent intégrés par la quasi totalité des constitutions de la planète avec toutefois des déclinaisons particulières selon les spécificités culturelles de chaque nation et avec plus ou moins de rapidité selon l'importance de leurs reliquats de ressources naturelles finies, dans un contexte global de démondialisation accélérée.

III.6. *La démondialisation s'opère à marche forcée*

Si le parcours de la mondialisation avait été soumis aux changements des volontés politiques qui avaient, à partir du milieu du dix neuvième siècle, rythmé l'évolution du processus, ce dernier n'aurait toutefois pas été possible sans le développement de la société industrielle, notamment des transports intercontinentaux, et finalement, de la disponibilité illimitée en énergie issue des ressources naturelles finies. Ces deux critères réunis, politiques et énergétiques, avaient donc conditionné le phénomène de mondialisation, mais il est clair que sans le pétrole il n'y aurait pas eu de mondialisation.

Jusqu'à la fin de la *Grande Conférence*, soit en 2050, la mondialisation survivait encore, du fait de la volonté politique affichée par la *GF* et de la continuité de la disponibilité globale en pétrole prévue par les accords, mais elle déclinait, année après année, au fur et à mesure que se rapprochait l'échéance fatidique de la fin du pétrole.

A partir de 2050, les bris conjoints du rêve du nucléaire et de celui des énergies alternatives accélèrent singulièrement le processus de démondialisation car la volonté politique n'y était plus, mais surtout le carburant indispensable à son fonctionnement avait cessé d'être disponible. L'aviation avait vécu et la marine commerciale commençait de se remettre à la voile après que les dernières chaudières eurent fini d'expirer, rongées par l'utilisation des ultimes mauvais lignites.

En réalité, la non-disponibilité de l'énergie nécessaire au maintien de la mondialisation n'était pas encore due à son épuisement, mais plutôt à sa rétention par les quelques pays qui possédaient son reliquat, notamment sous forme de charbon. En effet, si avant 2050 (date de la fin de la *Grande Conférence*), les pays producteurs de charbon avaient volontiers compensé la baisse de la production de pétrole et de gaz par la fourniture aux autres pays consommateurs des quantités de charbon nécessaires, leur politique commerciale changea radicalement après 2050 car leurs opinions publiques ne comprenaient plus la raison de se dessaisir de la seule

ressource qui allait leur permettre de conserver encore un certain temps leur niveau de confort matériel, et notamment de produire l'électricité pour l'éclairage, le chauffage des habitations et le fonctionnement des machines industrielles.

C'est ainsi que les cinq pays possédant à eux seuls plus de 80% des réserves de charbon de la planète, à savoir les États-Unis (28,6%), la Russie (18,5%), la Chine (13,5%), l'Inde (12,0%) et l'Australie (8%) finirent par décider chacun individuellement, sans qu'une quelconque entente tacite ait pu être identifiée, de garder leurs réserves pour eux-mêmes et de ne plus les exporter. Cette option n'allait pas de soi car, dans chacun de ces pays, les commerçants de la filière poussaient à l'exportation de la précieuse ressource en escomptant les importants profits financiers issus d'un tel marché spéculatif au sein duquel la demande explosait littéralement par rapport à l'offre.

Mais la révolution juridique française de 2050 commençait d'ouvrir les yeux aux différents peuples extérieurs et les opinions publiques de ces cinq pays jugèrent que l'intérêt général était de conserver la seule et dernière ressource énergétique disponible pour combler les besoins de la population intérieure, plutôt que de l'échanger contre des devises financières dont la valeur réelle se trouvait par ailleurs de plus en plus menacée chaque jour.

La problématique de l'échange se compliquait encore par le fait que les pays demandeurs se trouvaient dans l'incapacité de proposer autre chose que de la monnaie en paiement de la ressource charbon, par exemple une autre matière première ou produit manufacturé dont les pays charbonniers auraient ressenti un besoin supérieur à celui de leur ressource au point qu'ils puissent être tenter de l'échanger.

Enfin, et pour couronner le tout, le coût énergétique du transport putatif du charbon s'avérait de plus en plus prohibitif pour qu'une expédition lointaine puisse être envisagée, sans compter que les moyens de transports adaptés (trains principalement) commençaient d'être atteints par la vétusté.

C'est ainsi qu'à partir de 2060, et dans un ordre dispersé, les

cinq pays composant l'EURCIA : Etats Unis, Russie, Chine, Inde, Australie, auxquels il conviendrait d'ajouter dans une moindre mesure l'Afrique du Sud, la Serbie, l'Ukraine et le Kazakhstan (ces deux derniers ayant été néanmoins absorbés par la Russie avant 2030) commencèrent à réduire leurs exportations de charbon et qu'à l'aube de 2070, le reste du monde se retrouva privé d'énergie substantielle et fut contraint d'amorcer un retour à une économie artisanale.

- IV -

**Le retour de la société
artisanale
(2070/2090)**

IV. Le retour de la société artisanale (2070/2090)

En 2070, la population mondiale était retombée à un peu plus de 3,5 milliards d'humains, sous les effets conjugués de la décroissance médicale, de la diminution de la production alimentaire et de la baisse de la fécondité. Au plan économique, le monde était grosso modo partagé en deux : ceux qui possédaient du charbon, à savoir l'EURCIA plus quelques petits pays, et ceux qui n'en possédaient pas, c'est à dire tous les autres. Mais d'un côté comme de l'autre, deux grandes réalités finissaient de s'imposer : l'enterrement définitif du mythe des énergies alternatives et la raréfaction inéluctable de la matière.

IV. 1. *L'enterrement définitif du mythe des énergies alternatives aux hydrocarbures*

IV.1.1. *Le contexte général*

Les hydrocarbures avaient été le moteur déterminant de la croissance depuis 1850 et la déplétion non contestable de leurs réserves dans l'écorce terrestre avait suscité un certain nombre de rêves techno-scientistes dans l'espoir de perpétuer cette même croissance après leur disparition complète. Tous ces rêves particuliers procédaient en réalité d'un mythe global : celui de la *force prométhéenne* de l'espèce humaine trouvant toujours quelque chose pour aller plus loin dans le domaine de la technique.

De fait, en cette fin de vingt et unième siècle, on constatait que la propension ancestrale de l'homme à fonder ses pratiques sur l'adhésion à certains *mythes* censés assurer la cohésion de la collectivité, n'avait pas été abolie par l'avènement de la civilisation industrielle, bien au contraire, car les mythes antiques et désuets du passé avaient été remplacés par des mythes modernes et plus sophistiqués, mais tout aussi agissants sur les comportements humains, comme l'avait remarquablement analysé Roegen dans son ouvrage *Energy*

et *Economic Myths* paru en 1975. L'un d'entre eux était d'ailleurs ainsi exprimé par l'auteur : « *Le mythe de l'homme réussissant toujours à trouver de nouvelles sources d'énergie et de nouveaux moyens de les asservir à son profit. Résumé par la phrase : Quoi qu'il advienne, nous trouverons bien [toujours] quelque chose* », mythe fondateur de la *volonté de croissance*, elle-même constitutive du comportement de l'homme moderne, régissant aussi bien ses aspects biologiques, que physiologiques, évolutifs, sociaux, religieux, psychologiques, géographiques et montrant clairement que, prise en tant que mythe global, elle peut (et doit) être considérée comme une donnée anthropologique. Or, les sociétés sacralisent par le mythe tout ce qui leur paraît essentiel et cette relation permanente du mythe avec le sacré a d'ailleurs été soulignée par tous les anthropologues.

Ce mythe de l'énergie illimitée était également renforcé par une confusion remarquable, dans l'esprit du grand public, entre les notions d'énergie et de *technologie*, alimentée, il est vrai, par l'omniprésence (et omnipotence) du discours scientifique ambiant. Cette confusion procédait de la confrontation entre la finitude des ressources naturelles énergétiques et l'infinitude des ressources du cerveau humain, ces dernières étant ainsi capables de suppléer, voir de remplacer, les premières. Joseph Schumpeter, ancien professeur de Roegen à Harvard en 1934, avait déjà mis en garde les économistes sur cette confusion en opposant croissance et développement, deux artefacts, selon lui, différents et non nécessairement consubstantiels : « *Il y a croissance économique lorsque augmente la production par habitant des types de biens courants, alors que le développement signifie l'introduction des innovations techniques (la technologie)* »

Cette question de la technologie avait par ailleurs tout particulièrement retenu l'attention de Roegen qui, de son côté, écrivait ceci :

« *Pour comprendre la vraie nature de la crise de l'énergie et être en mesure d'imaginer son dénouement le plus probable, il faut écarter les innovations éblouissantes, mais subsidiaires, pour découvrir celles qui ont représenté un réel progrès technique. Aussi surprenant que cela puisse paraître, dans toute notre évolution*

technologique il n'y a eu que deux innovations vraiment cruciales

- *Prométhée 1 : Le Feu : c'est une conversion qualitative de l'énergie, à savoir la conversion d'une certaine forme d'énergie chimique en énergie calorifique.*
- *Prométhée 2 : La Machine à vapeur : c'est également une conversion qualitative, à savoir la conversion de l'énergie calorifique en énergie motrice.*

Roegen ajoutait également :

« L'histoire économique confirme un fait assez élémentaire, à savoir que les grands bonds du progrès technologique ont généralement été déclenchés par la découverte de la maîtrise d'une nouvelle forme d'énergie accessible. Par ailleurs, un grand bond dans le progrès technologique ne peut se matérialiser sans que cette innovation soit suivie d'une grande expansion de l'extraction minière. Même un accroissement substantiel dans le rendement de l'utilisation de l'essence comme combustible serait bien peu de chose en comparaison d'une multiplication des riches champs pétrolifères connus. »

Toutes ces considérations prémonitoires furent régulièrement confirmées au fur et à mesure que l'énergie fournie par les hydrocarbures commençait à se raréfier, et les *homos industrialis* furent amenés à valider deux principes liés et déterminants :

1. Une technologie existante ne peut se développer sans la présence de ressources naturelles finies
2. Une technologie future ne peut émerger sans la présence préalable de ressources naturelles finies

Dès lors, le mythe prométhéen se mit à tourner à vide. Les innovations technologiques roegeniennes Prométhée 1 et Prométhée 2 semblaient condamnés à ne pas avoir de suite, faute de ressources naturelles finies pour les alimenter. En terme plus trivial, la croyance populaire que *la technologie peut créer de l'énergie ex nihilo* fit long feu. La fin du mythe technologique prit des contours différents dans chaque domaine particulier mais elle fut effective pour tous et ne souffrit pas d'exception, ainsi que nous allons le voir dans les chapitres suivants.

IV.1.2. Le nucléaire

La fission nucléaire

Energie alternative par excellence, historiquement placée en tête des substituts aux hydrocarbures, présentée en tant que sauveur de la civilisation industrielle depuis le début du vingt et unième siècle par un certain nombre de technocrates écolos-croissancistes, comme JM. Jancovici par exemple, adulée par les marcheurs pour le climat de cette époque pour sa non-production de gaz à effet de serre, le nucléaire de fission entrevoyait néanmoins sa fin de vie au début des années 2070. Les réserves d'uranium 235 étaient épuisées, la technique de surrégénération utilisant l'uranium 238 n'avait pu être maîtrisée, les travaux de maintenance et de démantèlement peinaient à s'effectuer dans un contexte de délitement du tissu industriel global. Après le fiasco de la politique tout-nucléaire du *laboratoire français* (voir chap. II.5) le monde s'apprêtait à refermer la parenthèse de la fission atomique.

La fusion nucléaire

Si la fission nucléaire représentait un avenir salvateur crédible (le *parachute ventral* de la décroissance selon l'expression célèbre de JM Jancovici), la fusion nucléaire, elle, faisait office de rêve éveillé pour les *croissancistes définitifs*, c'est à dire tous ceux qui pensaient que l'homme allait découvrir bientôt une énergie indéfiniment disponible. Le *projet international ITER* était le socle de cette croyance, avec pour objectif de transformer une aspiration religieuse ancestrale en réalité scientifique tangible pour le temps présent. Version modernisée de la multiplication des petits pains, la fusion nucléaire visait à reproduire en laboratoire la réaction physico-chimique se déroulant à l'intérieur du soleil, ni plus ni moins. C'est dire l'immensité du péché d'orgueil perpétré par l'homme en ce début de vingt et unième siècle et à quel point d'aveuglement il en était arrivé en terme d'évaluation des domaines de son possible. Le projet ITER, installé en France (pays emblématique de la fission) depuis 2007 à Cadarache, avait été porté par un petit groupe de physiciens représentant la communauté scientifique des chercheurs en

fusion nucléaire, qui grâce une habile désinformation du grand public s'étaient assuré le maintien d'un financement public substantiel par un consortium de 35 pays.

Bercé par l'objectif final de multiplier par dix l'énergie de sortie par rapport à l'énergie d'entrée, c'est à dire de produire dix fois plus d'énergie qu'il n'en consomme pour son fonctionnement, ITER avait déjà engouffré 50 milliards d'euros en 2020 et diffusait des communiqués de victoire, à chaque fois qu'il parvenait à réaliser pendant une ou deux secondes le phénomène de fusion nucléaire. Il annonçait par ailleurs une mise au point définitive d'un prototype de *réacteur Demo*, énorme machine bourrée de métaux divers et d'aimants supra-conducteurs, vers 2050 et une mise en série aux horizons 2070.

Mais la réalité fut toute autre car, entre 2020 et 2050, la propagande flatteuse des fusio-scientifiques ne résista pas aux résultats expérimentaux de l'ITER de Cadarache, qui révéla peu à peu que le Graal du « *un multiplié par dix* » était largement inatteignable. ITER, qui entendait démontrer qu'avec son plasma auto-entretenu, le réacteur générerait une amplification d'un facteur dix, soit cinquante mégawatts (MW) en entrée et 500 mégawatts en sortie, dut progressivement se rendre à l'évidence que son bilan thermique s'approchait en réalité de zéro. En effet, il s'avérait qu'au moment des tirs de plasma, pour produire ces cinquante mégawatts de chaleur qui devaient être injectés dans le *tokamak* (nom du réacteur ITER), et compte tenu de toutes les infrastructures présentes sur le site, des systèmes de chauffage et des pertes énergétiques, ITER consommait lui-même entre 300 et 500 mégawatts, c'est à dire presque autant que l'énergie qu'il était censé produire. Et cela sans compter l'énergie grise du réacteur, c'est-à-dire l'énergie nécessaire à la production de tous ses composants, de leur acheminement, etc.

Par ailleurs, et ceci dès 2050, la plus grande partie des 35 pays émergeant au budget faramineux nécessaire à la poursuite des essais sur le site de Cadarache se retirèrent du consortium par manque de liquidités et sous la pression de

leurs opinions publiques qui réclamaient une affectation de l'argent public dans des services plus concrets et immédiats. Seuls les cinq pays qui allaient bientôt former l'EURCIA, restèrent membre encore un certain temps mais finirent par abandonner complètement le projet aux environs de 2060.

Enfin, et surtout, il apparut que, si la disponibilité du combustible dédié à la fusion nucléaire (deutérium, tritium) semblait assurée pour une durée suffisamment longue, celle des nombreux métaux nécessaires à la construction des réacteurs l'était beaucoup moins, voire pas du tout. Le principe de la réaction de fusion dans le tokamak d'ITER nécessitait en effet de confiner un plasma porté à plus de 150 millions de degrés celsius au moyen de gigantesques champs magnétiques produits à partir de 10.000 tonnes d'aimants supraconducteurs, dont les bobines étaient faites de deux alliages de métaux précieux : le niobium-titane et le niobium-étain, la quasi-totalité des réserves de niobium étant pratiquement confinées dans un seul pays : le Brésil.

IV.1.3. L'éolien

Présenté en ce début de vingt et unième siècle comme une énergie nouvelle, le vent est en réalité une des énergies les plus anciennement exploitées par l'homme, notamment depuis l'an 700 avant notre ère en Perse, avec les plus anciennes machines à vent attestées, installées dans le bassin de Sistan (contrée aride d'Iran et d'Afghanistan). Ces machines étaient non orientables et munies de pales adaptées au vent dit de *cent vingt jours* soufflant en continu dans la région.

Promues également en tant que convertisseurs énergétiques non polluants, les éoliennes se révélèrent, bien au contraire, graves facteurs de pollution auditive, de nuisance visuelle et engins de mort pour les milliers d'oiseaux migrateurs qu'elles découpaient méthodiquement en fines lamelles non comestibles. Les habitants des plaines et côtes maritimes se mobilisèrent en masse contre ces monstres considérés à juste titre comme des aberrations d'un point de vue écologique. De

plus ces éoliennes étaient fabriquées à partir de matériaux dits *terres rares* dont la mise en œuvre était extrêmement toxique et polluante et la disponibilité non garantie dans le temps.

Dans la réalité, les éoliennes fabriquées principalement en Chine à partir de matériaux composites issus du pétrole et de terres rares se révéleront ingérables et irréparables dès que ces ressources furent épuisées, c'est-à-dire après 2050. Les vastes étendues défigurées par les horribles hélices se transformèrent alors progressivement en champs de ruines chaotiques après que les monstres de plastiques se fussent écroulés les uns après les autres sans espoir de ré-érection possible et exhibassent leurs reliquats tordus comme le plus édifiant témoignage de la mégalomanie technocratique des énergéticiens du début de ce siècle.

IV.1.4. Le solaire

Tout comme pour l'éolien, l'utilisation de l'énergie solaire remonte à l'antiquité. Les Grecs allumaient en effet la flamme olympique grâce à un système de miroirs captant les rayons du soleil et les égyptiens l'utilisaient pour faire la cuisine.

Présenté également comme non polluant, les dispositifs de capture solaire photovoltaïque étaient fabriqués à partir de métaux très toxiques tels le cadmium et le sélénium, qui étaient, comme les éoliennes, fabriqués principalement en Chine, ce qui déportait sur ce pays le problème de la gestion sanitaire du personnel affecté à leur assemblage.

D'un point de vue technique, la fabrication des panneaux, ainsi que leur démantèlement en fin de vie (vingt ans) demandaient beaucoup d'énergie et le problème du recyclage des éléments toxiques n'était pas réellement maîtrisé. Ceci fut confirmé après 2050, plaçant ainsi la maintenance et le recyclage des panneaux solaires photovoltaïques sensiblement au même niveau de risque polluant que les centrales nucléaires.

Par ailleurs, les métaux déjà cités pour le photovoltaïque et

ceux nécessaires à la fabrication des panneaux thermiques (fer, cuivre, aluminium) furent rapidement épuisés et les opérations prévues de recyclage ne purent s'effectuer faute d'énergie suffisante.

C'est ainsi que le rêve bureaucratique de la production d'électricité à grande échelle par des champs géants de panneaux défigurant à jamais la nature, fit long feu, de même que celui d'une aviation solaire de ligne portée par une flotte d'aéronefs bâtis sur le modèle du gadget *Solar Impulse*.

Enfin, il faut préciser que l'attractivité du solaire (ainsi que celle de l'éolien, dans une moindre mesure) était fondée, notamment en France, sur une fiscalité ponctuellement avantageuse masquant la réelle rentabilité d'une source d'énergie tributaire de la présence d'éléments extérieurs non maîtrisables par l'homme (soleil, vent) lui conférant un caractère intermittent, et donc aléatoire compte tenu de l'impossibilité de stocker l'électricité. De fait, la non rentabilité structurelle de ce type d'énergie devint patent lorsque l'Etat cessa de subventionner les équipements correspondants et contribua également à sa déconfiture.

IV.1.5. La gravité

L'exploitation de la force motrice de l'eau remonte à l'Antiquité avec les premières roues à palettes et à augets. A partir du Moyen Âge, la puissance de l'eau fut de plus en plus sollicitée par les scieries, les moulins à céréales, et l'irrigation des terres et c'est à cette époque que commença l'exploitation de la force des marées, par l'utilisation de moulins marémoteurs.

La fin du vingtième siècle marqua l'apogée de la construction de mega-barrages hydroélectriques à travers le monde, bousculant l'environnement et modifiant le cycle et la distribution des sédiments, qui, piégés dans des espaces factices s'accumulèrent et commencèrent à poser de sérieux problèmes environnementaux à partir de 2030. Plus problématiques encore que les barrages au fil de l'eau qui provoquaient déjà des dommages irrémédiables à la faune et

la flore aquatique, les barrages de retenue avaient englouti des régions entières et exigé le déplacement de populations ancestrales.

L'hydroélectricité produisait déjà 15% de l'électricité mondiale en 2020, ce qui la distinguait nettement des deux énergies dont nous venons de parler (éolien et solaire, plafonnant à 1% à peine) mais la quasi totalité des fleuves du monde était déjà équipée de barrages au fil de l'eau et le potentiel quantitatif de développement de cette énergie résidait essentiellement dans la construction de centrales éclusées ou de centrales lacs, deux types de fonctionnement présentant de graves impacts négatifs sur l'environnement. On cessa donc de construire des barrages.

IV.1.6. L'hydrogène

Aux alentours des années 2020, l'hydrogène, ce premier élément du tableau périodique, avait plus que jamais le vent en poupe. Hydrogène par ci, hydrogène par là, grâce à lui, *l'homo industrialis* prétendait pouvoir propulser des avions, des voitures et des bateaux *propres*, bref se débarrasser en un tour de main de son vieux monde nauséabond tout en conservant les acquis du monde en marche.

Cet engouement pour l'hydrogène (surtout l'hydrogène *propre*, car tous les hydrogènes ne sont pas propres) était bien entendu encouragé par de nombreux lobbies d'industriels, d'experts scientifiques et d'universitaires travaillant en partenariat avec les pouvoirs publics, qui voyaient dans cette énergie du futur une ressource formidable et un excellent moteur de croissance. Et pourtant, un rapide retour en arrière sur l'histoire industrielle de ce gaz aurait du semer le doute sur le succès de son déploiement à grande échelle. Au lieu de cela, il semble bien qu'une sorte d'amnésie collective ait envahi le public de l'époque à propos de la soi-disant *solution hydrogène*. Il est vrai que l'hydrogène est l'atome le plus répandu dans l'univers et que ce gaz possède en théorie de fortes potentialités énergétiques qui a pu le faire passer pour un substitut crédible aux carburants fossiles, mais, étant très

peu disponible à l'état naturel, il est nécessaire de le produire au préalable à partir d'autres ressources pour pouvoir l'utiliser à des fins énergétiques. De même que le nucléaire, il semblait offrir une solution idéale pour pallier l'intermittence des sources d'énergies renouvelables, comme le solaire ou l'éolien, dont nous avons déjà parlé. Par ailleurs, il pouvait être utilisé soit directement comme carburant, soit pour produire de l'électricité à l'aide d'une pile à combustible.

Dès 1807, son potentiel énergétique avait attiré l'attention des inventeurs, dont François Isaac de Rivaz qui mit au point le premier moteur à combustion interne fonctionnant à l'hydrogène. Puis apparut la pile à combustible (PAC), inventée en 1845 par William Robert Grove. L'hydrogène avait également longtemps été couplé au méthane dans le gaz de ville, pour alimenter l'éclairage public à partir du dix-neuvième siècle (les fameux *becs de gaz*).

Enfin, lors de sa combustion, l'hydrogène ne rejette que de l'eau, ce qui semblait en faire une source d'énergie compatible avec les objectifs compulsifs de décarbonisation de l'époque, sur le papier tout du moins, car, dans la réalité, la technique de production même d'hydrogène restait dépendante des hydrocarbures. Les recherches technologiques se concentrèrent alors sur la production d'hydrogène à partir de l'électrolyse de l'eau, mais la source d'électricité nécessaire pour provoquer cette réaction chimique restait problématique.

Par ailleurs, l'impact environnemental de la production d'hydrogène restait très important, et cela même avant de considérer les travaux titanesques nécessaires pour développer les installations, les usines, le réseau de distribution, etc.

Il apparut dès lors que l'utilisation de l'hydrogène à grande échelle nécessiterait une augmentation considérable des moyens de production dont de puissants électrolyseurs utilisant beaucoup d'électricité, ce qui rendait le taux de retour énergétique aléatoire (TRE = énergie produite / énergie dépensée pour la produire).

Par ailleurs, la fabrication des électrolyseurs et des piles à

combustibles nécessitait d'importantes ressources minérales, comme le platine ou le nickel dont les réserves étaient proches de l'épuisement.

IV.1.7. Les néo combustibles

Les combustibles à base de biomasse (terme générique incluant des déclinaisons diverses telles biocarburant, agrocarburant, diester, éthanol, etc.) constituaient le dada des écolo-croissancistes qui prétendaient même que ces *néo carburants* pourraient utilement dépanner le transport aérien ! Il faut dire que les *homos industrialis* voyaient avec effroi le réseau veineux de leur civilisation, c'est à dire les transports, tomber en panne sèche après le tarissement de leur carburant unique : le pétrole.

A en croire ces écologistes illuminés, tout ce qui fonctionnait encore au pétrole en 2020 devrait fonctionner à partir de 2050, soit à l'électricité renouvelable, soit au biocarburant.

Il faut toutefois rappeler que, tout comme le solaire, l'éolien ou la pile à combustible, les biocarburants ne constituaient pas une véritable innovation dans la mesure où l'obtention d'alcool à partir de céréales, fruits, racines ou légumes était une technique pratiquée depuis fort longtemps et que des esprits lucides, mais trop peu nombreux et sous-médiatisés, s'interrogeaient sur les raisons pour lesquelles cette technique n'avait pas été généralisée plus tôt alors qu'il eut été aisé de développer des moteurs à alcool obtenu à partir de jus de betterave ou de macérats de blé, au lieu de moteurs fonctionnant à l'essence fossile.

Par ailleurs, et sans engager de savants calculs économétriques, il pouvait sembler évident que, dans le contexte de diminution inéluctable des rendements globaux liés à la dépétrolisation de l'agriculture, les surfaces éventuellement consacrées à la production de ce type de carburant, viendraient en concurrence (et au détriment) de celles nécessaires pour assurer une subsistance minimale alimentaire au niveau mondial.

Ces projets de biocarburants n'eurent donc pas de suite.

IV.1.8. *Le mythe particulier du véhicule électrique*

Sur la question plus particulière du *véhicule électrique*, qui avait été annoncé dès 2020 et à grand renfort de propagande médiatique, comme devant intégralement remplacer le véhicule thermique à l'horizon de 2050, il convient de préciser que cette déferlante publicitaire le présentait comme une nouveauté. Or c'était largement faux puisque, en réalité, le véhicule électrique était même historiquement antérieur au véhicule thermique à explosion, le premier véhicule électrique datant en effet de 1834 (le train électrique de Thomas Davenport), alors que la première voiture propulsée par un moteur à combustion interne de Karl Benz date de 1889. A cette même époque, la voiture électrique *La Jamais Contente* de l'ingénieur belge Camille Jenatzy dépassait pour la première fois le 100 km/h, et en 1900, sur 4.192 véhicules fabriqués aux États-Unis, 1.575 étaient électriques contre 936 à essence (le reste étant à vapeur). La suprématie du véhicule électrique était donc avérée au début du vingtième siècle avant que le véhicule à essence ne supplantasse définitivement son rival conjointement au développement de l'extraction pétrolifère et affirmasse son succès grâce à ses meilleures qualités techno-économiques, c'est à dire un rendement thermique de son moteur bien supérieur à celui du moteur électrique.

Il était donc particulièrement inexact, voire fallacieux, de présenter la voiture électrique comme l'avenir pour la mobilité terrestre de l'homme alors qu'elle ne constituait ni plus ni moins que son passé. Comme pour le soleil et le vent, les scientifiques croissancistes relayés par les politiciens adoubees de l'écolo-business ne craignaient pas de proposer des technologies toutes empreintes d'échec historique pour assurer la relève de l'après-fossile.

Mais la désinformation portait aussi sur les applications de ce soi-disant *véhicule de l'avenir*. Si on pouvait raisonnablement admettre que de futures voitures urbaines de puissance réduite et à faible rayon d'action puissent être équipées de moteurs électriques, ce qui n'aurait d'ailleurs pas constitué

une nouveauté puisque les années 1960 avaient déjà vu un regain d'intérêt pour ce mode de propulsion avec des petits véhicules de livraisons urbains roulant à l'électricité, la généralisation de ce système aux transports routiers, à l'agriculture ou au BTP relevait véritablement du songe éveillé qu'aucun élément tangible ne pouvait venir conforter.

Mais cette mythomanie populaire soigneusement entretenue par les lobbies de la filière électromobile était toutefois tellement puissante qu'elle dispensait ses thuriféraires de clarifier plus avant leurs propositions et que ces derniers pouvaient tranquillement entretenir le flou sur le sujet en évitant de citer précisément le type d'énergie future dévolue aux semi-remorques internationaux, aux engins de travaux publics et aux machines agricoles.

Ce n'est qu'après avoir été mis au pied du mur par quelques sceptiques suffisamment informés et douchés par les piètres résultats des premiers essais de mise en grande série qu'ils acceptèrent finalement de convenir que la traction électrique n'était pas adaptée aux engins mobiles de fortes puissances et que, si d'énormes machines industrielles alimentées en continu pouvaient faire fonctionner des usines à poste fixe, les véhicules seraient toujours confrontés aux difficultés de stockage de l'électricité et à la faible puissances des accumulateurs. D'autant qu'on s'aperçut rapidement qu'il y avait une grande marge entre le prototypage à la mise en pratique industrielle car il fallait déployer un réseau de distribution, de stations-service, de lieux de stockage sécurisés (l'hydrogène est très inflammable), une maintenance dédiée, dont les coûts additionnés se révélaient faramineux.

Et c'en fut terminé du mirage électromobile.

IV.1.9. Epilogue énergétique

Le mythe de *l'énergie toujours disponible* restera sans aucun doute l'avatar le plus significatif de l'incommensurable orgueil de *l'homo industrialis*. Il nous apparaît clairement aujourd'hui que l'homme générique, représentant d'une espèce éphémère sur cette planète, est un animal habile et

sans doute le meilleur bricoleur mammifère que la Terre ait connu depuis quatre milliards et demi d'années mais certainement pas un génie, terme qu'il faut garder pour définir les phénomènes cosmiques que le maigre entendement humain n'arrivera *jamais* à comprendre.

Une illustration de cette vantardise dérisoire pourrait être donnée en prenant l'exemple de l'avion, qui constitua, sans nul doute, la plus belle réalisation de l'*homo industrialis* et qui était censée servir de preuve référentielle à l'existence bien réelle du génie humain. A en croire les adorateurs de ce génie humain, l'aviation était avant tout l'invention du turbo-réacteur, la mise au point des modes d'assemblage des tronçons avioniques, l'utilisation de l'électronique embarquée, etc. bref, tout ce qui procédait du cerveau de l'homme alors que que le kérosène ne représentait qu'une banale ressource fournie gratuitement et sans effort par la nature.

Mais la suite des événements nous amena à tirer une conclusion inverse, à savoir que toute cette magnifique quincaillerie avait pu exister effectivement parce que l'homme avait su la concevoir, mais que le vrai génie de l'affaire, c'était le bel et bien le kérosène en personne, fourni par Dame Nature, et que sans lui, il n'y aurait jamais eu d'avion !

En 2070, la capacité de production électrique centralisée de la plupart des pays de la planète avait été réduite à presque zéro. Les anciennes centrales thermiques à charbon, pétrole ou gaz n'étaient plus que des friches industrielles, la plupart des éoliennes se couchaient une à une sur le flanc et les panneaux photovoltaïques se disjoignaient les uns après les autres. Les barrages hydroélectriques s'envasaient et le démantèlement des dernières centrales nucléaires en fin de vie devait être interrompu faute de disposer de l'énergie et du matériel nécessaires à la conduite des chantiers. La production d'électricité était réduite aux équipements individuels de certains foyers en capacité d'utiliser une force motrice naturelle et locale (cours d'eau, vent, bois) pour actionner des générateurs résiduels.

Seuls les pays de l'EURCIA purent encore produire de

l'électricité jusque vers 2090 par le biais de centrales thermiques au charbon qui ont aujourd'hui toutes cessé leurs activités.

IV.2. La raréfaction inéluctable de la matière

Parallèlement à l'enterrement du *mythe des énergies alternatives*, l'autre grande réalité qui s'imposait durant cette période était la *raréfaction inéluctable de la matière*, concrétisée par l'effondrement d'un autre mythe fondateur de la croissance, celui du *recyclage illimité des métaux*.

Classé dans la catégorie des *grands mythes de la société industrielle*, la croyance dans le recyclage illimité des métaux est aujourd'hui considérée comme l'un des faits culturels majeurs du début du vingt et unième siècle. D'autant que le terme de *recyclage* avait acquis dans le langage courant une acception générique aboutissant, comme pour d'autres termes techniques, à ce qu'un même signifiant finisse par désigner en réalité plusieurs signifiés sensiblement distincts.

Dans l'esprit commun, en effet, le terme de recyclage n'évoquait, au premier abord, que le traitement des déchets domestiques dans la mesure où le discours médiatique de l'époque restait tout entier centré sur les activités de tri sélectif et de collecte destinés à permettre la réutilisation de déchets, emballages et objets périmés divers. En France, la fameuse TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) matérialisait ainsi d'un point de vue financier la contribution que le bon citoyen était invité à verser pour la préservation de la planète (notion avantageusement rassurante de par son caractère globalisant).

C'est ainsi que la question du recyclage n'était abordée, dans la communication de masse, que sous son aspect de récupération des emballages usagés, de gestion des décharges publiques et de préservation de l'environnement. Or, la véritable question n'était pas là ! Car la question fondamentale, celle qui conditionnait la durabilité de la croissance (ou du développement durable si l'on préfère), c'était plutôt le *maintien du stock de matière*, voire son augmentation (pour ceux qui voulaient que la croissance continue indéfiniment), la matière étant considérée sous son acception générique au regard de la science physique, c'est à dire en tant qu'ensemble des *minerais*, et encore plus

précisément des *métaux* tels que ceux notamment répertoriés dans la table de Mendeleïev, et, par surcroît, pris au sens de leur incorporation dans le processus industriel en association avec une certaine quantité d'énergie.

En effet, si le problème de la *dissipation de l'énergie*, c'est à dire celui de la continuité de la disponibilité en énergie (plus particulièrement sans l'apport des hydrocarbures), était généralement bien présent à l'esprit du grand public croissanciste, avec les types d'arguments tirés du fameux catalogue de la transition énergétique, le problème de la *dissipation des métaux*, par contre, était totalement ignoré, absent des débats et évacué, en quelque sorte, par le *mythe du recyclage illimité*.

Car dans l'esprit commun croissanciste, cette matière, ces minerais, ces métaux, étaient supposés être indéfiniment réutilisables par la magie du *Dieu-Recyclage*. Cette idée du recyclage infini avait même acquis une telle force axiomatique, qu'il ne paraissait même pas utile d'en débattre.

Bien plus, et même chez certains sceptiques de la croissance, on entendait des voix s'élever pour suggérer que le recyclage des métaux pourrait *quand même possiblement* être infini à condition de disposer de suffisamment d'énergie, sous réserve que cette énergie soit, elle aussi, infinie (de type par exemple fusion nucléaire). C'est dire combien ce mythe du recyclage était devenu un véritable fait culturel, au point d'occulter la réalité, même aux yeux de certaines personnes ayant pourtant déjà acquis un bon niveau de lucidité face à l'hérésie croissanciste.

Car, en invoquant cette énergie miracle qui aurait permis de conserver indéfiniment intact le stock de la dot métallique terrestre, ces rêveurs imprégnés de la culture du recyclage, oubliaient (consciemment ou non) trois choses :

Premièrement : pour que la croissance puisse continuer, il ne fallait pas uniquement maintenir le stock de minerais à un niveau constant, mais il aurait fallu pouvoir *l'augmenter*, c'est à dire acquérir la capacité de *créer de la matière*. Capacité tenant du miracle, qui, naturellement n'a pas eu lieu.

Deuxièmement : pour que le recyclage d'une matière puisse

s'effectuer, il doit satisfaire à deux conditions : être techniquement possible et être financièrement rentable. Sur le plan technique, on s'aperçut rapidement que plus les alliages étaient complexes, plus le recyclage était rendu difficile, voire impossible. Quant à la rentabilité financière, on se rendit compte également que, pour récupérer une quantité donnée de matière, il ne servait à rien d'engager plus de moyens financiers que la valeur finale de la matière qu'on allait récupérer.

Troisième point, enfin, et sans doute le plus déterminant : toute opération de recyclage, quelle qu'elle soit et quelle que soit la simplicité ou la complexité des alliages traités, débouche toujours sur une quantité récupérée à la sortie moins importante que la quantité injectée à l'entrée. S'ajoute à cette loi imparable, une autre loi imparable, c'est celle qui dit que la quantité de matière d'un objet usagé entrant en recyclage est forcément moindre que la quantité initiale contenue dans l'objet neuf.

Nicholas Georgescu-Roegen avait d'ailleurs largement anticipé la réalité de ce phénomène en suggérant un *quatrième principe* de la thermodynamique selon lequel *la matière utilisable se dégrade* elle aussi inéluctablement, tout comme le fait l'énergie.

Par ailleurs, les zéloteurs du recyclage illimité finirent par se rendre compte qu'à *chaque étape* des recyclages successifs dans le temps, de multiples diminutions de la masse de matière globale s'opéraient, à la fois par la diminution de la masse à recycler suite à l'usure du temps, mais aussi par la diminution de la masse obtenue après le recyclage, et enfin, facteurs aggravants, par une diminution de la masse constitutive (par usure) des dispositifs de collecte (engins de compression, de transport, de levage, etc...) ainsi que de celle des infrastructures de traitement (usines).

Enfin, et pour en finir avec le mirage du recyclage, il apparut que, nonobstant cette perte irrémédiable de la matière globale, il fallait, à chaque étape du cycle (collecte, transport, traitement, stockage), consommer une quantité d'énergie de plus en plus grande. Toutes ces constatations amenèrent à énoncer deux théorèmes scellant définitivement la fin du

recyclage :

- *Premier théorème* : Les recyclages successifs d'une quantité donnée de matière produisent, à chaque étape, une quantité de matière inférieure à celle de l'étape précédente, aboutissant, au bout d'un certain temps à la *disparition complète* de la matière utilisable. La donnée *un certain temps*, exprimée par exemple en nombre d'années, étant un paramètre dont la valeur exacte n'est pas établie, mais qui en tout état de cause ne saurait être égale à l'infini.
- *Deuxième théorème* : Une quantité d'énergie est nécessaire pour mettre en œuvre le recyclage de la matière, et cette quantité est d'autant plus importante que les matériaux recyclés sont issus de combinaisons physico-chimiques, complexes, comme par exemple les alliages.

La combinaison de ces deux théorèmes conduisait à la conclusion que, en plus de consommer beaucoup d'énergie, le recyclage de la matière tendait inexorablement vers zéro.

C'est ainsi que les *homos industrialis* comprirent que l'*état stationnaire durable* dont ils rêvaient, et à plus forte raison le *développement durable*, étaient conditionnés tous deux par un renouvellement de la matière, donc pour parler clair, par une *reconstitution du stock* initial de matière contenu dans l'écorce terrestre et ayant été disséminé par le processus industriel.

Ils comprirent alors que si la planète Terre pouvait être considérée comme un système thermodynamique ouvert du point de vue de l'énergie (puisque'elle reçoit en permanence de l'énergie solaire), elle constituait, par contre, un système fermé du point de vue de la matière car elle n'en recevait pas de l'univers.

En 2070, la dot minérale de l'écorce terrestre semblait donc quasiment épuisée et le mirage de son recyclage envolé. Il restait les biens déjà produits et non encore mis hors d'usage par la corrosion (autre dénomination de la dissipation de la matière), dont l'entretien et la conservation attentive devint un objectif primordial.

IV.3. La fin de l'industrie lourde

IV.3.1. La métallurgie

La métallurgie désignait l'ensemble des techniques permettant de traiter industriellement les minerais fournis par l'exploitation des mines (fer, cuivre, aluminium, etc.) et de produire principalement acier et alliages. Les premières usines métallurgiques avaient vu le jour en Angleterre en 1709 après qu'Abraham Darby eut réalisé la première fonte artisanale au coke, c'est à dire la fabrication d'un alliage simple fer-carbone (la fonte) par chauffage avec un combustible obtenu par pyrolyse de la houille (le coke) dans un petit haut fourneau. La suite ne fut plus qu'améliorations techniques successives pour aboutir, au début du vingtième siècle à l'industrialisation complète de la filière et la production d'acier. A la fin du vingtième siècle, l'évolution technologique ouvrait même la possibilité d'utiliser l'électricité à la place du charbon pour les besoins de chauffe.

L'activité de métallurgie industrielle recouvrait notamment :

- l'extraction des minerais et leur première transformation,
- le recyclage des métaux usagés
- la fonderie, procédé permettant le modelage d'un métal en le coulant sous forme liquide, après chauffage à très haute température, dans un moule afin de reproduire, après refroidissement, une pièce donnée,
- la fabrication de matériaux bruts pour le bâtiment (tôles, poutrelles, etc.) et leur transformation semi-finis
- la fabrication de matériel et de produits finis pour l'agriculture (tracteurs, engins de récolte), pour l'industrie (machines), mais également pour le secteur tertiaire (équipements) et les usages domestiques (outillage divers)

En 2070, la plupart des métaux ferreux, non ferreux et le charbon étaient épuisés dans presque tous les pays de la planète. Quant au recyclage des produits métallurgiques usagés par la technique de chauffe électrique un moment envisagée, il ne put se concrétiser in fine faute d'électricité disponible. L'activité métallurgique touchait alors à sa fin.

IV.3.2. La pétrochimie

L'ensemble des technologies utilisant le pétrole ou le gaz naturel en vue de fabriquer des composés chimiques synthétiques était regroupé sous le terme de *pétrochimie*. Les deux principaux produits de la pétrochimie étaient les matières plastiques et les engrais de synthèse, dont les rôles dans la civilisation de la croissance étaient si fondamentaux qu'ils accaparèrent d'ailleurs les dernières ressources de ces deux hydrocarbures, au détriment même de leur utilisation en tant que carburants pour les transports.

En 2017, la pétrochimie absorbait déjà 13 millions de barils de pétrole brut chaque jour (soit 14% de la production mondiale) et 300 milliards de m³ de gaz (soit 8% de la production mondiale), ce qui en faisait le secteur le plus carboné de l'industrie après le secteur de la production d'énergie, dont elle englobait presque le tiers des besoins industriels.

Hormis son rôle stratégique dans l'agriculture avec la fabrication des engrais et des pesticides, la pétrochimie produisait des matières plastiques réutilisées comme matières premières, principalement dans les secteurs de la construction, de l'industrie électrique, électronique, aéronautique et textile. Elle était également à l'origine de milliers de produits de la vie courante : solvants, détergents, colorants alimentaires, cosmétiques, et les innombrables matières plastiques de consommation courante (résines, fibres synthétiques, plastifiants, élastomères, adhésifs, polyester, nylon).

Enfin, la pétrochimie avait un rôle déterminant au sein de l'industrie pharmaceutique en lui fournissant la plus grande partie des molécules organiques nécessaires à la fabrication des médicaments.

La pétrochimie s'éteignit automatiquement avec le pétrole.

IV.3.3. La construction automobile, aéronautique, ferroviaire et navale

La fin du pétrole avait également signifié la fin des carburants pour l'automobile (essence), le camion (gas oil) et l'avion (kérosène). Les projets de carburants alternatifs s'étant heurtés à la réalité et ayant révélé leur caractère utopique (hydrogène par exemple, voir plus haut) seuls subsistait encore, à l'aube des années 2070, la fabrication en petite série de véhicules légers fonctionnant à l'électricité, dans les pays disposant encore de charbon pour en produire (notamment l'EURCIA).

Concernant le transport ferroviaire, la fabrication des motrices électriques fut abandonnée au profit des locomotives à vapeur parce que le peu d'électricité encore produite de façon centralisée était affecté en priorité aux usages d'éclairage et chauffage urbain, et que les métaux nécessaires aux caténaires des voies de chemins de fer (bronze ou aluminium-acier pour les câbles porteurs et cuivre, parfois allié à l'étain ou au magnésium, pour les fils conducteurs), étaient épuisés. Mais cette industrie voit aujourd'hui sa fin, consubstantiellement à la fin du charbon et à celle de l'acier.

La construction navale, enfin, évolua dans le même sens que la construction ferroviaire en remplaçant la motorisation diesel par celle au charbon, mais cette reconversion fut de courte durée pour les mêmes raisons que celles précédemment indiquées.

Actuellement, si les constructions ferroviaire et aéronautique ne sont plus que de singuliers souvenirs, la construction navale, elle, redécouvre la propulsion éolienne et les coques en bois permettant ainsi le retour de la marine à voile, tandis que la construction automobile s'est reconverti dans la fabrication de véhicules en bois à traction animale permettant ainsi au transport routier de perdurer sous une autre forme.

IV.3.4. La papeterie

L'industrie papetière désignait l'ensemble des entreprises travaillant dans la fabrication de pâtes à papier et de papier à partir de bois. Bien que débouchant sur un éventail de biens de consommation courants (feuille de papier, cartons, supports d'impression), il s'agissait d'une activité industrielle lourde, au sens où elle nécessitait une grande quantité de capitaux, notamment pour l'acquisition et la maintenance des machines et installations utilisées. L'infrastructure d'une usine de pâte à papier n'avait rien à envier à une raffinerie de pétrole, par exemple.

Cette industrie était très consommatrice d'énergie, malgré l'amélioration continue des rendements, notamment par la cogénération, permettant de réutiliser la vapeur produite par l'usine, pour le chauffage des rouleaux séchant et pressant le papier. Elle était également très polluante, sur le plan des émissions carbone (grand dada de la première moitié de vingt et unième siècle), mais surtout au niveau de l'importance des risques technologiques, ce qui justifiait d'ailleurs le classement *Seveso* de la plupart des usines de pâte à papier et la mise en place de mesures de protection et d'évacuation d'urgence des populations riveraines.

Enfin, cette industrie était une très grande consommatrice d'eau et c'est pourquoi les usines étaient souvent situées en bordure de rivières ou au-dessus d'une nappe phréatique accessible.

Mais avant de devenir une industrie lourde, la fabrication du papier avait été basée sur les *chiffes*, c'est à dire des chiffons de chanvre ou de lin jetés après usage et récupérés par les *chiffonniers* qui les vendaient ensuite aux *papetiers*. Ces derniers découpaient ensuite les chiffes en petits morceaux, les lavaient et les laissaient à macérer dans des cuves pendant plusieurs semaines, puis ils étaient foulés et battus à l'aide de maillets et pilons. La pâte obtenue était ensuite délayée dans de l'eau, et transformée en feuille de papier par séchage et pressage. Enfin une colle d'origine animale y était adjointe pour que la feuille puisse accueillir l'encre sans être un buvard et lui donner ainsi son aspect commercial définitif.

A partir des années 1900, la chiffre fut concurrencée par l'utilisation d'autres matières tels que le coton, avant de disparaître complètement avec la généralisation de l'usage de la cellulose de bois. Mais les papiers ainsi fabriqués avaient perdu la qualité de ceux issus de la fibre de lin ou de chanvre, que ce soit au niveau de leur texture, de leur résistance, ou même de leur recyclage. La pâte vierge était désormais fabriquée à partir de bois par des procédés chimiques ou mécaniques visant à séparer la fibre de cellulose des autres constituants du bois (notamment la lignine et les hémicelluloses).

Aujourd'hui, après la fermeture de la dernière (et plus grande) usine de pâte à papier à Pangkalan Kerinci en Indonésie, le secteur a repris son mode opératoire artisanal d'avant la révolution industrielle, basé sur la récupération des vieux vêtements et le métier de chiffonnier a retrouvé toute sa pertinence.

IV.4. La reconversion de l'industrie légère

Contrairement à l'industrie lourde qui n'existait pas avant le dix neuvième siècle et qui fut une création quasiment *ex nihilo* de la révolution industrielle, l'industrie légère, elle, regroupait toute une palette d'activités de production de biens de consommation courante exercées depuis des siècles sous forme artisanale mais dont le mode opératoire s'était progressivement industrialisé. Cette transformation avait d'ailleurs provoqué de nombreuses résistances de la part des artisans qui se voyaient ainsi dépossédés de leur clientèle (donc de leur gagne-pain) par les néo-industriels chassant sur leurs propres terres. La plupart de ces artisans furent ainsi paupérisés durant le dix neuvième et le vingtième siècle et durent se résoudre à devenir les esclaves économiques (c'est à dire les salariés) des industriels dominants. Le devenir des principales activités classées dans cette catégorie de l'industrie légère (ex-artisanat) font l'objet des chapitres suivants.

IV.4.1. Textiles et chaussures

Dès la deuxième moitié du vingt et unième siècle, le manque d'énergie condamnait les métiers à tisser industriels à disparaître et le tissage manuel réapparut progressivement. Par ailleurs, la fabrication des tissus dut composer avec la disparition des *fibres synthétiques* qui étaient devenues les principales matières premières de l'industrie textile. Toutes ces matières synthétiques, en effet, avaient été obtenues par combinaison de composés chimiques presque exclusivement issus des hydrocarbures. On peut citer notamment le *nylon* commercialisé à partir de 1938, le *perlon* mis au point en Allemagne de l'Est en 1959. De nombreux tissus synthétiques apparurent par la suite (fibres acryliques, aramide, polyoléfines, polyester). Ces fibres chimiques avaient connu une forte croissance depuis leur apparition au milieu du vingtième siècle et avaient largement dépassé les fibres naturelles. C'est ainsi qu'en 2020, on produisait pas moins de 54,2 millions de tonnes de fibres chimiques dont 80% de polyesters, 3,5% d'acryliques, 8% de nylon. Un peu moins de

10% de ces fibres artificielles étaient toutefois indépendantes des hydrocarbures, dont notamment la soie synthétique (rayonne) mise au point en 1855 et obtenue à partir de la cellulose. Il convient de noter également que, depuis les années 2000, l'amidon de maïs permettait de produire une fibre artificielle renouvelable et même recyclable, pouvant être apparentée à la famille des polyesters, mais non dérivée du pétrole.

C'est ainsi que la fabrication des tissus, redevenue artisanale, dut se contenter d'utiliser essentiellement les matières premières traditionnelles, laine, coton, lin et chanvre suppléées à la marge par les fibres artificielles issues de la cellulose d'épicéa et de l'amidon de maïs dont nous venons de parler.

Concernant le secteur de la confection, les usines de prêt à porter en série périclitèrent par suite de l'augmentation des charges de structure et cédèrent progressivement le pas devant la floraison des tailleurs indépendants, souvent anciens salariés d'usines de confection industrielle ayant fermé leurs portes. C'était, en quelque sorte, un juste retour des choses après que les artisans de cette corporation aient été phagocytés à leur corps défendant par les industriels vers la fin du dix neuvième siècle.

La fabrication des chaussures suivit un chemin identique avec le retour des cordonniers et l'installation d'une logique économique nouvelle par laquelle une chaussure doit avant tout être conçue pour pouvoir être réparée et durer une vie entière.

IV.4.2. L'électronique

Ce secteur concernait la fabrication des ordinateurs, téléphones mobiles, puces électroniques, cartes et tickets magnétiques, etc. Contrairement à la plupart des autres secteurs industriels, il n'était pas énormément consommateur d'énergie mais son maillon faible se situait au niveau de la disponibilité des matières premières entrant dans la fabrication des différents composants des appareils informatiques, dont notamment :

- le *terbium*, substance phosphorescente utilisée pour les tubes cathodiques d'écran, dont l'épuisement eut lieu aux alentours de 2012. Après cette date les écrans à tubes cathodiques furent remplacés par les écrans à cristaux liquides (LCD), dont la technologie dépendait d'une terre rare l'*indium* dont les réserves furent épuisées en 2030.
- le *hafnium*, indispensable pour les micro-processeurs, dont les gisements exploitables à un coût admissible commencèrent à s'épuiser dès 2018.
- l'*argent*, nécessaire pour réaliser brasures, soudures et autres alliages dont l'épuisement intervint aux alentours de 2030
- l'*antimoine*, composant des accumulateurs, semi-conducteurs, processeurs, également isolant capable de diminuer la propagation des flammes dans les matières plastiques, épuisé dès 2025
- le *palladium*, principalement utilisé pour la production de condensateurs multicouches entrant dans la fabrication de composants électriques, connecteurs et puces, épuisé dès 2023
- l'*or*, utilisé dans l'électronique au niveau des contacts pour ses propriétés de conductivité, d'inaltérabilité, d'inoxidabilité et sa finesse, dont les gisements exploitables à un coût admissible furent épuisés dès 2025
- le *zinc*, utilisé dans dans la fabrication des batteries, circuits imprimés, écrans CRT et des mémoires (RAM), épuisé en 2025
- le *plomb*, utilisé dans le fonctionnement des batteries, circuits imprimés et écrans CRT, épuisé en 2030
- le *tantale* utilisé sous forme de poudre métallique, pour les composants électroniques, principalement les condensateurs, épuisé en 2038
- le *cuivre*, utilisé pour les câbles, bobinages, puces et

circuits imprimés, épuisé en 2039

- le *nickel*, utilisé dans les batteries, épuisé en 2048 :
- le *fer*, utilisé dans les aimants des disques durs, écrans LCD et structure des unités centrales 20% épuisé en 2087
- et enfin, ... le *pétrole* indispensable à la fabrication des innombrables matières plastiques pour claviers, écrans, souris et autres, épuisé en 2050

Certains espoirs avaient été fondés sur le recyclage des objets électroniques, dont au premier chef les ordinateurs, mais ils étaient principalement alimentés par une propagande étatique plus soucieuse de favoriser la filière des industriels du recyclage que d'obtenir de réels résultats, notamment en matière de rentabilité nette des opérations.

En réalité, les applications du recyclage portaient surtout sur la décontamination des composants électroniques toxiques et polluants des appareils informatiques usagés afin de satisfaire à l'exigence des groupes de pression environnementalistes.

Sur le plan technique, il s'avéra très difficile de récupérer les minerais contenus dans un ordinateur, pour la raison essentielle qu'ils n'étaient présents qu'en infimes quantités. Le travail nécessaire pour les récupérer, les fondre, etc., n'était alors tout simplement pas rentable eu égard au volume récupéré. De plus, ces minerais étaient la plupart du temps mélangés à d'autres par fusion (alliages), ce qui rendait l'opération encore plus complexe, voire impossible.

C'est pour toutes ces raisons que l'horizon 2070 marqua le début de la fin des ordinateurs, et de tous les autres produits de l'électronique.

La décroissance très rapide de ce secteur industriel fut sans aucun doute celle qui eut les conséquences les plus spectaculaires sur le comportement de *l'homo industrialis*, car si la croissance des autres secteurs avait seulement contribué à faciliter sa vie quotidienne, l'électronique, elle, avait entrepris de modifier sa nature profonde en l'éloignant progressivement de ses fondamentaux et en tentant de la

rapprocher d'un état dit *augmenté* :

- C'est ainsi que, grâce au smartphone, la mémoire ne semblait plus nécessaire car toutes les informations nécessaires à la vie quotidienne de l'individu y étaient stockées et immédiatement accessibles.
- C'est ainsi que, grâce au GPS, le sens de l'orientation ne semblait plus nécessaire puisqu'une voix robotisée guidait le voyageur vers sa destination les yeux fermés.
- C'est ainsi que, grâce au robot conversationnel Chat GPT, la réflexion ne semblait plus nécessaire puisque ce produit de l'intelligence artificielle (IA) était capable de tenir une conversation, répondre à la moindre des interrogations du philosophe et même parfois faire son travail à sa place.
- Etc...

Et c'est ainsi que, délivré de l'électronique, l'homme récupéra la traçabilité des ses agissements, et commença de retrouver sa vraie nature.

IV.4.4. L'industrie culturelle

Considéré d'un point de vue économique, le concept d'industrie culturelle désignait l'ensemble des entreprises produisant selon des méthodes industrielles des biens immatériels tels que : livre (édition), musique, cinéma, radio télévision. A la frange de ce concept, on trouvait également la *téléphonie et l'internet*, deux domaines pouvant sembler, en première analyse, relever plutôt de l'information et de la communication que de la culture, mais que nous n'hésiterons pas à considérer comme véritable *fait culturel* de ce début de vingt et unième siècle.

L'édition

Le métier de l'édition recouvrait globalement trois phases : la gestion d'un projet éditorial, la production de l'objet livre (journal ou magazine) et l'exploitation du produit fini. La partie industrielle concernait essentiellement la fabrication de

l'objet et était associée à la notion d'*imprimerie*. Depuis les scribes de l'Égypte antique qui gravaient sur la pierre et écrivaient sur du papyrus, jusqu'aux moines copistes médiévaux qui passaient leurs journées à recopier à la main des œuvres originales, l'homme a régulièrement essayé d'automatiser les moyens de dupliquer les documents manuscrits. Les premiers inventeurs furent les Chinois qui mirent au point la xylographie au septième siècle, procédé de reproduction multiple d'une image sur un support plan, papier ou tissu, en utilisant la technique de la gravure sur bois comme empreinte pouvant être reproduite par impression.

Par la suite, les Chinois, encore eux, ont été les premiers à utiliser les caractères mobiles (au départ en terre cuite), au onzième siècle. Cette technique permettait d'accélérer les procédés de mise en page des textes par la réutilisation des caractères, plutôt que de graver une planche entière à chaque page.

A partir de 1448, l'allemand Gutenberg mis au point un procédé utilisant des caractères mobiles en métal, donnant ainsi naissance à la typographie. Jusqu'au dix neuvième siècle, les innovations techniques au procédé de Gutenberg ne furent que des modifications de détail visant à améliorer le rendement.

L'imprimerie a connu une première révolution dans les années 1880 avec l'invention de la linotype. Cette machine accélérât la composition en substituant au registre manuel des caractères mobiles une saisie au clavier de chaque ligne de texte. Puis, au début des années 1970, les premiers procédés de photocomposition apparurent, système de miroirs dans lesquels les caractères étaient ajourés, servant de pochoir à la lumière. Les textes ainsi composés au kilomètre allaient ensuite être montés sur des supports et la mise en page se faisait manuellement, à l'aide de colle, de ciseaux, de couteau à lame rétractable et de caractères transfert.

La deuxième révolution de la filière intervint avec l'apparition des premiers ordinateurs personnels, à partir de 1980

permettant la démocratisation de la publication assistée par ordinateur (PAO), puis, peu de temps après, avec les presses numériques permettant des tirages instantanés et même à l'unité.

Avec la décroissance de l'énergie et des métaux, c'est toute la chaîne de fabrication qui se trouva progressivement remise en question, mais également la conception amont avec la fin des ordinateurs. Le retour à la photocomposition ne fut pas vraiment envisagé à cause de sa dépendance trop marquée vis à vis du système photo-électronique dont la maintenance ne pouvait plus être assurée.

La survie de la filière devenait dès lors liée à la remise en service des linotypes abandonnées à partir des années 1960, mais il en restait très peu en état de marche et encore moins en état (ou en capacité technique) d'être réparées. Faute de linotypes récupérables, c'est le système typographique qui restait le dernier recours, sous réserve de la disponibilité en plomb (pour les caractères mobiles), largement épuisé au niveau des réserves exploitables et dont la récupération à partir d'objets périmés, dont notamment les innombrables batteries d'accumulateurs délaissées après la fin du *rêve électrique*, devenait un enjeu majeur pour la poursuite d'une activité d'imprimerie minimale.

Il s'ensuivit un ralentissement considérable du nombre de livres publiés conjointement à une quasi disparition de la littérature commerciale et de divertissement, ainsi que des multiples institutions de *prix littéraires* qui avaient fleuri dans la première moitié du siècle pour des raisons purement mercantiles et de connivences.

La musique

Le terme d'*industrie musicale* désignait les activités contribuant à l'offre de produits musicaux obtenus par un processus industriel de reproduction. L'histoire de cette industrie comporte quelques étapes ou dates importantes, parmi lesquelles la naissance du disque en 1898 grâce à

l'ingénieur allemand Emile Berliner, puis des améliorations successives qui amenèrent à un disque de cire comportant des enregistrements sur deux faces, le *gramophone*, en 1925, puis le standard technique du fameux *78 tours* en cire recouverte de gomme-laque au début des années 1930, et enfin le microsillon, disque en polychlorure de *vinyle*, à partir de 1950. Après 1990, le *disque compact* (CD), disque optique capable de stocker des données sous forme numérique, remplaça définitivement le microsillon et les années 2000 virent le développement de nouvelles technologies autour du numérique, permettant la dématérialisation des support (laissant dès lors entrevoir la fin du CD), la compression des fichiers et l'envoi à distance. Cette évolution fulgurante de l'industrie musicale se traduisait par ailleurs en termes chiffrés. Ainsi, les formats physiques CD faisaient plus de 97% du chiffre d'affaires mondial en 2000, alors qu'en 2009, ils n'en faisaient plus que 70% et en 2019 moins de 50%.

Cette informatisation de la production musicale, à l'instar de celle de l'édition littéraire, aboutit à une inflation considérable de la production d'œuvres à caractère de divertissement. Mais la fin de l'électronique et du pétrole modifia la filière encore plus rapidement que leur essor ne l'avait fait précédemment. Si la fabrication des CD en polycarbonate s'interrompt en même temps que la pétrochimie, les fichiers numériques enregistrés sur différents supports matériels (disques durs informatiques, clés USB) et les CD eux-mêmes restèrent toutefois exploitables/écoutables dans la mesure où l'utilisateur individuel possédait encore un lecteur en état de marche et une possibilité de fabriquer son électricité domestique.

Le retour au microsillon en vinyle n'étant pas envisageable pour les mêmes raisons, des procédés physiques datant des débuts du vingtième siècle, notamment la technique du disque en cire d'abeille recouvert de gomme-laque issue de la sécrétion de la cochenille asiatique *Kerria Lacca*, furent remis en service ainsi que les anciens appareils de lecture tels que les gramophones équipés d'un moteur à ressort.

Globalement, on peut cependant parler de la fin définitive de

l'industrie musicale à partir des années 2070 et de la généralisation au niveau mondial de la diffusion des différents types de musique (symphonique, chambre, chanson) sous forme de spectacles vivants. Cette évolution s'accompagna de la multiplication des petites salles de concert parallèlement à un développement du goût du public pour le contact direct avec les artistes musiciens. Si l'électrification des instruments n'était plus de mise, une amplification de la voix restait toutefois possible grâce à la production par un moyen artisanal (souvent un cycliste pédalant dans les coulisses de la salle de concert) de la faible quantité d'électricité nécessaire au bon fonctionnement d'un microphone.

Le cinéma

Avant d'aspirer à être un art et avant même d'être devenu une industrie, le cinématographe fut au départ et d'abord, une technologie.

C'est le 28 décembre 1895, dans le Grand Café à Paris (chanté plus tard par Charles Trenet), que les frères *Lumière* organisèrent la première projection publique d'un film au monde, *La sortie des ouvriers de l'usine Lumière*. En 1896, les *Lumière* ouvrirent des salles de spectacle cinématographique à Londres, Bruxelles et New York, diffusant la quarantaine de films qu'ils avaient tournés sur la vie quotidienne des français de l'époque. Le public était alors fasciné de voir des moments ordinaires de son existence se dérouler sur le grand écran.

Né pendant le cours de la révolution industrielle, avant laquelle il n'existait pas, le cinématographe ne présentait alors nullement les caractéristiques d'une industrie, au sens de l'utilisation importante de ressources énergétiques, minérales et de capitaux financiers. Peu après la première publique de leur premier film, Louis *Lumière* aurait même déclaré : « *Le cinéma est une invention sans avenir* », mais en sous-entendant probablement « pour ce qui de son développement industriel ».

Car le cinéma, en tant que tel n'est pas un gros consommateur d'énergie, ni de minerais. Une simple *caméra cinématographique*, sur le mode de l'appareil inventé en 1895 par Louis *Lumière*

avec l'aide de l'ingénieur Jules Carpentier, mue par une manivelle ou un moteur à ressort, est capable d'imprimer une fine bande à base de cellulose qui sera ensuite projetée en images contre un mur par le même appareil. C'est l'exemple parfait d'une technologie légère, d'une *low tech*, telle que nous la concevons aujourd'hui.

L'industrialisation de cette activité ne fut qu'une externalité négative de cette technologie, autrement dit elle n'était pas consubstantielle à ses caractéristiques. Bien au contraire, cette industrialisation fut le résultat d'une volonté délibérée de l'*homo industrialis* de se détourner de l'esprit des films des frères Lumière, qui avaient pour seul objectif d'être un reflet de la vie sur terre, et de s'engager résolument dans des représentations fictives nécessitant la mise en œuvre d'énormes moyens en hommes, énergie et matières premières à tous les échelons de la filière : tournage, montage, diffusion, exploitation des salles de projection. En 2021, le chiffre d'affaires de l'industrie cinématographique mondiale atteignait 228 milliards de dollars, soit presque autant que le budget de l'état français.

La décroissance énergétique et minérale sonna la fin de l'industrie du cinéma, ce dernier devenant une activité domestique artisanale réservée aux amateurs compétents.

La radio, la télévision, le téléphone et l'internet

A l'origine du développement des techniques de transmission de données par ondes électromagnétiques, on trouve les travaux de l'allemand Heinrich Rudolf Hertz qui, le 15 mars 1888, fit jaillir un arc électrique entre deux sphères de laiton d'une antenne dipôle révélant les oscillations d'un rayonnement électromagnétique induit à distance : les *ondes hertziennes*.

Avant la découverte du tube électronique, cette technique resta confinée à des applications civiles, dont par exemple les émetteurs de secours maritime qui ont perduré de cette façon jusqu'en 1980 environ. La mise au point du tube électronique, composant actif permettant l'amplification du signal, permit ensuite l'essor de la radio et de la télévision.

Cet essor était néanmoins conditionné par l'installation d'émetteurs de forte puissance constitués de champs d'antennes verticales érigées sur un sol naturellement conducteur, ou rendu artificiellement comme tel par un réseau de câbles enterrés.

Ces installations pouvaient confiner au gigantisme avec des pylônes d'antennes de plusieurs centaines de mètres alimenté par des lignes électriques à haute tension dédiées. Le refroidissement des étages de puissance s'effectuait par air forcé par conduction et échangeur à liquide, comme dans un moteur thermique, ou par ébullition, comme dans les vapotrons des réacteurs nucléaires. Des installations similaires de plus faible envergure, mais tout aussi gourmandes en énergie électrique, dénommées *antennes-relais* étaient dédiées à la téléphonie mobile.

A la différence de la radio et de la télévision qui véhiculaient les sons et les images avec des ondes, le téléphone et l'internet les transportaient avec des fils de cuivre. Un réseau dense de câbles téléphoniques commença à s'étendre à travers le monde à partir du milieu du vingtième siècle. Accrochés à des pylônes, enterrés ou posés au fond des océans ils permettaient de mondialiser les échanges téléphoniques ainsi que le transfert de données internet. En 2020, on dénombrait plus de 450 câbles sous-marins à travers le monde installés et entretenus par des bateaux-cabliers pour le compte des grands opérateurs multimédias.

Plus la technologie progressait en ce début du vingt et unième siècle, plus le domaines de la radio/télévision et celui de la téléphonie/internet tendaient à se rapprocher, voire à se confondre, et se voyaient regroupés au sein du concept de NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication). Au niveau technique, le transfert par les ondes tendait à s'imposer pour les courtes distances, alors que, pour les longues distances et les transferts intercontinentaux, l'option filaire dominait.

Quoi qu'il en soit, la raréfaction des métaux utilisés pour l'infrastructure de ces installations (fer pour les pylônes, cuivre pour les câbles, silicium pour les fibres optiques, etc.)

ainsi que la fin de l'électricité centralisée nécessaire à leur fonctionnement marqua le déclin irrémédiable de ces modes de transmissions pour les sons, les images et les données.

En 2090, la télévision n'existait plus. L'usage de la radio était réservée à quelques amateurs ayant jalousement conservé et entretenu un appareillage artisanal. Quant au téléphone, seules certaines collectivités régionales s'étaient organisées pour conserver un réseau sommaire de fils de cuivre et une petite production électrique centralisée afin de maintenir un service minimum de téléphonie, mais aujourd'hui, en 2100, il n'en reste plus guère.

Le Démocranet

Le cas de l'internet est plus particulier, car la transmission de données en temps réel constituait un outil très important pour la communication entre les différentes assemblées citoyennes locales (agoras), socle du Pouvoir Citoyen sur le modèle de la constitution française de 2050 (voir annexe 2 chapitre II.2.3). L'internet permettait notamment la participation en visio et le vote électronique des citoyens dans les séances d'agoras. Face au déclin général de l'industrie informatique, presque tous les pays s'efforcèrent de conserver un réseau internet limité au seul bon fonctionnement du dispositif national de Pouvoir Citoyen. Les participations en visio furent supprimées, mais les agoras continuèrent d'être reliées entre elles par un réseau dédié, un peu à l'image de ce que fut l'*Arpanet*, l'ancêtre d'internet. Ce réseau dénommé le *Démocranet*, fut installé sous une forme spécifique et cloisonnée dans chaque pays. Tous ces réseaux *Démocranet* indépendants fonctionnent encore aujourd'hui en 2100, car ils ont été déclarés d'intérêt général par l'ensemble des nations et bénéficient d'une priorité absolue pour leur maintenance en énergie et métaux. Ils sont cependant condamnés à une échéance plus ou moins proche selon les pays, l'enjeu étant de prévoir la mise en place de systèmes alternatifs de liaisons efficaces entre les agoras citoyennes dans la perspective de l'arrêt complet du *Démocranet*, en s'inspirant des dispositifs utilisés par le passé, notamment ceux des sections de la révolution française et des assemblées communales de l'époque médiévale.

IV.4.5. Le bâtiment

Activité artisanale par excellence, voire domestique, la construction d'un abri a été l'un des premiers soucis des hominidés, confirmant ainsi la classification de Maslow qui place la sécurité (dont fait partie le logement) immédiatement après la survie (alimentation, respiration, sommeil) dans sa pyramide des besoins fondamentaux de l'homme.

Par ailleurs, et contrairement à une idée souvent répandue, l'homme préhistorique n'a pas toujours vécu dans des cavernes et n'a pas attendu d'être homo sapiens pour se construire lui même son logement. En réalité, c'est vers -400.000 ans qu'homo erectus commença à s'installer plus durablement et plus confortablement dans les aspérités naturelles des formations géologiques. Dans la Caune de l'Arago, à Tautavel (dans les pyrénées orientales), une vingtaine de niveaux archéologiques différents témoignent de plusieurs périodes d'occupation, provisoire ou prolongée. A Terra-Amata, près de Nice, les vestiges des plus vieilles huttes connues, au nombre d'une vingtaine et propres à abriter une quinzaine d'individus, comportent également des traces de feux aménagés, parmi les plus anciens du monde.

Avec l'arrivée d'homo sapiens, au paléolithique supérieur, les indices de constructions domestiques deviennent plus probants. Dans la grande grotte d'Arcy-sur-Cure, dans l'Yonne, un muret délimite un dallage au sol comportant une quinzaine de trous laissés par d'anciens poteaux, ainsi que les vestiges de cabanes circulaires de trois mètres de diamètre, ensemble daté d'entre -33 et -28 000 ans. A Mezhirich, en Ukraine, on a découvert un groupe de cabanes érigées avec vingt tonnes d'os de mammouths imbriqués, datant de -15.000 ans.

Plus près de nous, et avant l'exode rural lié à la révolution industrielle du dix neuvième siècle en Europe, l'essentiel de l'habitat humain était l'œuvre d'*artisans du bâtiment* (maçons, charpentiers, couvreurs,..). Dans les campagnes du Moyen Âge (dans lesquelles vivaient quatre vingt quinze pour cent de la population), on construisait sa maison en utilisant les

matériaux les plus accessibles localement. L'habitation était généralement faite de terre, de bois ou de pierre. Elle ne comportait souvent que deux pièces et très peu d'ouvertures à part la porte, afin de conserver la chaleur. Les techniques de construction variaient néanmoins selon l'époque, la région et le niveau de vie des habitants mais elles étaient toujours l'œuvre d'artisans locaux, voire d'auto-constructeurs utilisant des outils et des matériaux simples. Ce n'est que plus tard, avec le développement effréné des villes que l'artisanat du bâtiment se rapprocha de l'industrie avec la généralisation de l'habitat collectif et des grands ensembles immobiliers nécessitant l'utilisation d'énormes engins voraces en énergie, des matériaux préfabriqués en usine et l'apport de capitaux importants.

A partir du milieu du vingt et unième siècle, la raréfaction de l'énergie et des matières premières provoqua un ralentissement progressif, mais inéluctable, de cette *industrie du bâtiment*. Le secteur fut toutefois impacté par un double phénomène encore plus déterminant : la *décroissance démographique* associée à la *remigration des villes vers les campagnes*, dénommé encore *exode urbain*. En effet, d'un côté, la diminution de la population globale libérait mathématiquement des logements en masse privant ainsi l'industrie du bâtiment de la nécessité d'ouvrir de nouveaux chantiers. D'un autre côté, un grand nombre de maisons individuelles rurales laissées vacantes trouvaient facilement preneur auprès de néo-ruraux remigrés depuis les villes, ce qui diminuait d'autant le besoin de construction nouvelle et favorisait au contraire le développement d'un *artisanat de rénovation* local. Enfin, conséquence consolidée des deux paramètres précédents, de nombreux grands ensembles urbains tombaient en désuétude dès que le nombre d'occupants devenait insuffisant pour assurer le paiement de l'intégralité des charges de copropriété. Beaucoup d'entre eux finissaient alors en *friches immobilières*.

Tous ces éléments eurent finalement raison de l'industrie du bâtiment qui disparut progressivement à partir de 2070 parallèlement à une pléthore de l'offre de l'immobilier d'occasion qui ne laissait subsister qu'un artisanat d'entretien

et de rénovation dans les différents corps de métiers traditionnels.

IV.4.6. Les cosmétiques

Le terme cosmétique, issu du grec kosmeo (parer, orner) désigne une substance destinée à être mise en contact avec diverses parties superficielles du corps humain, notamment l'épiderme, en vue de les nettoyer, protéger, parfumer, maintenir en bon état, de modifier leur aspect ou d'en modifier l'odeur. Ce sont des produits dont la seule vocation est l'hygiène et l'embellissement, à l'exclusion de tout objectif thérapeutique. La fabrication et l'utilisation des cosmétiques ne datent pas de la civilisation industrielle mais trouvent leur place depuis l'époque antique. Jusqu'au dix huitième siècle, la vente de ces produits se faisait principalement en boutiques et pharmacies, en tant que produits de luxe réservés à l'élite ou l'aristocratie.

Progressivement, les boutiques et pharmacies ont dû faire face à l'arrivée de nouveaux réseaux de vente comme la vente à domicile et la vente ambulante, mais les cosmétiques restaient réservés aux classes sociales les plus riches jusque vers la fin du vingtième siècle. A partir de cette époque, avec l'arrivée d'internet et de la publicité télévisée (*vu à la télé !*), les ventes de cosmétiques allaient littéralement exploser. Dès lors la fabrication des cosmétiques s'industrialisait et le marché mondial reposait sur un tissu d'entreprises multinationales, dont le chiffre d'affaire dépassait les 500 milliards d'euros en 2020, à peu près autant que l'industrie textile.

Parallèlement à l'industrialisation des méthodes de fabrication des produits cosmétiques, on assistait à une entrée en force de la pétrochimie dans un secteur a priori dédié aux substances naturelles. C'est ainsi que les cosmétiques devinrent de plus en plus élaborés avec l'adjonction de molécules issues de la chimie de synthèse.

Avec la fin du pétrole, la fabrication des cosmétiques se désindustrialisa et revint à une élaboration artisanale à partir des seuls produits naturels, ce qui provoqua une forte diminution de la production mondiale, sans effet notable sur

le marché qui, parallèlement, était confronté à une demande en chute libre liée à la décroissance générale des revenus.

Dans ce nouveau contexte économique, les cosmétiques apparaissaient comme étant des produits superflus et leur fabrication ne relevait plus que de l'inclinaison particulière d'une clientèle devenue confidentielle.

IV.4.7. Les médicaments

L'industrie pharmaceutique englobait le développement et la fabrication des médicaments, ainsi que ceux du matériel médical, depuis le petit outillage infirmier jusqu'aux gros appareils de radiothérapie, en passant par les machines de diagnostic (échographes, IRM, scanners) et les équipements de bloc opératoire.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le chapitre traitant de la décroissance démographique, l'industrie pharmaceutique avait amorcé son recul depuis 2030 parallèlement à celui du pétrole. Les premiers effets du déclin de cette industrie se firent sentir au niveau de la disponibilité de certains médicaments courants comme les antalgiques et les antibiotiques, qui commencèrent à subir des ruptures d'approvisionnement de plus en plus fréquents dans les points de vente publics. Jusqu'en 2050, les établissements hospitaliers continuèrent à assurer un certain service aux populations mais sous une forme de plus en plus réduite, à mesure que les installations et appareils vieillissaient et que leur maintenance n'était plus assurée.

Par la suite, la raréfaction des métaux et des terres rares associée à la fin de l'électronique sonna le glas de l'industrie des machines à soigner et la fin du rêve de la médecine robotisée. En 2070, la pharmaceutique s'était convertie à la phytothérapie et un réseau dense de petites entreprises offraient au public des préparations à base de plantes, sauvages, ou cultivées à cet effet dans des *jardins de plantes médicinales*.

IV.5. *L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire*

Au début du vingt et unième siècle, les environmentalistes voyaient dans le concept d'*agriculture biologique* la solution à tous les problèmes créés par l'agriculture industrielle : dépendance au pétrole, pollution, malbouffe, etc... Mais ils commettaient deux erreurs majeures dont l'histoire dira si elles étaient volontaires ou non : premièrement, ils avaient établi un cahier des charges technique de cette bio-agriculture qui ne s'éloignait pas véritablement de celui de l'agriculture industrielle, deuxièmement, ils prétendaient que cette bio-agriculture serait en capacité de produire autant que l'agriculture industrielle, ou tout au moins de générer un volume de qualité nutritive suffisante pour subvenir aux besoins d'une démographie inchangée, voire atteignant dix milliards d'humains.

L'évolution des choses fut bien différente et montra en premier lieu que la marge de manœuvre de l'activité agricole face à la décroissance énergétique et minérale était quasiment nulle. Les rêves d'*autonomie* furent rapidement remplacé par la réalité de l'*hétéronomie*. A ce propos, il convient de s'arrêter quelque temps sur cette notion d'hétéronomie qui va devenir dominante à partir des années 2070, et qui, régit désormais totalement l'écologie actuelle, prise au sens de l'*observation des lieux et conditions d'existence des êtres vivants et des rapports qu'ils établissent avec leur environnement*. Si l'on considère que l'hétéronomie est le fait de recevoir de l'extérieur les règles qui régissent son comportement et que, à l'inverse, l'autonomie est le fait de fonder son comportement sur des règles librement choisies, la mise en place de l'agriculture industrielle fut l'illustration la plus éclatante de cette démarche d'autonomie de l'*homo industrialis*, dont on constate aujourd'hui la vanité.

Mais il ne faudrait pas croire pour autant que les hommes de cette époque ignoraient la notion d'hétéronomie, mais à cette nuance près qu'ils l'appliquaient à un domaine inapproprié. Encore une erreur fatale ! En effet, selon d'éminents penseurs

de la fin du vingtième et du début du vingt et unième siècle, la société contemporaine hyper-industrielle était caractérisée par un climat ambiant de dépossession généralisée induit par la multiplication des *systèmes abstraits*. Cette société était décrite par ces philosophes contempteurs feutrés de la modernité, comme étant dominée par des structures ou processus fonctionnant indépendamment des individus ordinaires et auxquels ces derniers n'avaient pas d'autre choix que de se fier. Ils soulignaient que, dans la mesure où la complexité croissante des sociétés modernes avait isolé et cloisonné les compétences et les technicités, l'individu ordinaire n'était plus en mesure de saisir le cours des évolutions sociale, institutionnelle, politique ou économique. Cette forme d'hétéronomie était dénommée *pesanteur culturelle*, créatrice d'une véritable *personnalité sociale* refoulant et étouffant toutes les facultés ou dispositions allant à l'encontre des modèles culturels et sociaux reconnus. D'après cette analyse, il s'agissait alors d'une *hétéronomie instituée*, avec une société civile qui se mettait toute entière au service des institutions. L'individu était dès lors contraint d'évoluer dans le cadre d'une loi hétéronome, prise au sens d'une autorité culturelle et historique qui le dépassait.

La décroissance inéluctable fit éclater en miettes cette vision gentille et politiquement correcte de l'hétéronomie pour mettre à jour la seule véritable vision, sensiblement différente de celle des penseurs académiques, et beaucoup plus implacable celle-ci : *la soumission aux lois de la nature !*

Et la première prise de conscience de cette *hétéronomie radicale* se déroula précisément dans le cadre de l'agriculture, lorsque l'*homo industrialis* se rendit compte, à son corps défendant, que la construction mentale qu'il avait dénommée agriculture biologique n'était rien d'autre que l'agriculture tout court, mais privée de pétrole et de métal. Cette *agriculture hétéronome* ne s'exprimait plus à travers des artefacts mis en œuvre par la volonté de l'homme, mais à travers des phénomènes uniquement réglementés par les contraintes naturelles, dont notamment le cycle de l'eau et du carbone.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué au chapitre II.9.5.

(L'agriculture industrielle enclenche la marche arrière) l'activité agricole avait définitivement perdu son caractère industriel à partir de 2050. Les grandes exploitations subissaient un essaimage en exploitations de plus en plus petites, souvent reprises par des néo-ruraux remigrés depuis les zones urbaines. Cette évolution s'accompagnait d'une relocalisation des productions et d'une reconstitution progressive des ceintures de polyculture-élevage autour des villes, investissant les espaces pavillonnaires en friches.

L'industrie agro-alimentaire quant à elle, déjà confrontée à la disette énergétique réduisant d'autant sa capacité de production, se trouvait concurrencée par le développement rapide des circuits courts et de l'auto-fabrication domestique (conserves et laits fermentés notamment). Aux environs de 2080, tous les grands groupes agro-alimentaires avaient cessé leur activité, laissant la place à une multitude de petits ateliers artisanaux transformant des produits régionaux à destination d'une clientèle locale.

IV.6. Le tertiaire marchand

IV.6.1. Le commerce

Le petit commerce ruiné par l'essor des grands magasins au début du vingtième siècle commençait à renaître de ses cendres à partir de 2050. Moins consommateur d'énergie et capable de faire des économies d'échelle, il profitait en outre de la difficulté croissante de déplacement des consommateurs vers les zones commerciales implantées en périphérie des villes à une époque où la voiture était reine et le carburant bon marché. Dans un contexte inversé, le commerce de proximité reprenait ses droits et démontrait tout son intérêt. A mesure que les grandes surfaces excentrées fermaient leurs portes, nombre de leurs employés se reconvertissaient en ouvrant des boutiques de centre ville dans leur domaine de compétence. On assistait ainsi à un juste retour des choses après que les petits commerçants du dix neuvième siècle aient été paupérisés et réduits à l'état de simples salariés par un grand commerce, qui, aujourd'hui les restituait, contraint et forcé, à leur vocation d'origine.

IV.6.2. Les transports

Nous avons déjà décrit, au chapitre IV.3.3, le processus d'extinction progressive des industries de construction d'engins de transport motorisé (automobile, ferroviaire, aéronautique et naval). Comme toutes les autres industries lourdes développées par l'activité humaine depuis le milieu du dix huitième siècle, le domaine des transports n'échappa pas au retour des ateliers artisanaux. Les techniques de traction motorisée n'étant plus disponibles, c'est tout naturellement la traction animale qui redevint la force motrice du transport routier. Cet artisanat des transport dut pour cela exhumer un certain nombre de savoir-faire anciens plus ou moins enfouis dans la mémoire collective, ce qui ne facilita pas son redémarrage. La nécessité toutefois ayant force de loi, différents types d'attelages à cheval firent leur apparition, chacun adapté à un usage particulier : charrette (véhicule à

deux roues muni d'un brancard simple ou double et de deux ridelles), carriole (petite charrette), charreton (autre sorte de charrette sans ridelles), bérot (charrette encore plus petite à deux roues, non suspendue souvent à bras), cabriolet (véhicule léger à un seul essieu, conduit par un des passagers et généralement muni d'une capote amovible), tilbury (voiture légère, de type cabriolet, à deux roues, ouverte, souvent sans capote), char (voiture à deux roues, ouverte à l'arrière, fermée sur le devant, tirée par des chevaux et utilisée dans les jeux et les cérémonies publiques), chariot (voiture à quatre roues apte à transporter divers fardeaux), haquet (charrette étroite et longue, dépourvue de ridelles, et servant essentiellement au transport des tonneaux.), tombereau (véhicule à deux roues destiné au transport de marchandises lourdes, et que l'on bascule pour vider), etc. Il va de soi que la nature même de ces nouveaux véhicules routiers allongeait considérablement la durée des transports de longue distance, et limitait de la même façon le volume et le poids des charges embarquées, ce qui renforçait encore la nécessité d'une économie relocalisée et d'une distribution en circuits courts.

Dans le même temps, les engins de transports maritimes redécouvraient les coques en bois et la propulsion éolienne, ce qui avait pour effet d'allonger les temps de parcours et de réduire la quantité du fret embarqué.

Pour ce qui concerne le transport ferroviaire, les pays riches en ressources forestières (dont la France) tentèrent de continuer à exploiter un petit réseau lignes sillonné par des locomotives à vapeur alimentées par du bois, mais cette forme de transport restait tributaire de la disponibilité en métaux ferreux et non ferreux pour entretenir l'ensemble du matériel roulant. Et c'est principalement cette contrainte, métallique, plus encore que la contrainte énergétique, qui explique la quasi-fin du transport ferroviaire constatée aujourd'hui.

Quant au transport aérien, il avait disparu depuis 2060 (voir chap. II.7 p.135).

IV.6.3. Les services financiers

Pilier du tertiaire marchand, et accessoirement rouage essentiel du capitalisme, l'activité de service financier avait cessé d'exister suite à l'application des nouvelles dispositions législatives incluses dans les constitutions post-croissance des différents pays de la planète. Ces constitutions nouvelles, toutes plus ou moins calquées sur la constitution française de 2050, abrogeaient la valeur marchandise de la monnaie et son mode de création *ex nihilo* par les banques privées, ce qui entraînait deux conséquences très concrètes :

1. l'abrogation du crédit porteur d'intérêt, signifiant la fin de tout type d'organisme de crédit
2. l'institution du monopole de la création monétaire par l'état et son indexation sur l'or à un taux non modifiable, signifiant la fin de tout type d'organisme de dépôt privé

C'est ainsi que la monnaie fut désormais considérée comme un outil dont le seul objet était de faciliter les échanges de biens et services. Cette disposition doit être comprise en appuyant bien sur l'adjectif *seul*. En effet, ce simple adjectif conférait désormais à la monnaie un rôle limité, par ailleurs son rôle originel, celui de *bien intermédiaire* ne pouvant être négocié comme un autre bien ordinaire. Dans le système croissanciste, cette nature initiale de la monnaie avait été étendue abusivement à une nature de *marchandise*, pouvant être vendue au même titre que les autres marchandises dont elle était censée faciliter l'échange. En France, c'était par l'intermédiaire des articles 1892 à 1897 de l'ancien code civil, qu'était permis la vente d'une somme de monnaie contre une somme de monnaie supérieure, autrement dit le *crédit monétaire porteur d'intérêt*.

La nouvelle constitution de 2050, au contraire, énonce clairement le principe que la monnaie ne peut être vendue en échange d'elle-même, d'où il découle que le crédit monétaire porteur d'intérêt n'est pas reconnu par la loi, cette disposition entraînant de facto la cessation immédiate de la création

monétaire par les banques privées via l'octroi de crédits financiers.

Car dans le système croissanciste, la création monétaire était effectuée par les banques privées. En effet, lorsqu'une banque privée prêtait 1.000 euros à un citoyen, elle ne faisait qu'inscrire, par la magie de son seul clavier informatique, une dette de ce citoyen pour 1.000 euros au crédit de son bilan. Par cette opération, elle mettait donc en circulation 1.000 euros qu'elle ne possédait pas. C'est ce qu'on nommait *création monétaire ex nihilo garantie par l'Etat*, doux euphémisme pour désigner en réalité une *activité de faux monnayeur autorisée par la loi*.

La constitution de 2050 mit fin à cette imposture, et attribua le pouvoir de création monétaire garantie par la loi à la seule Banque Nationale et institua son indexation sur l'or métal. Ce retour à l'étalon-or fut une véritable mesure de salubrité publique. La monnaie physique émise de façon monopolistique par la Banque Nationale devant pouvoir être convertie librement en or à tout moment, cette dernière ne pouvait donc pas émettre plus de monnaie qu'elle ne possédait d'or en stock. Par surcroît, il lui était impossible de contourner cette obligation en modifiant le taux de parité via une dévaluation, ce qui aurait signifié émettre plus de monnaie pour un même stock d'or, et de ce fait, revenir à une création ex-nihilo comparable à celle de la constitution croissanciste. C'est pourquoi le taux de parité fut inscrit dans la constitution de 2050, afin qu'il ne puisse pas être modifié sans un agrément du peuple tout entier.

Il apparaissait toutefois qu'une monnaie émise uniquement à partir du stock d'or possédé par la nation risquait de générer une pénurie de liquidité préjudiciable à la conduite de l'activité économique, car il est exact que la gestion d'entreprise, surtout à ses début, nécessite des investissements, c'est à dire des achats structurels n'étant pas compensés par des recettes immédiates. Afin de palier cette difficulté et financer ces investissements (en biens ou services), la constitution de 2050 proposait de recourir prioritairement au crédit fournisseur, c'est à dire à

l'acceptation d'un paiement différé au citoyen-agissant-vendeur, par le citoyen-agissant-acheteur du bien ou du service considéré. Par ailleurs, il se révéla que les investissements de développement n'étaient pas très nombreux dans l'économie post-croissance et que l'activité économique tendait spontanément vers un état de stabilisation durable où seuls les excédents de gestion des exercices précédents pouvaient être réinvestis dans l'exercice en cours et que, de ce fait, les apports de capitaux n'étaient pas requis.

Mais malgré tout, la constitution de 2050 avait prévu un dispositif permettant de financer les investissements sans avoir à recourir à la création monétaire. Ce fut le principe de la *Banque d'échange* permettant, dans la limite d'un certain plafond, à tout *citoyen-agissant* d'inscrire à son crédit une somme virtuelle correspondant à la valeur des biens ou services qu'il s'engageait à vendre contractuellement à d'autres citoyens, et à utiliser cette somme pour acheter d'autres biens et services.

IV.6.4. Le tourisme

Le tourisme était une activité du secteur tertiaire qui proposait une palette étendue de services aux particuliers désirant voyager pour leur plaisir hors de leurs lieux de vie habituels et y résider de façon temporaire. Ce secteur économique pris dans sa globalité, incluait des transports dédiés, une industrie hôtelière et un ensemble d'activités liées à la satisfaction et aux déplacements des touristes.

Il est un fait que le voyage d'agrément existait déjà depuis l'Antiquité, mais le *tourisme* proprement dit n'était apparu qu'à partir du dix neuvième siècle en Europe. En 1803, le terme *touriste* entra dans la langue française, dérivé du mot anglais *tourist* apparu en 1800 et désignant des voyageurs parcourant des pays étrangers avec d'autres buts que les affaires, l'exploration scientifique ou le prosélytisme religieux. Le terme *tourisme* désignait alors tout simplement le comportement d'un *touriste*, sans autre connotation

économique.

A partir des années 2000, sa définition s'affina et plusieurs organisations internationales s'accordèrent sur l'énoncé suivant : « *activité déployée par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité* »

Le tourisme profita alors du déploiement de nouveaux modes de transport, du développement de l'hôtellerie et de la restauration qui utilisaient des infrastructures existantes ou les créaient pour leurs besoins (stations touristiques), et sa devise économique devint alors : « *plus loin, plus vite, moins cher* ». Car le développement du tourisme à cette époque était intimement corrélé au développement des transports et à la baisse de leurs coûts (surtout pour ce qui concerne l'avion) ainsi qu'à l'élévation du niveau de vie et l'accès aux congés permettant de consacrer plus de temps et d'argent aux loisirs, et principalement au tourisme.

Le développement de ce qui était devenu l'*industrie du tourisme* fut l'un des phénomènes les plus marquants de la fin du vingtième siècle. En 1950, 25 millions de touristes franchissaient une frontière internationale, en 1990 ils étaient 500 millions à le faire. En 2012, la barre du milliard fut franchie, l'Europe à elle seule accueillant 671 millions de personnes, soit la moitié des touristes internationaux. Nous étions entré dans l'ère du *tourisme de masse*.

Les recettes de ce tourisme enregistraient, au niveau international, une croissance spectaculaire depuis le milieu du vingtième siècle, passant de 2 milliards de dollars en 1950, à 104 milliards en 1980, puis à 495 milliards en 2000 et 1260 milliards en 2015. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le tourisme représentait 10 % du PIB mondial ainsi que 9% des emplois.

L'hôtellerie, branche majeure du tourisme avait, elle aussi, acquis le statut d'industrie. Elle regroupait l'ensemble des établissements proposant un service d'accueil, de gîte et/ou

de couvert, à des clients, de passage ou locaux, pendant une durée déterminée, en échange d'une contribution. Le processus d'industrialisation de cette activité s'était accompagné d'une mutation des structures d'accueil. Les nouveaux *grands hôtels* accueillaient une clientèle nombreuse et employaient de nombreux salariés. L'auberge traditionnelle avait été un lieu d'étape pour un voyageur itinérant, l'hôtel moderne devenait un lieu de villégiature.

La fin de l'aviation vers 2060 sonna le glas définitif du tourisme de masse qui avait déjà commencé à décliner dès 2030 avec la mise en place du rationnement des hydrocarbures. Le *business model* du *plus loin, plus vite, moins cher* se transforma progressivement en *plus près, moins vite, plus cher* entraînant de facto la prise de conscience par les masses que l'achat de produit touristique était le fleuron le plus abouti de la consommation superfétatoire promue par la société capitaliste croissanciste aujourd'hui révolue..

Le tourisme de masse fut le premier des purs produit de la société industrielle à disparaître, à peine un demi siècle après son enfantement.

IV.6.5. L'immobilier

Le marché de l'immobilier, qui désigne toutes actions d'achat, de vente et de location de biens immobilier avait connu un développement exponentiel depuis 1945, dopé par la croissance économique, et, surtout démographique. L'accélération de l'exode rural, le développement des zones pavillonnaires autour des villes avait multiplié les transactions, tant dans le domaines des ventes que des locations. Aux environs de 2020, alors que la population mondiale affichait un pic de huit milliards d'humains, la tension sur ce marché était extrême, les prix des biens ne cessant d'augmenter et les disponibilités en location de diminuer. Trouver un logement à louer en ville était devenu une entreprise quasiment impossible, de plus les garanties demandées par les propriétaires dépassaient l'entendement, car, en plus de la vérification des revenus des candidats locataires, deux garants étaient souvent exigés pour la signature d'un bail. La spéculation battait son plein dans un

marché où la demande excédait très largement l'offre et où les propriétaires pouvaient ainsi faire la loi et jouir d'un pouvoir absolu.

La décroissance démographique amorcée à partir de 2030 inversa totalement cette tendance. L'effet immédiat sur l'activité du secteur du bâtiment, dont nous avons parlé au chapitre IV.4.5, se répercuta naturellement sur le marché de l'immobilier neuf qui fut réduit à sa plus simple expression au cours de la décennie suivante.

Le phénomène d'exode urbain amplifiait encore cette situation, entraînant par ailleurs deux conséquences : *la faillite des copropriétés urbaines* et *le boom de l'habitat rural*.

La faillite des copropriétés urbaines

Parallèlement à la décroissance démographique et à l'exode urbain, les grands ensembles immobiliers virent la question de la collecte des charges de copropriété se poser en termes de plus en plus aigus. Nombre d'appartements désaffectés ne trouvaient pas preneur et les propriétaires, souvent héritiers non occupants, commencèrent à ne plus pouvoir honorer les charges collectives rendant ainsi problématique l'entretien des parties communes, voire la sécurité de l'infrastructure générale des bâtiments. C'est ainsi que de plus en plus d'immeubles urbains furent déclarés administrativement *en péril* et durent être évacués. Pour palier ce phénomène, les propriétaires solvables se regroupaient entre eux dans des résidences de choix, quitte à abandonner leur anciens appartements situés dans des résidences dépeuplées. Il s'instaura alors, dans les villes, une situation paradoxale où l'on voyait certains logements perdre toute valeur, alors que d'autres, au contraire, se positionnaient bien au dessus des prix du marché pour la seule raison qu'ils étaient situés dans un ensemble occupé par des propriétaires financièrement solvables. Les résidences délaissées tombaient alors en désuétude, finissaient par se vider complètement de leurs occupants et devenaient des friches immobilières que les pouvoirs publics s'efforçaient de raser dans la mesure des moyens disponibles en matériel de démolition et en énergie.

En réalité, tous ces moyens manquaient drastiquement et la plupart des municipalités décidèrent de confier ces opérations de démolition à des collectifs de citoyens utilisant leurs propres moyens (souvent manuels et animaux) en échange de la libre disposition des terrains ainsi récupérés pour les transformer en espaces de polyculture élevage urbains.

C'est ainsi que la *débétonisation* des villes fut entreprise et que l'agriculture urbaine commença à s'installer. Paradoxalement cette implantation concernait surtout les centres-villes et touchait très peu les zones pavillonnaires périphériques, celles-là même, pourtant, qui avaient effacé les ceintures maraîchères de la période ante-croissance. Car les zones pavillonnaires, en effet, ainsi que toutes les maisons de villes en général, étaient prises d'assaut par tous ceux qui se débarrassaient de leurs appartements de copropriété pour se rapatrier sur des logements individuels dont l'entretien ne dépendrait plus des aléas collectifs.

Mais cette tendance initiale ne fut pas durable, car il s'avéra rapidement que la survie des villes post-croissance était irrémédiablement liée à leur capacité d'autosuffisance alimentaire, que cette dernière ne pouvait pas être atteinte avec la seule récupération des surfaces occupées par les immeubles des centres-villes et que les zones pavillonnaires périphériques devaient elles aussi être démantelées.

L'habitat urbain découvrait l'impérieuse nécessité de récupérer des surfaces arables en quantité suffisante pour pouvoir subvenir aux besoins de la population restante. Il se trouvait par ailleurs confronté à une *double problématique* hétéronome, car l'exode urbain qui ne pouvait être ralenti que par l'augmentation du volume de production agricole interne, voyait ce volume lui-même limité par la capacité de restauration de la *composante humique* des terrains reconvertis.

Les travaux de régénération des sols cultivables en milieu urbain se trouvaient par ailleurs confrontés eux-aussi à de nombreuses difficultés qui ralentissaient leur achèvement. Les travaux de démolition souffraient d'un manque d'énergie mécanique, les murs devaient être détruits à la masse et les gravats évacués par une noria incessante de charrettes et

tombereaux tirés par des chevaux qui eux-mêmes étaient en quantité limitée car les races de trait, tel le percheron par exemple, avaient progressivement disparu durant le cours de la période croissanciste. Les bœufs furent alors appelés à la rescousse car les races élevées pour la viande pouvaient plus facilement être utilisées pour la traction d'engins roulants.

On s'aperçut néanmoins que la reconversion microbiologique des sols ainsi libérés de leur couverture immobilière n'allait pas de soi et qu'une décontamination était souvent nécessaire afin de leur restituer leur potentiel fertile. De ce point de vue, plus les travaux avançaient, plus on se rendait compte que les sols ayant porté des grands ensembles étaient plus compliqués à nettoyer que ceux ayant supporté des maisons individuelles (lourdes fondations, réseaux enterrés, rémanence de produits toxiques), facteur important qui contribua à accélérer la désaffectation des zones pavillonnaires.

Au final, les villes furent amenées à trouver un nouvel équilibre entre le nombre de leurs résidents et leur capacité d'autosuffisance alimentaire, qui s'établit la plupart du temps de façon empirique, bien que certaines cités aient tenté de planifier le phénomène en proposant une équation mettant en relation ces différentes variables et supposée livrer un résultat chiffré en terme d'objectif. Dans ce domaine, tous les efforts de planification se soldèrent par des échecs et l'équilibre s'instaura de lui-même, par l'application d'un théorème plus basique et implacable : *« Là ou il y a manger pour dix, on ne peut pas être onze »*. Toujours l'hétéronomie !

Le boom de l'habitat rural

Pendant que les milieux urbains se débattaient au sein de leurs paradoxes vitaux, l'exode des citadins vers les campagnes battait son plein. Si l'on avait pu craindre, dans un premier temps, que cette remigration ne crée une tension sur le marché immobilier rural par le fait d'une demande accrue de logements à l'achat ou à la location, le phénomène de décroissance démographique généralisée qui l'accompagnait annula cette hypothèse en libérant suffisamment de logements pour satisfaire les besoins des nouveaux arrivants.

L'activité de l'immobilier rural se concentrait sur la rénovation de l'ancien au détriment de la construction neuve qui fut pratiquement proscrite en raison du besoin impératif en surfaces arables. La terre ayant par ailleurs été décrétée bien commun dans tous les pays de la planète en application des constitutions dérivées de la constitution française de 2050, les permis de construire se raréfiaient d'autant que l'offre de logements d'occasion apparaissait suffisante par rapport à la demande.

Par ailleurs, la fin des énergies fossiles puis de l'électricité centralisée nécessitait l'adaptation technique des logements pour ce qui concernait les équipements intérieurs de chauffage, éclairage, cuisine etc., mais également le gros œuvre (enduits extérieurs, toitures). C'est ainsi que, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut le secteur artisanal du bâtiment fut dédié presque exclusivement à l'aménagement et la rénovation de l'existant, que ce soit d'ailleurs en milieu rural comme en milieu urbain.

Ce nouvel habitat rural incluait nécessairement un petit terrain attenant pour la production alimentaire familiale, avec un espace maraîcher pour la production de légumes et un espace d'élevage au sein duquel volailles ou cochons étaient nourris avec les seuls résidus de la cuisine quotidienne (épluchures, reliefs divers).

IV.7. L'EURCIA rentre dans le rang

A l'approche de l'année 2090, les réserves de charbon des pays de l'EURCIA arrivèrent à leur stade d'épuisement. C'était beaucoup plus tôt que ne l'avaient prévu les projections statistiques n'ayant pas pris en compte l'augmentation de la consommation nécessaire pour compenser le tarissement des autres sources d'énergie. Cette survenue prit de court les populations des pays charbonniers, qui n'avaient pas accepté de subir une décroissance industrielle aussi radicale que les autres pays de la planète et avaient notamment réussi à maintenir un certain niveau de production d'électricité grâce à la multiplication de centrales à charbon construites à la hâte depuis 2050.

Jusqu'en 2080, ces pays avaient également quelque peu préservé leurs transports routiers grâce à la fabrication d'essence synthétique à partir du charbon (filiale CTL : Coal To Liquid). Pour ce qui concerne les transports maritimes, ils étaient revenus à la chauffe au charbon sans trop de difficulté, idem pour les transports ferroviaires. L'aviation, par contre, avait subi le même sort que dans le reste du monde, elle s'était éteinte.

Néanmoins, le retour à la société artisanale tel que décrit dans les différents chapitres du titre IV suivit le même cheminement pour l'EURCIA que pour tous les autres pays de la planète.

Sur le plan institutionnel, la bascule de 2050 était actée et, nonobstant un décalage d'une vingtaine d'année, le réajustement de l'EURCIA sur le mode de faire valoir économique du reste du monde fut effectif à l'approche de l'année 2100.

-V -

**L'heure des comptes
(2090/2100)**

V. L'heure des comptes (2090/2100)

A la fin du vingt et unième siècle, la parenthèse de la croissance se refermait. Elle avait été de courte durée, deux cents ans à peine, mais elle resterait probablement comme la plus fabuleuse période de l'histoire de l'humanité. Cette *grande parenthèse historique* avait suscité de nombreux débats, certains étaient dorés et déjà clos, d'autres subsistaient et d'autres encore étaient sans doute à venir.

Le développement durable

Les débats du début du siècle sur la durabilité possible de la croissance étaient définitivement clos car la réalité avait démontré qu'une croissance économique fondée sur l'utilisation de ressources naturelles finies était fatalement sans avenir. Dont acte !

Les ressources renouvelables

Les débats concernant les ressources dites renouvelables avaient également été évacués car ces dernières s'étaient avérées ne pas l'être en réalité (renouvelable) puisqu'elles ne pouvaient être exploitées et mises en valeur qu'avec l'apport de ressources finies. Ce mythe qui avait illusionné les populations même encore un peu après 2050, était aujourd'hui bien révolu.

Le réchauffement climatique

La grande affaire du réchauffement climatique, grand focus du début du siècle, avait fait long feu pour la raison bien simple que tout le monde avait compris que le réchauffement réel constaté en cette fin de siècle n'était en rien responsable de la décroissance démographique et du retour à la société artisanale. Autrement dit, même si ce réchauffement avait pu être évité, cela n'aurait rien changé à l'évolution du mode de vie de l'espèce humaine que nous constatons aujourd'hui. Pire, tous les analystes s'accordent sur le fait que, hormis les gesticulations politiques des COPs successives poursuivant en réalité des objectifs mercantiles de rentabilisation de la lutte contre le réchauffement, aucune volonté n'avait jamais existé pour prendre des mesures réellement efficaces au

niveau mondial. Certes, aujourd'hui un certain réchauffement de l'atmosphère est constaté rendant certaines régions plus fertiles et d'autres moins, mais les populations se sont adaptées, principalement parce que la forte décroissance démographique a permis une recomposition de l'occupation géographique des sols.

Le débat sur le concept de croissance lui-même par contre est loin d'être clos et recèle encore de nombreuses polémiques que nous allons tenter de classer dans les chapitres suivants.

V.1. *Le bilan de la croissance*

Voici un débat important qui n'est pas clos, qui n'est sans doute pas près de l'être et qui, par ailleurs, recèle en lui deux sous-débats souvent imbriqués entre eux, en rajoutant encore à la problématique du sujet :

1. la croissance aurait-elle *pu* être évitée ?
2. la croissance aurait-elle *dû* être évitée ? Variante : la croissance a-t-elle été *bénéfique* ?

V.1.1. *La croissance aurait-elle pu être évitée ?*

Une question voisine pourrait être formulée ainsi : *la croissance aurait-elle pu ne pas survenir ?* Ces deux approches de la genèse de la croissance sont sensiblement distinctes dans la mesure où la première présuppose une volonté délibérée de l'espèce humaine, ou d'un groupe restreint (théorie du complot ?), alors que la seconde se fonde plutôt sur l'idée d'un déterminisme historique, voire d'une hétéronomie de la trajectoire croissanciste humaine.

La plupart des historiens actuels penchent résolument pour la première interprétation malgré le consensus sur la composante indubitablement hétéronome de la situation de l'homo post-croissance. Car les conditions ne sont plus les mêmes entre la période de 1850 et celle de 2100. Avant 1850, en effet, date conventionnelle de début de la société industrielle croissanciste, la nature (et plus particulièrement l'écorce terrestre) disposait d'un stock de ressources naturelles finies pouvant être utilisées par qui (espèce vivante ou autre) aurait décidé de le faire. De ce point de vue, l'homme jouissait d'une autonomie totale pour ce qui concernait l'exercice de sa volonté de prédation sur ces ressources. Or, si l'on considère que la prédation des ressources naturelles finies fut la *condition sine que non* de la croissance, il en résulte que l'entrée en croissance de l'homo sapiens relève bien d'une démarche autonome et volontariste.

Il n'en va pas de même aujourd'hui, naturellement, puisque l'absence physique de ces ressources s'impose à nous et que

nous ne pouvons plus les utiliser (première hétéronomie). De plus nous avons appris du deuxième principe de la thermodynamique que *toute transformation d'un système thermodynamique s'effectue avec augmentation de l'entropie globale incluant l'entropie du système et du milieu extérieur*, ce qui signifie l'existence d'une limite scientifiquement infranchissable à la domestication de la nature (deuxième hétéronomie).

D'aucuns pourraient cependant nous objecter que les *homos industrialis* avaient, eux aussi, connaissance de la loi de l'entropie. C'est exact, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ont préféré ne pas en tenir compte, voire l'ignorer tout simplement, sans doute parce que cette loi présentait un caractère anthropomorphique qui les dépassait. C'est ainsi qu'agissant dans l'ignorance, ils gagnaient en autonomie, tels des contrebandiers défilant les lois frontalières, mais nécessairement rattrapés un jour par la loi souveraine.

Dès lors, les réponses aux deux variantes de la question posée deviennent évidentes. Oui, la croissance aurait pu être évitée, car elle ne s'est installée que par la volonté de l'homme. Oui, la croissance aurait pu ne pas survenir. Non, elle n'est pas le fruit du hasard historique.

Nous ne nous livrerons pas ici à l'énumération et à l'analyse des différents mobiles et moteurs de l'entrée en croissance de l'homo sapiens et de sa transformation en éphémère *homo industrialis*, ce qui pourrait constituer l'objet d'un mémoire à part entière, mais nous nous contenterons d'observer que tout le monde s'accorde aujourd'hui sur le fait historique de l'existence d'un fort courant de pensée apparu vers la fin du Moyen Âge avec l'émergence (puis l'hégémonie) politique de la caste des marchands. Ce courant s'est progressivement donné les moyens de briser le carcan monarchique afin de pouvoir mettre en place une construction législative complexe permettant l'exercice d'un mode de faire valoir économique nouveau fondé sur la prédation illimitée des ressources naturelles finies de la planète. Ce système fut appelé notamment *capitalisme*, mais son appellation plus adéquate semble aujourd'hui devoir être tout simplement *croissancisme*.

V.1.2. La croissance aurait-elle dû être évitée ?

Poser cette question revient en réalité à se demander si la parenthèse de la croissance a été bénéfique à l'espèce humaine, mais elle contient préalablement en elle-même la question du pronostic sur la durée de cette parenthèse.

V.1.2.1. La question de la durée (de la croissance)

Sachant aujourd'hui que la période de croissance n'a duré (grosso modo) que deux cent ans (de 1850 à 2050) la question prend une acuité supplémentaire et mérite d'être posée de façon sensiblement différente, à savoir : *si les hommes avaient su que la croissance durerait si peu de temps n'aurait-il pas mieux valu de ne pas l'enclencher du tout ?* Du coup, il importe de déterminer si les hommes semblent avoir été suffisamment avertis (ou informés) de cette échéance inéluctable, ou pas suffisamment. Nous pouvons affirmer sans crainte d'être contredit qu'aucune information de cette nature n'avait circulé durant toute la première moitié de cette période et que la croissance paraissait alors éternelle aux yeux de tous. Il faut, en effet, attendre les années 1970, pour voir surgir les *premières alertes* avec le rapport du club de Rome, dit *rapport Meadows* du nom de son coordinateur, paru en 1972, ainsi que les travaux de *Nicholas Georgescu Roegen*, notamment ses ouvrages *The Entropy Law and the Economic Process* paru en 1971 et *Energy and Economic Myths* paru en 1975. Ainsi dès cette période, nous pouvons considérer que l'*homo industrialis* avait bien été informé du déclin probablement inéluctable du système thermo-industriel basé sur l'exploitation illimitée des ressources naturelles finies qu'il avait mis en place depuis à peine plus d'un siècle.

L'information était donc donnée, mais quelle en était sa portée ? Elle fut en réalité très faible, pour ne pas dire inexistante, car la propagande croissanciste était si puissante et les promesses de bénéfices qu'elle distillait étaient si éclatantes que la population mondiale n'aspirait qu'à croire en la durabilité de la croissance et n'était donc pas disposée à entériner la possibilité du contraire, même sur la base d'études scientifiques, au demeurant fort peu diffusées car

étouffées par la puissance d'un réseau médiatique restant entièrement aux mains des croissancistes.

A ce stade du raisonnement, il nous faut revenir un instant à la réponse donnée à la première question, à savoir : oui la croissance aurait pu être évitée, au sens où l'enclenchement de la croissance n'était pas inéluctable, car nous avons omis de compléter cette question par son corollaire instinctif : « *une fois la croissance enclenchée, était-il possible de l'arrêter ?* ». Cette fois la réponse sera non, d'une part, parce que le système mondial mis en place pour croître se nourrissait de lui même et d'autre part, parce que toutes les populations humaines avaient été définitivement séduites par les produits et les avantages issus de la croissance et qu'ils les désiraient intensément.

La croissance devait donc aller jusqu'à son terme et c'est ce qu'elle a fait. Telle une automobile en panne d'essence, arrêtée au bord de la route, son trajet n'aura duré que le temps de vider son réservoir.

Si tous les analystes conviennent aujourd'hui que la croissance ne pouvait pas être stoppée, ni même ralentie, par le seul exercice de la volonté humaine, leurs opinions divergent toutefois sur le bien-fondé de son déclenchement, c'est à dire sur le jugement global et *a posteriori* de son apport pour l'humanité, autrement dit de *son legs*.

V.1.2.2. La question de la vertu (de la croissance)

Durant la deuxième partie de son existence, la croissance avait subi certaines critiques émanant principalement des franges petites bourgeoises dans les pays les plus développés. Pendant que l'immense majorité des huit milliards d'humains répertoriés en 2022, n'aspirent qu'à obtenir plus d'électricité, plus de chauffage, plus de loisirs et plus de confort, quelques groupuscules d'enfants gâtés de la croissance crachaient dans leur soupe en prônant un changement de mode de vie et proposant d'entrer en frugalité volontaire, certains allant même jusqu'à faire l'éloge de la pauvreté. Au delà de ces péripéties dérisoires, c'était néanmoins la question même de la vertu de la croissance qui était posée et de ses bienfaits

supposés pour l'homme.

La grande faiblesse de cette critique *en temps réel* de la croissance fut son caractère résolument subjectif, délaissant ainsi volontairement la réfutation objective, qui aurait pourtant été la seule à ne pouvoir être contredite. Cette critique subjective de la croissance se contentait d'énumérer un catalogue d'artefacts croissancistes qui étaient fustigés par leurs auteurs : la publicité, les courses automobiles, la malbouffe, les voyages en avion, etc. Ces *objecteurs de croissance*, comme ils aimaient à se dénommer, criaient haut et fort qu'ils n'aimaient pas la croissance, non pas pour des raisons objectives, (par exemple pour des raisons liées à sa non-viabilité), mais parce qu'ils la jugeaient absurde anthropologiquement, indécente socialement, irresponsable écologiquement. Autant de raisons de ne pas aimer la croissance faisant référence à des sciences dites molles : l'anthropologie, la sociologie et l'écologie, qui ne sont pas là pour énoncer des lois imparables, mais pour analyser la vie sur terre à partir de regards humains divers et variés.

Une autre faiblesse de cette *critique subjective* résidait dans le fait qu'elle se concentrait sur les externalités négatives (réchauffement climatique, pollution, chute de la biodiversité, etc...) de cette même croissance, tout en négligeant le ou les faits générateurs, un peu à l'image du médecin allopathe qui ne s'occupe que du traitement du symptôme et pas de la cause première de la maladie.

Enfin ces contradicteurs petits bourgeois, qui parfois cherchaient à se parer fallacieusement du sceau de l'objectivité, tombaient le masque lorsqu'ils en venaient à déclarer : « *quand bien même la croissance n'aurait pas d'externalité négative il faudrait la critiquer quand même et la rejeter quand même* ».

Une approche *objective de la critique* de la croissance aurait été toute autre, et c'est d'ailleurs la seule qu'il nous est donné aujourd'hui de pouvoir faire. Car, en cette fin de siècle, nous avons en face de nous tous les éléments nous permettant de porter un jugement. Et en premier lieu, nous avons à nous demander si la croissance a réellement atteint ou pas ses buts,

et notamment dans les principaux domaines qu'elle avait prétendu investir : la physique, la comptabilité, la finance, la santé, l'alimentation, la culture, la politique.

Car la première vertu de cette grande aventure humaine aurait été d'avoir atteint les objectifs qu'elle s'était elle-même fixés. Et le fait qu'elle soit aujourd'hui terminée ne change rien à l'affaire, car la réussite d'une aventure ne se mesure pas à sa pérennité, mais à son résultat. Or, force nous est de constater aujourd'hui que le résultat de l'équation croissanciste est objectivement désastreux et ce, pour au moins sept raisons :

1. *échec physique* : la croissance voulait domestiquer la physique, mais elle n'y est pas parvenu, confirmant ainsi les analyses prospectives de Nicholas Georgescu Roegen,
2. *échec comptable* : la croissance prétendait créer du bénéfice d'exploitation, mais elle a fonctionné à perte et généré un déficit comptable,
3. *échec financier* : pour remplacer le système du troc, puis celui de l'étalon-or, la croissance prétendait avoir créé un instrument d'échange magique et universel, mais celui-ci s'est retrouvé au bord de l'implosion a dû être remplacé dès 2050,
4. *échec sanitaire* : la santé était indéniablement l'un des chevaux de bataille privilégiés du système de la croissance, qui ne cessait de publier des communiqués de victoire contre le soi-disant fléau de la maladie humaine et se targuait même de pouvoir lutter contre l'inéluctabilité de la mort biologique. La réalité fut toute autre, car la santé de l'homme n'a cessé de se dégrader depuis l'avènement de la société industrielle, et la décroissance démographique apporte un démenti cinglant à ces rodomontades,
5. *échec alimentaire* : la croissance prétendait avoir installé un système durable de production alimentaire pour nourrir 10 milliards d'individus, mais la faillite de ce système fut avérée dès 2050 et le

déficit de la production alimentaire qui s'en est suivi est, avec le point précédent, l'un des faits générateurs essentiels de la décroissance démographique,

6. *échec culturel* : la croissance prétendait contribuer à développer l'esprit humain, mais, au contraire, elle a provoqué une régression de la capacité de réflexion de l'homme,
7. *échec politique* : La croissance en tant que système planétaire et universel et en l'absence de toute autre alternative visible ou pressentie, n'hésitait pas à affirmer qu'elle était de nature téléologique, soit, en terme plus trivial, que tous les chemins menaient à elle. Traduit en termes politiques, elle nommait cela tout simplement *la fin de l'histoire*, et accessoirement la fin de toutes les oppositions. Mais, là encore, le résultat fut toute autre et il s'est avéré que, bien loin d'avoir fermé la porte à tous les projets alternatifs d'organisation sociétale, elle a installé une situation pré-révolutionnaire qui fit le lit de la bascule institutionnelle que nous avons connu au milieu du vingt et unième siècle.

Paradoxalement, la croissance n'aura atteint son objectif que dans un seul domaine, le social, puisqu'il apparaît peu contestable que les *inégalités sociales* n'ont eu de cesse de se creuser durant tout le déroulé de l'épisode croissanciste. Car c'était bien là l'objectif essentiel de la croissance : *accroître les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres en masquant cette réalité par l'augmentation du revenu moyen*. Il apparaît, a posteriori, que ce stratagème a parfaitement fonctionné et que, de ce point de vue, la croissance a rondement mené son affaire. Car, en réalité, la croissance n'a jamais promis qu'elle allait réduire les inégalités sociales, mais elle a simplement dit que l'enrichissement de quelques uns profiterait mécaniquement à tous les autres (la fameuse théorie du ruissellement), ne se préoccupant que de richesse en valeur absolue (le niveau de vie) et pas en valeur relative (l'écart des revenus). Dont acte !

V.2. Après la croissance

Au final, que nous a appris cette très courte période d'à peine deux siècle pendant laquelle l'agitation humaine a atteint des sommets impensables pour tout homo sapiens ayant vécu antérieurement à 1850 ?

Cette bulle historique nous a bien évidemment appris que les lois de la physique (c'est à dire les lois naturelles) ne pouvaient être ignorées, mais cette information, à vrai dire, n'était pas nouvelle et l'expérience croissanciste nous a simplement permis de vérifier concrètement ce principe, ce que nous n'aurions jamais pu faire si nous n'avions pas tenté de le contourner.

Cette confirmation étant actée et la question étant définitivement réglée, la croissance nous a également légué une planète délestée de l'essentiel de ses ressources naturelles finies, ce qui va nous permettre de mettre en œuvre une économie basée uniquement sur les ressources naturelles renouvelables, c'est à dire principalement, le bois.

La civilisation du bois

La croissance nous a donc conduit à l'instauration d'une nouvelle civilisation, qui, celle-ci semble présenter toutes les garanties de durabilité, à la condition toutefois que nous n'utilisions pas cette ressource unique au delà de son taux de renouvellement. Mais cela n'arrivera certainement pas car l'expérience de la croissance nous a informé sur ce point.

La croissance nous a enfin appris que l'économie était intimement liée à la politique, et que, plus précisément, c'était le mode de faire valoir économique choisi par la communauté humaine (ou par ses éléments dominants) qui déterminait le système politique à mettre en place. C'est ainsi que nous avons vu, vers la fin du dix huitième siècle, les représentants du croissancisme (système économique) déployer leurs efforts pour mettre en place l'oligocratie (système politique) afin de rendre possible la conduite de leur projet.

De cette loi ainsi apprise, nous avons pu en déduire que le

mode faire valoir économique post-croissance que nous avons choisi devait être encadré par un système politique adapté. Tout comme le mode croissanciste avait été, en son temps, nouveau et avait nécessité un système politique nouveau, le mode post-croissance amorcé après 2050 était un mode nouveau et a nécessité d'imaginer un système politique nouveau.

Le fait que le choix d'une économie basée uniquement sur les ressources naturelles finies, essentiellement le bois, ne comportait pas d'autre alternative peut certes être considéré comme un *choix subi*, mais c'est un *choix quand-même* dans le sens où il procède d'une volonté clairement exprimée, à l'opposé d'un non-choix qui aurait peut-être conduit l'humanité au suicide.

Les nouveaux commandements

Les constitutions post-croissance mises en place par les différents pays de la planète furent toutes inspirées plus ou moins profondément de la constitution française de 2050, mais il apparut rapidement nécessaire de relier toutes ces constructions juridiques par un fil rouge, de les asseoir chacune sur un socle identique, sorte de plus petit commun dénominateur législatif.

C'est ainsi qu'à l'image de la *Grande Conférence* de 2030 qui avait établi des règles mondiales pour gérer la déplétion des hydrocarbures, une convention générale se réunit à Paris en 2095 pour rédiger une charte en douze points qui énonçait douze principes, dénommés *les nouveaux commandements*, et que chaque pays signataire s'engageait à inscrire en tant que préambule dans sa constitution particulière. Ces commandements faisant office de *principes supérieurs*, à l'instar des *droits naturels et imprescriptibles* cités dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen française de 1789, aucune loi de niveau inférieur contenu dans le corpus juridique ordinaire ne pouvait y contrevenir. Un *conseil constitutionnel international* fut créé avec des moyens coercitifs pour en vérifier la juste application.

Ces nouveaux commandements étaient et sont toujours les

suivants :

Premier commandement : La Constitution doit énoncer des principes clairs qui s'imposent pour toute rédaction de loi. Ce premier commandement est dénommé *Principe des principes*.

Pour toute élaboration d'un nouveau corpus législatif, il convient de définir un système logique, dans lequel toute règle ou loi doit respecter impérativement un principe. La mise en place de ce système comprend deux pans :

1. d'une part la définition de principes pouvant se prêter à la logique, telle qu'elle est définie, par exemple, en mathématique. Ces principes devront être énumérés dans le préambule de la nouvelle constitution.
2. d'autre part la définition de règles d'interprétation rigoureuses permettant de passer des principes aux éléments du domaine qu'il prétend décrire et qui constitueront le socle des modifications apportées à différents la Constitution et des Codes Juridiques

Deuxième commandement : La liberté individuelle ne peut être limitée que si l'exercice de cette liberté crée une nuisance objectivement mesurable envers autrui.

Commentaire : La notion d'objectivement mesurable signifie que la nuisance invoquée doit pouvoir être constatée clairement avec les outils de mesure de la science actuelle, en écartant les éléments subjectifs, les effets de ressenti particuliers ou les supposées conséquences par destination. Un lien de cause à effet direct doit également être clairement établi entre le fait générateur et la nuisance invoquée. La loi d'interdiction au motif de la nuisance objectivement mesurable est le seul type de loi pouvant s'appliquer dans l'espace public naturel.

Troisième commandement : la loi ne peut créer d'obligation de faire en dehors de toute contingence, c'est à dire sans que le citoyen concerné n'ait engagé une action préalable et directement liée à l'objet de cette obligation. Ce commandement entraîne notamment l'abolition de l'impôt et

de la conscription.

Commentaire : Une loi d'obligation contingente ne peut être édictée dans l'espace public naturel. Elle ne peut l'être que par l'intermédiaire d'un règlement intérieur, dans un espace collectif optionnel ou dans un espace privé, et par le seul gestionnaire de l'espace considéré.

Quatrième commandement : La recherche de l'égalité des chances entre chaque citoyen en vue d'obtenir un revenu d'existence suffisant doit toujours guider la rédaction de la loi.

Commentaire : La notion d'égalité de tous devant la loi est un principe nécessaire mais insuffisant. La recherche de l'égalité des chances doit être poursuivie en favorisant une égalité des conditions d'accession à un revenu suffisant, en intervenant notamment dans les domaines de la création monétaire, du crédit, de la propriété foncière, du mode d'exercice l'activité économique individuelle et de son financement.

Cinquième commandement : La solidarité indispensable de la collectivité envers les citoyens en difficulté doit toujours s'accompagner d'une contrepartie raisonnable. L'Etat ne servira aucune dotation financière prélevée sur son budget et présentant un caractère pécuniaire, fixe et régulier.

Commentaire : Des établissements dénommés Ateliers Nationaux doivent être créés, avec pour vocation d'accueillir tout citoyen temporairement ou durablement en difficulté afin qu'il puisse générer des revenus suffisants pour assurer sa subsistance. Ces Ateliers Nationaux fourniront un hébergement, une nourriture et un pécule en contrepartie d'un travail adapté à la situation physique et /ou mentale du demandeur. Ils seront accessibles à tout citoyen, sans condition, sur simple demande et pourront être quittés à tout moment.

Sixième commandement : L'Etat est le serviteur du peuple. En application du troisième commandement, il ne peut pas se financer par l'impôt. L'Etat-Serviteur est en charge d'un grand secteur public marchand regroupant les activités économiques à forte empreinte écologique, c'est à dire fortement prédatrices de ressources naturelles finies. Ces activités sont principalement l'énergie, la sidérurgie, les

constructions automobiles, aériennes, navales, ferroviaires, le BTP, et la pétrochimie.

Parallèlement à ce secteur public marchand, l'Etat est en charge d'un secteur public gratuit élargi, chargé de délivrer des services de base utiles à la collectivité, soit, hormis les traditionnelles fonctions régaliennes que sont la sécurité intérieure et la justice, principalement les services de la santé, l'éducation, les transports urbains et péri-urbains, la mise à disposition de médias de communication pour l'information politique, la fourniture d'eau et d'énergie dans le cadre d'un quota domestique et les services funéraires.

Le financement du secteur public gratuit est assuré par les bénéfices issus de l'activité du secteur public marchand, à l'exclusion de toute autre ressource.

Commentaire : La société post croissance doit être dotée d'une entité collective capable d'encaisser les principaux chocs créés par la décroissance entropique en lieu et place de l'individu physique. Cette entité doit être l'Etat, qui devient un véritable serviteur du peuple, capable de s'autofinancer. La conception oligocratique croissantiste de l'Etat est celle d'une entité toute puissante conçue pour dominer le peuple et se finançant par un prélèvement coercitif sur ce même peuple. Dans le système de l'Etat-Serviteur, l'impôt est aboli, et plus généralement tout prélèvement pécuniaire obligatoire. Ce système répond à trois objectifs :

- *Un objectif de résilience, par la création d'un secteur tampon destiné à amortir le choc de la déplétion fossile et minérale*
- *Un objectif de subsidiarité, par la délégation à l'Etat des fonctions économiques qui paraissent plus efficacement traitées par une gestion centralisée que par l'addition d'une multitude d'efforts individuels*
- *Un objectif économique, par la constitution d'un secteur public marchand fonctionnant avec la même logique qu'un ménage, c'est à dire obtenir des revenus par un travail pour financer ses activités domestiques.*

Septième commandement : La transmission de la propriété ne peut se faire qu'entre vifs de façon onéreuse ou par le don,

et dans le cadre d'un libre contrat. Aucune loi d'automatisme ne peut être édictée. Aucun prélèvement pécuniaire ne peut être effectué par quiconque à l'occasion d'une transmission de propriété.

Commentaire : La différence de richesses, donc l'inégalité, entre les citoyens tire son origine principalement de deux sources. La première source est la différence des revenus acquis et générés par l'activité économique du citoyen pendant toute la durée de sa vie. La deuxième source est la différence de patrimoine acquis par l'héritage. Une certaine inégalité de richesses entre les citoyens est acceptable lorsque cette inégalité est le produit d'un travail plus intense, plus performant ou plus risqué, par contre, l'inégalité issue d'un patrimoine acquis par la simple application de la Loi n'est pas acceptable. Il en découle que l'acquisition de la propriété ne peut résulter de la transmission automatique des patrimoines défunts à des attributaires nominatifs désignés par la loi. Les patrimoines non transmis des citoyens défunts doivent donc revenir à la collectivité qui redistribuera équitablement à tous les autres citoyens le produit de leur vente.

Huitième commandement : La création monétaire par les banques privées est abolie Le nouveau dispositif de création monétaire comporte trois niveaux.

1^{er} niveau : L'Etat émet une monnaie physique basée sur l'or, librement convertible à tout moment et selon un taux de parité fixé dans la constitution.

2^{ème} niveau : Afin de faciliter le financement de l'activité économique, l'Etat émet également une monnaie virtuelle, dite *monnaie d'échange*, et qui est gérée dans le cadre d'une *Banque Nationale d'Echange*.

3^{ème} niveau : Tout individu peut créer tout type de monnaie libre, mais elle ne bénéficie pas de la garantie par la loi

Commentaire : Le système monétaire de la période croissantiste comportait un risque d'effondrement car la monnaie n'était basée sur aucune contre partie matérielle et donc créée ex nihilo par les banques privées à chaque fois qu'elles délivraient un crédit. Cette monnaie n'était donc rien d'autre que de la dette en circulation et seule la confiance, matérialisée par la garantie morale de l'Etat, constituait la clef de voûte de l'édifice. Cet édifice n'était qu'un

château de cartes qui pouvait s'écrouler à tout instant, risquant ainsi d'affecter majoritairement les petits épargnants qui auraient ainsi vu leurs avoirs bancaires réduits à néant, alors que les grandes entreprises capitalistes et transnationales, auraient été exonérées de leurs remboursement et auraient pu ainsi devenir propriétaires à peu de frais de leurs investissements et immobilisations corporelles.

Toutefois, une monnaie basée uniquement sur le stock d'or national, risquerait d'être insuffisante pour couvrir les besoins de financement de l'activité économique. La Banque d'échange reprend l'idée de Pierre-Joseph Proudhon de Banque du peuple (1848), en l'adaptant aux conditions actuelles. Cette banque gérée par l'Etat a pour mission de tenir une comptabilité des échanges entre les citoyens agissants, c'est à dire en portant au crédit du vendeur, et au débit de l'acheteur le montant de l'échange sans qu'il y ait de création monétaire, et dans la cadre d'un volume limité.

Neuvième commandement : La monnaie, quelque soit sa nature, ne doit jamais être considérée comme une marchandise. De ce fait, le crédit monétaire porteur d'intérêt est aboli.

Commentaire : Dans une opération de crédit telle qu'elle était pratiquée pendant la période du capitalisme croissant, un créancier vendait à un débiteur une somme de monnaie déterminée en échange de la promesse que ce dernier lui verserait plus tard une somme de monnaie supérieure. Ce type de contrat était garanti par la loi, c'est à dire que si le débiteur ne s'acquittait pas de son engagement, il était poursuivi en justice. Ce contrat s'assimilait en réalité à une vente de marchandise ordinaire, par lequel un acheteur s'engageait à verser une somme convenue en échange d'un bien déterminé. Pour que les termes de ce contrat soient valides, il avait été nécessaire d'institutionnaliser auparavant le fait que la monnaie soit une marchandise comme une autre, alors que son rôle initial n'était que de faciliter les échanges entre deux marchandises. En France, le fondement juridique de cette dérive trouvait sa source dans le code civil à l'article 1895. En abrogeant cette disposition et en stipulant que la monnaie n'est pas une marchandise, la loi cesse de reconnaître la validité du crédit monétaire porteur d'intérêt. Il est à noter que cette disposition n'est pas nouvelle et que le prêt d'argent avec intérêt a été interdit à plusieurs reprises au cours de l'histoire humaine.

Dixième commandement : Toute activité économique peut être entreprise librement par tout citoyen, en tant que personne physique. La notion d'*entreprise* n'est plus reconnue par la loi, ni celle de *salarié*, ni celle d'*employeur*. L'activité économique est exclusivement assurée par des *citoyens agissants* qui contractent entre eux en des termes libres et non réglementés. Ces contrats sont opposables en justice dans la mesure où leurs termes ne contreviennent pas à la loi générale contre la nuisance objectivement mesurable. L'*individu agissant* devient une entité économique unique et indéfiniment responsable. Cette entité se confond avec son entité de personne privée physique. De ce fait, et hormis le secteur public, la personnalité morale n'est plus reconnue par la loi.

Commentaire : Dans le système croissanciste, la réalité de l'action économique d'un citoyen était occultée par la forme juridique que revêtait cette action. La loi avait ainsi créé artificiellement une structure intermédiaire entre l'individu agissant et le reste de la collectivité, dénommée entreprise. Cette structure répondait à des objectifs fiscaux, monétaires et de domination de classe. Il importe que le déclin inéluctable de l'activité industrielle soit compensé par une liberté totale de l'individu agissant afin que la faculté d'adaptation de l'espèce humaine puisse fonctionner sans entrave.

Onzième commandement : Le sol national est une dot commune et une propriété collective. Il appartient en parts égales et sous forme de nu-propriété à chaque citoyen majeur. Chaque part non occupée par son nu-propriétaire est porteuse d'un revenu locatif.

Commentaire : La terre, arable ou non, n'est pas un bien comme les autres car elle n'est pas le produit d'une action de l'homme. A la différence de l'objet industriel, elle est un legs de la nature, une dot gratuite dont les règles d'attribution initiales ne sont écrites nulle part. Dans ces conditions, la notion de droit de propriété sur le foncier est vide de sens et il semble équitable de considérer qu'à partir du moment où un territoire est à peu près stabilisé entre les mains d'un groupe d'individus, ce territoire puisse être virtuellement attribué en parts égales à tous les membres du groupe considéré.

Douzième commandement : La capacité d'imaginer et de

voter la loi est le pouvoir exclusif du peuple, pris en tant que l'ensemble des citoyens et à l'exclusion de toute forme de représentation. Le peuple ainsi défini dispose également d'un pouvoir de contrôle sur les agissements de la fonction exécutive. L'ensemble du dispositif permettant de l'application de ce principe est dénommé *Pouvoir Citoyen*.

Commentaire : La rupture essentielle avec le système oligocratique croissanciste réside dans le fait que la loi n'émane plus de professionnels rémunérés par des fonds prélevés sur les revenus des citoyens, mais qu'elle est élaborée bénévolement par les citoyens eux mêmes. Ce principe implique l'extinction de la classe politique de l'ancien système pour tout ce qui concerne son rôle législatif. Il est à noter que ce dispositif de Pouvoir Citoyen est celui-là même voulu par les révolutionnaires de 1789, et parfaitement décrit par Henri Emmanuel Sieyès, le père de la Constitution oligocratique actuelle, dans son célèbre discours du 7 septembre 1789 devant l'assemblée nationale, en tant que système devant précisément être rejeté au profit du système représentatif.

V.3. Court épilogue provisoire

La brève aventure de la croissance (1850/2050) nous a appris de façon certaine qu'un mode de pensée qui génère un problème ne peut pas servir lui-même à régler ledit problème.

Il a découlé de l'application ce théorème la conviction que le système politique ayant conduit l'humanité dans l'impasse de la croissance ne pouvait en aucune façon être ré-utilisé pour en sortir. C'est ainsi que nous avons pu déclencher la bascule institutionnelle qui a instauré une nouvelle organisation sociétale plus juste et plus équitable. De ce point de vue, pouvons considérer que l'expérience de la croissance nous a été utile et nécessaire.

Par ailleurs si la croissance n'avait pas eu lieu, nous aurions sans doute toujours pensé qu'elle était possible et ce mythe nous aurait habité, nourrissant ce fameux péché d'orgueil dont l'espèce humaine est aujourd'hui heureusement débarrassée.

Enfin l'expérience de la croissance nous a convaincu que l'homme n'était pas plus fort que la nature, et encore moins le roi de l'univers, mais qu'il demeurerait simplement un animal doué de facultés inventives et adaptatives quelque peu supérieures aux autres, sans plus.

Nous avons ainsi appris que notre espèce était une composante non dissociable du monde terrestre vivant et que l'échec de l'épisode croissanciste ne nous ayant pas tué, il contribuera certainement à nous rendre plus forts.

Annexes

Annexe 1 - Le Pacte démocratique

Le Pacte Démocratique a été élaboré en 2022 par le *Groupe de réflexion sur l'avancée de la démocratie*.

Le Pacte démocratique est une proposition de charte qui énonce un ensemble de règles constitutionnelles, législatives ou réglementaires permettant à la pluralité des citoyens la diffusion de leurs idées politiques et rendant accessible leur participation aux différentes élections.

Le Pacte démocratique vise à :

- interpellier tous les candidats aux différentes élections nationales, au-delà des clivages politiques
- mobiliser les citoyens ;
- ouvrir le débat public avec des propositions concrètes.

Le Pacte démocratique est proposé aux candidats aux différentes élections nationales. Les candidats signataires du pacte ci-dessous s'engagent à l'inclure dans leur programme et à le respecter tout au long de leur mandat.

Titre I - Réglementation de la propagande et du débat politique

Article 1. Un service public dénommé *Infrastructure de Libre Expression Politique (ILEP)* a pour objet de mettre à disposition une infrastructure matérielle d'expression et de diffusion permanente pour tous les groupes politiques, quelque soit leur tendance ou leur importance quantitative, qui en font la demande. Cette infrastructure matérielle comprend un équipement technique de chaîne TV, de chaîne radio, de chaîne internet de quotidien presse et d'un réseau dense de salles municipales, incluant la fourniture des canaux de diffusion, ainsi que des techniciens de maintenance, à l'exclusion de tout journaliste.

Article 2. En période de votation électorale ou référendaire, le service public de l'Infrastructure de Libre Expression Politique fournit, additionnellement, une plate forme internet sur laquelle tous les candidats sont autorisés à déposer leurs documents de propagande numérisés dans un format préétabli par l'ILEP ou numérisés par l'ILEP. De plus l'ILEP prend en charge gratuitement les prestations d'imprimerie des professions de foi qui seront déposés en quantité limitée et consultables dans chaque mairie, ainsi que l'impression et

distribution en bureau de vote des bulletins de vote.

Article 3. Une stricte égalité d'accès aux équipements de service public de l'Infrastructure de Libre Expression Politique en temps et en espace est garantie à chaque groupe politique déclaré.

Tous les groupes politiques membres de l'ILEP ont à leur disposition un quota égal en temps et en espace pour chacun des canaux de diffusion. Les groupes politiques ont la faculté d'utiliser tout ou partie de ces quotas.

Article 4. La moitié au moins de l'espace attribué à chaque mouvement est consacré au débat contradictoire, réparti de manière égale en durée, entre deux types :

1. le débat citoyen entre un membre de l'ILEP et un citoyen demandeur,
2. le débat politique entre deux membres de l'ILEP.

Ces débats sont menés selon des règles précises et préétablies qui sont les suivantes :

Article 4.1 - Règles rigoureuses :

4.1.1. Fixation d'un temps global pour chaque débat

4.1.2. Egalité de temps de parole pour chacune des deux parties

4.1.3. Le demandeur fixe un ordre du jour à l'avance, qui s'imposera au demandé. Le demandeur fixe également un minutage pour chaque thème de l'ordre du jour

4.1.4. Chaque partie est libre d'utiliser complètement ou partiellement ses temps de paroles sans report possible d'un thème sur l'autre

4.1.5. Le participant qui intervient ne doit pas être interrompu avant d'avoir terminé, dans la limite de son temps de parole

4.1.6. Aucun des interlocuteurs ne peut quitter le débat en cours

4.1.7. Un animateur désigné par l'ILEP est en charge du contrôle et du respect de l'application des ces règles

Article 4.2 - Prescriptions d'éthique :

4.2.1. Il convient d'éviter les opinions subjectives ou de pur ressenti, ainsi les interventions ne doivent pas être de simples affirmations de convictions. Les avis exprimés doivent être argumentés.

4.2.2. Chaque participant doit accepter l'expression d'une opinion contraire, même si elle choque ses convictions ou ses certitudes. Il ne

doit s'y opposer qu'en produisant des contre-arguments, ou en posant une question.

4.2.3. L'animateur ne doit pas donner pas son opinion personnelle

Article 5. Chaque mouvement est tenu de répondre favorablement à toute demande de débat. Chaque mouvement est libre du choix des personnes qui vont le représenter et utiliser son temps de parole

Article 6. Le service public d'infrastructure de communication politique est géré techniquement par le ministère de l'intérieur, mais sous le contrôle d'une Commission contrôle de la vie politique (CCVP) composée paritairement de 50 citoyens et de 50 membres de l'ILEP. Les 50 citoyens seront tirés au sort sur la liste des citoyens ayant droit au vote avec droit de décliner la charge. Les 50 membres de l'ILEP seront tirés au sort sur la liste des membres de l'ILEP avec droit de décliner la charge.

La CCVP est garante notamment de la répartition équitable des temps et des espaces de passage. Elle prononce des sanctions en cas de non-respect des règles de l'article 4, telles que suspension de l'appartenance à l'ILEP de 1 à 12 mois sur décision de la CCVP. Ces sanctions sont déterminées à l'issue d'un débat et d'un vote interne à la majorité absolue des voix.

Article 7. Le droit de réponse tel que prévu par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse s'applique aux débats supportés par l'ILEP, et cela y compris lorsque le répondant est sous le coup d'une suspension émise par la CCVP.

Titre II - Le mode de scrutin des élections

Titre II.1. Toutes élections

Article 8. Tout citoyen non privé de ses droits de vote peut se porter librement et gratuitement candidat à toutes les élections

Article 9. Chaque candidat, ou liste, peut déposer librement et gratuitement ses documents de propagande sur une plate-forme numérique dédiée, au plus tôt un an avant la date de l'élection. Cette plate-forme est librement accessible par internet. Les documents de propagande seront numérisés par l'Etat dans un format préétabli. L'Etat prend en charge gratuitement les prestations d'imprimerie des professions de foi qui seront déposés en quantité limitée et consultables dans chaque mairie, ainsi que l'impression et distribution en bureau de vote des bulletins de vote. Cette plate-forme bénéficie d'une publicité élargie prise en charge par l'ILEP sous le contrôle de la Commission citoyenne de la vie politique. Toutes formes de diffusion commerciale de ces documents sont

interdites par ailleurs.

Titre II.2. Election présidentielle

Article 10. Les citoyens sont appelés à effectuer un premier vote 3 mois avant la date de l'élection finale. Les 30 candidats ayant reçus le plus de suffrages sont qualifiés pour le premier tour de l'élection finale qui se déroulera en 2 tours selon le dispositif actuel inchangé, hormis les allocutions ou débats qui se déroulent exclusivement par l'intermédiaire du service public d'Infrastructure de communication politique (ILEP).

Titre II.3. Election législative

Article 11. L'élection législative se déroule au scrutin proportionnel intégral national à un tour. Les 577 députés de l'assemblée nationale sont répartis en proportion des voix obtenus par les différents partis. Si le nombre de noms inscrit sur une liste est inférieur au score obtenu par cette liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués équitablement aux autres listes.

Article 12. Chaque parti, ou candidat libre, dépose ses documents de propagande ainsi qu'une liste de noms sur une plate-forme dédiée similaire à celle pour l'élection présidentielle.

Titre II.4. Election sénatoriale

Article 13. Les 348 sénateurs sont désignés par un tirage au sort organisé par la Commission citoyenne de la vie politique (CCVP) sur une liste ouverte de candidats citoyens.

Titre III - le mode financement des partis politiques

Article 14. Les partis politiques se créent librement et gratuitement sans nécessité d'adopter une forme juridique.

Article 15. Les partis politiques doivent fonctionner en mode zéro euro. Ils ne peuvent engager aucune dépense, notamment des rémunérations salariales, et ne peuvent percevoir aucune recette. Les contributions bénévoles en temps passé sont pas considérées comme des recettes.

Article 14. En application de l'article 5, les partis politiques ne peuvent communiquer avec le public que par l'intermédiaire de l'Infrastructure de communication politique (ILEP)

Titre IV - le mode de financement des candidats aux différentes élections

Article 15. Les candidats présentés ou non par des partis politiques sont soumis aux mêmes règles juridiques et financières que celles exposées dans le Titre III

Article 16. Les candidats aux élections sénatoriales, présentés ou non par un parti politique, doivent s'inscrire auprès de la Commission citoyenne de la vie politique (CCVP) en vue du tirage au sort

Titre V. Référendum Libre et Souverain

Proposition de loi constitutionnelle modifiant l'article 89 :

L'initiative de la révision ou du renouvellement de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement, ainsi qu'aux citoyennes et citoyens ayant droit au vote.

Lorsque le projet ou la proposition de révision ou de renouvellement est à l'initiative du Président de la République sur proposition du Premier ministre ou des membres du Parlement, le projet ou la proposition de révision ou de renouvellement doit être examiné dans les conditions de délai fixées au troisième alinéa de l'article 42 et voté par les deux assemblées en termes identiques.

Lorsque la proposition de révision ou de renouvellement est à l'initiative des citoyennes et citoyens, elle doit explicitement mentionner le titre, le but de la proposition, le texte intégral de la proposition et l'identité du ou des porteurs de l'initiative. La proposition doit recueillir 1.000.000 signatures de citoyennes et citoyens ayant droit au vote dans un délai de dix-huit mois à compter de la publication officielle de leur initiative. Les signatures, en format papier ou numérique, doivent être accompagnées du nom d'usage, prénom, date de naissance et adresse du signataire. La validité des signatures est contrôlée par la Cour de cassation dans un délai qui ne peut dépasser une durée maximale de trois mois. Une fois validée ou le délai expiré, le Président soumet la proposition de révision ou de renouvellement au référendum dans un délai maximum de trois mois. Ce référendum d'initiative citoyenne est dénommé Référendum Libre et Souverain (RLS). La décision issue d'un Référendum Libre et Souverain (RLS) est mise en application dans un délai maximum de trois mois, elle ne peut être modifiée que par un autre Référendum Libre et Souverain (RLS).

Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision.

Annexe 2 - Programme pour une société de l'après croissance (2022)

devenu « Constitution française » (à partir de la page 329) en 2050

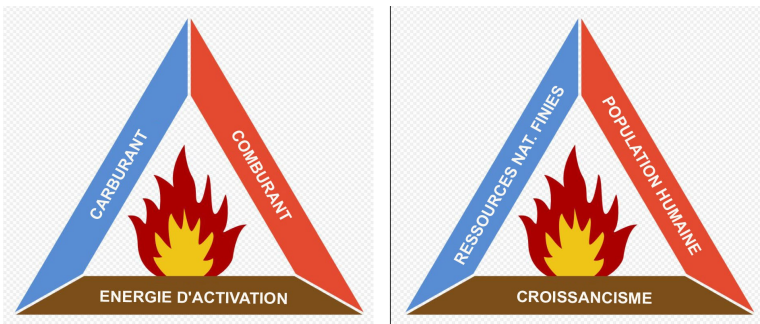
Introduction

La parabole du Triangle du Feu

Le processus de la société industrielle, la fameuse *croissance*, peut être comparé à une combustion. Cette réaction exothermique bien connue des chimistes se caractérise par la réunion de trois éléments : *un combustible, un comburant et un activateur* dont l'association est symboliquement dénommée « triangle du feu ».

Cette combustion n'est possible qu'en présence de ces trois éléments. Si un seul d'entre eux est retiré celle-ci s'arrête, si un ou plusieurs sont diminués, elle se ralentit. Dans l'exemple simple du feu de bois, les trois éléments sont représentés, dans l'ordre par le bois, l'air et l'allumette

Le développement économique de la société des Temps Modernes depuis 1850, c'est à dire la *croissance*, est comparable à une combustion chimique dont les trois éléments seraient la *dot terrestre* (le combustible), le *consommateur* (le comburant) et le *croissancisme* (l'activateur).



Ce triangle infernal, tout comme le feu de bois, ne peut être ralenti, voire stoppé que par la raréfaction, ou l'extinction, de l'un ou plusieurs de ses éléments et, inversement, il ne peut garantir sa survie (ou son *développement durable*, pour reprendre une expression consacrée) qu'avec le maintien minimal des trois.

C'est en jouant sur l'un ou l'autre des paramètres de cette équation incontournable que promoteurs et contempteurs de la civilisation industrielle construisent les idéologies contradictoires qui se percutent de front, ou se mésallient dans des consensus approximatifs.

Par ailleurs, la mesure absolue et relative de ces variables détermine assez exactement la tendance de tel ou tel discours, programme, projet, ou autre feuille de route.

1 - Le combustible

La première variable de la civilisation industrielle c'est la *dot terrestre*, c'est à dire l'ensemble des ressources fossiles et minérales dites non renouvelables, ou finies, contenues dans l'écorce terrestre. Cette variable est frappée d'alignement par Dame Nature qui, après en avoir laissé la jouissance à l'homme pendant quelques décennies, va bientôt l'en priver pour quelques centaines de millions d'années, le temps de reconstituer un stock réutilisable par d'autres futures espèces.

Cette réalité, pourtant fort simple, étant assez difficile à avaler pour les prêtres illuminés de la croissance durable (écologistes politiques compris), ces derniers tentent de contourner le problème et espèrent maintenir un niveau d'approvisionnement en combustible suffisant grâce aux leurs ineffables ressources renouvelables (eau, vent, soleil), énergies miracles (hydrogène, fusion nucléaire, mouvement perpétuel, etc.) et recyclage infini (mais mythique) des métaux.

Néanmoins, la réalité la plus probable est une diminution lente mais inexorable de ce combustible, c'est à dire de l'énergie et de la matière utilisables, qui devrait s'amorcer dans quelques années la date précise et le sinus de la courbe décroissante restant encore les seules inconnues.

2 - Le comburant

La deuxième variable de la civilisation industrielle c'est le *consommateur*, sans lequel la réaction chimique ne peut être entretenue. Cette variable est la cible essentielle des croissants militants qui voient en elle la marge de manœuvre la plus accessible et sur laquelle faire porter tous leurs efforts, mais elle présente l'inconvénient d'interagir (dans un sens pas toujours favorable) sur d'autres variables, moins essentielles pour maintenir la combustion, mais déterminantes pour d'autres fonctions socio-économiques. On citera pour mémoire le penchant facile consistant à augmenter le volume du comburant en augmentant le nombre de consommateurs, mais le spectre redoutable de la surpopulation vient troubler cette

option.

3 - L'activateur

La troisième variable de la civilisation industrielle, c'est le *croissancisme*, idéologie complexe associant politique et économie, qui agit comme un dispositif facilitateur de la mise en relation des ressources naturelles et du consommateur, et fait ainsi jaillir l'étincelle nourricière de la combustion économique. Concrètement le croissancisme est une *construction juridique* complexe qui rend possible un certain mode de faire valoir économique. Cette construction juridique prend la forme d'un corpus législatif dense et contrôlé (en termes de création, modification et abrogation) par un groupe restreint installé *en tant qu'Etat*. Ce groupe restreint exerce le pouvoir politique de façon *oligocratique* par l'intermédiaire d'un dispositif *sui generis* dit de *démocratie représentative*. Ce groupe restreint exerce également le pouvoir économique par l'intermédiaire des trois leviers fondamentaux que sont la *personnalité morale*, la *création monétaire* et le *crédit porteur d'intérêt* (constituant la base de ce qui est communément dénommé *capitalisme*), dont les caractéristiques avancées peuvent évoluer mais dont la pérennité conditionne l'existence même du croissancisme.

Cette énergie d'activation, contrairement aux deux variables précédentes et également à certaines idées reçues, n'est pas une donnée naturelle et évidente mais procède d'une création artificielle de l'esprit humain et, donc à ce titre, relève d'une nature purement contingente.

Dans notre cas de figure, c'est l'homme lui-même, c'est à dire le consommateur, qui crée l'activateur, c'est à dire le croissancisme. Dans notre triangle du feu illustrant la combustion économique, l'activateur est ainsi produit par le comburant lui-même, qui, en principe, a le pouvoir de le contrôler. Il est donc possible, en théorie, que cette combustion, c'est à dire la croissance industrielle, puisse être autorégulée de l'intérieur par l'action d'une variable sur une autre, contrairement au feu de bois qui ne peut s'accroître ou diminuer que par le fait d'une intervention extérieure.

Le devenir de cette combustion est l'enjeu des années du futur proche. Cette combustion peut augmenter, stagner, faiblir ou même s'éteindre, et pour chaque option, l'intervention humaine peut être requise, souhaitée, refusée, voire inutile. Cela donne pas moins de seize cas de figure, sans compter les multiples combinaisons possibles entre deux ou plusieurs options, chacune pouvant générer un nouveau paradigme pour la société à venir.

Par exemple l'option *augmentation de la combustion avec intervention humaine requise*, représente le paradigme d'une civilisation volontariste conduite de main de maître par un *Etat-Tout-Puissant* faiseur et rectificateur de lois jour après jour, garantissant la croissance grâce à un effort sans relâche et une attention de tous les instants sur une multitude d'indices économiques.

A l'autre bout de l'hémicycle idéologique siège l'option *fin de la combustion sans intervention humaine* éminente expression du paradigme de la décroissance inéluctable quoi qu'on fasse.

Entre ces deux extrêmes, grouille toute une faune aléatoire d'options plus ou moins bâtardes où il est question de ralentir la chauffe un peu, mais pas trop, en mettant en œuvre une intervention législative parcimonieuse, ménageant la garantie d'une certaine liberté individuelle par l'application d'un autoritarisme sensiblement éclairé.

Dans la réalité des choses, nombreux sont les contempteurs du *croissancisme*, mais infiniment peu nombreux sont ceux qui s'y attaquent réellement car il apparaît comme une donnée inextricable du paysage planétaire, telle une forteresse imprenable érigée par les puissants et dotée de toutes les armes défensives de la technologie moderne, au mieux, soit tel un système ancré dans la nature profonde de l'homme et protégé par le bon sens commun, au pire.

Même les plus farouches zélateurs de la décroissance volontaire, c'est à dire d'un étouffement prématuré de la combustion, n'osent se tourner vers l'option consistant à réduire l'efficacité de l'activateur (c'est à dire l'éradication du croissancisme en tant que système politique) et se focalisent sur la propagande à destination du comburant (le consommateur individuel).

En termes clairs, les décroissants volontaires demandent aux consommateurs de réduire volontairement et individuellement son activité consumériste dans un environnement où le croissancisme continue, par ailleurs, à activer le feu sans entrave. Ce projet est naturellement voué à l'échec.

Car la combinaison chimique est aujourd'hui optimale : un croissancisme en pleine forme, à peine entravé par les actions de pseudo-comploteurs en réalité tous acquis à sa cause (ATTAC, altermondialistes, écologistes, etc.) dans le rôle de l'activateur, une dot terrestre encore au sommet du pic et n'ayant pas encore entamée la descente, dans le rôle du combustible, et un consommateur fondamentalement demandeur de croissance (quoi qu'on puisse en dire).

Toutes ces observations témoignent d'un niveau d'activité jamais atteint par le passé. La pseudo crise ressassée dans le discours ambiant n'existe donc pas réellement et n'est relayée par la sphère politico-médiatique que dans le but exclusif de créer le climat d'inquiétude nécessaire à la gestion confortable des peuples, à l'image de la vieille technique ancestrale des princes consistant à cultiver des peurs imaginaires pour mieux apparaître comme seul recours face à elles.

La lucidité de l'analyse économique et sociale, elle, nous conduit à n'envisager la décroissance que sous la forme d'une diminution de la combustion provoquée la *raréfaction contrainte du combustible*, à l'exclusion de toute aimable chimère ressemblant de près ou de loin à la modification des caractéristiques fondamentales du comburant par l'action de la magie, ou à la paupérisation de l'activateur croissanciste par la force de la pensée.

La prochaine civilisation devra donc ré-apprendre à se chauffer auprès d'un feu alimenté par une combustion raisonnable et *c'est la seule chose qui aujourd'hui revêt une importance véritable*.

Avoir cette évidence à l'esprit constitue un préalable nécessaire pour envisager des actions préparatoires et commencer à adopter un comportement de nature à faciliter notre adaptation au changement thermique (à ne pas confondre avec le changement climatique) qui devrait intervenir dans quelques temps.

La première tâche qui nous incombera sera de préserver l'équilibre de ce nouveau régime de combustion en réduisant suffisamment la force de l'activateur pour que celui-ci ne mette pas en danger la régularité du feu ou ne l'éteigne pas carrément, à l'image du pompier Red Ader étouffant les incendies de puits de pétrole avec de la dynamite.

Ceci signifie, en termes clairs, que le croissancisme ne sera plus adapté, en tant qu'activateur de la nouvelle combustion, et qu'il faudra donc le transformer (le plus simple étant de l'éliminer purement et simplement) et de le remplacer par un autre activateur plus approprié à la nouvelle configuration.

Le premier exercice du *décroissant par la force des choses*, sera donc de se débarrasser du croissancisme devenu cet activateur inutilement dangereux, soufflant hystériquement sur un foyer en voie d'apaisement, au risque de l'emporter dans une bourrasque fatale.

Eradiquer le croissancisme, donc, non pas pour le plaisir ou par idéologie politique, mais dans un souci purement physico-chimique afin d'assurer la bonne carburation de la société décroissante inéluctable, voici qui procède d'une optique nouvelle mais qui ne

donne pas pour autant les clefs de son désamorçage, ni le mode opératoire de sa déconnexion.

Cet objectif peut paraître démesuré et sans doute faire sourire plus d'un commentateur patenté mais, il est indissociable de la décroissance. Einstein a dit : « *on ne résout pas un problème avec le mode de pensée qui l'a créé* ». Cette formule adaptée à la recherche scientifique peut tout à fait s'appliquer à l'économie qui, d'une certaine façon relève de la science, en signifiant que le problème de la croissance (c'est à dire sa faillite inéluctable) ne peut pas être résolu par celui qui l'a créé (c'est à dire le croissancisme).

La décroissance en tant que rupture politique

La réduction de la capacité énergétique et minérale de la civilisation industrielle heurtera de plein fouet une masse de consommateurs par ailleurs en progression numérique. Il s'agira donc de faire face à une diminution du combustible parallèlement une augmentation du comburant, ce qui nécessitera obligatoirement d'agir très sérieusement sur le troisième composant de la réaction chimique, l'activateur, c'est à dire le croissancisme.

On pourrait certes imaginer que ce système périlise de lui-même dès lors que les éléments constitutifs de la croissance viendront à se raréfier, mais ce serait sans doute faire preuve d'un optimisme bien naïf dans la mesure où le croissancisme s'exprime par le biais d'intérêts particuliers et procède de la domination d'une classe sociale sur une autre.

C'est ainsi que par l'effet de la propagande de la pensée unique, l'opinion la plus couramment répandue est que ce système ne peut tout simplement pas être éradiqué. Tout au plus de légers correctifs sont évoqués, voire poursuivis par une action politique visant à la redistribution d'une partie des profits des plus riches vers les moins riches.

Ces pseudo-recherches de palliatifs ne sont naturellement que des duperies destinées à adoucir la tendance revendicatrice habituelle des masses populaires face aux inégalités trop visibles. La variable d'ajustement la plus connue est l'ineffable *socialisme* qui, utilisé en phase d'alternance politique, permet au croissancisme de lâcher un peu de lest par l'application de potions anesthésiantes sur une plèbe ponctuellement en souffrance

Pour mémoire, on pourrait également évoquer quelques clubs élitaires anecdotiques dont les membres sont pour la plupart issus du sérail petit-bourgeois, et dont le discours embrouillé et les

objectifs fumeux ne remettent pas véritablement en cause un croissancisme qu'ils contribuent par ailleurs à renforcer puisque, par le dispositif bien connu de la récupération, celui-ci (le croissancisme) sait parfaitement comment se renforcer des ses propres oppositions.

Bref, aucun coin sérieux ne semble aujourd'hui être enfoncé par quiconque dans le tronc de l'arbre croissanciste et dans aucune fente significative susceptible de le faire éclater, un jour peut-être.

Contester le croissancisme semble donc une entreprise insurmontable, et pour tout dire impossible. Mais l'Homme a pourtant vécu pendant des siècles en dehors de ce régime, sans que nous puissions affirmer que tous les modes de vie antérieurs à son apparition aient été détestables.

Plusieurs idées fausses, largement répandues dans l'opinion publique et entretenues par la pensée unique, lui sont favorables et aident incontestablement à sa durabilité. La plus notoire consiste à assimiler la composante capitaliste du croissancisme à la garantie du droit de propriété, par ailleurs solennellement affirmé dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789, lui donnant ainsi une caution républicaine imprescriptible.

Une autre consiste à faire coïncider le début du croissancisme avec l'essor de la civilisation et le passage humain de l'état de *chasseur-pêcheur-cueilleur* à celui d'*agriculteur-artisan*. Ainsi dès l'instant où l'individu aurait commencé de posséder un outil de travail et de vendre à autrui les produits de son activité, il aurait initié un processus croissanciste.

On comprend aisément dès lors que le croissancisme soit considéré comme indissociablement lié à la civilisation humaine et qu'il ne puisse être contesté comme faisant partie intégrante de l'organisation socio-économique normale. Le plus frappant est de constater que cette version fantaisiste est affichée la plupart du temps par les détracteurs même du croissancisme en tant que tel, témoignant ainsi de leur désarroi et leur impuissance devant une donnée historique implacable.

Pour déchoir le croissancisme de son emprise et de son rôle d'activateur intempestif de la combustion économique, il suffirait dès lors d'entreprendre à son encontre une action législative non violente et non coercitive, mais de nature résolument « *abolitionniste* ». Il s'agirait, en l'espèce, de supprimer toutes les *lois mêmes* lui permettant d'exister, à commencer par celles garantissant les *transactions argent/argent*, ainsi que celles permettant la conduite de l'activité économique en dehors de toute responsabilité

individuelle (ce qui signifie l'abolition de la personnalité morale).

Il est de toute première importance d'insister sur ce *facteur législatif* qui est généralement ignoré, ou passé sous silence, par les analystes de toutes tendances qui considèrent volontiers que le croissancisme est un dispositif inné, normal, inhérent à la nature humaine, résultant d'une déclinaison économique de la liberté et que les doctrines visant à le combattre devraient être contraintes à inventer des lois pour contrecarrer son action. Or, rien n'est plus faux car le croissancisme peut tout aussi bien être contraint lui-même à l'extinction par la disparition des lois *antinaturelles* qui lui ont permis de s'installer, de se développer et, aujourd'hui de perdurer. Le croissancisme en fait, repose sur une construction juridique artificielle. Si on supprime cet édifice juridique, il n'y a tout simplement plus de croissancisme.

En synthèse point n'est donc besoin d'édicter des lois pour le contrer, il suffit tout simplement d'abroger les lois qui le font exister. Mais la question se pose alors : comment faire passer ce train législatif abolitionniste dans un paysage tout entier dominé par le croissancisme ?

La perspective du PPAC

La réponse à cette question, c'est que ce *paysage*, précisément, va changer, du fait de la réduction de la combustion économique, elle même due à la raréfaction de son carburant, ce qui va déclencher une situation *objectivement révolutionnaire*.

Une situation *objectivement révolutionnaire* dans le sens où les piliers fondamentaux de l'organisation sociétale se mettront à vaciller sur leurs bases, entraînant une perte de confiance dans les *mythes* de la société industrielle, et, par voie de conséquence, une *déstructuration* de l'imaginaire collectif.

Cette perspective finale ne fait guère de doute, mais le point délicat consiste à déterminer quel sera le degré de rapidité du changement, autrement dit si la probabilité d'un déclin progressif est plus ou moins forte que celle d'un effondrement brutal.

Or c'est bien l'option pour le déclin qui doit être retenue, plutôt que celle de l'effondrement, et ceci pour au moins deux raisons principales.

La première est d'ordre économique, car il est évident que le croissancisme possède les ressources nécessaires pour éviter l'effondrement, et que, après avoir surmonté les crises diverses qu'il

a dû affronter, il a mis en place des mécanismes de rétablissement et de survie capables de le préserver d'un effondrement brutal. Les forces vont toujours jusqu'au bout de leurs forces, et le croissancisme est particulièrement fort !

La deuxième raison relève d'une philosophie politique qui croit résolument en l'homme et qui nous engage dans une démarche constructive, que nos contradicteurs nomment souvent *constructiviste* sans que cela nous gêne d'ailleurs le moins du monde. Celle-ci prend en compte l'inéluctabilité du déclin progressif de notre société industrielle, mais se propose de le *construire* d'un point de vue politique, au contraire des *effondristes*, qui se refusent à ce qu'ils appellent le *solutionisme* et se cantonnent dans une approche psychosociologique visant à préparer mentalement le citoyen aux conséquences de l'effondrement brutal de la société industrielle.

Notre vision est tout autre dans la mesure où nous proposons de *construire le déclin* par une modification en profondeur des institutions et du corpus législatif, dans le cadre d'un programme concret que nous avons dénommé : **Programme pour une société de l'après croissance**

Ce « *Programme pour une société de l'après croissance* » est le fruit d'un travail collaboratif réparti sur 2 ans, entre janvier 2014 et décembre 2015, par le groupe de réflexion « *Démocratie Directe & Résilience* ». Ce programme global a été élaboré en faisant la synthèse de 76 réunions tenues pendant cette période, et dont l'ensemble des comptes rendus est consigné dans un document plus volumineux en libre consultation sur notre site internet.

Le *Programme pour une société de l'après croissance* présente un nouveau système d'organisation politique, visant à empêcher le développement des injustices sociales et apte à répondre aux contraintes bio-économiques des temps prochains.

Le *Programme pour une société de l'après croissance* est basé sur 2 hypothèses fondamentales et 12 principes directeurs, il contient 116 articles et deux chartes thématiques, cet ensemble ayant vocation à remplacer la constitution actuelle.

Première hypothèse fondamentale : La décroissance inéluctable

Notre *société moderne* va bientôt être confronté à un choc : celui de la décroissance de son système industriel par suite de la raréfaction

prochaine et progressive des ressources fossiles et minérales de la planète.

Cette réduction de la disponibilité globale en énergie et matières premières physiques va conférer un caractère inéluctable à cette décroissance économique, qui sera sans doute progressive mais certainement irrémédiable. La rapidité de cette décroissance sera fonction d'un ensemble de critères difficiles à pronostiquer, mais son impact, c'est à dire finalement ce qui nous intéresse, sera lié à notre capacité de résilience.

Deuxième hypothèse fondamentale : le Pouvoir Citoyen

Le système économique de la croissance a été instauré par l'intermédiaire d'un système politique spécifique : la démocratie représentative, ou *oligocratie*, terme définissant très exactement l'exercice du pouvoir par un groupe restreint. Ce système doit donc être éradiqué dans un contexte de décroissance inéluctable et remplacé par une autre système politique : celui du *Pouvoir Citoyen*, qui désigne un système politique par lequel les lois sont imaginées, proposées et votées par l'ensemble des citoyens à l'exclusion de toute forme de représentation.

Rappel historique

La révolution de 1789 a mis fin au système monarchique avec l'objectif de confier au peuple le pouvoir de faire les lois, par un nouveau système : la démocratie. Mais ce concept de *démocratie* s'est rapidement transformé en *démocratie représentative*, et les lois furent faites, en réalité, par une minorité de privilégiés, représentants dociles de l'oligarchie économique-financière.

Ce système politique, qui a perduré depuis, multiplie aujourd'hui les symptômes de déliquescence et arrive manifestement à bout de souffle. Il est grand temps de revenir à l'esprit initial de la révolution de 1789 et de la Déclaration des Droits de l'Homme en instaurant un véritable système législatif *du peuple, par le peuple et pour le peuple* : c'est à dire, le *Pouvoir Citoyen* !

Vers une constitution principielle

Le *Programme pour une société de l'après-croissance* propose un cadre politique pour que notre société puisse mettre en œuvre sa capacité de résilience dans des conditions optimales et construire son déclin en se préservant de l'effondrement. Il implique de ce fait un certain

nombre de modifications législatives, tant au niveau des codes juridiques, qu'au niveau de la constitution elle-même.

Le *programme pour une société de l'après croissance* est fondé sur treize principes directeurs énoncés dans son préambule. Il convient de rappeler au préalable qu'un principe est une proposition précise, qui sert de base à un raisonnement et qui définit un mode d'action. Nous considérons qu'il doit toujours y avoir une telle proposition à la base de toute règle d'organisation sociale afin que l'ensemble de la loi reste dans un esprit général déterminé (sous réserve bien entendu d'une modification d'un principe par les procédures prévues par la constitution). Cette position est précisément à l'opposé de celle qui a présidé à la mise en place du système actuel par l'oligarchie régnante à partir du milieu du dix huitième siècle, et dans lequel la loi s'élabore à vue, en fonction des évolutions successives des rapports de force entre les différents groupes de pression corporatistes.

C'est ainsi qu'afin de pouvoir élaborer un nouveau corpus législatif, nous avons été amené à définir un système logique, dans lequel toute règle ou loi doit respecter impérativement un principe. Les douze principes directeurs de notre programme constituent autant de points de rupture fondamentaux avec le système actuel.

Constitution de 2050

Préambule - Les 12 principes directeurs

Premier principe : La Constitution doit énoncer des principes clairs qui s'imposeront pour toute rédaction de loi. Ce premier principe pourrait être dénommé « Le Principe des Principes ».

Deuxième principe : La liberté individuelle ne peut être limitée que si l'exercice de cette liberté crée une nuisance objectivement mesurable envers autrui.

Troisième principe : la loi ne peut créer d'« obligation de faire » en dehors de toute contingence, c'est à dire sans que le citoyen concerné n'ait engagé une action préalable et directement liée à l'objet de cette obligation. Ce principe implique notamment l'extinction de l'impôt et de la conscription.

Quatrième principe : La recherche de l'égalité des chances entre chaque citoyen en vue d'obtenir un revenu d'existence suffisant doit toujours guider la rédaction de la loi.

Cinquième principe : La solidarité indispensable de la collectivité envers les citoyens en difficulté doit toujours s'accompagner d'une contrepartie raisonnable. L'Etat ne servira aucune dotation financière prélevée sur son budget et présentant un caractère pécuniaire, fixe et régulier.

Sixième principe : Le rôle de l'Etat doit être redéfini et, l'obligation de faire non contingente étant abolie, il ne doit plus être financé par l'impôt. L'Etat ainsi modifié sera en charge d'un grand secteur public marchand regroupant les activités économiques à forte empreinte écologique, c'est à dire fortement prédatrices de ressources naturelles finies. Ces activités sont principalement l'énergie, la sidérurgie, les constructions automobiles, aériennes, navales, ferroviaires, le BTP, et la pétrochimie.

Parallèlement à ce secteur public marchand, l'Etat sera en charge d'un secteur public gratuit élargi, chargé de délivrer des services de base utiles à la collectivité, c'est à dire, hormis les traditionnelles fonctions régaliennes que sont la sécurité intérieure et la justice, principalement les services de la santé, l'éducation, les transports urbains et péri-urbains, la mise à disposition de médias de communication pour l'information politique, la fourniture d'eau et d'énergie dans le cadre d'un quota domestique et les services funéraires.

Le budget du secteur public gratuit sera assuré par les bénéfices issus de l'activité du secteur public marchand à l'exclusion de toute autre forme de financement.

Septième principe : La transmission de la propriété ne peut se faire qu'entre vifs de façon onéreuse ou par le don, et dans le cadre d'un libre contrat. Aucune loi d'automaticité ne peut être édictée. Aucun prélèvement pécuniaire ne peut être effectué par quiconque à l'occasion d'une transmission de propriété.

Huitième principe : La création monétaire par les banques est abolie Celle-ci est remplacé par un dispositif à trois niveau.

1^{er} niveau : L'Etat émet une monnaie physique basée sur l'or, librement convertible à tout moment et selon un taux de parité fixé dans la constitution.

2^{ème} niveau : Afin de faciliter le financement de l'activité économique, l'Etat émet également une monnaie virtuelle, dite *monnaie d'échange*, et qui est gérée dans le cadre d'une *Banque Nationale d'Echange*.

3^{ème} niveau : Tout individu peut créer tout type de monnaie libre, mais elle ne bénéficie pas de la garantie par la loi

Neuvième principe : La monnaie, quelque soit sa nature, ne doit jamais être considérée comme une marchandise. De ce fait, le crédit monétaire porteur d'intérêt doit être aboli.

Dixième principe : Toute activité économique peut être entreprise librement par tout citoyen, en tant que personne physique. La notion actuelle « d'entreprise » n'est plus reconnue par la loi, ni celle de salarié, ni celle d'employeur. Les différents « citoyens agissants » contractent entre eux en des termes libres et non réglementés. Ces contrats sont naturellement opposables en justice dans la mesure où leurs termes ne contreviennent pas à la loi générale contre la nuisance objectivement mesurable. L'« individu agissant » devient, de fait, une entité économique unique et indéfiniment responsable. Cette entité se confond avec son entité de personne privée physique. De ce fait, et hormis le secteur public, la personnalité morale n'est plus reconnue par la loi.

Onzième principe : Le sol national est une dot commune et une propriété collective. Il appartient donc en parts égales et sous forme de nu-propriété à chaque citoyen majeur. Chaque part non occupée par son nu-propriétaire est porteuse d'un revenu locatif.

Douzième principe : La capacité d'imaginer et de voter la loi est le pouvoir exclusif du peuple, pris en tant que l'ensemble des citoyens et à l'exclusion de toute forme de représentation. Le peuple ainsi défini dispose également d'un pouvoir de contrôle sur les agissements de la fonction exécutive. L'ensemble du dispositif permettant de l'application de ce principe est dénommé « Pouvoir Citoyen ».

Titre I. Des limites de la loi

I.1. De la liberté individuelle

1. La liberté individuelle s'entend comme le droit pour tout citoyen d'agir, de se déplacer, et de s'exprimer selon son vouloir.

2. La loi ne peut limiter la liberté individuelle qu'aux motifs présents dans la constitution.

I.2. De la nuisance

3. La liberté individuelle peut être limitée au motif que son exercice crée une nuisance objectivement mesurable envers autrui.

4. La nuisance s'entend comme une atteinte à l'intégrité physique ou matérielle d'un individu, de la collectivité, ou de la nature. Peuvent également être considérées comme sources de nuisance les substances volatiles et les ondes atteignant un espace depuis un autre.

5. Une nuisance objectivement mesurable est une action ou un événement qui porte atteinte à l'intégrité physique ou matérielle d'un individu ou de l'Etat et qui peut être objectivement mesurée avec les outils scientifiques disponibles par la collectivité, au moment de l'action. A défaut, une relation claire de cause à effet doit pouvoir être établie entre l'action ou l'événement mis en cause et l'atteinte objectivement constatée.

6. L'intégrité physique s'entend comme la conservation en l'état de l'intégralité de ses membres et de ses fonctions organiques. La préhension physique non consentie est considérée comme une atteinte à l'intégrité physique.

7. L'intégrité matérielle s'entend comme la conservation en l'état du patrimoine et de la disposition des biens et des espaces.

8. Concernant les ondes, la loi établit, sur la base de données scientifiques et avérées, une nomenclature et des seuils limites.

I.3. Des espaces législatifs

9. Trois types d'espaces législatifs distinctifs sont définis: l'espace collectif naturel, l'espace collectif optionnel et l'espace privé.

- L'espace collectif naturel, ou espace public naturel, est un espace géré par la collectivité, indispensable à tout citoyen pour exercer son droit naturel de déplacement. Les gestionnaires d'espace collectif naturel ne peuvent pas établir de Règlement intérieur. L'usage d'un espace collectif naturel relève donc exclusivement de la loi générale.
- L'espace collectif optionnel, ou espace public optionnel, est un espace géré par la collectivité, non indispensable à tout citoyen pour exercer son droit de déplacement, et dont l'accès relève d'un souhait particulier. Les gestionnaires d'espaces collectifs optionnels peuvent établir un règlement intérieur, sauf à contrevenir aux dispositions du code pénal.
- L'espace privé est un espace géré par un citoyen ou un

groupe de citoyens. Les gestionnaires d'espaces privés peuvent établir un règlement intérieur, sauf à contrevenir aux dispositions du code pénal.

I.4. Des lois d'obligations

10. La loi ne peut obliger à faire, en dehors de toute contingence.

I.5. Des lois d'interdictions

11. Dans l'espace collectif naturel, la loi ordinaire ne peut limiter l'exercice de la liberté individuelle qu'en application du principe de nuisance tel qu'énoncé précédemment

12. Dans l'espace collectif optionnel, des interdictions spécifiques peuvent être édictées par le règlement intérieur, sauf à contrevenir à la loi pénale sur la nuisance objectivement mesurable.

13. Dans l'espace privé, des interdictions spécifiques peuvent être édictées par le règlement intérieur, sauf à contrevenir à la loi pénale sur la nuisance objectivement mesurable.

I.6. De l'égalité

14. Hormis l'évidence minimale d'égalité de responsabilité de tous devant la loi, l'égalité doit s'entendre comme l'égalité des chances. L'égalité des chances est la liberté positive, pour chaque citoyen, d'accéder aux savoirs et aux moyens matériels qui lui permettront de développer les activités économiques de son choix. La loi ne peut intervenir pour réduire d'autres inégalités que l'inégalité des chances.

15. La loi doit favoriser l'égalité des chances, tout en conservant le champ le plus large possible à l'exercice de la liberté individuelle.

Titre II. Du Territoire national

16. Le territoire national, considéré en tant que sol et sous-sol émergé, appartient à chaque citoyen, en propriété virtuelle, dans la limite de son tantième.

17. Un tantième est déterminé chaque année en divisant la surface globale du territoire, pondérée en fonction de la nature des sols, par le nombre de citoyens.

18. Le service public de la gestion du territoire national est chargé de

délivrer des baux d'usage aux demandeurs. Les règles d'attribution seront définies par la loi en respectant le principe d'égalité des chances.

19. Tout citoyen usant plus que son tantième paye un loyer équivalent au surplus. Les loyers sont redistribués aux citoyens usant moins que leur tantième, proportionnellement à la part non utilisée. Le service public de gestion du territoire national reçoit les loyers, calcule et effectue la redistribution.

20. Les seuls motifs de résiliation sont le non-paiement du loyer ou une utilisation frauduleuse ou détournée du territoire pris à bail.

21. Le tantième est inaliénable.

22. La partie du territoire national à ce jour dédiée à la Voie Publique (routes, autoroutes, rues, places, rivages fluviaux, maritimes et ferroviaires) est attribuée en gestion et maintenance au service public de la voirie. De ce fait, l'ensemble des surfaces occupées par la voie publique, n'est pas pris en compte dans le calcul du tantième. Il appartient au service public de la voirie de restituer au territoire collectif les portions qu'elle jugera superflues pour son usage.

Titre III. De la nature et de l'organisation de l'Etat (Introduction du Pouvoir Citoyen)

III.1. Souveraineté et démocratie

3-23. La démocratie est un système d'organisation collective dans lequel le peuple est la source unique de la loi, à l'exclusion de toute forme de représentation. La loi s'entend comme toute règle s'imposant à tous par la coercition.

Le peuple exerce la souveraineté nationale, d'une part en exerçant le pouvoir législatif, et d'autre part, en déléguant la fonction exécutive à une entité administrative dénommée « Etat », qui exerce cette délégation dans le cadre d'un mandat impératif.

III.2. Du pouvoir législatif

III.2.1. Définition

3-24. Le pouvoir législatif constitue l'ensemble des moyens concourant à l'élaboration de la loi. La loi s'entend comme toute règle s'imposant au citoyen par la coercition. Seul le peuple peut exercer ce pouvoir législatif.

III.2.2. Généralités

3-25. Sont votants tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

3-26. Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

3-27. Un mouvement politique peut être composé d'une ou plusieurs personnes, il a pour vocation la diffusion d'idées générales ou propositions concrètes relatives à la modification d'une ou plusieurs dispositions du corpus législatif

3-28. La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation.

3-29. L'élaboration de la loi comprend quatre phases : l'initiative, la présentation, le débat et la votation. La phase d'initiative relève exclusivement de la société civile. Les phases de présentation, débat et votation se déroulent au sein d'assemblées locales dénommées agoras.

III.2.3. Les agoras

3-30. Il est créé une agora par tranche de 3.500 électeurs. Les agoras sont réparties géographiquement selon un découpage établi par la Commission Centrale Législative (CCL).

3-31. Les agoras se réunissent dans des salles de 500 places, ouvertes sept jours sur sept et proposant trois séances par jour réparties entre 8h et 22h.

3-32. Chaque agora peut recevoir 7 groupes de 500 citoyens successivement. Chaque groupe de citoyens peut assister à 3 séances hebdomadaires thématiques, de type 1, 2 et 3.

3-33. Les mairies et bâtiments annexes sont prioritairement reconvertis en agoras.

3-34. Les séances de type 1 sont consacrées au débat d'idées général. Elles sont ouvertes à la libre expression de tout mouvement politique qui en fait la demande, notamment sous forme de conférence vidéo , et selon une répartition du temps de parole strictement égalitaire, quelque soit son importance numérique ou les résultats obtenus lors des différentes élections. Cette disposition renforce l'article 6.2

3-35. Les séances de type 2 sont consacrées à la présentation des projets de loi par leurs auteurs, par l'intermédiaire d'écrans vidéos, ou en direct. Elles traitent également les demandes d'information sur des projets locaux d'aménagement du territoire dans le cadre de leur mission de contrôle de l'exécutif, ainsi qu'il est prévu dans le Titre III.

3-36. Les séances de type 3 sont consacrées à la discussion et au vote final des projets de loi. Elles débattent également des projets locaux d'aménagement du territoire et font éventuellement usage de leur droit veto, dans le cadre de leur mission de contrôle de l'exécutif, ainsi qu'il est prévu dans le Titre III.

3-37. Tout ressortissant national reçoit, dès sa majorité, une carte individuelle lui permettant de participer aux activités des agoras. La Commission Centrale Législative est chargée de la mise en place d'un contrôle d'accès individuel et sécurisé pour chaque citoyen.

3-38. Chaque citoyen est inscrit aux 3 séances thématiques de son agora d'affectation selon un calendrier tenant compte des disponibilités horaires de chaque citoyen. Une bourse d'échange d'horaires entre citoyens est disponible dans chaque agora.

3-39 - Chaque citoyen est libre de se rendre physiquement ou non aux séances de son agora d'affectation. Les séances de chaque agora sont accessibles par internet en streaming video par tout citoyen concerné. Les phases de votation peuvent être effectuées électroniquement et à distance.

3-40. Les 3 séances thématiques hebdomadaires sont programmées identiquement 7 fois chacune sur l'ensemble de la semaine.

3-41. Les projets de lois peuvent être déposés depuis n'importe quelle agora. Ils sont transmis à la Commission Centrale Législative qui les enregistre, les regroupe par thème et les publie sur une plateforme dédiée, physique et numérique. Chaque citoyen peut y consulter la liste des projets de lois et implémenter de sa signature les projets qu'il souhaite voir mis à l'étude dans le réseau des agoras

3-42. Chaque citoyen ou groupement de citoyens peut proposer la création d'une nouvelle loi, la modification ou l'abrogation d'une loi existante.

3-43. Chaque citoyen ou groupement de citoyens peut proposer la création d'un nouvel article de la Constitution, la modification ou l'abrogation d'un article existant.

3-44. Un projet de modification de la loi ordinaire doit recueillir les signatures de 1 pour mille des citoyens majeurs pour être envoyé dans les agoras à la présentation, la discussion et au vote. Il est adopté à la majorité des votants, sous réserve d'une participation au moins égale à la moitié des citoyens. Chaque citoyen peut disposer au maximum de deux pouvoirs au moment du vote.

3-45. Un projet de modification de la constitution doit recueillir les signatures de 1 pour cent des citoyens majeurs pour être envoyé

dans les agoras à la présentation, la discussion et au vote. Il est adopté à la majorité des citoyens. Aucun pouvoir n'est admis pour les votes concernant une modification de la constitution.

3-46. Les projets ayant obtenu le nombre signatures requis sont programmés, par la Commission Centrale Législative, dans les agoras en séance de présentation de type 2. Les projets sont étudiés un par un, et un à la fois. Lorsqu'un projet arrive à son tour, il est programmé simultanément dans tout le réseau des agoras et lui seul. Le projet suivant ne pourra être étudié qu'après que la votation du projet précédent soit achevée.

3-47. Après le passage en séances de présentation, de type 2, les projets passent en séances de débat, de type 3. Le débat a pour objectif d'éclairer le vote futur des citoyens, par l'écoute et l'expression d'opinions contradictoires sur le projet. Les projets ne sont pas modifiables en cours de débat, ni par leurs auteurs, ni par d'autres citoyens. Ils ne peuvent pas non plus être retirés après avoir été validés par les signatures. Des projets similaires, mais différents, peuvent néanmoins être déposés ultérieurement, qui seront soumis au même quota de recevabilité que le projet initial.

3-48. Les projets recevables sont proposés dans l'ensemble du réseau des agoras de façon renouvelée et sur des périodes suffisamment longues pour permettre à chaque citoyen d'y prendre part, et en veillant à un partage équitable du temps de parole.

3-49. Chaque agora est animée par deux coordinateurs tirés au sort pour une durée de 3 ans et révocables par l'agora.

III.2.4. La Commission Centrale Législative (CCL)

3-50. La Commission Centrale Législative n'est investie d'aucun pouvoir pendant le déroulement des séances des agoras. Elle comprend 9 membres tirés au sort parmi les coordinateurs locaux, révocables par les agoras et renouvelables chaque année. Elle est animée par un coordinateur central législatif élu en son sein.

3-51. Les attributions de la Commission Centrale Législative sont les suivantes :

- gérer la répartition des affectations dans chaque agora en fonction des déménagements, des décès et des accession à la majorité des citoyens.
- vérifier si un projet déposé recueille le nombre de signatures citoyennes requis pour être transmis aux agoras
- dans le cas où un projet déposé n'est pas accompagné du

nombre signatures minimal, le consigner, après classement thématique, dans une base de données consultables par tous et accessible à l'implémentation de signatures

- dans le cas où le projet de loi proposé impacte une autre loi ou la contredit, demander à son auteur de le reformuler en tant que proposition de loi rectificative, ou abrogative selon le cas.
- vérifier si le projet de loi est compatible avec la constitution. Dans le cas contraire, demander à son auteur de le reformuler en projet modificatif de la constitution.
- annoncer les projets finalement recevables et les programmer dans les séances de type 2
- centraliser et comptabiliser les votes finaux et annoncer les résultats
- délivrer les identifiants informatiques aux citoyens
- assurer la gestion technique et la maintenance des agoras
- gérer une base de donnée complète de l'activité législative et la mettre en libre accès pour l'ensemble des citoyens

III.3. De la fonction exécutive

III.3.1. Définition

3-52. La fonction exécutive relève de la souveraineté populaire. Elle est déléguée par le peuple à une entité administrative dénommée « *Etat* », qui assure donc, en son nom, le fonctionnement des services publics dans le strict respect des lois en vigueur.

L'initiative des projets relatifs aux services publics appartient concurremment à l'Etat et aux agoras. La mise en place des projets et la gestion opérationnelle des services publics est assurée par l'Etat, sous le contrôle des agoras.

L'Etat est dirigé par un gouverneur exécutif élu par les agoras.

3-53. Les services publics comprennent la sécurité intérieure, la sécurité extérieure, la justice, la diplomatie, la santé, l'enseignement, l'infrastructure d'information politique, la perception fiscale et l'administration du territoire. D'autres services publics peuvent être déterminés par la loi.

III.3.2. Le service public de l'information politique

3-54. Le service public de l'information politique a pour mission de fournir une infrastructure matérielle d'expression et de diffusion à tous les groupes politiques, quelque soit leur tendance ou leur importance quantitative, qui en font la demande. Cette infrastructure matérielle comprend un équipement technique de chaîne TV, de chaîne radio, de chaîne internet et de quotidien presse, incluant la fourniture des canaux de diffusion

Une stricte égalité d'accès aux équipements en temps et en espace est garantie à chaque groupe politique déclaré.

La moitié au moins de l'espace attribué à chaque mouvement doit être consacré au débat contradictoire.

III.3.3. Le service public de l'administration du territoire

3-55. Le service public de l'administration du territoire gère l'ensemble des collectivités territoriales de la République, que sont les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer. Toute autre collectivité territoriale peut être créée par la loi, le cas échéant en lieu et place d'une ou de plusieurs collectivités mentionnées au présent alinéa.

Les collectivités territoriales sont administrées par des mandataires nommés par le service public de l'administration du territoire. Ces mandataires sont placés sous le contrôle des agoras situées dans le périmètre dont relève la collectivité

Les agoras d'un territoire donné peuvent demander toutes informations et explications utiles sur des projets ou opérations en cours initiés et entrepris par les mandataires de l'Etat. Elles possèdent un droit d'initiative pour tout projet nouveau et un droit de veto sur tout projet ou opération en cours initié par les mandataires de l'Etat. Les projets nouveaux et demandes de veto sont déposés dans les mêmes conditions de recevabilité que les projets de lois, avec une assiette calculée sur la base de la population concernée.

Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en oeuvre à leur échelon.

Aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre. Cependant, lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales, la loi peut autoriser l'une d'entre elles ou un de leurs groupements à organiser les modalités de leur action commune.

Dans les collectivités territoriales de la République, le mandataire

représentant de l'État a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.

3-56. Les collectivités territoriales bénéficient de ressources déterminées par le service public de l'administration du territoire et prélevées sur le budget central.

3-57. Les dispositions particulières relatives aux DOM/TOM contenues dans les articles 72 à 77 de l'ancienne constitution du 4 octobre 1958 sont provisoirement maintenus en l'état dès l'adoption de cette constitution et ce pendant une période de un an. Pendant cette période sera instauré un débat public sur l'autodétermination dans chaque territoire considéré. A l'issue de cette période un référendum sera organisé dans chaque territoire, pour déterminer soit l'intégration pure et simple dans la nation française, soit l'indépendance.

III.3.4. Le gouverneur Exécutif

3-58. L'Etat est dirigé par un Gouverneur Exécutif, qui est porteur du programme qu'il a présenté lors de l'élection gouvernementale et qui a été approuvé par les agoras. Le Gouverneur Exécutif est responsable devant le peuple de la réalisation de ce programme.

3-59. Le Gouverneur Exécutif assure le fonctionnement régulier des services publics. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

3-60. L'élection du Gouverneur Exécutif, a lieu tous les 5 ans lors d'une élection dite élection gouvernementale, par un vote spécial des agoras. Chaque candidat à la gouvernance exécutive doit avoir recueilli les signatures de 1 pour mille des citoyens majeurs pour valider sa candidature. Il doit présenter un programme d'actions précis et chiffré, sous la forme d'un « formulaire électoral » identique pour chaque candidat, et dans lequel il indique notamment les grands postes de charges et de résultats sur lesquels il s'engage, et notamment sa rémunération personnelle, le prix des services publics payants, les marges escomptées, le budget des services régaliens.

Ce programme d'actions doit être compatible avec les lois en vigueur. Il indique également les noms des futurs ministres directeurs des grands services publics avec leur CV et leur rémunération prévue. Le Gouverneur Exécutif élu est révocable dans les mêmes conditions que pour une modification de la constitution, en cas de non-respect prouvé de son programme.

Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

3-61. Le Gouverneur Exécutif est élu à la majorité absolue des

suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé, le quatorzième jour suivant, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

3-62. Le Gouverneur Exécutif nomme les ministres directeurs et préside le conseil des ministres directeurs.

3-63. Le Gouverneur Exécutif nomme aux emplois civils et militaires de l'État.

3-64. Le Gouverneur Exécutif est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la défense nationale.

3-65. Le Gouverneur Exécutif dirige l'action du gouvernement en appliquant le programme quinquennal présenté au peuple au moment de l'élection gouvernementale. Les membres du gouvernement sont révocables individuellement par les agoras, au motif de non-respect du programme, et dans les mêmes conditions que pour une modification de la constitution.

Les actes du Gouverneur Exécutif sont contresignés par les ministres responsables.

3-66. L'état de mise en résistance nationale est décidée le Gouverneur Exécutif

En cas d'agression extérieure, le Gouverneur Exécutif informe les agoras de sa décision de faire intervenir l'armée défensive permanente, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote.

Lorsque la durée du conflit excède quatre mois, le Gouverneur exécutif soumet sa prolongation aux agoras qui décident de la prolongation à l'issue d'un vote.

L'état de siège est décrété en Conseil des ministres. Sa prorogation au-delà de douze jours ne peut être autorisée que par les agoras

III.4. Des traités et accords internationaux

3-67. Le Gouverneur Exécutif négocie les traités et les soumet à la ratifications des agoras

3-68. Les traités de paix, les traités de commerce, les traités ou accords relatifs à l'organisation internationale, ceux qui engagent les finances de l'État, ceux qui modifient des dispositions de nature

législative, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, ceux qui comportent cession, échange ou adjonction de territoire, ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi.

Ils ne prennent effet qu'après avoir été ratifiés ou approuvés.

Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées.

3-69. La République peut conclure avec les États européens qui sont liés par des engagements identiques aux siens en matière d'asile et de protection des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, des accords déterminant leurs compétences respectives pour l'examen des demandes d'asile qui leur sont présentées.

Toutefois, même si la demande n'entre pas dans leur compétence en vertu de ces accords, les autorités de la République ont toujours le droit de donner asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ou qui sollicite la protection de la France pour un autre motif.

3-70. La République peut reconnaître la juridiction de la Cour pénale internationale dans les conditions prévues par le traité signé le 18 juillet 1998.

3-71. Si le Conseil constitutionnel, saisi par les agoras dans les conditions requises pour les lois ordinaires, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution.

3-72. Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie.

III.5. Du conseil constitutionnel

3-73. Le Conseil constitutionnel comprend neuf membres, dont le mandat dure 2 ans et n'est pas renouvelable. Ses membres sont tirés au sort sur une liste de candidats.

3-74. Les fonctions de membre du Conseil constitutionnel sont incompatibles avec celles de ministre ou gouverneur exécutif. Les autres incompatibilités sont fixées par une loi organique.

3-75. Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection du Gouverneur Exécutif et de toutes les votations des agoras

Il examine les réclamations et contrôle le fonctionnement de la

Commission Centrale Législative.-

3-76. Lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil constitutionnel peut être saisi de cette question sur renvoi du Conseil d'État ou de la Cour de cassation qui se prononce dans un délai déterminé.

Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article.

3-77. Une disposition déclarée inconstitutionnelle sur le fondement de l'article 51 ne peut être promulguée ni mise en application.

Les décisions du Conseil constitutionnel sont toutefois susceptibles d'un recours devant les agoras convoquées en séance spéciale à la suite d'une requête recueillant un pour cent de signatures.

3-77. Une loi organique détermine les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil constitutionnel, la procédure qui est suivie devant lui et notamment les délais ouverts pour le saisir de contestations.

III.6. De l'autorité judiciaire

3-78. Le Gouverneur exécutif est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Il est assisté par le Conseil supérieur de la magistrature.

Une loi organique porte statut des magistrats.

Les magistrats du siège sont inamovibles.

3-79. Le Conseil supérieur de la magistrature comprend une formation compétente à l'égard des magistrats du siège et une formation compétente à l'égard des magistrats du parquet.

La formation compétente à l'égard des magistrats du siège est présidée par le premier président de la Cour de cassation. Elle comprend, en outre, cinq magistrats du siège et un magistrat du parquet, un conseiller d'État désigné par le Conseil d'État, un avocat ainsi que six personnalités qualifiées qui n'appartiennent ni au Parlement, ni à l'ordre judiciaire, ni à l'ordre administratif. Le Gouverneur exécutif désigne les personnalités qualifiées.

La formation compétente à l'égard des magistrats du parquet est présidée par le procureur général près la Cour de cassation. Elle comprend, en outre, cinq magistrats du parquet et un magistrat du

siège, ainsi que le conseiller d'État, l'avocat et les six personnalités qualifiées mentionnés au deuxième alinéa.

La formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du siège fait des propositions pour les nominations des magistrats du siège à la Cour de cassation, pour celles de premier président de cour d'appel et pour celles de président de tribunal de grande instance. Les autres magistrats du siège sont nommés sur son avis conforme.

La formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du parquet donne son avis sur les nominations qui concernent les magistrats du parquet.

La formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du siège statue comme conseil de discipline des magistrats du siège. Elle comprend alors, outre les membres visés au deuxième alinéa, le magistrat du siège appartenant à la formation compétente à l'égard des magistrats du parquet.

La formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du parquet donne son avis sur les sanctions disciplinaires qui les concernent. Elle comprend alors, outre les membres visés au troisième alinéa, le magistrat du parquet appartenant à la formation compétente à l'égard des magistrats du siège.

3-80. Le Conseil supérieur de la magistrature se réunit en formation plénière pour répondre aux demandes d'avis formulées par le Gouverneur exécutif au titre de l'article 64. Il se prononce, dans la même formation, sur les questions relatives à la déontologie des magistrats ainsi que sur toute question relative au fonctionnement de la justice dont le saisit le ministre de la justice. La formation plénière comprend trois des cinq magistrats du siège mentionnés au deuxième alinéa, trois des cinq magistrats du parquet mentionnés au troisième alinéa, ainsi que le conseiller d'État, l'avocat et les six personnalités qualifiées mentionnés au deuxième alinéa. Elle est présidée par le premier président de la Cour de cassation, que peut suppléer le procureur général près cette cour.

Sauf en matière disciplinaire, le ministre de la justice peut participer aux séances des formations du Conseil supérieur de la magistrature.

Le Conseil supérieur de la magistrature peut être saisi par un justiciable dans les conditions fixées par une loi organique.

La loi organique détermine les conditions d'application du présent article.

3-81. Nul ne peut être arbitrairement détenu.

L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi.

3-82. Nul ne peut être condamné à la peine de mort.

III.7. De la responsabilité pénale des membres du gouvernement

3-83. Le Gouverneur exécutif et les membres du Gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis.

Ils sont jugés par la Cour de justice de la République.

La Cour de justice de la République est liée par la définition des crimes et délits ainsi que par la détermination des peines telles qu'elles résultent de la loi.

3-84. La Cour de justice de la République comprend quinze juges : douze citoyens tirés au sort et trois magistrats du siège à la Cour de cassation, dont l'un préside la Cour de justice de la République.

Toute personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit commis par un membre du Gouvernement dans l'exercice de ses fonctions peut porter plainte auprès d'une commission des requêtes.

Cette commission ordonne soit le classement de la procédure, soit sa transmission au procureur général près la Cour de cassation aux fins de saisine de la Cour de justice de la République.

Le procureur général près la Cour de cassation peut aussi saisir d'office la Cour de justice de la République sur avis conforme de la commission des requêtes.

Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article.

3-85. Les dispositions du présent titre sont applicables aux faits commis avant son entrée en vigueur.

III.8. De la francophonie et des accords internationaux

3-86. La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage.

3-87. La République peut conclure des accords avec des États qui désirent s'associer à elle pour développer leurs civilisations.

III.9. De l'union européenne

3-88. La République participe à l'Union européenne constituée d'États qui ont choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences en vertu du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tels qu'ils résultent du traité signé à Lisbonne le 13 décembre 2007.

La République peut décider de sortir de l'union européenne si un projet de loi abrogeant ce Titre X est adoptée par les agoras.

3-89. Les représentants européens sont nommés par le gouvernement et révocables par les agoras

3-90. Le Gouvernement soumet aux agoras, dès leur transmission au Conseil de l'Union européenne, les projets d'actes législatifs européens et les autres projets ou propositions d'actes de l'Union européenne.

3-91. Tout projet de loi autorisant la ratification d'un traité relatif à l'adhésion d'un État à l'Union européenne est soumis au vote des agoras.

3-92. Les agoras peuvent émettre un avis motivé sur la conformité d'un projet d'acte législatif européen au principe de subsidiarité. L'avis est adressé aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne. Le Gouvernement en est informé.

Les agoras peuvent former un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne contre un acte législatif européen pour violation du principe de subsidiarité. Ce recours est transmis à la Cour de justice de l'Union européenne par le Gouvernement.

3-93. Par le vote d'une motion, les agoras peuvent s'opposer à une modification des règles d'adoption d'actes de l'Union européenne dans les cas prévus, au titre de la révision simplifiée des traités ou de la coopération judiciaire civile, par le traité sur l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tels qu'ils résultent du traité signé à Lisbonne le 13 décembre 2007.

III.10. De la révision de la constitution

3-94. L'initiative de la révision de la Constitution appartient au seul peuple, par l'intermédiaire des procédures prévues dans les agoras et notamment décrites dans l'article 18 de cette constitution.

III. 11. De l'Etat-Serviteur

25. L'Etat-Serviteur s'oppose à l'Etat-Tout-Puissant en ce sens qu'il est affecté au service du peuple souverain, alors que l'Etat-Tout-Puissant affecte le peuple à son service.

26. Le peuple confie à l'Etat la gestion d'un secteur public marchand et d'un secteur public non marchand.

27. Le secteur public non marchand est entièrement gratuit pour les citoyens et doit être financé par les bénéfices du secteur public marchand.

28. Le secteur public marchand est constitué d'un ensemble d'entreprises de secteurs importants de l'économie, à forte empreinte écologique et fortement consommateurs de ressources naturelles finies, notamment l'énergie, la sidérurgie, les constructions automobiles, aériennes, ferroviaires et navales, le BTP et la pétrochimie. Une loi de nationalisation établira la liste de ces entreprises. La loi fixera les montants de productions maximum des différentes entreprises marchandes publiques.

29. La liste des entreprises nationales pourra être modifiée : une entreprise du secteur privé pourra être nationalisée si elle atteint une situation de monopole de fait dans un secteur exempt d'entreprise nationale, ou si par l'importance de son développement elle compromet les marges d'une entreprise nationale d'un même secteur d'activité.

30. Les entreprises nationalisées ne constituent pas un monopole de droit, et peuvent être librement concurrencées par le secteur privé.

31. Le secteur public non marchand fournit gratuitement aux citoyens des services visant à satisfaire des besoins fondamentaux des individus vivant en collectivité : la santé, l'enseignement, la sécurité intérieure et extérieure, le système judiciaire, les transports urbains et péri-urbains, mise à disposition de médias de communication pour l'information politique, les équipements de l'espace collectif naturel, la fourniture d'eau et d'énergie dans le cadre d'un quota domestique, entretien et libre accès au patrimoine historique et culturel, gestion d'un grand marché public de l'art, les services funéraires, la gestion du territoire, la gestion des biens tombés dans le domaine public et la gestion technique des agoras. L'adjonction d'un service nouveau ne pourra être opéré que par une modification de la constitution.

Titre IV - De l'Economie

IV.1. L'activité professionnelle

32. Tout citoyen peut exercer librement toute activité économique. Il inter-agit avec les autres citoyens par le contrat

33. L'individu agissant, seul ou en association libre avec d'autres, est la seule forme d'activité économique juridiquement reconnue par la constitution et opposable en justice, toute autre forme d'activité est réputée sans réalité juridique.

34. L'association libre est une forme collective d'exercice de l'activité économique dans laquelle chaque citoyen membre contracte solidairement et indéfiniment en même temps que l'association. De ce fait, l'association libre n'est pas considérée comme une personne morale.

35. L'Etat-Serviteur, tel que défini plus haut, est la seule entité considérée comme personne morale et, de fait, par l'intermédiaire de ses différents services, apte à contracter dans le cadre des garanties données par la loi.

IV.2. Le contrat

36. Le contrat est un document écrit qui établit librement les règles et conditions d'une transaction entre des citoyens, ou entre des citoyens et l'Etat, dans le respect des lois contenues dans les codes juridiques. Les différentes parties signataires du contrat doivent être librement consentantes.

37. En l'absence d'un contrat écrit, une transaction, ou un début de transaction, effectuée d'un commun accord entre des citoyens a la même valeur qu'un contrat écrit.

38. Les contrats passés entre l'Etat et les citoyens sont contrôlés par une Commission des marchés publics, composée uniquement de citoyens tirés au sort.

IV.3. La monnaie

39. La monnaie est un outil dont le seul objet doit être de faciliter les échanges de biens et services.

40. La loi ne doit plus garantir aucune transaction dont la monnaie serait le seul objet. En conséquence, tout contrat stipulant la délivrance d'une somme de monnaie en contrepartie de la promesse de restitution d'une somme plus importante ne peut donc plus être garanti par la loi. Parallèlement, la création monétaire par les banques n'est donc plus garantie par l'Etat.

41. Tout établissement bancaire, Tout citoyen ou association libre peut créer librement de la monnaie, mais cette monnaie n'est pas garantie par la loi.

42. Les opérations de change avec des monnaies étrangères ne sont pas concernées par ces mesures monétaires

IV.4. La Banque Nationale

43. La Banque nationale est gérée par l'Etat.

44. La Banque Nationale émet une première monnaie, dite "monnaie-or", indexée sur son stock de métaux précieux (or et argent). La banque nationale répond à tout moment à une demande de conversion de cette monnaie en métal référent. Le taux de convertibilité est fixé par une loi initiale indexée à la constitution. Toute modification ultérieure du taux ou des conditions de convertibilité relève d'une révision constitutionnelle.

45. La Banque Nationale gère une seconde monnaie dite "monnaie d'échange" qui consiste en la tenue d'une comptabilité des échanges ou promesses d'échange, entre les citoyens et entre les citoyens et l'Etat sans utilisation de monnaie-or. La loi fixe dans le code civil les modalités de fonctionnement de la monnaie d'échange.

46. La Banque Nationale octroie une prime de démarrage d'activité à chaque citoyen entrant dans la vie active en monnaie d'échange. Cette prime est équilibrée par le budget public.

47. La Banque Nationale reverse annuellement les revenus des tantièmes aux citoyens concernés, ainsi que le quota de répartition des successions publiques à chaque citoyen, tel que défini dans le titre II.

IV.5. Les Ateliers Nationaux

48. L'Etat-Serviteur gère en budget annexe des établissements de solidarité dits "Ateliers Nationaux". Ces établissements ont pour vocation d'accueillir tout citoyen temporairement ou durablement en difficulté pour générer des revenus suffisants à assurer sa subsistance. Les Ateliers Nationaux fournissent un hébergement, une nourriture et un pécule en contrepartie d'un travail adapté.

49. Le service public des Ateliers Nationaux détermine, dans un règlement intérieur, les caractéristiques détaillées de leur fonctionnement.

50. Les éventuels bénéfices générés par les Ateliers Nationaux ont vocation à être réintroduits dans leur fonctionnement.

51. Tout citoyen peut demander à intégrer un Atelier National sans justification ni condition particulière.

52. Les Ateliers Nationaux fournissent à leurs ressortissants un logement individuel, une restauration collective et des vêtements. Ceux-ci sont tenus d'y effectuer des travaux proposés en fonction de leurs compétences, ces travaux pouvant être minorés quantitativement et/ou qualitativement pour les personnes handicapées, en fonction de la nature de leur handicap. Les bénéficiaires touchent en contrepartie un petit pécule mensuel d'environ 500 euros. Des Ateliers Nationaux sont constitués dans tous les domaines d'activités du secteur public marchand ou public non marchand

53. Par ce dispositif, tout citoyen peut ainsi bénéficier d'un minimum vital (logement, nourriture, habillement et pécule) - s'il le souhaite - sans avoir à remplir de conditions particulières et en demandant simplement à intégrer un Atelier National. Les ressortissants peuvent ensuite quitter cette structure à tout moment - sous réserve d'un court préavis - et réintégrer le secteur concurrentiel. Ils peuvent également, par confort ou goût personnel, rester durablement en Atelier National et ainsi mener une vie paisible sans risques ou aléas commerciaux, tout en étant productif pour l'ensemble de la société.

54. Les Ateliers Nationaux, dont les budgets doivent être équilibrés, tirent leurs recettes des contrats commerciaux réalisés principalement avec le secteur public (marchand ou non), mais également avec le secteur privé qui trouve avec eux des partenaires pouvant fonctionner à des tarifs souvent avantageux, semblablement aux structures actuelles de CAT, d'entreprises de travail adapté et d'insertion.

Titre V - De la vie civile

V.1. L'acquisition et la transmission de la propriété

65. Dès la mise en application de cette constitution, une redistribution générale des patrimoines est opérée selon des modalités déterminées par une commission de liquidation composée de composée de citoyens tirés au sort, renouvelables, et placés sous le contrôle des agoras. Cette redistribution générale n'a lieu qu'une fois et ne doit pas être renouvelée.

66. La propriété de biens mobiliers et immobiliers s'acquiert par un citoyen, de son vivant soit par création, soit par transaction contractuelle onéreuse ou soit par don. La transaction onéreuse ou le don peuvent être réalisés en pleine ou en nue-propriété, la nue-propriété s'entendant comme une propriété sur un bien excluant son usufruit avant le décès du cédant. Toute autre forme d'acquisition ou

de transmission est nulle.

67. Les biens non transmis sont liquidés par la collectivité après le décès du propriétaire. La Commission de liquidation des biens fixe un prix et procède à la vente en donnant priorité aux descendants, à enchère égale.

68. Le fruit de la vente des biens non transmis est redistribué chaque année, à parts égales, à tous les citoyens.

V.2. La nationalité et la filiation

69. Compte tenu des très fortes mesures de solidarité mises en place par ce programme, notamment l'accès aux ateliers nationaux, le pays devra se protéger d'un afflux massif de candidats à la nationalité française. C'est pourquoi nous proposons que la nationalité française s'acquiert de plein droit lorsque les deux parents sont français quelque soit le lieu de la naissance

70. Lorsqu'un seul parent est français, la nationalité est acquise de façon provisoire jusqu'à 14 ans, âge auquel l'intéressé devra confirmer ou infirmer spontanément son choix de conserver la nationalité française. En cas de silence, cette nationalité ne sera pas conservée.

71. Aucun national français ne peut cumuler sa nationalité avec celle d'un autre pays. En cas de double nationalité, la nationalité française sera retiré après un premier avis. Ce retrait peut être rétroactif dans le cas où la double nationalité aurait été occultée ou ignorée.

72. La nationalité française s'acquiert également de droit en cours de vie après 10 ans de résidence continue et le succès à l'examen tridisciplinaire de fin d'études primaires.

V.3. L'enseignement et le droit de l'enfant

73. Un service public d'enseignement primaire non obligatoire est accessible librement et gratuitement à tout citoyen et enfant de citoyen. Le matériel pédagogique est compris ainsi que l'hébergement sur demande.

74. Le service public d'enseignement primaire propose un examen portant sur trois matières de base : lecture, écriture et calcul. La réussite à cet examen conditionne l'accès aux études supérieures. Il peut être passé à tout âge.

75. Sous condition de la réussite à cet examen tridisciplinaire, un

droit universel aux études de 10 ans est ouvert à tout citoyen. Ce droit peut être exercé à tout moment de la vie active. Il concerne les mêmes services gratuits que l'enseignement primaire, notamment l'hébergement et la pension optionnels. La formation supérieure universelle n'est pas diplômante. Son suivi est conditionné par une obligation de présence.

76. Les établissements d'enseignement privés sont libres de fonctionnement et de tarifs.

77. Les parents ont conjointement une obligation de subsistance vis-à-vis de leur enfant jusqu'à l'âge de 16 ans, et ce en dérogation du principe de non-obligation de faire.

78. L'obligation de subsistance parentale pour l'enfant s'éteint après l'âge de 16 ans.

79. Dès l'âge de 16 ans, tout citoyen acquiert le droit d'engager une activité économique dans le respect du titre IV

80. Le droit de vote est acquis dès l'âge de 16 ans.

Titre VI - De la vie sociale

VI.1. Le service public de santé

81. Le service public gratuit de la santé garantit à tout citoyen une prise en charge identique en cas maladie et d'accident.

82. Il ne peut exister de traitement médicamenteux obligatoire, que ce soit dans un cadre préventif, ou curatif. La prévention s'entend comme un ensemble de prescriptions non médicamenteuses dans le but d'éviter la maladie.

83. Le service public de la santé doit répondre à toute demande de soin émanant de tout citoyen, sous réserve de la constatation objective par le corps médical d'un dysfonctionnement ou altération d'un ou plusieurs de ses membres ou organes ou de son comportement. Il doit également répondre à toute demande d'euthanasie dûment formulée selon les modalités indiquées dans le Code Civil. La santé s'entend mentale ou physique sans distinction légale.

84. Le service public de la santé s'engage à développer une offre en modes thérapeutiques diversifiée, comprenant au minimum deux modes, dont obligatoirement le mode phytothérapeutique. Tout citoyen est libre de choisir entre les modes thérapeutiques qui lui sont proposés à la suite d'une demande de soins.

85. Le service public de la santé n'a pas le monopole de l'exercice de la médecine. Cette discipline peut être exercée librement dans le cadre d'une activité marchande, sous réserve d'indiquer clairement son caractère non public.

VI.2. La natalité et la démographie

86. La constitution doit adopter et inscrire le principe d'urgence démographique. Par ce principe elle affirme que l'augmentation de la démographie met en danger la survie de l'espèce humaine relativement à l'évolution prévisible de la capacité de production des ressources alimentaires.

87. Le respect de la liberté individuelle interdit toute mesure coercitive de réduction de la natalité.

88. Toutes les aides à la natalité de la constitution actuelle sont abolies par la constitution nouvelle, et notamment les allocations familiales et les toutes les aides diverses à l'enfance. Seules des mesures incitatives à la non procréation (de type prime aux couples et/ou aux femmes ménopausées sans enfants) sont licites. Le code civil définit la nature et l'ampleur de ces mesures..

Titre VII - De la culture

VII.1. Le rôle de l'Etat

89. Le Service public de la culture a en charge l'entretien et de la préservation du patrimoine historique et culturel appartenant à la collectivité, à l'exclusion de toute autre patrimoine.

90. Cet entretien est assuré en priorité par les Ateliers Nationaux, sur commande et sous contrôle du service public de la culture.

91. Le service public de la culture organise un Grand Marché de l'Art annuel. Dans le cadre de ce Grand Marché de l'Art, des créations culturelles sont acquises par le service public d'après les votes des citoyens visiteurs et dans le cadre d'un budget déterminé.

VII.2. Les oeuvres de création

92. La paternité d'une oeuvre de création humaine déposée est garantie par l'Etat. Quelque soit sa diffusion elle doit comporter le nom de l'auteur initial.

93. Toute oeuvre de création humaine, déposée ou non, peut être librement copiée, dupliquée et diffusée.

Titre VIII – De l'environnement

VIII.1. L'urgence écologique

94. La constitution doit adopter et inscrire le principe d'urgence écologique. Par ce principe elle affirme que la dégradation de l'environnement par l'activité humaine actuelle met en danger la survie de l'espèce humaine future et que, à ce titre, des dérogations pourront être apportées aux principes législatifs énoncés au I.4 et I.5 concernant les lois d'obligation et d'interdiction.

VIII.2. La gestion des ressources naturelles

95. Les ressources naturelles sont déclarées biens communs.

96. Le « code de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement » détaille les modalités de gestion de ces ressources et énonce certains principes contraignants dans le but de préserver un environnement sain pour l'individu et limiter l'empreinte écologique au taux de renouvellement des ressources naturelles.

VIII.3. Le compostage organique

97. Compte tenu de l'épuisement des sols en humus et matière organique, le compostage des déchets alimentaires et la récupération des déjections humaines sont préconisés. Ils sont assurés par un dispositif public gratuit.

98. L'accès au réseau des égouts est condamné.

Les travaux de modification des réseaux d'évacuation selon des normes établies par le service public des déchets afin de rendre possible leur récupération sont automatiquement pris en charge par ce même service public, sur demande de tout citoyen ou groupe de citoyens. Ces modifications ne revêtent pas de caractère obligatoire.

VIII.4. Les emballages et objets non biodégradables

99. Le service public des déchets n'assure pas de récupération des objets et emballages contenant du plastique. Par ailleurs, il est interdit de jeter chez autrui ces emballages et objets. Il est également interdit de les brûler. De lourdes peines sont prévues par la loi en cas d'infraction.

VIII.5. L'agriculture

100. L'agriculteur est un locataire de la collectivité, de ce fait il doit exploiter en respectant un Bail Rural Environnemental National dont les critères sont définis par la loi dans le code des ressources naturelles.

101. L'agriculture doit respecter le cycle végétatif et animalier naturel sans avoir recours aux intrants de synthèse.

102. Le vivant humain, animal, végétal ne peut pas être breveté.

103. Le minéral ne peut pas être breveté.

104. La production et la commercialisation des semences végétales sont libres.

VIII.6. L'industrie nucléaire

105. Tout processus industriel, civil ou militaire, destiné à produire de l'énergie à partir de la fission nucléaire est interdit en application des articles 3 à 8 du Titre I.2 et en raison de deux types d'importantes nuisances objectivement mesurables qu'il génère conséquemment à sa mise en oeuvre :

- La toxicité durable des déchets produits par cette industrie, dûment constatée.
- Les divers accidents et dégâts humains, dûment constatés.

106. En application de l'article 105, il appartiendra aux services du ministère de l'énergie de mettre en place un calendrier d'arrêt progressif des réacteurs et de démantèlement des centrales nucléaires, dont le terme sera fondé sur le seul impératif de la sécurité.

Titre IX – Des relations avec les pays extérieurs

IX.1. La politique extérieure et les forces armées

108. La France est un pays neutre sur le plan des relations internationales. Cette neutralité interdit toute intervention militaire de la nation dans un pays extérieur hormis une action entrant dans le cadre du pacte défensif entre pays neutres.

109. La politique extérieure de la nation consiste essentiellement à oeuvrer à l'instauration d'une Alliance Internationale des Pays Neutres ayant pour but la dissémination des idées de neutralité.

110. Au sein de cette alliance, la nation préconise l'établissement d'un pacte d'assistance défensive entre tous les pays neutres.

111. La défense de l'intégrité du territoire national en cas d'agression, d'invasion extérieure ou de catastrophe naturelle est assurée par une armée défensive permanente constituée par des travailleurs ayant contracté volontairement avec le service public de la défense du

territoire, et avec le soutien des pays neutres adhérant à l'Alliance Internationale des Pays Neutres. L'armée défensive permanente a pour attribution prioritaire la défense de l'intégrité du territoire national et l'action dans le cadre de l'alliance, en cas de vacation de cette armée elle pourra être affecté à d'autres missions publiques.

IX.2. Les étrangers

112. Les personnes présentes sur le territoire français ne disposant pas de la nationalité française n'ont pas le titre de citoyen.

113. Toute personne étrangère peut circuler et s'installer librement en France.

114. Les personnes présentes sur le territoire français ne disposant pas de la nationalité française sont soumises aux mêmes lois que les citoyens et bénéficient des mêmes droits, hormis dans les domaines suivants :

- Les non citoyens n'ont pas le droit de vote
- Les non citoyens n'ont pas accès aux Ateliers Nationaux
- Les non citoyens ne bénéficient pas du tantième et n'entrent pas dans son calcul
- Les non citoyens n'ont pas accès aux services publics de façon gratuite pendant les cinq premières années de leur résidence cumulées
- Une obligation de scolarité dérogatoire s'applique aux enfants de non citoyens pendant les cinq premières années de résidence cumulées. Cette scolarité doit s'effectuer dans les établissements privés d'enseignement, assortie d'une obligation d'assiduité jusqu'à l'âge de 14 ans.

IX.3. Le commerce extérieur

115. Afin de permettre un financement suffisant des services gratuits à la collectivité, la production nationale du secteur public marchand doit pouvoir être protégée de la concurrence extérieure, le cas échéant.

116. Les entrées et sorties de produits et services dans et à partir territoire national seraient a priori libres. Mais en cas de mise en difficulté du secteur public marchand par les entrées de produits et

services de pays extérieurs, des droits de douane, quotas ou interdictions pourraient être instaurés dans le cadre de la loi contenue dans le code civil.

Charte (constitutionnelle) de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement

La charte des ressources naturelles et de l'environnement a pour objet de formuler un certain nombre de limitations à la liberté individuelle dans le domaine de l'utilisation des ressources naturelles et de l'environnement. Ces limitations sont exceptionnellement dérogoatoires au principe constitutionnel de la nuisance objectivement mesurable.

Le peuple français, considérant :

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de la vie humaine,

Que l'avenir de la vie humaine est indissociable de l'évolution du stock des ressources naturelles et de la stabilité des écosystèmes,

Proclame :

Article 1. L'environnement est le patrimoine commun de tous les citoyens. Sa préservation doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation.

Article 2. Dans l'espace public naturel, l'environnement est géré par le service public qui détermine les conditions de son intégrité. Toute atteinte à l'intégrité de cet environnement est assimilable à une atteinte à l'intégrité des biens et des personnes, donc à une nuisance punissable par la loi inscrite dans le Code pénal.

Article 3. Dans l'espace public optionnel et dans l'espace privé, l'environnement est géré par le gestionnaire dudit espace dans le cadre d'un règlement intérieur qui ne peut contrevenir aux dispositions de la loi applicable dans l'espace public naturel.

Article 4. La prédation par les citoyens des ressources naturelles inépuisables du territoire peut être effectuée sans limitation (soleil, vent, gravité).

Article 5. La prédation par les citoyens des ressources naturelles renouvelables du territoire ne doit pas excéder leur capacité à se renouveler (biomasse).

Article 6. La prédation par les citoyens des ressources naturelles non renouvelables (finies) du territoire doit être régulée pour laisser aux générations futures un stock suffisant. Les modalités de cette

régulation seront déterminées par une loi spécifique édictée à la suite d'un débat public organisé par le service public de l'énergie.

Article 7. Les terres agricoles sont louées par le service public de gestion du territoire à des citoyens sous la forme d'un Bail Rural Environnemental National (BREN). Ce bail permet d'inscrire dans la gestion d'un domaine une liste limitative de pratiques culturelles susceptibles de protéger l'environnement. Le non-respect par le preneur des clauses environnementales inscrites dans le bail peut conduire à sa résiliation.

Article 8. En plus des limitations prévues aux articles 119 à 122 de la constitution et des articles 4 à 8 du code de l'éthique et de la recherche, les clauses pouvant être incluses dans les baux ruraux environnementaux nationaux portent sur les 13 pratiques culturelles suivantes :

- le non-retournement de prairies,
- la création, maintien et modalités de gestion de surfaces en herbe,
- les modalités de récolte,
- l'ouverture d'un milieu embroussaillé et maintien de l'ouverture d'un milieu menacé par l'embroussaillage,
- la mise en défens de parcelles ou de parties de parcelle,
- la couverture végétale du sol périodique ou permanente, pour les cultures annuelles ou les cultures pérennes,
- l'implantation, maintien et modalités d'entretien de couverts spécifiques à vocation environnementale,
- l'interdiction de l'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement,
- les modalités de submersion des parcelles et de gestion des niveaux d'eau,
- la diversification des assolements,
- la création, maintien et modalités d'entretien d'infrastructures écologiques (haies, talus, bosquets, arbres isolés, mares, fossés, terrasses, murets),
- les techniques de travail du sol,

- les pratiques associant agriculture et forêt, notamment l'agroforesterie

Charte (constitutionnelle) de l'éthique, de la recherche et de la condition animale

Préambule

Les avancées de la science dans le domaine de la connaissance du mécanisme de la vie ont rendu possible l'émergence d'une technologie capable d'en modifier certains éléments constitutifs. Que ce soit dans le domaine végétal, animal ou humain qui constituent les trois domaines de la vie terrestre, il y a lieu de se demander si l'organisation collective doit réguler, ou réglementer, les différentes manipulations autorisées par cette technologie. La question se pose également de réglementer la recherche elle-même afin de s'interdire d'accéder à une connaissance permettant la fabrication d'outils influant sur le déroulement normal du processus naturel. L'article 1.1.2 du « Programme pour une société de l'après croissance » dit que « La loi ne peut limiter la liberté individuelle qu'aux motifs présents dans la constitution ». Or, un seul motif de limitation de la liberté individuelle figure dans le programme, à l'article suivant (1.2.3) : « La liberté individuelle peut être limitée au motif que son exercice crée une nuisance objectivement mesurable envers autrui ». Il ne semble donc pas possible de limiter les actions de recherche et de manipulation sur le vivant, s'il n'est pas constaté une nuisance objectivement mesurable envers un individu physique. Le code de l'éthique, de la recherche et de la condition animale a pour objet de formuler un certain nombre de limitations à la liberté individuelle dans le domaine de la recherche scientifique et de l'utilisation des animaux. Ces limitations sont exceptionnellement dérogoatoires au principe constitutionnel de la nuisance objectivement mesurable.

Article 1. Tout type de recherche scientifique est autorisé, sauf si son exercice crée une nuisance objectivement mesurable envers autrui, et excepté les manipulations génétiques sur les végétaux, les animaux et les humains.

Article 2. Sont dénommés manipulations génétiques au sens de l'article 1, tous travaux visant à modifier ou à reproduire artificiellement le génome de l'échantillon considéré.

Article 3. Sont interdites toutes expérimentations sur les espèces animales et humaines vivantes infligeant douleur ou blessure, sauf pour un sujet humain majeur, en cas d'accord dûment vérifié de ce dernier.

Article 3bis. Tout type d'expérimentation sur des échantillons comparatifs de personnes humaines doit être soumis au préalable à

l'assentiment circonstancié desdites personnes, après information complète suivi de délai de réflexion suffisant.

Article 4. Tout citoyen peut décider de son vivant de la destination éventuelle de son corps pour la recherche, après sa mort, par l'établissement d'un document écrit. En l'absence de document, les corps défunts sont gérés par le service public funéraire.

Article 5. La pratique du clonage en tant que multiplication artificielle à l'identique d'un être vivant, c'est-à-dire avec conservation exacte du même génome pour tous les descendants est interdite pour les espèces animales et humaines. Elle est autorisée pour les espèces végétales sous le terme de bouturage.

Article 6. La pratique du clonage en tant que multiplication provoquée d'un fragment d'ADN par l'intermédiaire d'un micro-organisme est interdite pour les espèces végétales, animales et humaines.

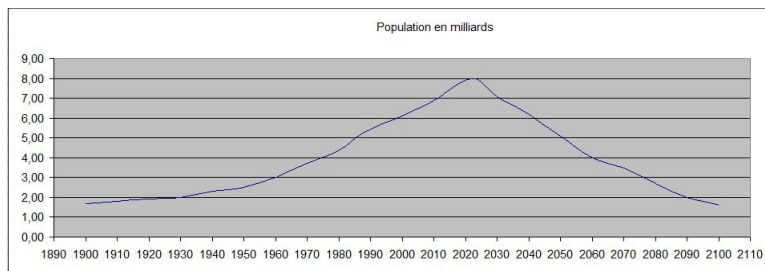
Article 7. La pratique de l'insémination artificielle est interdite sur les espèces animales destinées à l'élevage.

Article 8. L'élevage des animaux en vue de l'alimentation humaine dans des bâtiments fermés et en stabulation permanente est interdit. Une surface extérieure au moins égale à 0,5 ares/kg est obligatoire.

Article 9. L'abattage des animaux en vue de l'alimentation humaine n'est autorisé qu'avec des techniques excluant la douleur et la conscientisation.

Annexe 3 - Evolution de la population mondiale en milliards

| année | population |
|-------|------------|
| 1900 | 1,70 |
| 1910 | 1,80 |
| 1920 | 1,90 |
| 1930 | 2,00 |
| 1940 | 2,30 |
| 1950 | 2,50 |
| 1960 | 3,00 |
| 1970 | 3,70 |
| 1980 | 4,40 |
| 1988 | 5,30 |
| 2000 | 6,10 |
| 2010 | 6,90 |
| 2022 | 8,00 |
| 2030 | 7,10 |
| 2040 | 6,20 |
| 2050 | 5,10 |
| 2060 | 4,00 |
| 2070 | 3,50 |
| 2080 | 2,70 |
| 2090 | 2,00 |
| 2100 | 1,60 |

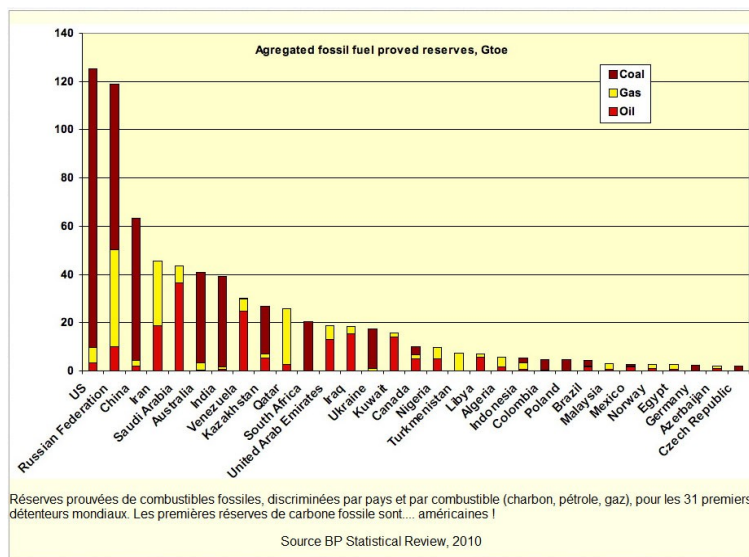


Annexe 4 - Répartition des sources d'énergie en 2020

Production énergétique mondiale commercialisée selon la source d'énergie

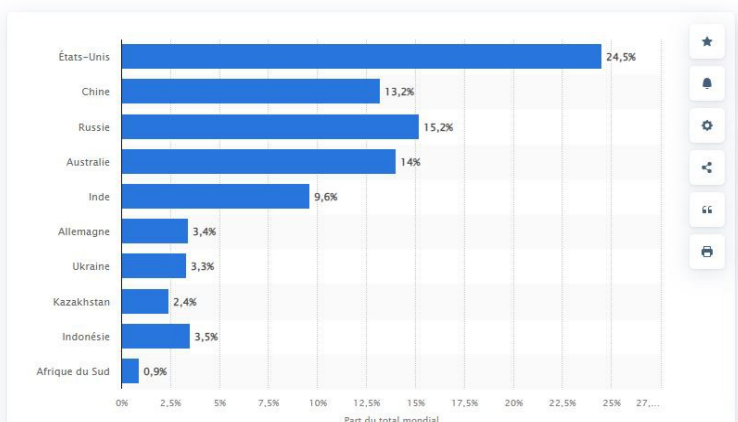
| Énergie | Production en 2011 | Production en 2021 | Variation 2021/2011 | Consommation 2021 en exajoules | Part en 2021 |
|--|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------------------|----------------|
| Pétrole ^{p 11} | 84,05 Mbbl/j | 89,88 Mbbl/j | +6,9 % | 184,21 ^{p 12} | 31,0 % |
| Charbon ^{p 10} | 161,85 EJ | 167,58 EJ | +3,5 % | 160,10 ^{p 13} | 26,9 % |
| Gaz naturel ^{p 3} | 117,26 EJ | 145,33 EJ | +23,9 % | 145,35 ^{p 14} | 24,4 % |
| Hydraulique ^{p 5} | 34,69 EJ | 40,26 EJ | +16,1 % | 40,26 | 6,8 % |
| Nucléaire ^{p 4} | 25,28 EJ | 25,31 EJ | +0,1 % | 25,31 | 4,3 % |
| Autres renouvelables ^{p 15} | 908,3 TWh | 3 657,2 TWh | +303 % | 39,91 ^{p 2} | 6,7 % |
| Total énergie primaire^{p 16} | 520,90 EJ | 595,15 EJ | +14,3 % | 595,15 | 100,0 % |

Annexe 5 - Réserves cumulées pétrole / gaz / charbon en 2020



Annexe 6 - Répartition des réserves de charbon en 2020

Distribution des réserves avérées de charbon dans le monde



Annexe 7 - Réserves de gaz naturel - 2021

Selon le rapport *Statistical Review of World Energy* de BP, publié le 8 juillet 2021, les réserves de gaz naturel dites « prouvées » dans le monde se chiffraient à 188,1 milliers de milliards de m³ à la fin de l'année 2020. Le pays affichant la réserve la plus importante est la Russie, avec une moyenne de 37,4 milliers de milliards de m³, soit 20% des réserves mondiales.

Pour ce qui est des zones géographiques, l'essentiel des **réserves de gaz naturel** est concentré dans une région du monde : le Moyen-Orient. Il concentre à lui seul 40,3 % des réserves de gaz prouvées, soit 75,8 milliers de milliards de m³.

Dans cette zone, c'est l'Iran qui se hisse en tête du classement. Le pays dispose de 32,1 milliers de milliards de m³ de gaz naturel, soit 17,1 % des réserves mondiales. À la deuxième place du podium du Moyen-Orient, on trouve le Qatar, avec 24,7 milliers de milliards de m³, ce qui représente 13,1 % des réserves à la surface du globe. À la troisième place, on retrouve l'Arabie Saoudite avec 6 milliers de milliards de m³.

| Pays | Réserves de gaz naturel (en milliers de milliards de m ³) |
|------------------------|--|
| 1. Russie | 37,4 |
| 2. Iran | 32,1 |
| 3. Qatar | 24,7 |
| 4. Turkménistan | 13,6 |
| 5. États-Unis | 12,6 |
| 6. Chine | 8,4 |
| 7. Venezuela | 6,3 |
| 8. Arabie Saoudite | 6 |
| 9. Émirats arabes unis | 5,9 |
| 10. Nigéria | 5,5 |

© Christian Laurut

ISBN : 9798324947668

Edition : Débat Citoyen Villeurbanne 69100

Dépôt légal : mai 2024

Marque éditoriale : Independently published